DICTIONNAIRE DE

linguistique

JEAN DUBOIS

MATHÉE GIACOMO

LOUIS GUESPIN

CHRISTIANE MARCELLESI

JEAN-BAPTISTE MARCELLESI

JEAN-PIERRE MÉVEL



© Larousse-Bordas/VUEF 2002

© Larousse, 1994 pour la première édition

Toute reproduction, par quelque procédé que ce soit, de la nomenclature et/ou du texte contenus dans le présent ouvrage et qui sont la propriété de l'Éditeur, est strictement interdite.

Distributeur exclusif au Canada : Messagertes ADP, 1751 Richardson, Montréal (Québec)

ISBN - 2-03-532047-X

Avant-propos

Un Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage pose trois grands problèmes : le premier tourne autour de la nature du dictionnaire d'une science et d'une technique, l'étendue de la nomenclature répertoriée, le type de définition, la torme des exemples et des illustrations ; le deuxième porte sur le domaine à explorer, défini par ses confins avec les autres sciences, ici en l'espèce la phychologie, la sociologie, l'histoire, la physiologie, la logique et les mathématiques ; le dernier relève de l'opportunité de la réalisation, c'est-à-dire du jugement que l'on peut avoir sur le moment où la diffusion d'une science en rend la connaissance et la pratique nécessaires à un grand nombre, et où, par un mouvement qui est en étroits rapports avec cette diffusion, une certaine forme de stabilisation s'opère dans la terminologie, certains concepts de base devenant communs à l'ensemble des écoles et des tendances linguistiques qui, par leur existence, assurent, par ailleurs, l'évolution de leur science.

Co dictionnaire doit pouvoir répondre aux questions des lecteurs qui, dans des texten linguistiques, rencontrent des termes ou des sens qui n'appartiennent pas un leique de la langue commune ; ce que les lecteurs demandent, c'est une norte de traduction des termes qu'ils ignorent, à l'aide des mots et des concepts los plus courants de la grammaire de l'enseignement. Mais cette traduction, cette forme de glossaire que l'on est conduit à donner à un dictionnaire me l'entifique et technique, pose à son tour plusieurs questions : la définition du terme ignoré utilise des mots qui doivent être connus du lecteur, mais à quel niveau se situe ce lecteur idéal? Prenons quelques exemples : si le lecteur cherche dans ce dictionnaire de linguistique les termes courants de la grammaire traditionnelle : antécédent, relatif, adverbe, adjectif, démonstratif, emprunt, etc., il m'attend à trouver une explication qui le renvoie à cette grammaire, mais il mollieite ausai de connaître les limites de cette définition ; si le lecteur cherche des termes comme diésé, pseudo-clivé, tmèse, etc., les explications du lexicographe duivent tenir compte d'un degré de technicité différent que l'on suppose chez le lecteur : certains mots appartiennent à des écoles linguistiques bien précises Istructuralisme, distributionnalisme, grammaire générative, glossématique, etc.) au a un domaine précis (phonétique, acoustique, sociolinguistique, psycholinguletique, neurolinguistique, grammaire comparée, etc.); ils devront être définis aver les termes et les notions qui appartiennent à cette école et à ce domaine. Il a de de niveaux de technicité différents à la fois par les mots d'entrée, par los dell'intions et par les commentaires qui suivent ces définitions.

Un tel di tromaire exige, en effet, que l'on ajoute à une définition souvent abstraite des exemples qui l'expliquent. Ces définitions et ces exemples forment un developpement encyclopédique, un commentaire du concept auquel renvoie le mot d'entrée. L'est pourquoi ce dictionnaire prend la forme d'une encyclopadie i apreil le mot d'entrée, définition et commentaires se mêlent pour fournir un enoncé complet sur la notion que recouvre le mot. Ceci est particulièrement vrat pour les termes de base : langue, langage, acoustique, phonétique, bilinguisme,

etc., où la description encyclopédique devient une véritable encyclopédie (v. liste

à la suite de l'avant-propos).

Le dictionnaire encyclopédique est astreint à la règle de l'ordre alphabétique, le plus commode pour la recherche ; il découpe, segmente les énoncés ; mais il faut en même temps que le lecteur puisse replacer les développements qu'il lit dans un champ plus vaste, sinon dans une théorie. Il faut ainsi qu'une notion comme qualificatif puisse renvoyer au concept qu'elle implique, adjectif, et que, à son tour, adjectif renvoie à partie du discours ou classe grammaticale. De plus, la définition de l'adjectif est différente selon que l'on se place dans la perspective structuraliste, générativiste ou traditionnelle. Il existe donc un énoncé total que le lecteur doit pouvoir reconstruire par le jeu des renvois. On y parviendra de deux manières : d'une part, il y a des articles de base définissant les concepts clés qui permettent d'accéder aux termes plus spécifiques (des astérisques signalent les développements faits aux mots ainsi notés), et inversement on remontera à ces articles de synthèse à partir des mots particuliers par un même jeu d'astérisques et de renvois : on peut remonter de qualificatif à adjectif et aller d'adjectif à déterminatif ou à classe grammaticale. On a voulu faire du Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage non seulement un ouvrage de consultation, visant à combler des lacunes ponctuelles, mais aussi un ouvrage de formation linguistique, aidant à constituer un ensemble d'exposés explicatifs. Par là, nous espérons faire du dictionnaire une sorte de manuel libre.

Il reste que le nombre des questions que les lecteurs peuvent se poser à propos de textes linguistiques est considérable; or tout dictionnaire a ses limites: l'étendue du domaine et le raffinement des analyses. La linguistique est au contact des autres sciences humaines. Les zones frontières sont déterminées par les disciplines qui définissent les rapports entre le langage et les autres comportements, individuels ou sociaux, comme la psycholinguistique et la sociolinguistique. Le langage est aussi une activité supportée par un organisme ; cette activité physiologique s'exprime au niveau périphérique, celui des organes de la parole (phonétique) et de la réception des sons (acoustique), et au niveau central, des commandes motrices et sensorielles, celui du cortex (neurolinguistique). La linguistique touche encore la communication animale, car il y a à la fois continuité et discontinuité dans l'échelle phylogénétique. Les linguistes ont aussi analysé les textes comme des objets susceptibles d'être formalisés. La terminologie et les concepts des mathématiques et de la logique ont largement pénétré la linguistique, non sans s'être adaptés aux problèmes spécifiques des langues naturelles. Science historique encore, la linguistique voit dans la langue une image de l'histoire de la communauté socioculturelle, mais la langue participe aussi à l'histoire du peuple, car elle modèle une image du monde et elle est une institution sociale. La linguistique est proche de l'histoire, parce qu'elle traite des mêmes textes avec la même intention d'en dévoiler les structures profondes.

En retour, la linguistique est largement mise à contribution par les sciences humaines ; ses procédures d'analyse ont été reprises en anthropologie, en histoire et en littérature ; on a fait appel à ses hypothèses en psycholinguistique et en neurolinguistique. Aussi trouvera-t-on dans ce dictionnaire des mots qui appartiennent à la psychologie, à la sociologie, à la physiologie, à la rhétorique, etc. Ils sont traités avec moins d'ampleur que ceux qui appartiennent en propre à

la linguistique, car ce dictionnaire de linguistique ne vise pas à être un dictionnaire des sciences humaines mais seulement un dictionnaire des sciences du langage.

Le raffinement de l'analyse limite aussi l'étendue du lexique étudié. Chaque école linguistique a développé avec ses théories et ses méthodes propres un vocabulaire spécifique, adapté aux besoins de la théorie, sinon même construit de toutes pièces. Or, ce dictionnaire ne vise pas à être l'expression exclusive d'une école, d'une tendance, d'une personne, encore moins d'une simple opinion. S'il a fait place à quelques grands courants, il ne pouvait être question de suivre chaque école dans ses raffinements d'analyse et ses détails terminologiques. Il y un seuil à partir duquel le lecteur informé ne peut plus résoudre ses questions que par le texte même qu'il est en train de lire. On a donc procédé à un choix arbitraire, en nous arrêtant à un degré de technicité en deçà de la recherche apecialisée. Lorsqu'une science est du domaine exclusif d'un petit nombre de apocialistes, elle a tendance à développer des terminologies abondantes et disparates: la nécessité pour chaque école, sinon pour chaque linguiste, d'affirmer une originalité souvent mineure amène à proposer de nouveaux termes qui ne or distinguent des anciens ou de ceux des autres écoles que par leur forme et non par leur contenu. Mais lorsque cette science commence à échapper aux scula spécialistes qui tendaient à s'en assurer la possession exclusive, il se produit une décantation terminologique qui n'épargne pas les nomenclatures les plus annurces. Un deuxième facteur, non moins important, intervient lorsque, dans l'histoire d'une science, se développent de nouvelles théories qui mettent radicalement en cause celles qui les avaient précédées : le structuralisme s'était identific trop facilement avec la vérité et la science idéale ; il a été contesté par la grammaire générative, considérée elle aussi trop vite comme transcendant l'homme et son histoire ; objet de critiques internes, la théorie générative s'est a non tour dissociée en plusieurs nouvelles hypothèses. Les linguistes ont aussi pula conscience des implications philosophiques de leurs théories et de la relation qu'elles entretiennent avec le développement des sociétés dans lesquelles ils vivent : ils ont reconnu la dimension historique et sociale de leur activité octonufique. Ainsi, la linguistique ne peut être dissociée de la place accordée aux problemes du langage et de la communication dans les sociétés développées. Le materialisme mécaniste des néo-grammairiens, le positivisme des distributionnallates et des fonctionnalistes, l'innéisme des générativistes participent à des ideologies qui s'expliquent elles-mêmes dans l'histoire des sociétés qui les puruluisent. Le moment où les linguistes ont conscience des présupposés philosophiques qui sous-tendent le développement des sciences humaines fixe le moment ou la métalangue d'une science est susceptible d'analyse.

Unformation linguistique qui est à la base de ce dictionnaire, commencée il plus de trente ans, et poursuivie ensuite, a été complétée par l'utilisation matique des index des principaux manuels utilisés en France. La bibliographie, index à jour, qui accompagne le dictionnaire répertorie l'ensemble des ouvrages de linguistique qui ont paru être utiles aux lecteurs informés, à l'exclusion des

article publica dans les revues.

Phot terrer ions Bernard Cardin, François Gaudin, Régine Delamotte-Legrand, Jacqueline Valentes, Albert Di Cristo pour le concours qu'ils nous ont apporté.

Liste des articles encyclopédiques

accent

acoustique

acquisition du langage

adjectif

alphabet phonétique analyse de discours

analyse conversationnelle

antonymie

aphasie

appliquée (linguistique) articulation (double)

articulatoire (phonétique)

aspect bilinguisme

I. cas (déclinaisons)

II. cas (grammaire de cas)

champ changement

classe

communication

componentielle (analyse)

connotation consonne cordes vocales

corpus dérivation diachronie dialecte dictionnaire discours

discours direct, indirect

distinctif

distributionnelle (analyse)

données écrit écriture embrayeur emphase emprunt énonciation étymologie expression

famille de langues

fonction

fonction du langage fonctionnalisme formalisation

forme

générative (grammaire)

genre

géographie linguistique

glossématique incompatibilité information langage

I. langue (concept)

II. langues (système de communication)
III. langue (organe de la phonation)

lexème

lexical (champ) lexicalisation lexicographie lexicologie lexique linguistique

Markov (modèle de)

marque message mode morphème mot

multilinéaire (phonologie)

nasal néologie nom nombre opposition paraphrase parole

parties du discours

passif personne phonème phonétique phonologie phrase polysémie ponctuation prosodie rapport redondance référence regle rythme I semantique (n. f.) Il semantique (adj.) acmiologie 5cms nigne nociolinguistique 1108 statistique lexicale structuralisme structure atyle stylistique aubitance

substitution suiet syllabe symbole synchronique synonymie syntagmatique syntagme synthèse de la parole synthétiseur temps théorie linguistique traduction traduction automatique transformation translation, transposition typologie universaux du langage universelle (grammaire) verbe voix

Bibliographie

- Aarsleff (Hans), The Study of Language in England, 1780-1860, Berkeley, Princeton Univ. Pr., 1967, 288 p.
- Abercrombie (David), Elements of General Phonetics, Edimbourg, University Press et Chicago, Aldine, 1967, 203 p.
- Abraham (Samuel) et Kiefer (Ferenc), A Theory of Structural Semantics, La Haye, Mouton, 1966, 98 p.
- Achard (Pierre), la Sociologie du langage, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 1993.
- Adamczewski (Henri), Grammaire linguistique de l'anglais, Paris, A. Colin, 1982, 352 p. le Français déchiffré. Clés du langage et des langues, Paris, A. Colin, 1991, 424 p.
- Adamczewski (Henri) et Keen (D.), Phonétique et phonologie de l'anglais contemporain, Paris, A. Colin, 1973, 252 p.
- Adelung (Johann Christoph), Deutsche Sprachlehre, Vienne, 1783; 3° éd., Berlin, 1795. Mithridates, oder allgemeine Sprachen Kunde, mit dem « Vater unser » als Sprachprobe in beynahe fünfhundert Sprachen und Mundarten, Berlin, 1806-1807, 6 vol.
- Aebli (Hans), Über die geistige Entwicklung des Kindes, Stuttgart, Klett, 1963.
- Ajuriaguerra (Julian de) et Hécaen (Henry), le Cortex cérébral. Étude neuro-psychopathologique, Paris, Masson, 1949; nouv. éd., 1960, 459 p.
- Ajuriaguerra (Julian de), Bresson (F.), Fraisse (P.), Inhelder (B.), Oléron (P.) et Piaget (J.) [éds], Problèmes de psycholinguistique, Paris, P.U.F., 1963, 219 p.
- Ajuriaguerra (Julian de), Auzias (M.), Coumes (F.), Denner (A.) et coll., l'Écriture de l'enfant, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1964, 2 vol.
- Akhmanova (O. S.), Psycholinguistique. Éléments d'un cours de linguistique, en russe. Moscou, 1957.
 - Dictionnaire de termes linguistiques, en russe, Moscou, 1966.
- Akhmanova (O. S.), Mel'čuk (I. A.), Frumkina (R. M.) et Paduceva (E. V.), Exact Methods in Linguistic Research, Moscou, éd. en russe, 1961, trad. anglaise, Berkeley et Los Angeles, Univ. of California Press, 1963.
- Akin (Johney) et coll. (eds.), Language Behavior: a Book of Readings in Communication, La Haye, Mouton, 1970, 359 p.
- Alajouanine (Théophile), Ombrédane (André) et Durand (Marguerite), le Syndrome de désagrégation phonétique dans l'aphasie, Paris, Masson, 1939, 138 p.
- Alarcos Llorach (Emilio), Fonología española, Madrid, 1950; 5° éd., 1961.
- Albrecht (Erhard), Die Beziehungen von Erkenntnisstheorie, Logik und Sprache, Halle, Niemeyer, 1956, 152 p.
 - Beiträge zur Erkenntnissiheorie und das Verhältnis von Sprache und Denken, Halle, Niemeyer, 1959, 570 p.
 - Sprache und Erkenntnis, logisch-linguistische Analysen, Berlin, Deutscher Verlag der Wissenschaften, 1967, 328 p.
- Allard (Michel), Elzière (May), Gardin (Jean-Claude) et Hours (Francis), Analyse conceptuelle du Coran sur cartes perforées : I, Code, 110 p.; II, Commentaire, 187 p., La Haye, Mouton, 1963, 2 vol.
- Allen (Robert Livingston), The Verb System of Present-Day American English, La Haye, Mouton, 1966, 303 p.
- Allen (William Sidney), Phonetics in Ancient India, Londres, Oxford Univ. Pr., 1953, 96 p. On the Linguistic Study of Languages, Cambridge, University Press, 1957.

- Alleton (Viviane), l'Écriture chinoise, Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1970.
- Allières (Jacques), la Formation de la langue française, Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je ? », 1988.
- Amacker (René), Linguistique saussurienne, Genève, Droz, 1975, 246 p.
- Ammer (Karl), Einführung in die Sprachwissenschaft, Halle, Niemeyer, 1958. Sprache, Mensch und Gesellschaft, Halle, Niemeyer, 1961.
- Anderson (John M.), The Grammar of Case. Towards a Localistic Theory, Cambridge, University Press, 1971, 244 p.
- Anderson (Wallace Ludwig) et Stageberg (Norman Clifford) [eds.], Introductory Readings on Language, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1962; nouv. éd. 1966, 551 p.
- Andreev (N.) [éd.], Matériaux pour la traduction mécanique, en russe, Leningrad, 1958.
- Annombre (J.-C.) et Ducrot (Oswald), l'Argumentation dans la langue, Liège-Paris, Éd. Marclaga, 1983.
- Annhen (Ruth Nanda) [ed.], Language. An Enquiry into its Meaning and Function, New York, Harper, 1957, 366 p.
- Antal (Laszló), Questions of Meaning, La Haye, Mouton, 1963, 95 p. Content, Meaning and Understanding, La Haye, Mouton, 1964, 61 p.
- Antolne (Gérald), la Coordination en français, Paris, d'Artrey, 1963, 2 vol., 1411 p.
- Antoine (Gérald) et Martin (Robert) [éds], Histoire de la langue française : 1880-1914, l'arin, Editions du C.N.R.S., 1985, 642 p.
- Acute (Joneph), A Grammar of Anaphora, Cambridge, Mass., MIT Press, 1985, 190 p.
- Apostol (Leo), Mandelbrot (Benoît) et Morf (Albert), Logique, langage et théorie de l'information. Paris, P.U.F., 1957, 216 p.
- Aprimpir (J. D.), Recherche expérimentale sur la sémantique du verbe russe, en russe, Moscou,
 - Thomens sur les idées et les méthodes de la linguistique structurale contemporaine, trad. du man, Dunod, 1973, 392 p.
- Arratul (Eurleo), Principi di linguistica applicata, Bologne, Il Mulino, 1967; trad. fr. Principes de linguistique appliquée, Paris, Payot, 1972, 302 p.
- Althe Hunn), Sprachwissenschaft: der Gang ihrer Entwicklung von der Antike bis zur
- Armstrong (Lillas Eveline) et Ward (Ida Caroline), Handbook of English Intonation, Leipzig at Burlin, B. G. Teubner, 1926, 124 p.
- Armauld (Antoine) et Lancelot (Claude), Grammaire générale et raisonnée, Paris, 1660 ;
- Artive (Michel) et Chevalier (Jean-Claude), la Grammaire, Paris, Klincksieck, 1970,
- Arrier (Michel), Gadet (Françoise) et Galmiche (Michel), la Grammaire d'aujourd'hui, Farre, Flammarion, 1986, 720 p.
- Amolt (Urazhalla baña), Irrioni di fonologia comparata del sanscrito, del greco e del latino, Lutin de Florenca, Louicher, 1870.
- Ambielli (Chharre). La duttina monogenistica di Alfredo Trombetti, sua genesi, suo svolgimento, una altuna unta Factora. Stab. grafica Fili Lega, 1962, 397 p.
- Arthronom (Martin), Eillry (David) et Roca (Iggy), Foundations of General Linguistics, Limited Allen and Univin, 1982, 388 p.
- Annue (hyloun) et coll. Materiaux pour une histoire des théories linguistiques, Université de fille, 1914, ent p.
 - Theore de alter lineuistiques Bruxelles, éd. Mardaga, 1990-1992, 2 vol., 510 p. et 6114 p.

Austin (John Langshaw), Philosophical Papers, Oxford, Clarendon Pr., 1961.

Sense and Sensibilia, Oxford, Clarendon Pr., 1962; trad. fr. le Langage de la perception, Paris, A. Colin, 1971, 176 p.

How to do Things with Words, Cambridge, Mass., Harvard Univ. Pr., 1962; trad. fr. Quand dire, c'est faire, Paris, Le Seuil, 1970, 186 p.

Austin (William M.) [ed.], Papers in Linguistics in Honor of Leon Dostert, La Haye, Mouton, 1967, 180 p.

Ayer (Alfred Jules), Language, Truth and Logic, Londres, Gollancz. 1936; 2e éd., 1958, 254 p.

Philosophy and Language, Oxford, Clarendon Pr., 1960, 35 p.

The Problem of Knowledge, Baltimore, Md, Penguin Books, 1964.

Bach (Adolf), Deutsche Mundartforschung: Ihre Wege, Ergebnisse und Aufgaben, Heidelberg, Carl Winter, 1934; 2° éd., 1950, 179 p.
Geschichte der deutschen Sprache, Leipzig. Teubner, 1938, 240 p.

Bach (Emmon), An Introduction to Transformational Grammars, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1964, 205 p.; trad. fr. Introduction aux grammaires transformationnelles, A. Colin, 1973, 224 p.

Bach (Emmon) et Harms (Robert T.) [eds.], Universals in Linguistic Theory, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1968, 210 p.

Bachman (Christian), Lindenfeld (Jacqueline) et Simonin (Jacky), Langage et communications sociales, Paris, Hatier, 1981, 224 p.

Bailey (Richard W.) et Burton (Dolores M.), English Stylistics : a Bibliography, Cambridge, Mass., MIT Press, 1968, 198 p.

Baker (C. L.) et McCarthy (J. J.) [eds.], The Logical Problem of Language Acquisition, Cambridge, Mass., MIT Press, 1981, 358 p.

Bakhtine (Mikhail), le Marxisme et la philosophie du langage, Paris, Éd. de Minuit, 1977, 232 p.

Baldinger (Kurt), Die Semasiologie, Versuch eines Überblicks, Berlin. Akademie Verlag. 1957, 40 p.

Balibar (Renée), les Français fictifs, Paris, Hachette, 1974, 295 p. l'Institution du français, Paris, P.U.F., 1985, 422 p.

Balibar (Renée) et Laporte (Dominique), le Français national, Paris, Hachette, 1974, 280 p.

Bally (Charles), Traité de stylistique française, Paris, Klincksieck, 1909; 2° éd., 1919. le Langage et la vie, Genève, Atar, 1913; 3° éd., 1952, 237 p. Linguistique générale et linguistique française, Paris, E. Leroux, 1932; 4° éd. Berne, A. Francke, 1965, 440 p.

Balpe (J.-P.), Initiation à la génération de textes en langue naturelle, Paris, Eyrolles. 1986. Baltin (Mark R.) et Kroch (Anthony S.) [eds.], Alternative Constructions of Phrase Structure,

Chicago et Londres, University of Chicago Press, 1989, 316 p.

Bange (P.) et coll., Logique, argumentation, conversation, Berne, Peter Lang, 1983. Baratin (Marc), la Naissance de la syntaxe à Rome, Paris, Éd. de Minuit, 1989, 544 p.

Baratin (Marc) et Desbordes (Françoise), l'Analyse linguistique dans l'Antiquité classique, Paris, Klincksieck, 1981, 270 p.

Bar-Hillel (Yehoshua), Language and Information, Selected Essays on their Theory and Application, Jérusalem et Reading, Mass., Addison-Wesley, 1954; nouv. éd., 1964, 388 p.

Four Lectures on Algebraic Linguistics and Machine Translation, Jérusalem, 1963. Pragmatics of Natural Languages, Dordrecht, D. Reidel, 1971, 231 p.

Barr (James), Sémantique du langage biblique, Paris, coéd. Aubier-Montaigne, Le Cerf, Delachaux et Niestlé, Desclée De Brouwer, 1971, 372 p.

- Harthes (Roland), le Degré zéro de l'écriture, Paris, Le Seuil, 1953.
 Les critiques, Paris, Le Seuil, 1964-1993, 4 vol.
 Système de la mode, Paris, Le Seuil, 1967, 302 p.
- Hartoli (Matteo), Saggi di linguistica spaziale, Turin, V. Bona, 1945, 306 p.
- Harwick (Karl), Probleme der stoischen Sprachlehre und Rhetorik, Berlin. Akademie Verlag, 1957, 111 p.
- Bantide (Roger) [éd.], Sens et usage du terme structure dans les sciences humaines et sociales, La Haye, Mouton, 1962, 165 p.
- Bantuji Dervillez (Jacqueline), Structure des relations spatiales dans quelques langues naturelles, Genève, Droz, 1982, 464 p.
- Baudouin de Courtenay (Jan I.), Versuch einer Theorie phonetischer Alternationen, Strasbourg, Trübner, 1895, 124 p.
- Haylon (Christian) et Fabre (Paul), les Noms de lieux et de personnes, Paris, Nathan, 1982, 2/8 p.
- Barell (Charles Ernest), Linguistic Form, Istanbul, 1953.
 Linguistic Typology (Inaugural Lectures), Londres, School of Oriental and African Studies, 1958.
- Mazell (Charles Ernest), Catford (J. C.), Halliday (M. A. K.) et Robins (R. H.) [eds.], In Memory of J. R. Firth, Londres, Longmans, 1966, 500 p.
- Beutlieux (Charles), Histoire de l'orthographe française, Paris, Champion, 1967, 2 vol., 167 p. et 134 p.
- Beauzée (Nicolas), Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langue pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues, Paris, 1767.
- Michaele (Hervé-D.), Syntaxe du français moderne et contemporain, Paris, P.U.F., 1986, 336 p. Phonétique et morphologie du français moderne et contemporain, Paris, P.U.F., 1992, 304 p.
- Bechert (Johannes), Clément (Danièle), Thümmel (Wolf) et Wagner (Karl Heinz), Imführung in die generative Transformationsgrammatik. Ein Lehrbuch, Munich, Hueber, 1970.
- Béclard (Édith) et Maurais (Jacques) [éds], la Norme linguistique, Québec, Conseil de la langue française et Paris, Le Robert, 1983, 850 p.
- Relevitch (Vitold), Langage des machines et langage humain, Bruxelles, Office de publicité, 1956, 121 p.
- Welling (Ursula) et Brown (Roger) [eds.], The Acquisition of Language. Report of the Fourth Conference Sponsored by the Committee on Intellective Processes Research of the Social Science Research Council, Lafayette, Indiana, Purdue University, 1964, 191 p.
- In lynev (Boris Vasilievitch), The Psychology of Teaching Foreign Languages, traduit du russe, Oxford, Pergamon Pr., 1963.
- Iterative (Edward Herman), Componential Analysis of General Vocabulary: The Semantic Semantic of a Set of Verbs in English, Hindi and Japanese, Bloomington, Indiana University France et La Haye, Mouton, 1966; traduit en partie dans Langages, n° 20, Paris, Larguage, déc. 1970, « Analyse componentielle du vocabulaire général », pp. 101-125.
- Bernie (Max), Semiotik. Allgemeine Theorie der Zeichen, Baden-Baden, Agis Verlag, 1967,
- Benveniste (Émile), Origines de la formation des noms en indo-européen. Paris, A. Maisonneuve. 1936, 224 p.
 - Nons d'agent et nons d'actions en indo-européen, Paris, Klincksieck, 1948, 175 p.
 - Hittite et indo-européen, Paris, A. Maisonneuve, 1962, 141 p.
 - Problèmes de linguistique générale, Paris, Gallimard, 1966-1974, 2 vol.
 - le Vocabulaire des institutions indo-européennes, Paris, Éd. de Minuit, 1969-1970, 2 vol.

Bernstein (Basil), Class, Codes and Control, Londres, Routledge and Kegan, 1971-1974, 3 vol.; trad. fr. (partielle), Langage et classes sociales, Paris, Ed. de Minuit, 1975, 352 p.

Berrendonner (Alain), Cours critique de grammaire générative, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1983.

Éléments de pragmatique linguistique, Paris, Éd. de Minuit, 1981, 256 p.

Bertoldi (Vittorio), Glottologia. Principi, problemi, metodi, Naples, Stab. Tip. editoriale, 1942, 160 p.

Il linguagio umano nella sua essenza universale e nella storicità dei suoi aspetti, Naples, Libreria ed. Liguori, 1949, 189 p.

La storicità dei fatti di lingua, Naples, Libreria ed. Liguori, 1951, 143 p.

Bertoni (Giulio), Storia della lingua italiana, Rome, Castellani, 1934, 144 p.

Lingua e cultura, Florence, Olschki, 1939, 302 p.

Bertschinger (Max), To Want: an Essay in Semantics, Berne, A. Francke, 1941, 242 p.

Berwick (Robert C.) et Weinberg (Amy S.), The Grammatical Basis of Linguistic Performance: Language Use and Acquisition, Cambridge, Mass., MIT Press, 1984, 326 p.

Beth (W. Evert), Formal Methods, an Introduction to Symbolic Logic and to the Study of Effective Operations in Arithmetic and Logic, Dordrecht, D. Reidel, 1962, 170 p.

Biardeau (Madeleine), Théorie de la connaissance et philosophie de la parole dans le brahmanisme classique, La Haye, Mouton, 1964, 486 p.

Bibliographie linguistique des années 1939-1947, Utrecht et Anvers, Spectrum, 1949, 2 vol. Bibliographie linguistique, 1948-1967, Utrecht et Anvers, Spectrum, 20 vol. parus.

Bierwisch (Manfred), Modern Linguistics. Its Development, Methods and Problems, trad. de l'allemand, La Haye, Mouton, 1971, 105 p.

Bierwisch (Manfred) et Heidolph (Karl Erich) [eds.], Progress in Linguistics, La Haye, Mouton, 1970, 334 p.

Black (Max), Language and Philosophy. Studies in Method, Ithaca, N. Y., Cornell University Press, 1949.

Models and Metaphors: Studies in Language and Philosophy, Ithaca, N. Y., Cornell University Press, 1962.

Blanché (Robert), Raison et discours. Défense de la logique réflexive, Paris, Vrin, 1967, 276 p. Blanche-Benveniste (Claire) [éd.], le Français parlé, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1990, 292 p. Blanche-Benveniste (Claire) et Chervel (André), l'Onhographe, Paris, Maspero, 1969,

238 p.

Blinkenberg (Andreas), l'Ordre des mots en français moderne, Copenhague, Det kgl Danske Videnskabernes Selskabs historisk – filologiske Meddelelser XVII, 1 et XX, 1, 1928-1933, 2 vol.

le Problème de la transitivité en français moderne, Copenhague, Munksgaard, 1960, 366 p. Bloch (Bernard) et Trager (George L.), Outline of Linguistic Analysis, Baltimore, Waverly

Press, 1942. Bloch (Oscar) et Wartburg (Walther von), Dictionnaire étymologique de la langue française, Paris, P.U.F., 1949; 4° éd., 1964, 720 p.

Blok (D. P.) [ed.], Proceedings of the Eighth Conference of Onomastic Sciences, Amsterdam 1963, La Haye, Mouton, 1966, 677 p.

Bloomfield (Leonard), Introduction to the Study of Language, New York, Holt, 1914. Language, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1933, et Londres, Allen and Unwin, 1935; nouv. éd. Londres, Allen and Unwin, 1965, 566 p.; trad. fr. le Langage, Paris, Payot, 1970, 525 p.

Linguistic Aspects of Science, Chicago, University Press, 1939, 59 p.

A Leonard Bloomfield Anthology, ed. par Ch. F. Hockett, Bloomington et Londres, Indiana University Press, 1970, 553 p.

Boas (Franz), Race, Language and Culture, New York, Macmillan, 1940, 647 p.

(ed.) Handbook of American Indian Languages, Washington, D. C., Bureau of American Ethnology, Smithsonian Institution, t. I, 1911, t. II, 1922.

Bubon (J.), Introduction historique à l'étude des néologismes et des glossolalies en psychopathologie, Paris, Masson, 1952, 342 p.

Bochenski (Innocent Marie Joseph), Formale Logik, Fribourg et Munich. Karl Alber, 1956, 639 p.

Holelli (Tristano), Per una storia della ricerca linguistica, Naples, 1965.

Bolinger (Dwight), Aspects of Language, New York, Harcourt, Brace and World, 1968, 326 p.

Honnard (Henri), Code du français courant, Paris, Magnard, 1981, 336 p.

Boons (Jean-Paul), Guillet (Alain), Leclère (Christian), la Structure des phrases simples en français. Constructions intransitives, Genève, Droz, 1976, 377 p.

Booth (Wayne C.), The Rhetoric of Fiction, Chicago, University Press, 1961.

Hopp (Franz), Über das Konjugationsystem der Sanskritsprache in Vergleichung mit jenem der

griechischen, lateinischen, persischen und germanischen Sprache, Iéna, 1816.

Vergleichende Zergliederung des Sanskrits und der mit ihm verwandten Sprachen, Iéna, 1824. Vergleichende Grammatik, des Sanskrits, Zend, Griechischen, Lateinischen, Gothischen und Deutschen, Berlin, 1833; 2° éd., 1857-1860, 2 vol.; trad. fr. par Michel Bréal, Grammaire comparée des langues indoeuropéennes comprenant le sanscrit, le zend, l'arménien, le grec, le lutin, le lithuanien, l'ancien slave, le gothique et l'allemand, Paris, Impr. impériale et impr. nationale, 1866-1874; nouv. éd. 1885-1889, 5 vol.

Horer (Hagit), *Parametric Syntax*, Dordrecht, Foris Publications, 1984, 260 p. Borst (Arno), *Der Turmbau von Babel*, Stuttgart, Hiersemann, 1957-1964, 4 vol.

Botha (Rudolf P.), The Function of the Lexicon in Transformational Generative Grammar, La

Haye, Mouton, 1968, 272 p.

The Methodological Status of Grammatical Argumentation, La Haye, Mouton, 1970, 70 p. Methodological Aspects of Transformational Generative Phonology, La Haye, Mouton, 1971, 266 p.

The Conduct of Linguistic Inquiry: A systematic introduction to the methodology of generative

grammar, La Haye, Mouton, 1981, 462 p.

Bouhours (R. P. Dominique), les Entretiens d'Ariste et d'Eugène, Paris, 1671.

Bourciez (Édouard), Éléments de linguistique romane, Paris, Klincksieck, 1910; 5° éd. revue par l'auteur et Jean Bourciez, 1967, 783 p.

Bourdieu (Pierre), Ce que parler veut dire. L'Économie des changements linguistiques, Paris, Fayard, 1982, 244 p.

Houton (Charles P.), le Développement du langage chez l'enfant, aspects normaux et pathologiques, Paris, Masson, 1976.

La Linguistique appliquée, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 1979. Discours physique du langage, Paris, Klincksieck, 1984, 234 p.

In Neurolinguistique, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1985.

Попуотенне (Jacques), la Parole malheureuse. De l'alchimie linguistique à la grammaire philosophique, Paris, Éd. de Minuit, 1971, 476 р.

Witnenstein: la rime et la raison, Paris, Éd. de Minuit, 1973, 240 p.

Howers (J. S.), The Theory of Grammatical Relations, Ithaca, Cornell University Press, 1981, 208 p.

Mindy (Michael) et Berwick (Robert C) [eds.], Computational Models of Discourse, Cambridge, Mass., MIT Press, 1983, 404 p.

Britin (Walter Russel), Speech Disorders. Aphasia, Apraxia and Agnosia, Londres, Butterworth, 1961; 2^e éd., 1965, 184 p.

Biral (Michel), Mélanges de mythologie et de linguistique, Paris, Hachette, 1877; rééd.

Essai de sémantique (science des significations), Paris, Hachette, 1897; 4e éd., 1908, 372 p.

Brekle (Herbert Ernst), Generative Satzsemantik und transformationelle Syntax im System der englischen Nominalkomposition, Munich, Fink, 1970, 221 p.

Semantik, Munich, Fink, 1972; trad. fr. Sémantique, Paris, A. Colin, 1974, 110 p.

Brekle (Herbert Ernst) et Lipka (Leonhard), Wortbildung, Syntax und Morphologie: Festschrift zum 60. Geburtstag von Hans Marchand, La Haye, Mouton, 1968, 368 p.

Bresson (François), Jodelet (François) et Mialaret (Gaston), Langage, communication et décision, t. VIII du Traité de psychologie expérimentale, sous la dir. de P. Fraisse et J. Piaget, Paris, P.U.F., 1965, 308 p.

Breton (Roland), Géographie des langues, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 1976.

Brichler-Labaeye (Catherine), les Voyelles françaises. Mouvements et positions articulatoires à la lumière de la radiocinématographie, Paris, Klincksieck, 1970, 258 p.

Briere (Eugene John), A Psycholinguistic Study of Phonological Interference, La Haye, Mouton, 1968, 84 p.

Bright (William) [ed.], Sociolinguistics: Papers of the UCLA Conference on Sociolinguistics, La Haye, Mouton, 1966, 324 p.

Broadbent (Donald Eric), Perception and Communication, Oxford, Pergamon, 1958, 338 p. Bronckart (Jean-Paul), Théories du langage, une introduction critique, Bruxelles, Dessart et

Mardaga, 1977, 362 p.

Bronckart (Jean-Paul) et al., le Fonctionnement des discours, Paris, Delachaux et Niestlé, 1985.

Bronckart (Jean-Paul), Kail (Michèle) et Noizet (Georges), Psycholinguistique de l'enfant, Paris, Delachaux et Niestlé, 1983, 294 p.

Brøndal (Viggo), le Système de la grammaire, Copenhague, Munksgaard, 1930.

le Français, langue abstraite, Copenhague, Munksgaard, 1936. Essais de linguistique générale, Copenhague, Munksgaard, 1943.

les Parties du discours, Copenhague, Munksgaard, 1948.

Substrat et emprunt en roman et en germanique. Étude sur l'histoire des sons et des mots, Copenhague et Bucarest, 1948.

Théorie des prépositions, introduction à une sémantique rationnelle, Copenhague, Munksgaard. 1950.

Brower (Reuben A.) [ed.], *On Translation,* Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1959, 306 p.

Brown (Roger Langham), Wilhelm von Humboldt's Conception of Linguistic Relativity, La Haye, Mouton, 1967, 132 p.

Brown (Roger W.), Words and Things, Glencoe, Illinois, Free Press, 1958.

Brucker (Charles), l'Étymologie, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 1988.

Brugmann (Karl Friedrich), Zum heutigen Stand der Sprachwissenschaft, Berlin, 1885. Kurze vergleichende Grammatik der indogermanischen Sprachen auf Grund der « Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen von K. Brugmann und B. Delbrück », Strasbourg, Trübner, 1904, 777 p.; trad. fr. sous la direction d'A. Meillet et R. Gauthiot, Abrégé de grammaire comparée des langues indo-européennes, Paris, Klincksieck, 1905, 856 p.

Brugmann (Karl Friedrich) et Delbrück (Berthold), Grundriss der indogermanischen Sprachen, Strasbourg, Trübner, 1886-1900, 7 vol.

Brugmann (Karl Friedrich) et Osthoff (Hermann), Morphologische Untersuchungen, Leipzig, 1890.

Bruner (Jerome S.), Goodnow (J. J.) et Austin (George A.), A Study of Thinking, New York, Wiley, 1956.

Brunot (Ferdinand), la Doctrine de Malherbe d'après son Commentaire sur Desportes, Paris, Picard, 1891; rééd., Paris, A. Colin, 1969.

Histoire de la langue française des origines à 1900, Paris, A. Colin, 1905-1937, 10 tomes. la Pensée et la Langue, Paris, Masson, 1922; 3° éd., 1936.

Buchanan (Cynthia Dee), A Programed Introduction to Linguistics: Phonetics and Phonemics, Boston, Heath, 1963, 270 p.

Bühler (Karl), Sprachtheorie. Die Darstellungsfunktion der Sprache, Iéna, 1934; 2° éd., Stuttgart, 1965.

Bull (William E.), Time, Tense and the Verb, Berkeley et Los Angeles, University of California Press, 1963; nouv. éd., 1968, 120 p.

Büntig (Karl Dieter), Einführung in die Linguistik, Francfort, Athenäum, 1971.

Bureau (Conrad), Linguistique fonctionnelle et stylistique objective, Paris, P.U.F., 1976, 264 p.

Burney (Pierre), l'Orthographe, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1959. les Langues internationales, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1961.

Burt (Maria K.), From Deep 10 Surface Structure, New York, Harper and Row, 1972, 200 p.

Buszkowski (Wojciech), Marciszewski (Witold) et Van Benthem (Johan) [eds.], Categorial Grammar, Amsterdam et Philadelphia, John Benjamins Publishing Company, 1988, 366 p.

Buyssens (Éric), les Langages et le discours. Essai de linguistique fonctionnelle dans le cadre de la sémiologie, Bruxelles, Office de publicité, 1943, 98 p.

Vérité et langue. Langue et pensée, Bruxelles, Institut de sociologie. 1960, 52 p.

Linguistique historique, Paris, P.U.F., 1965, 158 p.

la Communication et l'articulation linguistique, Paris, P.U.F., 1967, 176 p.

les Deux Aspectifs de la conjugaison anglaise au xx siècle, Paris, P.U.F., 1968, 328 p.

Calame-Griaule (Geneviève), Ethnologie et Langage. La Parole chez les Dogon, Paris, Gallimard, 1965, 589 p.

Calvet (Louis-Jean), Linguistique et colonialisme, Paris, Payot, 1974, 236 p.

Pour et contre Saussure, Paris, Payot, 1975, 152 p.

la Production révolutionnaire, Paris, Payot. 1976, 202 p.

Marxisme et linguistique, Paris, Payot, 1977, 196 p.

les Langues véhiculaires, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1981.

l'Europe et ses langues, Paris, Plon, 1993, 230 p. Histoires de mots, Paris, Payot, 1993, 218 p.

Camproux (Charles), les Langues romanes, Paris, P.U.F., coll. « Que sais-je? », 1974.

Cantineau (Jean), Études de linguistique arabe, Paris, Klincksieck, 1960, 312 p.

Capell (Arthur), Studies in Sociolinguistics, Mouton, La Haye, 1966, 167 p.

Carnap (Rudolf), Der logische Aufbau der Welt, Berlin, 1928, 290 p.; 2e éd. en anglais, The Logical Structure of the World et Pseudoproblems in Philosophy, Los Angeles, Univ. of California Pr., 1961; nouv. éd., Londres, Routledge and Kegan, 1967, 364 p.

Philosophy and Logical Syntax, Londres, Kegan Paul, 1935, 100 p.

Lugische Syntax der Sprache, Vienne, 1934, 274 p.; trad. anglaise, The Logical Syntax of Lunguage, Londres, Routledge and Kegan, 1937, 352 p.

Introduction to Semantics (1942), 259 p., et Formalization of Logic (1943), 159 p.,

Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1958.

Meaning and Necessity, A Study in Semantics and Modal Logic, Chicago, University of

Chicago Press, 1946; 4° éd., 1964, 258 p.

logical Foundations of Probability, Chicago, University of Chicago Press, 1950; 2e éd., 1962, 613 p.

Carnochan (J.), Crystal (D.) et coll., Word Classes, Amsterdam, North-Holland, 1967.

Carnoy (Albert), les Indo-Européens: préhistoire des langues, des mœurs et des croyances de l'Europe, Bruxelles, Vromant, 1921, 256 p.

la Science du mot, traité de sémantique, Louvain, Universitas, 1927, 428 p.

Carré (René) [éd.], Langage humain et machine, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1991.

Carroll (John B.), The Study of Language. A Survey of Linguistics and Related Disciplines in America, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1953, 289 p. Language and Thought, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall, 1964.

Cassirer (Ernst), Philosophie der symbolischen Formen, t. I, Die Sprache, Berlin, 1923 ; trad. fr. la Philosophie des formes symboliques, t. I, le Langage, Paris, Éd. de Minuit. 1992,

360 р.

Catach (Nina), l'Orthographe française à l'époque de la Renaissance, Genève, Droz et Paris, Minard, 1968, 496 p.
l'Orthographe française. Traité théorique et pratique, Paris, Nathan, 1980, 334 p.

l'Orthographe en débat. Dossiers pour un changement, Paris, Nathan, 1991.

Catach (Nina), Golfand (Jeanne) et Denux (Roger), Orthographe et lexicographie, Paris, Didier, 1972, 2 vol.

Catford (John Cunnison), A Linguistic Theory of Translation, Londres, Oxford University Press, 1965, 103 p.

Caton (Charles E.) [ed.], *Philosophy and Ordinary Language*, Urbana, Illinois, University Press, 1963.

Cavaciuti (Santino), La teoria linguistica di Benedetto Croce, Milan, 1959, 192 p.

Cellard (Jacques) et Rey (Alain), Dictionnaire du français non conventionnel, Paris, Hachette, 1990, 894 p.

Centre d'études du lexique, la Définition, Paris, Larousse, 1990, 304 p.

Cerquiglini (Bernard), la Parole médiévale, Paris, Éd. de Minuit, 1981, 256 p. Eloge de la variante, Paris, Éd. du Seuil, 1989.

Certeau (Michel de), et coll., Une politique de la langue. La Révolution française et les patois, Paris, Gallimard, 1975, 320 p.

Cervoni (Jean), l'Énonciation, Paris, P.U.F., 1987, 128 p.

Chakravarti (Prabhata-Chandra), The Linguistic Speculation of the Hindus, Calcutta, University Press, 1933, 496 p.

Chambers (W. Walker) et Wilkie (John R.), A Short History of the German Language, Londres, Methuen, 1970.

Chao (Yuen Ren), Cantonese Primer, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1947.

242 p.

Mandarin Primer, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1948, 336 p.

Language and Symbolic Systems, Cambridge, University Press, 1968, 240 p.

Chappell (Vere C.) [ed.], Ordinary Language. Essays in Philosophical Method, Englewood Cliffs, N. J., Prentice-Hall, 1964.

Charaudeau (Patrick), Langage et discours, Paris, Hachette, 1983. Grammaire du sens et de l'expression, Paris, Hachette, 1992, 928 p.

Chatman (Seymour) et Levin (Samuel R.) [eds.], Essays in the Language of Literature, Boston, Houghton Mifflin Co., 1967.

Chaudenson (Robert), les Créoles français, Paris, Nathan, 1979, 174 p.

Chaoumian (Sebastian K.), Problèmes de phonologie théorique, en russe, Moscou, 1962; trad. angl., Problèms of Theorical Phonology, La Haye, Mouton, 1968, 224 p.
Linguistique structurale, en russe, Moscou, 1965; trad. angl., Principles of Structural

Linguistics, La Haye, Mouton, 1971, 359 p.

Applicational Grammar as a Semantic Theory of Natural Language, Chicago University Press, 1977.

A Semiotic Theory of Natural Language, Bloomington, Indiana University Press, 1987. Chaoumian (Sebastian K.) et Soboleva (P. A.), Modèles d'application génératifs et dénombrements des transformations en russe, en russe, Moscou, 1963.

- Fondements de la grammaire générative de la langue russe, en russe, Moscou, Nauka, 1968.
- Chaurand (Jacques), Histoire de la langue française, Paris, P.U.F., « Que sais-je? ». 1969.
- Cherry (Colin), On Human Communication. A Review, a Survey and a Criticism, Cambridge, Mass., MIT Press, 1957; 2° éd., 1966, 337 p.

 Information Theory, Londres, Batterworths, 1961.
- Chevalier (Jean-Claude), Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750), Genève, Droz. 1968, 776 p.
 - « Alcools » d'Apollinaire. Essai d'analyse des formes poétiques, Genève. Droz et Paris, Minard, 1970, 280 p.
 - (éd.), Grammaire transformationnelle : syntaxe et lexique, Université de Lille, 1976, 265 p.
- Chevalier (Jean-Claude), Arrivé (Michel), Blanche-Benveniste (Claire) et Peytard (Jean), Grammaire Larousse du français contemporain, Paris, Larousse, 1964, 495 p.
- Chevalier (Jean-Claude) et Gross (Maurice), Méthodes en granunaire française. Initiation à la linguistique, Paris, Klincksieck, 1976, 226 p.
- Chiss (Jean-Louis), Filliolet (Jacques), Mainguenau (Dominique), Initiation à la problématique structurale, tome 1, Paris. Hachette, 1977, 160 p.; tome 2, Paris, Hachette 1978, 168 p.
- Chomsky (Caroll), The Acquisition of Syntax in Children from 5 to 10, Cambridge, Mass., MIT Press. 1970.
- Chomsky (Noam), Syntactic Structures, La Haye, Mouton, 1957; 8° impr., 1969, 118 p.; trad. fr. Structures syntaxiques, Paris, Le Seuil, 1969, 141 p.
 - Current Issues in Linguistic Theory, La Haye, Mouton, 1964; 4e éd., 1969, 119 p.
 - Aspects of the Theory of Syntax, Cambridge, Mass., MIT Press, 1965, 251 p.; trad. fr. Aspects de la théorie syntaxique, Paris, Le Seuil, 1971, 284 p.
 - Topics in the Theory of Generative Grammar, La Haye. Mouton, 1966, 95 p.: 2° éd., 1969.
 - Cartesian Linguistics. A Chapter in the History of Rationalist Thought, New York, Harper and Row, 1966; trad. fr. la Linguistique cartésienne, suivie de la Nature formelle du langage, Le Seuil, 1969.
 - Language and Mind, New York, Harcourt, Brace and World, 1968, 88 p., nouv. éd., 1972, 224 p.; trad. fr. le Langage et la pensée, Paris, Payot, 1970, 145 p.
 - Studies on Semantics in Generative Grammar, La Haye, Mouton, 1972, 207 p.; trad. fr. par B. Cerquiglini, Questions de sémantique, Paris, Ed. du Seuil, 1975, 231 p.
 - lissays on Form and Interpretation, New York, North-Holland, 1977.
 - Reflections on Language, New York, Pantheon Books, Random House, 1975: trad. fr. Réflexions sur le langage, par Judith Milner, Béatrice Vautherin et Pierre Fiala, Paris, II. Maspero, 1977, 285 p.
 - Some Concepts and Consequences of a Theory of Covernment and Binding, Cambridge, MIT Press, 1982; trad. fr. la Nouvelle Syntaxe, Ed. du Seuil, 1987.
 - Knowledge of Language: Its Nature, Origin and Use, New York, Preager, 1986. Barriers, Cambridge, MIT Press, 1986.
- Chomsky (Noam) et Halle (Morris), The Sound Pattern of English, New York, Harper and Row, 1969, 470 p.; trad. fr. (partielle) Principes de phonologie générative, Le Seuil, 1973.
- Chomsky (Noam) et Miller (George A.), l'Analyse formelle des langues naturelles (trad. des chap. XI et XII du vol. II du Handbook of Mathematical Psychology, sous la dir. de D. R. Luce, New York, Wiley, 1963), Paris, Gauthier-Villars et Mouton, 1968, 174 p.
- Ehtcherba (Lev Vladimirovitch), les Voyelles russes du point de vue qualitatif et quantitatif, en russe, Moscou, 1912.
 - Phonétique française, en russe, Moscou, 1937.

Church (Alonzo), Introduction to Mathematical Logic, vol. I, Princeton, University Press, 1956, 378 p.

Claret (Jacques), le Choix des mots, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1976.

Clédat (Léon), Grammaire raisonnée de la langue française, Paris. Le Soudier, 1894. Manuel de phonétique et de morphologie historique du français, Paris, Hachette, 1917, 288 p.

Clément (Danièle), Élaboration d'une syntaxe de l'allemand, Francfort, Peter Lang, 1982.

Cocchiara (Giuseppe), Il linguaggio del gesto, Turin, Bocca, 1932, 131 p.

Cofer (Charles N.) et Musgrave (Barbara S.) [eds.], Verbal Behavior and Learning: Problems and Processes Proceedings of the Second Conference Sponsored by the Office of Naval Research and New York University, New York, McGraw-Hill, 1963, 397 p.

Cohen (David) [éd.], Mélanges Marcel Cohen, La Haye, Mouton, 1970, 461 p. l'Aspect verbal, Paris, P.U.F., 1989.

Cohen (Jean), Structure du langage poétique, Paris, Flammarion, 1966, 231 p.

Cohen (Jonathan L.), The Diversity of Meaning, Londres, Methuen, 1962; 2e éd., 1966. The Implications of Induction, Londres, Methuen, 1970.

Cohen (Marcel), Histoire d'une langue : le français (des lointaines origines à nos jours), Paris, Hier et Aujourd'hui, 1947; 3° éd., Paris, Éditions sociales, 1967, 513 p. Linguistique et matérialisme dialectique, Gap, Ophrys, 1948, 20 p.

Regards sur la langue française, Paris, SEDES, 1950, 142 p.

le Langage : structure et évolution, Paris, Éditions sociales, 1950, 144 p.

l'Écriture, Paris, Éditions sociales, 1953, 131 p.

Grammaire et style, Paris, Éditions sociales, 1954, 240 p.

Cinquante Années de recherches, Paris, Imprimerie nationale et Klincksieck, 1955, 388 p. Pour une sociologie du langage, Paris, Albin Michel, 1956, 396 p.

Notes de méthode pour l'histoire du français, Moscou, Éditions en langues étrangères.

1958, 100 p.

la Grande Invention de l'écriture et son évolution, Paris, Imprimerie nationale, 1959, 3 vol. Nouveaux Regards sur la langue française, Paris, Éditions sociales, 1963, 320 p.

le Subjonctif en français contemporain, Paris, SEDES, 1965, 226 p.

Encore des regards sur la langue française, Paris, Éditions sociales, 1966, 310 p.

Cole (Peter) [ed.], Syntax and Semantics, Pragmatics, New York, Academic Press, 1978, 340 p.

Colin (Jean-Paul), Mével (Jean-Pierre), Leclère (Christian), Dictionnaire de l'argot, Paris, Larousse, 1990, 763 p.

Collart (Jean), Varron, grammairien latin, Paris, Les Belles Lettres, 1954, 378 p.

Comrie (B.), Language Universals and Language Typology, Londres, Blackwell, 1981.

Condon (John Carl), Semantics and Communication, New York, Macmillan, 1966, 115 p.

Conseil de l'Europe, les Théories linguistiques et leurs applications, Paris, A.I.D.E.L.A. et Didier, 1967, 189 p.

Contreras (Heles W.), The Phonological System of a Bilingual Child, Lafayette, Indiana, University Press, 1961 226 p.

Cooper (William S.), Set Theory and Syntactic Description, La Haye, Mouton, 1964, 52 p. Foundation of Logico-linguistics, Dordrecht, Reidel, 1978, 250 p.

Coquet (Jean-Claude), le Discours et son sujet, Paris, Klincksieck, 1984.

Coquet (Jean-Claude) et coll., Sémiotique, l'École de Paris, Paris, Hachette, 1982, 208 p.

Corbin (Danielle), Morphologie dérivationnelle et structuration du lexique, Lille, Presses universitaires de Lille, 1991, 938 p.

Corblin (F.), Indéfini, défini et démonstratif, Genève, Droz, 1987, 264 p.

Cornforth (Maurice), Marxism and the Linguistic Philosophy, Londres, Lawrence and Wishart, 1965, 384 p.

Cornu (Maurice), les Formes surcomposées en français, Berne, Francke, 1953, 268 p.

- Cornulier (Benoît de), Effets de sens, Paris, Éd. de Minuit, 1986, 208 p.
- Corraze (Jacques), les Communications non verbales, Paris, P.U.F., 1980, 190 p.
- Coseriu (Eugenio), La geografia lingüística, Montevideo, Universidad, 1955. Logicismo y antilogicismo en la gramática, Montevideo, 1957. Sincronía, diacronía e historia, Montevideo, Universidad, 1958.

Teoría del lenguaje y lingüística general, Madrid. 1962.

- Cosnier (Jacques), Berrendonner (Alain), Coulon (Jacques) et Orecchioni (Catherine), les Voies du langage, Paris, Dunod, 1982, 330 p.
- Costabile (Norma), Le strutture della lingua italiana, Bologne, Patron, 1967, 211 p.
- Coulmas (F.) [ed.], A Festschrift for the Native speakers, La Haye, Mouton, 1981, 406 p.
- Courtès (J.), Introduction à la sémiotique narrative et discursive, Paris, Hachette, 1976, 144 p.
- Coyaud (Maurice), Introduction à l'étude des langages documentaires, Paris, Klincksieck, 1966, 148 p.

Linguistique et Documentation, Paris, Larousse, 1972, 176 p.

- Cresswell (M. J.), Structured Meanings: The Semantic of Propositional Attitudes, Cambridge, Mass., MIT Press, 1985, 202 p.
- Croce (Benedetto), Estetica come scienza dell'espressione e linguistica generale : teoria e storia, Milan, R. Sandron, 1902; 4° éd., Bari, Laterza, 1912; 8° éd., 1950.
- Crothers (Edward J.) et Suppes (P.), Experiments in Second Language Learning, New York, Acad. Pr., 1967.
- Crymes (Ruth), Some Systems of Substitution Correlations in Modern American English, La Haye, Mouton, 1968, 187 p.
- Culicover (Peter W.), Wasow (Thomas), Akmajian (Adrian) [eds.], Formal Syntax, New York, Academic Press, 1977, 500 p.
- Culioli (Antoine), Pour une linguistique de l'énonciation, Paris, Ophrys, 1991, 225 p.
- Culioli (Antoine), Fuchs (Catherine) et Pêcheux (Michel), Considérations théoriques à propos du traitement formel du langage (tentative d'application au problème des déterminants), Paris, Dunod, 1970, 50 p.
- Curat (Hervé), la Locution verbale en français moderne, Québec, Presses de l'Université Laval, 1982, 320 p.
- Curat (Hervé) et Meney (Lionel), Gustave Guillaume et la psychosystématique du langage, Québec, Presses de l'Université Laval, 1983, 238 p.
- Curry (Haskell B.) et Feys (Robert), Combinatory Logic, vol. I, Amsterdam, North-Holland, 1958; 2* éd., 1968, 417 p.
- Curtius (Georg), Grundzüge der griechischen Etymologie, Leipzig, Teubner, 1858-1868, 2 vol.; 5° éd., 1879, 858 p.

Das Verbum der griechischen Sprache, Leipzig, Hirzel, 1863-1876, 2 vol.

- Cuxac (Christian), le Langage des sourds, Paris, Payot, 1983, 206 p.
- Dahl (Östen), Topic and Comment. A Study in Russian General Transformational Grammar, Göteborg, Almquist, 1969, 53 p.
- Damamme-Gilbert (B.), la Série énumérative, Genève, Droz, 1989, 376 p.
- Damourette (Jacques) et Pichon (Édouard), Essai de grammaire française. Des mois à la pensée, Paris, d'Artrey, 1927-1950, 7 vol.
- Dance (Frank Esburn) [ed.], Human Communication Theory, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1967, 332 p.
- Danlos (Laurence), The Linguistic Basis of Text Generation, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.
- Umon Boileau (Laurent), Produire le fictif, Paris, Klincksieck, 1982, 182 p. le Sujet de l'énonciation. Psychanalyse et linguistique, Paris, Ophrys, 1987.

Danto (Arthur Coleman), Analytical Philosophy of Knowledge, Cambridge, University Press, 1968, 270 p.

Darmesteter (Arsène), De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française, et des lois qui la régissent, Paris, Vieweg, 1877. 307 p.

la Vie des mois étudiés dans leurs significations, Paris, Delagrave, 1887 ; 13° éd., 1921, 212 p.

Cours de grammaire historique de la langue française, Paris, Delagrave, 1891-1897, 4 vol.

Darmesteter (Arsène) et Hatzfeld (Adolphe), Dictionnaire général de la langue française, Paris, Delagrave, 1895-1900, 2 vol.

Dauzat (Albert), Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans, Paris, Champion, 1906, 295 p.

la Vie du langage, Paris, A. Colin, 1910, 312 p.

Essais de géographie linguistique, Paris, Champion et d'Artrey, 1915-1938, 3 vol. la Géographie linguistique, Paris, Flammarion, 1922; nouv. éd., 1943, 296 p. Histoire de la langue française, Paris, Payot, 1930, 588 p.

Dauzat (Albert), Dubois (Jean) et Mitterand (Henri), Nouveau Dictionnaire étymologique, Paris, Larousse, 1964; 3° éd., 1972; 4° éd., 1993.

Davidson (Donald) et Harman (Gilbert) [eds.], Semantics of Natural Language, Dordrecht, Reidel, 1969, 769 p.

Davis (Martin) [ed.], The Undecidable. Basic Papers on Undecidable Propositions, Unsolvable Problems and Computable Functions, New York, Raven Press, 1965, 440 p.

Dean (Leonard F.) et Wilson (Kenneth G.) [eds.], Essays on Language and Usage, Londres, Oxford University Press, 1959; 2° éd., 1963, 346 p.

De Cecco (John Paul) [ed.], The Psychology of Language. Thought and Instruction, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1966, 446 p.

Deese (James E.), The Structure of Associations in Language and Thought, Baltimore, Johns Hopkins Press, 1965.

De Laguna (Grace Andrus), Speech: its Function and Development, New Haven, Yale University Press, 1927, 363 p.

Delas (Daniel) et Filliolet (Jacques), Linguistique et poétique, Paris, Larousse, 1973, 206 p. Delattre (Pierre), The General Phonetics Characteristics of Languages, Boulder, Colorado, 1962.

Studies in French and Comparative Phonetics: Selected Papers in French and English, La Haye, Mouton, 1966, 286 p.

Delavenay (Émile), la Machine à traduire, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 1959.

Delavenay (Émile et Katherine), Bibliographie de la traduction automatique, La Haye, Mouton, 1960, 69 p.

Delbrück (Berthold), Syntaktische Forschungen, Halle, 1871-1888, 5 vol.

Einleitung in das Studium der indogermanischen Sprachen, Leipzig, Breitkopf, 1880, 141 p.

Deledalle (Gérard), Théorie et pratique du signe, Paris, Payot, 1979, 216 p.

Delesalle (Simone) et Chevalier (Jean-Claude), la Linguistique, la grammaire et l'école, Paris, A. Colin, 1986, 386 p.

Dell (François), les Règles et les sons, Paris, Hermann, 1973, 282 p.

De Mauro (Tullio), Storia linguistica dell'Italia unita, Bari, Laterza, 1963, 521 p.

Introduzione alla semantica, Bari, Laterza, 1965, 238 p.; trad. fr., Une introduction à la sémantique, Paris, Payot, 1969, 222 p.

Ludwig Wittgenstein, his Place in the Development of Semantics, Dordrecht, Reidel. 1967, 62 p.

« Introduction » et « commentaire » de la trad. ital. de F. de Saussure, Corso di linguistica generale, Bari, Laterza, 1968.

- Deroy (Louis), l'Emprunt linguistique, Paris, Les Belles Lettres, 1956, 486 p.
- Derrida (Jacques), l'Écriture et la différence, Paris, Le Seuil, 1967, 440 p. De la grammatologie, Paris, Éd. de Minuit, 1967, 448 p.
- Desclés (J.-P.), Langages applicatifs, langues naturelles et cognition, Paris, Hermès, 1990.
- Dessaux-Berthonneau (A.-M.), Théories linguistiques et Traditions grammaticales, Lille, Presses universitaires de Lille, 1980, 276 p.
- Deutsch (Karl W.), Nationalism and Social Communication, Cambridge, MIT Press, 2° éd. 1966.
- Devoto (Giacomo), Storia della lingua di Roma, Bologne, Cappelli, 1940, 429 p. I fondamenti della storia linguistica, Florence, Sansoni, 1951, 95 p.
- Dewèze (A.), Traitement de l'information linguistique par l'homme, par la machine, Paris, Dunod, 1966, 228 p.
- Dickoff (James) et James (Patricia), Symbolic Logic and Language, New York, McGraw-Hill, 1965.
- Di Cristo (Albert), Prolégomènes à l'étude de l'intonation, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1982, 232 p.
- Dicrickx (Jean) et Lebrun (Yvan) [éds.], Linguistique contemporaine. Hommage à Éric Buyssens, Bruxelles, Institut de sociologie, 1970.
- Diez (Friedrich), Grammatik der romanischen Sprachen, Bonn, Weber, 1836-1844, 3 vol.; trad. fr., Grammaire des langues romanes, Paris, Vieweg, 1874-1876, 3 vol.
- Dik (Simon), Coordination: Its Implications for the Theory of General Linguistics, Amsterdam, North-Holland, 1968, 318 p.
- Dingwall (William Orr), Transformational Generative Grammar, Washington, D.C., Center for Applied Linguistics, 1965, 82 p.
- Dinneen (Francis Patrick), An Introduction to General Linguistics, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1967, 452 p.
- Diogène », Problèmes du langage (contributions de Émile Benveniste, Noam Chomsky, Roman Jakobson, André Martinet, etc.), Paris, Gallimard, 1966, 217 p.
- Diringer (David), The Alphabet, Londres, Hutchinson, 1949, 607 p.; 3° éd., 1968, 2 vol.
- Dispaux (Gilbert), la Logique et le quotidien. Une analyse dialogique des mécanismes de l'argumentation, Paris, Éd. de Minuit, 1984, 192 p.
- Dixon (Robert Malcolm Ward), Linguistic Science and Logic, La Haye, Mouton, 1963, 108 p.
 - What is Language? A New Approach to Linguistic Description, Londres, Longmans, 1965, 216 p.
- Dixon (Theodor R.) et Horton (David L.) [eds.], Verbal Behavior and General Behavior Theory, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall, 1968, 596 p.
- Doblhofer (Ernest), le Déchiffrement des écritures, Paris, Arthaud, 1959, 388 p.
- Doležel (Lubomir) et Bailey (Richard W.) [eds.], Statistics and Style, New York, Am. Elsevier, 1969, 245 p.
- Dominicy (Marc), la Naissance de la grammaire moderne, Bruxelles, Mardaga, 1984, 256 p.
- Donzé (Roland), la Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal. Contribution à l'histoire des idées grammaticales en France, Berne, Francke, 1967, 257 p.
- Dosse (François), Histoire du structuralisme, t. I : le Champ du signe, 1945-1966, Paris, La Découverte, 1991, 492 p.
- Dringe (Theodore M.), Type Crossings, Sentential Meaninglessness in the Border Area of Linguistics and Philosophy, La Haye, Mouton, 1966, 218 p.
- Droixhe (D.), la Linguistique et l'appel de l'histoire (1600-1800). Rationalisme et révolutions positivistes, Genève, Droz, 1978, 460 p.
- Dubois (Claude-Gilbert), Mythe et Langage au xv1 siècle, Bordeaux, Ducros, 1970, 174 p.

Dubois (Danièle) [éd.], Sémantique et cognition, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1991, 342 p.

Dubois (Jacques). V. Groupe μ.

Dubois (Jean), le Vocabulaire politique et social en France de 1869 à 1872, Paris, Larousse, 1962, 460 p.

Étude sur la dérivation suffixale en français moderne et contemporain, Paris, Larousse, 1962, 118 p.

Grammaire structurale du français: I, Nom et pronom; II, le Verbe; III, la Phrase et les transformations, Paris, Larousse, 1965-1969, 3 vol.

Dubois (Jean) et Dubois-Charlier (Françoise), Éléments de linguistique française : Syntaxe, Paris, Larousse, 1970, 296 p.

Dubois (Jean) et Dubois (Claude), Introduction à la lexicographie : le dictionnaire, Paris, Larousse, 1971, 208 p.

Dubois (Jean), Lagane (René), Niobey (Georges), Casalis (Jacqueline et Didier) et Meschonnic (Henri), Dictionnaire du français contemporain, Paris, Larousse, 1966.

Dubois-Charlier (Françoise), Éléments de linguistique anglaise : Syntaxe, Paris, Larousse, 1970, 276 p.

Éléments de linguistique anglaise : la phrase complexe et les nominalisations, Paris, Larousse. 1971, 296 p.

Ducháček (Otto), Précis de sémantique française, Brno, Universita J. E. Purkyně, 1967, 263 p.

Duchet (Jean-Louis), la Phonologie, Paris, P.U.F., « Que sais-je? ». 1981.

Ducrot (Oswald), Dire et ne pas dire, Paris, Hermann, 1972, 284 p.

la Preuve et le dire, Paris, Mame, 1974.

l'Échelles argumentatives, Paris, Éd. de Minuit, 1980, 96 p.

le Dire et le dit, Paris, Éd. de Minuit, 1984, 240 p.

Logique, structure, énonciation, Paris, Éd. de Minuit, 1989, 192 p.

Ducrot (Oswald) et coll., Qu'est-ce que le structuralisme ? Paris, Le Seuil, 1968, 448 p.

Ducrot (Oswald) et Todorov (Tzvetan), Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage, Paris, Le Seuil, 1972, 480 p.

Dumarsais (César Chesneau), Logique et Principes de grammaire, Paris, 1769. Traité des tropes, Paris, 1730 ; réédité Paris, Le Nouveau Commerce, 1977.

Durand (Pierre), Variabilité acoustique et invariance en français, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1985, 300 p.

Eaton (Trevor), The Semantics of Literature, La Haye, Mouton, 1966, 72 p.

Ebeling (Carl L.), Linguistic Units, La Haye, Mouton, 1960, 143 p.

Calif., Summer Institute of Linguistics, 1962.

Eberle (Rolf A.), Nominalistic Systems, Dordrecht, Reidel, 1970, 217 p.

Eco (Umberto), Sémiotique et philosophie du langage, Paris, P.U.F., 1988, 285 p., trad. de Semiotica e filosofia del linguaggio, Torino, Einaudi, 1984.

Edmundson (H. P.) [ed.], Proceedings of the National Symposium on Machine Translation, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1961.

Egger (Émile), Apollonius Dyscole. Essai sur l'histoire des théories grammaticales dans l'Antiquité, Paris, Durand, 1854, 349 p.

Ehrmann (Madeline Elizabeth), The Meanings of the Models in Present Day American English, La Haye, Mouton, 1966, 106 p.

Ellis (Jeffrey), Towards a General Comparative Linguistics, La Haye, Mouton, 1966, 170 p. Elson (Benjamin) et Pickett (V. B.), An Introduction to Morphology and Syntax, Santa Ana,

Elwert (Wilhelm Theodor) [ed.], *Probleme der Semantik*, Wiesbaden, Steiner, 1968, 61 p. Emmet (Dorothy), *Rules, Roles and Relations*, New York, Macmillan and Co., 1966.

Empson (William), The Structure of Complex Words, Londres, Chatto and Windus, 1951; 5° éd., 1969, 452 p.

Engler (Rudolf), Théorie et critique d'un principe saussurien : l'arbitraire du signe, Genève, Impr. populaire, 1962, 67 p.

Cours de linguistique de F. de Saussure : édition critique, Wiesbaden, Otto Harrassowitz, fasc. 1, 1967, 146 p.

lintwistle (William J.), Aspects of Language, Londres, Faber, 1953.

Essais sur le langage, textes de E. Cassirer, A. Sechehaye, W. Doroszewski, K. Bühler, N. Troubetzkoy, Gh. Bally, E. Sapir, G. Guillaume, A. Gelb, K. Goldstein, A. Meillet, Paris, Éd. de Minuit, 1969, 348 p. (Journal de Psychologie, 15 janvier - 15 avril 1933.)

Palk (Eugene H.), Types of Thematic Structure, Chicago, University Press, 1967.

Fant (Gunnar), Acoustic Theory of Speech Production, La Haye, Mouton, 1960: 2° éd., 1971.

Fauconnier (Gilles), la Coréférence : syntaxe ou sémantique, Paris, Éd. du Seuil., 1974. 237 p.

Espaces mentaux. Aspects de la construction du sens dans les langues naturelles, Paris, Éd. de Minuit, 1984, 224 p.

Favez-Boutonier (Juliette), le Langage, Paris, C.D.U., 1967, 115 p.

Fay (H. Warren), Temporal Sequences in the Perception of Speech, La Haye, Mouton, 1966, 126 p.

Feigl (Herbert) et Sellars (W. S.) [eds.], Readings in Philosophical Analysis, New York, Appleton, 1949, 626 p.

Ferenczi (Victor) [éd.], Psychologie, langage et apprentissage, Paris, CREDIF, 1978, 176 p. Ferreiro (Emilia), les Relations temporelles dans le langage de l'enfant, Genève, Droz, 1971, 390 p.

Feuillet (Jack), Introduction à l'analyse morphosyntaxique, Paris, P.U.F., 1988, 224 p.

Février (James G.), Histoire de l'écriture, Paris, Payot, 1948 ; 2e éd. 1959, 608 p.

Filipov (J. A.), Création littéraire et cybernétique, en russe, Moscou, 1964.

Fillmore (Charles J.), Indirect Object Construction in English and the Ordering of Transformation, La Haye, Mouton, 1965, 54 p.

Flnck (Franz Nikolaus), Die Haupttypen des Sprachbaus, Leipzig, Teubner, 1910; 2º éd., 1923, 156 p.

Firth (John Rupert), Speech, Londres, Benn, 1930, 79 p.
The Tongues of Men, Londres, Watts, 1937, 160 p.

Papers in Linguistics, 1934-1951, Londres, Oxford University Press, 1951, 246 p.

Plshman (Joshua A.), Yiddish in America: Sociolinguistic Description and Analysis, Bloomington, Indiana. University Press et La Haye, Mouton, 1965, 94 p.
Sociolinguistics. A Brief Introduction, Rowley, Mass., Newbury House, 1971.

(ed.) Language Loyalty in the United States. The Maintenance and Perpetuation of Non-English Mother Tongues by American Ethnic and Religious Groups, La Haye, Mouton, 1966, 478 p.

(ed.) Readings in the Sociology of Language, La Haye, Mouton, 1968. 808 p.

(ed.) Advances in the Sociology of Language, La Haye, Mouton, 1971.

Fishman (Joshua A.), Ferguson (Charles A.) et Das Gupta (J.) [eds.], Language Problems of Developing Nations, New York, Wiley, 1968, 521 p.

Hamm (Alexandre), l'Analyse psychogrammaticale, Neuchâtel. Delachaux et Niestlé. 1990, 305 p.

Fletcher (H.), Speech and Hearing in Communication, New York, Van Nostrand, 1953.

Flew (Anthony) [ed.], Essays on Logic and Language, Oxford, Blackwell, 1951-1953, 2 vol. Flores d'Arcais (Giovanni) et Levelt (Willem J. M.) [eds.], Advances in Psycholinguistics,

Amsterdam, North-Holland, 1970, 464 p.

Fodor (Jerry A.) et Katz (Jerrold J.) [eds.], The Structure of Language. Readings in the Philosophy of Language, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1964, 612 p.

Fónagy (Iván), Die Metaphern in der Phonetik. Beitrag zur Entwicklungsgeschichte des wissenschaftlichen Denkens, La Haye, Mouton, 1963, 132 p. la Vive Voix. Essais de psychophonétique, Paris, Payot, 1983, 344 p.

Fontanier (Pierre), les Figures du discours, Paris, Flammarion, 1968, 502 p.

Foucault (Michel), les Mots et les Choses, Paris, Gallimard, 1966, 408 p.

Fouché (Pierre), Études de phonétique générale, Paris, Les Belles Lettres, 1927, 132 p. Phonétique historique du français, Paris, Klincksieck, 1952-1961, 3 vol., 540 p. Traité de prononciation française, Paris, Klincksieck, 1956, 529 p.

Foulet (Lucien), Petite Syntaxe de l'ancien français, Paris, Champion, 1919 ; réimpr., 1968, 353 p.

Fourquet (Jean), les Mutations consonantiques du germanique, Paris, Les Belles Lettres, 1948, 127 p.

Prolegomena zu einer deutschen Grammatik, Düsseldorf, Schwann, 1955, 135 p.

Franckel (J.-J.), Étude de quelques marqueurs aspectuels du français, Genève, Droz, 1989, 496 p.

François (Frédéric) la Communication inégale, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1990. [éd.], Linguistique, Paris, P.U.F., 1980, 560 p.

François (Frédéric) et coll., la Syntaxe de l'enfant avant cinq ans, Paris, Larousse, 1977, 238 p.

François (J.), Changement, causation, action, Genève, Droz, 1989, 668 p.

Frege (Gottlob), Translations from the Philosophical Writings of Gottlob Frege, éd. par Peter T. Geach et Max Black, Oxford, Blackwell, 1952; 2° éd., 1960, 244 p. Funktion, Begriff, Bedeutung. Fünf logische Studien, éd. par Gunther Patzig, Göttingen, Vandenhoeck et Ruprecht, 1962, 101 p.

Frei (Henri), la Grammaire des fautes. Introduction à la linguistique fonctionnelle, Paris, Geuthner et Genève, Kündig, 1929, 215 p.

Freud (Sigmund), Zur Auffassung der Aphasien, Leipzig et Vienne, Denliche, 1891; trad. angl. On Aphasia, a Critical Study, New York, International Universities Press, 1953, 105 p.

Frieman (Robert R.), Pietrzyk (Alfred) et Roberts (A. Hood) [eds.], Information in the Language Sciences, New York, American Elsevier, 1968.

Friend (Joseph Harold), The Development of American Lexicography, 1798-1864, La Haye, Mouton, 1967, 129 p.

Fries (Charles Carpenter), The Structure of English: an Introduction to the Construction of English Sentences, New York, Harcourt and Brace et Londres. Longmans, 1952; 5° éd., 1964.

Linguistics and Reading, New York, Harcourt, Brace and World, 1963.

Frumkina (R.), Méthodes statistiques de l'étude du lexique, en russe, Moscou, 1964.

Fuchs (Catherine), la Paraphrase, Paris, P.U.F., 1982, 184 p.

Fuchs (Catherine) et Le Goffic (Pierre), Initiation aux problèmes des linguistiques contemporaines, Paris, Hachette, 1975, 128 p.

Fuchs (Catherine) et Leonard (A.-M.), Vers une théorie des aspects, The Hague-Paris, Mouton, 1979.

Fucks (Wilhelm), Mathematische Analyse von Sprachelementen, Sprachstil und Sprachen, Cologne, Westdeutscher Verlag, 1955.

Furet (François) et Ozouf (Jacques), Lire et écrire. L'Alphabétisation des Français de Calvin à Inles Ferry, Paris, fid. de Minuit, 1977, 2 vol., 392 p. et 380 p.

Furth (Hans G.), Thinking without Language: Psychological Implications of Deafness, New York, Free Press, 1966.

Gaatone (D.), Étude descriptive de la négation en français contemporain, Genève, Droz, 1971.

Gabelentz (Georg von der), Die Sprachwissenschaft, Leipzig, Weigel, 1891.

Gadet (Françoise), le Français ordinaire, Paris, A. Colin, 1989, 192 p.

Gadet (Françoise) et Pêcheux (Michel), la Langue introuvable, Paris, Maspero, 1981, 248 p.

Gaeng (Paul A.), Introduction to the Principles of Language, New York; Harper and Row, 1971, 243 p.

Gaifman (Haim), Dependency Systems and Phrase Structure Systems, Santa Monica, Calif., Rand Corporation, 1961.

Galanter (Eugene), Contemporary Psychophysics, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1962.

Galisson (Robert), Recherches de lexicologie descriptive : la banalisation lexicale, Paris, Nathan, 1978, 432 p.

Galisson (Robert) et Coste (Daniel) [éds.], Dictionnaire de didactique des langues, Paris, Hachette, 1976, 612 p.

Galliot (Marcel), Essai sur la langue de la réclame contemporaine, Toulouse, Privat, 1955, 579 p.

Galmiche (Michel), Sémantique générative, Paris, Larousse, 1975, 192 p. Sémantique, linguistique et logique. Un exemple : la théorie de R. Montague, Paris, P.U.F., 1991, 151 p.

Ganz (Joan Safran), Rules, a Systematic Study, La Haye, Mouton, 1971, 144 p.

Garde (Paul), l'Accent, Paris, P.U.F., 1968, 176 p.

Gardes-Tamine (Joëlle), la Grammaire, Paris, A. Colin, 1990, 2 vol.

Gardin (Bernard) [éd.], Pratiques linguistiques, pratiques sociales, Paris, P.U.F, 1980, 210 p. Gardin (Jean-Claude), Syntol, New Brunswick, N.J., Rutgers University Press, 1965, 106 p.

Gardiner (Alain Henderson), The Theory of Speech and Language, Oxford, Clarendon Press, 1932; 2e éd., 1951, 360 p.; trad. fr. Language et actes de language. Aux sources de la pragmatique, Lille, Presses universitaires de Lille, 1990, 310 p.

Garmadi (Juliette), la Sociolinguistique, Paris, P.U.F., 1981, 232 p.

Garvin (Paul Lucian) [ed.], A Prague School Reader on Esthetics, Literary Structures and Style, Washington, D.C., 1955.

(ed.) Natural Language and the Computer, New York, McGraw-Hill, 1963, 398 p.

(ed.) Soviet and East European Linguistics, La Haye, Mouton, 1963, 620 p.

(ed.) A Linguistic Method. Selected Papers, La Haye, Mouton, 1964.

(ed.) Computation in Linguistics, a Case Book, Bloomington, Indiana, University Press, 1966, 332 p.

(ed.) Method and Theory in Linguistics, La Haye, Mouton, 1970, 325 p.

Gary-Prieur (Marie-Noëlle), De la grammaire à la linguistique. L'Étude de la phrase, Paris, A. Colin, 1989, 168 p.

Gnudefroy-Demombynes (Jean), l'Œuvre linguistique de Humboldt, Paris, G. P. Maisonneuve, 1931, 200 p.

Gizdar (Gerald) et al., Generalized Phrase Structure Grammar, Oxford, Blackwell, 1985, 276 p.

Geneth (Peter T.), Reference and Generality: an Examination of Some Medieval and Modern Theories, Ithaca, Cornell University Press, 1962.

Gelb (Ignace Gay), A Study of Writing, Chicago, University Press, et Londres, Kegan Paul, 1952, 295 p.

Gemmigen (Barbara von) et Höfler (Manfred) [éds], la Lexicographie française du XVIII^e au XX^e siècle, Paris, Klincksieck, 1988, 316 p.

Genouvrier (Émile) et Peytard (Jean), Linguistique et Enseignement du français, Paris. Larousse, 1970, 288 p.

Germain (Claude), la Sémantique fonctionnelle, Paris, P.U.F., 1981, 222 p.

Ghiglione (Rodolphe) et coll., les Dires analysés. L'Analyse propositionnelle du discours, Paris, A. Colin, 1985, 192 p.

Ghizzetti (Aldo) [ed.], Automatic Translation of Languages, Oxford, Pergamon Press, 1966. Gilliéron (Jules), Généalogie des mots qui désignent l'abeille..., Paris, Champion, 1918, 366 p. Pathologie et thérapeutique verbales, Paris, Champion, 1921, 208 p.

Gilliéron (Jules) et Edmont (Edmond), Atlas linguistique de la France, Paris, Champion, 1902-1912, 9 vol.; Supplément, Champion, 1920.

Atlas linguistique de la Corse, Paris, Champion, 1914-1915, 4 fasc.

Gilliéron (Jules) et Roques (Mario), Études de géographie linguistique, Paris, Champion, 1912, 165 p.

Gilson (Étienne), Linguistique et Philosophie. Essai sur les constantes philosophiques du langage, Paris, Vrin, 1969, 312 p.

Ginsburg (Seymour), The Mathematical Theory of Context-Free Languages, New York, McGraw-Hill, 1966, 232 p.

Girard (Gabriel), l'Orthographe française sans équivoque et dans ses principes naturels ou l'Art d'écrire notre langue selon les lois de la raison et de l'usage, Paris, P. Giffart, 1716. la Justesse de la langue française, ou les Différentes Significations des mots qui passent pour synonymes, Paris, L. d'Houry, 1718, 263 p.; nouv. éd. sous le titre Synonymes français, leurs significations et le choix qu'il en faut faire pour parler avec justesse, 1746, 490 p. les Vrais Principes de la langue française ou la Parole réduite en méthode, Paris, Le Breton, 1747, 2 vol.

Girault-Duvivier (Charles Pierre), Grammaire des grammaires [ou Analyse raisonnée des meilleurs traités sur la langue française], Paris, A. Cotelle, 1811; 18° éd., 1863, 2 vol.

Giry-Schneider (Jacqueline), les Prédicats nominaux en français. Les Phrases simples à verbe support, Genève, Droz, 1987. les Nominalisations en français. L'Opérateur « faire » dans le lexique, Genève, Droz, 1978, 353 p.

Givón (Talmy) [ed.], Syntax and Semantics. Discourse and Syntax, New York, Academic Press, 1979, 533 p.

Gladkii (A. V.), Leçons de linguistique mathématique, trad. du russe, Paris, Dunod, 1970, 2 vol., 232 et 168 p.

Gleason (Henry Allan), An Introduction to Descriptive Linguistics, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1955; nouv. éd., 1961, 503 p.; trad. fr. Introduction à la linguistique, Paris, Larousse, 1969, 380 p.

Linguistics and English Grammar, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1965, 519 p. Gochet (Paul), Esquisse d'une théorie nominaliste de la proposition, Paris, A. Colin, 1977, 264 p.

Godard (Danièle), la Syntaxe des relatives en français, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1988, 236 p. Godart-Windling (B.), la Vérité et le menteur. Les Paradoxes suifalsificateurs et la sémantique des langues naturelles, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1990, 272 p.

Godel (Robert), les Sources manuscrites du « Cours de linguistique générale » de Ferdinand de Saussure, Genève, Droz et Paris, Minard, 1957, 283 p.

Goffman (Erving), Façons de parler, trad. de l'angl. par A. Kihm, Paris. Éd de Minuit. 1987, 280 p.

Goldstein (Kurt), Language and Language Disturbances, New York, Grune and Stratton, 1948, 374 p.

- Goodenough (Ward H.) [ed.], Explorations in Cultural Anthropology: Essays in Honor of George Peter Murdock, New York, McGraw-Hill. 1964.
- Goodman (Nelson), Fact, Fiction and Forecast, Cambridge, Mass., MIT Press, 1955; 2e éd., Indianapolis, Bobbs-Merrill Co., 1965, 128 p.
- Goody (Jack), la Raison graphique. La Domestication de la pensée sauvage, Paris, Éd. de Minuit, 1979, 272 p.

la Logique de l'écriture. Aux origines des sociétés humaines, Paris, A. Colin, 1986, 200 p.

- Goose (André) et Klein (Jean-René) [éds.], Où en sont les études sur le lexique, Gembloux, Duculot, 1992, 208 p.
- Gordon (Patrick), Théorie des chaînes de Markov finies et ses applications, Paris, Dunod, 1965, 146 p.
- Gorski (D. P.), Pensamiento y lenguaje, Mexico, 1962, 365 p.
- Götz (Dieter) et Burgschmidt (Ernst), Einführung in die Sprachwissenschaft für Anglisten, Munich, Hueber, 1971.
- Gougenheim (Georges), Étude sur les périphrases verbales de la langue française, Paris, Les Belles Lettres, 1929; Nizet, 1971, 388 p.

la Langue populaire dans le premier quart du XIX^e siècle, d'après le Petit Dictionnaire du peuple de J.-C. – L. P. Desgranges, Paris, Les Belles Lettres, 1929.

Éléments de phonologie française, Paris, Les Belles Lettres, 1935.

Système grammatical de la langue française, Paris, d'Artrey, 1938, 400 p. Dictionnaire fondamental de la langue française, Paris, Didier, 1961, 256 p. les Mots français dans l'histoire et dans la vie, Paris, Picard, 1963-1974, 3 vol. Études de grammaire et de vocabulaire français, Paris, Picard, 1970, 368 p.

- Gougenheim (Georges), Michéa (René), Rivenc (Paul) et Sauvageot (Aurélien), l'Elaboration du français élémentaire, Paris, Didier, 1956; nouv. éd. 1964, 257 p.
- Grabmann (Martin), Mittelalterliches Geistesleben, Munich, Hueber, 1926-1936; nouv. éd. 1956, 3 vol.
- Grammont (Maurice), la Dissimilation consonantique dans les langues indo-européennes et dans les langues romanes, Dijon, Imprim. Darantières, 1895, 215 p.

 Traité de phonétique, Paris, Delagrave, 1933; 8° éd. 1965, 490 p.
- Granger (Gilles Gaston), Pensée formelle et sciences de l'homme, Paris, Aubier, 1960, 228 p. Essai d'une philosophie du style, Paris, A. Colin, 1968, 316 p.; republié Éd. Odile Jacob, 1988.

Langages et épistémologie, Paris, Klincksieck, 1979, 226 p.

Grasserie (Raoul Robert Guérin de la), Essai de syntaxe générale, Louvain, J. B. Istas, 1896, 240 p.

Du verbe comme générateur des autres parties du discours, Paris, Maisonneuve, 1914, 314 p.

- Gravit (Francis W.) et Valdman (Albert) [eds.], Structural Drill and the Language Laboratory, New York, Humanities, 1963.
- Gray (Louis Herbert), Foundations of Language, New York, Macmillan, 1939; 2e éd. 1950, 530 p.
- Greenberg (Joseph H.), Essays in Linguistics, Chicago, University of Chicago, 1957, 108 p.

The Languages of Africa, La Haye, Mouton, 1963, 171 p.

Language Universals, La Haye, Mouton, 1966.

Anthropological Linguistics, New York, Random House, 1968, 212 p. (ed.) Universals of Language, Cambridge, Mass., MIT Press, 1963, 269 p.

Greimas (Algirdas Jules), Sémantique structurale, Paris. Larousse, 1966, 262 p.; nouv. éd. P.U.F., 1986.

Du sens, Paris, Le Seuil, 1970, 320 p.; Du sens II, id., 1983.

Sémiotique et sciences sociales, Paris, Ed. du Seuil, 1976.

Dictionnaire de l'ancien français, Paris, Larousse, 1979, 630 p.

(ed.) Sign, Language, Culture, La Haye, Mouton, 1970, 723 p. (éd.) Essais de sémiotique poétique, Paris, Larousse, 1972, 240 p.

Greimas (Algirdas Jules) et Courtès (J.), Sémiotique. Dictionnaire raisonné de la théorie du langage, I et II, Paris, Hachette, 1986.

Greimas (Algirdas Jules) et Keane (Teresa Mary), Dictionnaire du moyen français, Paris, Larousse, 1992, 668 p.

Grevisse (Maurice), le Bon Usage, Gembloux, Duculot et Paris, Geuthner. 1939; 8º éd., 1964, 1192 p.

Grimm (Jakob), Deutsche Grammatik, Göttingen, 1819-1837, 4 vol., nouv. éd., Berlin, Dümmler, 1870-1898, 5 vol.

Geschichte der deutschen Sprache, Leipzig, 1848; 3º éd., 1868, 726 p.

Grimsley (Ronald), Sur l'origine du langage, suivi de trois textes de Maupertuis, Turgot et Maine de Biran, Genève, Droz et Paris, Minard, 1971, 108 p.

Grize (J.-B.), Logique et langage, Paris, Ophrys, 1989.

Groot (Albert Wilhem de), Betekenis en betekenisstructuur, Groningue, J. B. Wolters, 1966, 158 p.

Gross (Gaston), les Constructions converses du français, Genève, Droz. 1989. 513 p.

Gross (Maurice) Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe, Paris, Larousse, 1968, 184 p.

Méthodes en syntaxe. Régime des constructions complétives, Paris, Hermann, 1975, 414 p. Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du nom, Paris, Larousse, 1977, 256 p. Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe de l'adverbe, Paris, Asstril, 1986, 670 p.

Gross (Maurice) et Lentin (André), Notions sur les grammaires formelles, Paris, Gauthier-Villars, 1967, 198 p.

Grosse (Ernst Ulrich) [éd.], Strukturelle Textsemantik, Fribourg, 1969.

Groupe µ (Jacques Dubois, F. Edeline, J. M. Klinkenberg, P. Minguet, F. Pire, H. Trinon), Rhétorique générale, Paris, Larousse, 1970, 208 p.

Gruaz (Claude), la Dérivation suffixale en français contemporain, Publications de l'Université de Rouen, 1988.

Du signe au sens. Pour une grammaire homologique des composants du mot, Publications de l'Université de Rouen, 1990.

Gruenais (Max-Peter), États de langue, Paris, Fayard, 1986, 248 p.

Grunig (Blanche), les Mots de la publicité, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1990, 240 p.

Guentcheva (Zlatka), Temps et aspect, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1990, 248 p.

Guéron (Jacqueline) et Pollock (Jean-Yves) [éds], Grammaire générative et syntaxe comparée, Paris, Ed. du C.N.R.S., 1992, 272 p.

Guilbert (Louis), la Formation du vocabulaire de l'aviation, Paris, Larousse, 1965, 712 p. le Vocabulaire de l'astronautique, Paris, Larousse, 1967, 362 p. la Créativité lexicale, Paris, Larousse, 1975, 286 p.

Guilhot (Jean), la Dynamique de l'expression et de la communication, La Haye, Mouton, 1962, 230 p.

Guillaume (Gustave), le Problème de l'article et sa solution dans la langue française, Paris, Hachette, 1919, 318 p.; rééd. Québec, 1975.

Temps et Verbe. Théorie des aspects, des modes et des temps, 134 p., suivi de l'Architectonique du temps dans les langues classiques, 66 p., Paris, Champion, 1929; nouv. éd., 1964. Langage et Science du langage, Paris, Nizet et Québec, Presses de l'Université Laval, 1964; 2° cd. 1969, 287 p.

Leçons de linguistique : série A, 1946-1948. Structure semiologique et structure psychique de la

langue (publ. par Roch Valin), Klincksieck, 1971, 271 p.

Leçons de linguistique : série B, 1948-1949. Psychosystématique du langage. Principes, méthodes et applications, I, Klincksieck, 1971. 224 p.

Guillemin-Flescher (Jacqueline) [éd.], Linguistique contrastive, Paris, Ophrys, 1992, 204 p.

Guillet (Alain), la Structure des phrases simples en français. Verbes à complément direct et complément locatif, Genève, Droz, 1992.

Guiraud (Pierre), Langage et Versification d'après l'œuvre de Paul Valéry. Étude sur la forme poétique dans ses rapports avec la langue, Paris, Klincksieck, 1953, 240 p.

les Caractères statistiques du vocabulaire, essai de méthodologie, Paris, P.U.F., 1954, 116 p.

la Stylistique, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1954; 7° éd., 1972. la Sémantique, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1955; 7° éd., 1972.

l'Argot, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1956.

la Grammaire, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1958; 5" éd., 1970.

Problèmes et méthodes de la statistique linguistique, Paris, P.U.F., 1960, 146 p.

les Locutions françaises, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1961; 4° éd., 1973.

la Syntaxe du français, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1962.

l'Ancien Français, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1963; 4° éd., 1971.

le Moyen Français, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1963; 5° éd., 1972.

l'Étymologie, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1964; 3° éd., 1972.

les Mots étrangers, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 1965 ; 2° éd., 1971.

le Français populaire, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1965; 3° éd., 1973.

Structures étymologiques du lexique français, Paris, Larousse, 1967, 212 p. Patois et Dialectes français, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 1968.

les Mots savants, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1968.

la Versification, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1970.

Essais de stylistique, Paris, Klincksieck, 1970, 288 p.

la Sémiologie, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1971; 2° éd., 1973.

Dictionnaire érotique, Paris, Payot, 1978, 640 p.

Sémiologie de la sexualité, Paris, Payot, 1978, 248 p.

Essais de stylistique, Paris, Klincksieck, 1980, 286 p.

Dictionnaire des étymologies obscures, Paris, Payot, 1982, 524 p.

Guiraud (Pierre) et Kuentz (Pierre), la Stylistique. Lectures, Paris, Klincksieck, 1970, 329 p.

Gumperz (John J.), Discourse Strategies, Cambridge, Cambridge University Press, 1982; trad. fr. in Engager la conversation, Paris, Éd. de Minuit, 1989, 158 p. et in Sociolinguistique interactionnelle, Paris, l'Harmattan, 1989, 244 p.

Gumperz (John J.) et Hymes (Dell) [eds.], The Ethnography of Communication, Menasha, Wisconsin, American Anthropologist, 1964; nouv. éd., New York, Holt, Rinehart and Winston, 1968.

Gusdorf (Georges), la Parole, Paris, P.U.F., 1953, 124 p.

Gvozdev (A. N.), Problèmes de l'étude du langage enfantin, en russe, Moscou, 1961.

Haag (M.), le Style du langage oral des malades mentaux étudié par comparaison statistique entre groupes neurologiques, Paris, thèse, 1965.

Hagège (Claude), la Structure des langues, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 1982, 128 p. l'Homme de paroles, Paris, Fayard, 1985.

Hagège (Claude) et Haudricourt (André), la Phonologie panchronique, Paris, P.U.F., 1978, 224 p.

Hall (Robert Anderson), Linguistics and your Language, New York, Doubleday, 1960, 265 p.

Idealism in Romance Linguistics, Ithaca, N. Y., Cornell University Press, 1963, 109 p. Introductory Linguistics, Philadelphie, Chilton, 1964, 508 p.

Pidgin and Creole Languages, Ithaca, N. Y., Cornell University Press, 1966.

Halle (Morris), The Sound Pattern of Russian, La Haye, Mouton, 1959; 2° éd., 1971.

- Halle (Morris), Bresnan (Joan) et Miller (George A.) [eds.], Linguistic Theory and Psychological Reality, Cambridge, Mass., MIT Press, 1978, 330 p.
- Halle (Morris) et Keyser (Samuel J.), English Stress, New York, Harper and Row. 1971. 200 p.
- Halliday (Michael Alexander Kirkwood), Explorations in the Functions of Language, London, E. Arnold, 1978.

An Introduction to Functional Grammar, London, E. Arnold, 1985.

- Halliday (Michael Alexander Kirkwood), McIntosh (Angus) et Strevens (Peter Derek), The Linguistic Sciences and Language Teaching, Londres, Longmans, 1964.
- Hallig (Rudolf) et Wartburg (Walther von), Begriffssystem als Grundlage für die Lexicographie, Versuch eines Ordnungsschemas, Berlin, Akademie Verlag, 1952, 140 p.; 2° éd., 1963, 316 p.
- Hamers (Josiane) et Blanc (Michel), Bilingualité et bilinguisme, Bruxelles, Mardaga, 1983, 498 p.
- Hammel (Eugene A.) [ed.], Formal Semantic Analysis, Menasha, Wisconsin, American Anthropologist, 1965.
- Hamon (Philippe), Introduction à l'analyse du descriptif, Paris, Hachette, 1981, 268 p. Texte et idéologie, Paris, P.U.F., 1984, 230 p.
- Hamp (Eric P.), A Glossary of American Technical Linguistic Usage, 1925-1950, Utrecht et Anvers, Spectrum, 1957.
- Hamp (Eric P.), Householder (Fred W.) et Austerlitz (Robert) [eds.], Reading in Linguistics, II, Chicago et Londres, Chicago University Press, 1966, 395 p.
- Hansen Love (Ole), la Révolution copernicienne du langage dans l'œuvre de Wilhelm von Humboldt, Paris, Vrin, 1972, 96 p.
- Hanson (Norwood Russel), Patterns of Discovery, Cambridge, Cambridge University Press. 1965.
- Hanzeli (Victor Egon), Missionary Linguistics in New France: a Study of Seventeenth and Eighteenth Century Descriptions of American Indian Languages, La Haye, Mouton, 1969, 141 p.
- Harms (Robert T.), Introduction to Phonological Theory, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall, 1968, 142 p.
- Harnois (Guy), les Théories du langage en France, de 1660 à 1821, Paris. Les Belles Lettres. 1929, 96 p.
- Haroche (Claudine), Faire dire, vouloir dire, Lille, Presses universitaires de Lille, 1984, 224 p.
- Harris (James), Hermes or Philosophical Inquiry Concerning Universal Grammar, Londres, 1751; 2° éd., 1765, réimpr. Londres, Scolar Press, 1968, 459 p.; trad. fr. Hermès ou Recherches philosophiques sur la grammaire universelle, Paris, Imprimerie de la République, 1796.
- Harris (Zellig S.), Methods in Structural Linguistics, Chicago, University of Chicago Press, 1951; nouv. éd., Structural Linguistics, 1963, 384 p.

String Analysis of Sentence Structure, La Haye, Mouton, 1962.

Discourse Analysis Reprints, La Haye, Mouton, 1963, 73 p.

Mathematical Structures of Language, New York, Wiley, 1968, 230 p.; trad. fr. Structures mathématiques du langage, Paris, Dunod, 1971, 260 p.

Papers in Structural and Transformational Linguistics, Dordrecht, Reidel, 1970, 850 p. Notes du cours de syntaxe, Paris, Ed. du Seuil, 1976, 240 p.

Papers on Syntax, Dordrecht, Reidel, 1981.

A Grammar of English on Mathematical Principles, New York, Wiley-Interscience, 1982.

- Harrison (Bernard), Meaning and Structure of Language, New York, Harper and Row, 1972, 400 p.
- Hartmann (Peter), Theorie der Grammatik: t. I, Die Sprache als Form (1959); t. II, Zur Konstitution einer allgemeinen Grammatik (1961); t. III, Allgemeinste Strukturgesetze in Sprache und Grammatik (1961); t. IV, Grammatik und Grammatizität (1963), La Haye, Mouton.

Syntax und Bedeutung, Assen, Van Gorcum, 1964.

Sprache und Erkenntnis, Heidelberg, C. Winter, 1958, 160 p.

Harweg (Roland), Pronomina und Textkonstitution, Munich, W. Fink, 1968, 392 p.

Hathaway (Baxter), A Transformational Syntax. The Grammar of Modern American English, New York, Ronald Press Co., 1967, 315 p.

Hatzfeld (Helmut A.), A Critical Bibliography of the New Stylistics, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1953-1966, 2 vol.

Haudricourt (André) et Juilland (Alphonse), Essai pour une histoire structurale du phonétisme français, Paris, Klincksieck, 1949; 2° éd., La Haye, Mouton, 1971, 135 p.

Haudricourt (André) et Thomas (Jacqueline M. C.), la Notation des langues. Phonétique et phonologie, Paris, Imprimerie de l'Institut géogr. nat., 1967, VI-166 p., +2 disques.

Haudry (Jean), I'Indo-Européen, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1979.

Haugen (Einar), The Norwegian Language in America: a Study in Bilingual Behavior, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 1953, 2 vol. Bilingualism in the Americas: a Bibliography and a Research Guide, Montgomery, University of Alabama Press, 1956.

51 / Habama 11035, 1750.

Häusler (Frank), Das Problem Phonetik und Phonologie bei Baudouin de Courtenay und in seiner Nachfolge, Halle, Max Niemeyer, 1968, 161 p.

Hayakawa (Samuel Ichiye), Language in Thought and Action, Londres, Allen and Unwin, 1952; 2e éd., 1965, 350 p.

Hays (David G.), Introduction to Computational Linguistics, New York, American Elsevier Publications Co., 1967, 231 p.

Hécaen (Henry), Introduction à la neuropsychologie, Paris, Larousse. 1972, 327 p.

Hecaen (Henry) et Angelergues (René), Pathologie du langage, Paris, Larousse, 1965, 200 p.

Hecaen (Henry) et Dubois (Jean), la Naissance de la neuropsychologie du langage, 1825-1865 (Textes et documents), Paris, Flammarion, 1969, 280 p.

Heesterman (J. C.) et coll. (eds.), Pratidanam: Indian, Iranian and Indo-European Studies Presented to Franciscus Bernardus Jacobus Kuipers on his 60th Birthday, La Haye, Mouton, 1968, 654 p.

Heidegger (Martin), Die Kategorien und Bedeutungslehre der Duns Scotus, Tübingen, 1916; trad. fr., Traité des catégories et de la signification chez Duns Scot, Paris, Gallimard, 1970, 240 p.

Hénault (Anne), Histoire de la sémiotique, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1992.

Henle (Paul) [ed.], Language, Thought and Culture, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1958.

Henry (Albert), Métonymie et Métaphore, Paris, Klincksieck, 1971, 163 p.

Henry (Paul), le Mauvais Outil. Langue, sujet et discours, Paris, Klincksieck, 1977, 210 p.

Heny (Frank) [ed.], Ambiguities in Intensional Contexts, Dordrecht, Reidel, 1981, 286 p.

Herault (Daniel), Eléments de théorie moderne des probabilités, Paris, Dunod, 1967, 256 p. Herbert (Albert James), The Structure of Technical English, Londres, Longmans, 1965.

Herdan (Gustav), Language as Choice and Chance, Groningue, Noordhoff, 1956.

Type Token Mathematics: A Textbook of Mathematical Linguistics, La Haye, Mouton, 1960. The Calculus of Linguistic Observations, La Haye, Mouton, 1962, 271 p.

Quantitative Linguistics, Londres, Butterworth, 1964, 284 p.

The Advanced Theory of Language as Choice and Chance, Berlin, Springer, 1966.

Herder (Johann Gottfried von), « Abhandlung über den Ursprung der Sprache », dans le tome V des Herder's sämmtliche Werke, éd. par B. Suphan, Berlin, 1877.

Hertzler (Joyce O.), The Sociology of Language, New York, Random House, 1965.

Higounet (Charles), l'Écriture, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1955.

Hill (Archibald A.), Introduction to Linguistic Structures: From Sound to Sentence in English, New York, Harcourt, Brace and World, 1958.

(ed.) Linguistics Today, New York. Harper and Row, 1968, 320 p.

Hintikka (K. J. J.) et al. [eds.], Approaches to Natural Languages, Dordrecht, Reidel, 1973, 526 p.

Hirtle (Walter), The Simple and Progressive Forms. An Analytical Approach, Québec, Presses de l'Université Laval, 1967, 115 p.
Time, Aspect and the Verb, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975, 152 p.

Number and Inner Space, Québec, Presses de l'Université Laval, 1973, 132 p.

Hiz (Henry), The Role of Paraphrase in Grammar, Washington, D.C., Georgetown University Press, 1964.

Hjelmslev (Louis), *Principes de grammaire générale*, Copenhague, Øst et Søn, 1928, 363 p. *la Catégorie des cas. Étude de grammaire générale*, Aarhus, Universitets-forlaget, 2 vol., 1935-1937, 184 p. et 78 p.

Prolégomènes à une théorie du langage, en danois, Copenhague, 1943 ; trad. fr., avec la Structure fondamentale du langage, Paris, Éd. de Minuit, 1968, 236 p.

Essais linguistiques, Copenhague, Nordisk Sprog-og Kultursorlag, 1959; nouv. éd. Paris, Éd. de Minuit, 1971, 288 p.

le Langage. Une introduction, en danois, Copenhague, Berlingske Forlag, 1963; trad. fr., Paris, Éd. de Minuit, 1966, 191 p.

Nouveaux Essais, Paris, P.U.F., 1985, 224 p.

Hockett (Charles F.), A Manual of Phonology, Bloomington, Indiana, Indiana University Press, 1955.

A Course in Modern Linguistics, New York, Macmillan, 1958; 9° impr., 1965, 621 p. Language, Mathematics and Linguistics, La Haye, Mouton, 1967, 243 p. The State of the Art, La Haye, Mouton, 1968, 123 p.

Hockney (D.) et al. [eds.], Contemporary Research in Philosophical Logic and Linguistic Semantics, Dordrecht, Reidel, 1975, 332 p.

Hoekstra (Teun), Transitivity. Grammatical Relations in Government-Binding Theory, Dordrecht, Foris Publications, 1984, 314 p.

Hoekstra (Teun) et al. [eds.], Lexical Grammar, Dordrecht, Foris, 1980, 340 p.

Hoenigswald (Henry Max), Language Change and Linguistic Reconstruction, Cambridge, University Press, 1960; nouv. éd., Chicago et Londres, Chicago University Press, 1965.

Hoijer (Harry) [ed.], Language in Culture, Chicago, Chicago University Press, 1954.

Proceedings of a Conference on the Interrelations of Language and the other Aspects of Culture, held in Chicago, Chicago, Chicago University Press, 1963.

Holder (Preston) [ed.], Introduction to Handbook of American Indian Languages, Lincoln, University of Nebraska Press, 1966.

Höllhuber (Ivo), Sprache, Gesellschaft, Mystik, Prolegomena zu einer pneumatischen Anthropologie, Munich et Bâle, F. Reinhardt, 1963, 337 p.

Homburger (Lilias), les Langues négro-africaines, Paris, Payot, 1941, 350 p. le Langue et les langues, Paris, Payot, 1951, 256 p.

Horálek (Karel), Filosofie jazyka, Prague, University Karlova, 1967, 160 p.

Hörmann (Hans), Psychologie der Sprache, Berlin et Heidelberg, Springer Verlag, 1967;

- nouv. éd., 1970, 396 p.; trad. fr., Introduction à la psycholinguistique, Paris, Larousse, 1972.
- Hornstein (Norbert) et Lightfoot (David) [eds.], Explanation in Linguistics, Londres, Longmans, 1981, 288 p.
- Householder (Fred W.) et Saporta (Sol) [eds.], Problems in Lexicography, Report of the Conference on Lexicography, Bloomington, Indiana, I.J.A.L., 1962, 286 p.; nouv. éd., New York, Humanities, 1967.
- Hughes (John P.), The Science of Language: an Introduction to Linguistics, New York, Random House, 1962.
- Humboldt (Wilhelm von), Über die Verschiedenheit des menschlichen Sprachbaus, Berlin, 1836; rééd. Darmstadt, Claasen and Roether, 1949.

Die Sprachphilosophischen Werke, Berlin, 1884, 700 p.

- De l'origine des formes grammaticales et de leur influence sur le développement des idées suivi de Lettres à M. Abel Rémusat, Paris, 1859; réed. Bordeaux, Ducros, 1969, 156 p. Introduction à l'œuvre sur le kavi, trad. P. Caussat, Paris, Éd. du Seuil, 1974, 440 p.
- Hundsnurscher (Franz), Neuere Methoden der Semantik. Eine Einführung anhand deutscher Beispiele, Tübingen, Niemeyer, 1970.
- Hunt (R. W.), The History of Grammar in the Middle Ages, Londres, Benjamins, 1980, 241 p.
- Huot (Hélène), Constructions infinitives du français. Le Subordonnant « de », Genève, Droz, 1981, 552 p.

Enseignement du français et linguistique, Paris, A. Colin, 1981, 168 p.

- Huot (Hélène), Bourguin (Jacques) et coll., la Grammaire française entre comparatisme et structuralisme, 1890-1960, Paris, A. Colin, 1991, 312 p.
- Huppe (Bernard Félix) et Kaminsky (Jack), Logic and Language, New York, Knopf, 1956, 216 p.
- Huston (Nancy), Dire et interdire, Paris, Payot, 1980, 192 p.
- Hymes (Dell) [ed.], Language in Culture and Society: a Reader in Linguistics and Anthropology, New York, Harper and Row, 1964, 800 p.
- Hymes (Dell) et Fought (J.), American Structuralism, La Haye, Mouton, 1981, 296 p.
- Imbs (Paul), les Propositions temporelles en ancien français, Paris. Les Belles Lettres, 1956, 608 p.
 - l'Emploi des temps verbaux en français moderne. Étude de grammaire descriptive, Paris, Klincksieck, 1960, 276 p.
- Irigaray (Luce), le Langage des déments, The Hague-Paris, Mouton, 1973, 357 p. Parler n'est jamais neutre, Paris, Éd. de Minuit, 1985, 325 p. Sexes et genres à travers les langues, Paris, Grasset, 1990, 461 p.
- Isaac (J.), Calcul de la flexion verbale en français contemporain, Genève, Droz, 1985, 502 p. Istrin (V. A.), le Développement de l'écriture en russe, en russe, Moscou, 1961.
- Ivanov (V. V.) et Toporov (V. N.), Systèmes modelants secondaires dans les langues slaves, en russe, Moscou, 1965.
- lvic (Milka), Trends in Linguistics, trad. du serbo-croate, La Haye, Mouton, 1965, 260 p.
- Inberg (Karl), Aspects géographiques du langage, Paris, Droz, 1936, 120 p.

 Sprachwissenschaftliche Forschungen und Erlebnisse, Paris, Droz, 1938, 347 p.
- Inckendoff (Ray), Semantic Interpretation in Generative Granunar, Cambridge, MIT Press, 1972.
- N Syntax: A Study of Phrase Structure, Cambridge, MIT Press, 1977, 249 p.

Semantics and Cognition, Cambridge, MIT Press, 1983.

- Consciousness and the Computational Mind, Cambridge, MIT Press, 1987.
- lacob (André), Temps et Langage, Paris, A. Colin, 1967, 404 p.

les Exigences théoriques de la linguistique selon Gustave Guillaume, Paris, Klincksieck, 1970, 292 p.

Genèse de la pensée linguistique, Paris, A. Colin, 1973, 336 p.

(éd.) Points de vue sur le langage (textes choisis et présentés par A. Jacob), Paris, Klincksieck, 1969, 637 p.

Jacobs (Roderick A.) et Rosenbaum (Peter S.), English Transformational Grammar, Waltham, Mass., Blaisdell, 1968.

(eds.) Readings in English Transformational Grammar, Waltham, Mass., Blaisdell, 1970, 277 p.

Jacobson (Pauline) et Pullum (Geoffrey K.) [eds.], The Nature of Syntactic Representation, Dordrecht, Reidel, 1982, 480 p.

Jakobovits (Leon A.) et Miron (Murray S.) [eds.], Readings in the Psychology of Language, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall, 1967, 636 p.

Jakobson (Roman), Kindersprache, Aphasie und allgemeine Lautgesetze, Uppsala. 1941; trad. fr. Langage enfantin et aphasie, Paris, Éd. de Minuit, 1969.

Essais de linguistique générale, Paris, Éd. de Minuit, 1963-1973, 2 vol., 260 et 320 p.

Selected Writings, I: Phonological Studies, La Haye, Mouton, 1962, 678 p. Selected Writings, II: Word and Language, La Haye, Mouton, 1971, 752 p.

Selected Writings, III: The Poetry of Grammar and the Grammar of Poetry, La Haye, Mouton, 1967.

Selected Writings, IV: Slavic Epic Studies, La Haye, Mouton, 1966, 751 p. Studies on Child Language and Aphasia, La Haye, Mouton, 1971, 132 p.

Questions de poétique, Paris, Le Seuil, 1973, 512 p.

Six Leçons sur le son et le sens, Paris, Éd. de Minuit, 1976. 128 p.

Une vie dans le langage, Paris, Éd. de Minuit, 1985, 168 p.

(ed.) Structure of Language and its Mathematical Aspects, Providence, R.I., American Mathematical Society, 1961, 279 p.

Jakobson (Roman), Fant (George M.) et Halle (Morris), Preliminaries to Speech Analysis, Cambridge, Mass., MIT Press, 1952; 9° éd. 1969, 64 p.

Jakobson (Roman) et Halle (Morris), Fundamentals of Language, La Haye, Mouton, 1963; 2° éd. 1971.

Jakobson (Roman) et Kawamato (Shigeo) [eds.], Studies in General and Oriental Linguistics, Tokyo, T.E.C. Co., 1970.

Jakobson (Roman) et Waugh (Linda), The Sound Shape of Language, 1979; trad. fr. la Charpente phonique du language, Paris, Éd. de Minuit, 1980, 338 p.

To Honor Roman Jakobson: Essays on the Occasion of his 70th Birthday, La Haye, Mouton, 1967, 3 vol.

Jaubert (Anna), la Lecture pragmatique, Paris, Hachette, 1990, 240 p.

Jensen (Hans), Die Schrift in Vergangenheit und Gegenwart, Berlin, Deutsche Verlag der Wissenschaften, 1958, 582 p.

Jespersen (Otto), Progress in Language with Special Reference to English, Londres, Swan Sonnenschein, 1894.

How to Teach a Foreign Language, trad. du danois, Londres, Swan Sonnenschein, 1904. Growth and Structure of the English Language, Leipzig, Teubner, 1905; 9° éd., Oxford, Blackwell, 1948.

A Modern English Grammar, Londres, Allen and Unwin, 1909-1949, 7 vol.

Language, its Nature, Development and Origin, Londres, Allen and Unwin, 1922, 448 p.; nouv. ed. 1968.

The Philosophy of Grammar, Londres, Allen and Unwin, 1924, 359 p.; trad. fr. la Philosophie de la grammaire, Paris, Ed. de Minuit, 1971, 516 p.

Mankind, Nation and Individual from a Linguistic Point of View, Oslo, 1925; nouv. éd., Londres, Allen and Unwin, 1946.

Essentials of English Grammar, Londres, Allen and Unwin, 1933, 387 p.

Analytic Syntax, Copenhague, Munksgaard, 1937; trad. fr. la Syntaxe analytique, Paris, Éd. de Minuit, 1971, 264 p.

Jones (Daniel), English Pronouncing Dictionary, Londres, J. M. Dent, 1917; 12° éd. 1963, 537 p.

An Outline of English Phonetics, Cambridge, Heffer, 1918; 8^e éd. New York, Dutton, 1956.

The Phoneme: its Nature and Use, Cambridge, Heffer, 1950; 2° éd., 1962, 267 p. The Pronunciation of English, Cambridge, University Press, 1956; 4° éd. 1966.

Joos (Martin), The English Verb, Madison, University of Wisconsin Press, 1964, 249 p.; 2e éd. 1968.

(ed.) Readings in Linguistics, t. I: The Development of Descriptive Linguistics in America 1925-1956, Chicago, University of Chicago Press, 1957; 4" éd., 1966, 421 p.

Jørgensen (Jens Jørgen), A Treatise of Formal Logic, trad. du danois, Copenhague, Munksgaard et Londres, Oxford University Press, 1931, 3 vol.

Introduction à l'étude de la logique, en danois, Copenhague, 1956.

Joshi (Aravind K.), Webber (Bonnie L.) et Sag (Ivan A.) [eds.], Elements of Discourse Understanding, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, 342 p.

Joyaux (Julia) [Julia Kristeva], le Langage, cet inconnu, Paris, S.G.P.P., 1969, 320 p.

Juilland (Alphonse), Outline of a General Theory of Structural Relations, La Haye, Mouton, 1961, 58 p.

Juilland (Alphonse) et Chang-Rodriguez (E.), Frequency Dictionary of Spanish Words, La Haye, Mouton, 1964, 500 p.

Juilland (Alphonse), Brodin (Dorothy) et Davidovitch (Catherine), Frequency Dictionary of French Words, La Haye, Mouton, 1971, 503 p.

Jumpelt (R. W.), Die Übersetzung naturwissenschaftlicher und technischer Literatur, Berlin, Langenscheidt, 1961, 214 p.

Jünger (Friedrich Georg), Sprache und Denken, Francfort, Klostermann, 1962, 232 p.

Junker (Heinrich), Sprachphilosophisches Lesebuch, Heidelberg, Winter, 1948, 302 p.

Kahn (Félix), le Système des temps de l'indicatif chez un Parisien et chez une Bâloise, Genève, Droz, 1954, 221 p.

Kaplan (H. M.), Anatomy and Physiology of Speech, New York, McGraw-Hill, 1960.

Katz (Jerrold Jacob), The Problem of Induction and its Solution, Chicago, University of Chicago Press, 1960.

The Philosophy of Language, New York, Harper and Row, 1966, 326 p.; trad. fr. la Philosophie du langage, Paris, Payot, 1971, 272 p.

Semantic Theory, New York, Harper and Row, 1972, 384 p.

Katz (Jerrold J.) et Postal (Paul M.), An Integrated Theory of Linguistic Descriptions, Cambridge, Mass., MIT Press, 1964, 178 p.; trad. fr., Théorie globale des descriptions linguistiques, Mame, 1974, 270 p.

Kayne (Richard S.), French Syntax, The Transformational Cycle, MIT Press, 1975; trad. fr. par P. Attal, Syntaxe du français, Paris, Éd. du Seuil, 1977, 444 p.

Keenan (Edward L.) et Faltz (Leonard M.), Boolean Semantics for Natural Language, Dordrecht, Reidel, 1985, 388 p.

Kempson (R.), Presuppositions and the Delimitation of Semantics, Cambridge, Cambridge University Press, 1975.

Kerbtra-Orecchioni (Catherine), l'Énonciation. De la subjectivité dans le langage, Paris, A. Colin, 1980, 290 p.

la Connotation, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1977.

les Interactions verbales, Paris, A. Colin, 1990, 320 p.

Kesik (Marek), la Cataphore, Paris, P.U.F., 1989. 160 p.

Key (Thomas Hewitt), Language: Its Origin and Development, Londres, 1874.

Kibédi Varga (A.), Discours, récit, image, Bruxelles, P. Mardaga, 1989.

Kiefer (Ferenc), On Emphasis and Word Order in Hungarian, La Haye, Mouton, 1967. Mathematical Linguistics in Eastern Europe, New York, American Elsevier, 1968. (ed.) Studies in Syntax and Semantics, Dordrecht, Reidel, 1969, 243 p.

Kimball (John P.), [ed.], Syntax and Semantics I, New York, Seminar Press, 1972, 281 p.
King (Robert D.), Historical Linguistics and Generative Grammar, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall, 1969.

Kirchner (Gustav), Die Zehn Hauptverben der Englischen, Halle, Niemeyer, 1952, 605 p.
Klaus (Georg), Semiotik und Erkenntnistheorie, Berlin, Deutsche Verlag der Wissenschaften, 1963, 1964 p.

Kleiber (Georges), Problèmes de référence. Descriptions définies et noms propres, Paris, Klincksieck, 1981.

Du côté de la référence verbale. Les Phrases habituelles, Berne, P. Lang, 1987. la Sémantique du prototype, Paris, P.U.F., 1990, 208 p.

Kleiber (Georges) et Tyvaert (Jean-Emmanuel) [éds], l'Anaphore et ses domaines, Paris, Klincksieck, 1990, 402 p.

Klein (Wolfgang), l'Acquisition de langue étrangère, Paris, A. Colin, 1989, 256 p.

Klein (W.) et Dittmar (N.), Developing Grammars, Berlin, Springer, 1979.

Klum (Arne), Verbe et adverbe, Uppsala, 1961.

Koch (Walter A.), Recurrence and a Three-Modal Approach to Poetry, La Haye. Mouton, 1966, 57 p.

Kolšanskij (G. B.), Logique et structure de la langue, en russe, Moscou, 1965.

Korzybski (Alfred), Science and Sanity, An Introduction to Non-Aristotelian Systems and General Semantics, New York, Science Press, 1933; 4s éd., Lakeville, Connect., Institute of General Semantics, 1958, 806 p.

Kotarbiński (Tadeusz), Éléments de la théorie de la connaissance, de la logique formelle et de la méthodologie des sciences, en polonais, Varsovie, 1929; 2e éd., 1961.

Koutsoudas (Andreas), Writing Transformational Grammars, New York, McGraw-Hill, 1967.

Krashen (S.), Second Language Acquisition and Second Language Learning, Oxford, Pergamon Press, 1981, 151 p.

Krenn (Herwig) et Müllner (Klaus), Bibliographie zur Transformationsgrammatik, Heidelberg, Winter, 1968.

Kripke (Saul), la Logique des noms propres, trad. P. Jacob et F. Recanati, Paris, Ed. de Minuit, 1982, 176 p.

Kristeva (Julia), Recherches pour une sémanalyse, Sêmeiôtikè, Paris, Le Seuil, 1969, 384 p. le Texte du roman, La Haye, Mouton, 1971, 209 p.

Kristeva (Julia), Milner (Jean-Claude) et Ruwet (Nicolas) [éds], *Langue, discours, société. Pour Émile Benveniste,* Paris, Éd. du Seuil, 1975, 400 p.

Kristeva (Julia), Rey-Debove (Josette) et Umiker (Donna Jean) [eds.], Essays in Semiotics. Essais de semiotique, La Haye, Mouton, 1971, 649 p.

Kronasser (Heinz), Handbuch der Semasiologie, Heildelberg, Carl Winter, 1952, 204 p.

Kukenheim (Louis), Contribution à l'histoire de la grammaire italienne, espagnole et française à l'époque de la Renaissance, Amsterdam, North-Holland, 1932. Esquisse historique de la linguistique française et de ses rapports avec la linguistique générale,

Leyde, Universitare Pers, 1962, 205 p.

Kiing (Guido), Ontologie und logistiche Analyse der Sprache, Vienne, Springer, 1963: trad. anglaise, Ontology and the Logistic Analysis of Language, Dordrecht, Reidel, 1967, 210 p.

Kuroda (S.-Y.), Aux quatre coins de la linguistique, Paris, Éd. du Seuil, 1979, 286 p.

Kurylowicz (Jerzy), Études indo-européennes, I. Cracovie, 1935, 294 p.

Esquisses linguistiques, Varsovie et Cracovie, Polska Akadema Nauk, 1960. The Inflexional Categories of Indo-European, Heidelberg, Carl Winter, 1964.

Labov (William). The Social Stratification of English in New York City, Washington, D.C. Center of Applied Linguistics, 1966, 655 p.

Sociolinguistique, Paris, Ed. de Minuit, 1976; trad. de Sociolinguic Patterns, University of Pennsylvania Press, 1972, 344 p.

le Parler ordinaire, la langue dans les ghettos noirs des États-Unis, Paris, Éd. de Minuit, 1979; nouv. éd., 1993, 250 p.

Lacan (Jacques), Ecrits, Paris, Le Seuil, 1966, 912 p.

Ladefoged (Peter), Elements of Acoustic Phonetics, Chicago, University of Chicago Press, et Édimbourg, University of Edinburg Press, 1962.

Three Areas of Experimental Phonetics, Londres, Oxford University Press, 1967, 180 p.

Lado (Robert), Language Testing, Londres, Longmans, 1961, 389 p.

Language Teaching: A Scientific Approach, New York, McGraw-Hill, 1964, 239 p.

Lafon (Jean-Claude), Message et phonétique, Paris, P.U.F., 1961, 168 p.

Lafont (R.), le Travail et la langue, Paris, Flammarion, 1978.

Lakoff (George), Irregularity in Syntax, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1970. 207 p.

Linguistics and Natural Logic, Synthese 22, 1970, repris dans D. Davidson and G. Harman. (eds.), Semantics of Natural Language, Dordrecht, Reidel, 1972; trad. fr. Paris, Klincksieck, 1976, 137 p.

Lakoff (George) et Johnson (Mark), les Métaphores dans la vie quotidienne, trad. M. de Fornel, Paris, Éd. de Minuit, 1986, 256 p.

Lamb (Sidney M.), Outline of Stratificational Grammar, Washington, D.C., Georgetown University Press, 1966.

Lambert (Karel) [ed.], The Logical Way of Doing Things, New Hayen, N.J., Yale University Press, 1969, 325 p.

Lamérand (Raymond), Syntaxe transformationnelle des propositions hypothétiques du français parlé, Bruxelles, AIMAV, 1970, 157 p.

Landar (H.), Language and Culture, Londres, Oxford University Press, 1966.

Langacker (Ronald W.), Language and its Structure, New York, Harcourt, Brace and World, 1968, 372 p.

Foundations of Cognitive Grammar I, Standford, Standford University Press, 1987.

Langendoen (D. Terence), The Study of Syntax. The Generative Transformational Approach to the Structure of American English, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1969, 174 p.

Essentials of English Grammar, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1970, 223 p.

Larose (Robert), Théories contemporaines de la traduction, Québec, Presses de l'Université. 1989, 336 p.

Larousse (Pierre), Grand Dictionnaire universel, Paris, Larousse, 1866-1876, 17 vol.

Larreya (Paul), le Possible et le nécessaire. Modalités et auxiliaires modaux en anglais britannique, l'aris, Nathan, 1984, 380 p.

Lannik (Howard), Essays on Anaphora, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 1989. 180 p.

Lusberg (Heinrich), Romanische Sprachwissenschaft, Berlin, W. de Gruyter, 1956, 2 vol. Handbuch der literarischen Rhetorik, Munich, Hueber, 1960, 601 p.

Lecomte (Alain) [éd.], l'Ordre des mots dans les grammaires catégorielles, Paris, Adosa, 1992, 269 p.

Lecomte (Gérard), Grammaire de l'arabe, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1967.

Lederer (Marianne) [éd.], Études traductologiques, Paris, Lettres modernes, 1990. 286 p.

Lees (Robert B.), The Grammar of English Nominalizations, Bloomington, Indiana University Press, 1963; 4° éd., La Haye, Mouton, 1966. 205 p.

The Phonology of Modern Standard Turkish, Bloomington, Indiana, Indiana University

Press, 1964.

Lehiste (Ilse), Acoustic Characteristics of Selected English Consonants, La Haye, Mouton, 1964, 197 p.

Some Acoustic Characteristics of Dysarthric Speech, New York, Phiebig, 1965, 142 p. Readings in Acoustic Phonetics, Cambridge, Mass., MIT Press, 1967, 358 p.

Lehmann (Winfred P.) [ed.]. A Reader in Nineteenth Century Historical Indo-European Linguistics, Bloomington, Indiana University Press, 1967.

Lehmann (Winfred P.) et Malkiel (Yakov) [eds.], Directions for Historical Linguistics: a Symposium, Austin, Texas, University Press, 1968.

Leisi (Ernst), Der Wortinhalt, seine Struktur im Deutschen und Englischen, Heidelberg, 1953.

Lemaréchal (Alain), les Parties du discours, sémantique et syntaxe, Paris, P.U.F., 1989, 272 p.

Lempereur (Alain) [éd.], l'Argumentation, Bruxelles, Mardaga, 1991, 224 p.

Lenneberg (Eric Heinz) [ed.], New Directions in the Study of Language, Cambridge, Mass., MIT Press, 1964, 194 p.

The Biological Foundations of Language, New York, Wiley, 1967, 489 p.

Lenneberg (Eric H.) et Roberts (John M.), The Language of Experience. A Study in Methodology, Bloomington, Indiana, Indiana University Press, 1956.

Le Ny (Jean-François), Science cognitive et compréhension du langage, Paris, P.U.F., 1989. la Sémantique psychologique, Paris, P.U.F., 1990.

Léon (Pierre R.), Laboratoire de langues et correction phonétique. Essai méthodologique, Philadelphie, Chilton Co., et Paris, Didier, 1962; 2º éd., 1968, 275 p. Essais de phonostylistique, Paris, Didier, 1971, 186 p.

Léon (Pierre R.) et Martin (Philippe), Prolégomènes à l'étude des structures intonatives, Paris, Didier, 1970, 226 p.

Léon (Pierre), Schogt (Henry) et Burstynsky (Edward), la Phonologie, Paris, Klincksieck, 1977, 344 p.

Leopold (Werner F.), Speech Development of a Bilingual Child. A Linguistic Record, Evanston, Illinois, North-western University Press, 1939-1949, 4 vol.

Bibliography of Child Language, Evanston, Illinois, Northwestern University Press, 1952, 116 p.

Lepschy (Giulio C.), La linguistica strutturale, Turin, Einaudi, 1966; trad. fr., la Linguistique structurale, Paris, Payot, 1966, 240 p.

Leroi-Gourhan (André), le Geste et la parole, Paris, A. Michel, 1964-1965, 2 vol.

Lerond (Alain), l'Habitation en Wallonie malmédienne (Ardenne belge). Étude dialectologique. Les Termes d'usage courant, Paris, Les Belles Lettres, 1963, 504 p.

Leroux (Robert), l'Anthropologie comparée de Guillaume de Humboldt, Paris, Les Belles Lettres, 1958, 72 p.

Leroy (Maurice), les Grands Courants de la linguistique moderne, Bruxelles, Presses universitaires de Bruxelles, et Paris, P.U.F., 1964, 198 p.

Lersch (Laurenz), Die Sprachphilosophie der Alten, Bonn, 1838-1841, 3 vol.

Lester (Mark) [ed.], Readings in Applied Transformational Grammar, New York, Holt, Rinchart and Winston, 1970, 314 p.

- Introductory Transformational Grammar of English, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1971, 335 p.
- Levi (Judith N.), The Syntax and Semantics of Complex Nominals, New York, Academic Press, 1978, 301 p.
- Levin (Samuel R.), Linguistic Structures in Poetry, La Haye, Mouton, 1962; 3e éd., 1969, 64 p.
- Levinson (S. C.), Pragmatics, Cambridge, Cambridge University Press, 1983.
- Lévi-Strauss (Claude), Anthropologie structurale, Paris, Plon, 1958, 454 p.
- Levitt (Jesse), The « Grammaire des grammaires » of Girault-Duvivier, La Haye, Mouton, 1968, 338 p.
- Lewis (Morris Michael), Infant Speech, a Study of the Beginnings of Speech, New York, Harcourt and Brace, 1936, 335 p.
- Lexicologie et lexicographie françaises et romanes. Orientations et exigences actuelles [Actes du colloque de Strasbourg, 12-16 nov. 1957], Paris, C.N.R.S., 1959, 293 p.
- Lieb (Hans Heinrich), Sprachstudium und Sprachsystem; Umrisse einer Sprachtheorie, Stuttgart, Kohlhammer, 1970, 306 p.
- Lieberman (Philip), Intonation, Perception and Language, Cambridge, Mass., MIT Press, 1967, 210 p.
- Lieberson (Stanley) [ed.], Explorations in Sociolinguistics, New York, Humanities, 1967, 191 p.
- Lindkvist (Karl Gunnar), Studies on the Local Sense of the Prepositions « in, at, on and to » in Modern English, Lund, Gleerup et Copenhague, Munksgaard, 1950, 428 p.
- Linsky (Leonard) [ed.], Semantics and the Philosophy of Language, Urbana, Illinois, University of Illinois Press, 1952, 289 p. Referring, New York, Humanities, 1967.
- Littré (Émile), Dictionnaire de la langue française, Paris, Hachette, 1863-1872, 5 vol.
- Livet (Charles Louis), la Grammaire française et les grammairiens au XVI e siècle, Paris, Didier, 1859, 536 p.
- Ljudskanov (A.), Traduction humaine et traduction mécanique, Paris, Dunod, 1969, 2 vol.
- Lockwood (David G.), Introduction to Stratificational Linguistics, New York, Harcourt Brace, 1972, 260 p.
- Lohmann (Johannes), *Philosophie und Sprachwissenschaft*, Berlin, Duncker und Humblot, 1965, 297 p.
- I.ongacre (Robert E.), Grammar Discovery Procedures, La Haye, Mouton, 1964.
 The Grammar of Discourse, New York, Plenum, 1983.
- Lorian (Alexandre), l'Expression de l'hypothèse en français moderne : antéposition et postposition, Paris, Minard, 1964, 128 p.
- Lotman (J. M.), Leçons sur la poétique structurale, en russe, Tartu, 1964.
- Louis (Pierre) et Roger (Jacques) [éds], Transfert de vocabulaire dans les sciences, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1988, 340 p.
- Luce (R. Duncan), Bush (Robert R.) et Galanter (Eugene) [eds.], Handbook of Mathematical Psychology, New York, Wiley, 1963, 3 vol., 490, 537 et 606 p.
- Lukasiewicz (Jan), Aristotle's Syllogistic from the Standpoint of Modern Formal Logic, Oxford, Clarendon Press, 1951; 2° éd., 1957.
- Lunt (Horace G.) [ed.], Proceedings of the Ninth International Congress of Linguists [Cambridge, Mass., 27-31 août 1962], La Haye, Mouton, 1964, 1174 p.
- Luriya (Aleksandr Romanovitch), The Role of Speech in the Regulation of Normal and Abnormal Behavior, trad. du russe, Oxford, Pergamon, 1961, 100 p.

 Traumatic Aphasia: Its Syndromes, Psychology and Treatment, trad. du russe, La Haye, Mouton, 1970, 479 p.

(ed.) The Mentally Retarded Child, trad. du russe, Oxford. Pergamon, 1963, 207 p.

Luriya (Aleksandr Romanovitch) et Yudovich (F. I.), Speech and the Development of Mental Processes in the Child, trad. du russe, Londres, Staples Press, 1959, 126 p.

Lyons (John), Structural Semantics. An Analysis of Part of the Vocabulary of Plato, Oxford, Blackwell, 1963, 237 p.

Introduction to Theoretical Linguistics, Cambridge, Cambridge University Press, 1968, 519 p.; trad. fr. Linguistique générale. Introduction à la linguistique théorique, Paris, Larousse, 1970, 384 p.

Chomsky, Londres, Collins, 1970, 120 p.; trad. fr. Paris, Seghers, 1971, 183 p.

Semantics I, Cambridge, University Press, 1977; trad. fr. Éléments de sémantique, par J. Durand, Paris, Larousse, 1978, 296 p.

Semantics II, Cambridge, University Press, 1978; trad. fr. Sémantique linguistique, par J. Durand et D. Boulonnais, Paris, Larousse, 1980, 496 p.

(ed.) New Horizons in Linguistics, Harmondsworth, Penguin, 1970, 367 p.

Lyons (John) et Wales (Roger J.) [eds.], Psycholinguistics Papers: The Proceedings of the Edinburgh Conference, Edimbourg, University Press, 1966, 243 p.

McCawley (James D.), The Phonological Component of a Grammar of Japanese, La Haye, Mouton, 1968, 208 p.

Grammar and Meaning, New York, Academic Press, 1976, 388 p.

Everything that Linguists have always wanted to know about Logic, Chicago, The University of Chicago Press, 1981, 508 p.

McIntosh (Angus), An Introduction to a Survey of Scottish Dialects, Édimbourg, Nelson, 1952.

McIntosh (Angus) et Halliday (Michael Alexander Kirkwood), Patterns of Language: Papers in General Descriptive and Applied Linguistics, Londres, Longmans, 1966, 199 p.

McNeill (David), The Acquisition of Language. The Study of Developmental Psycholinguistics, New York, Harper and Row, 1970, 183 p.

Magnusson (Rudolf), Studies in the Theory of the Parts of Speech, Lund, Gleerup et Copenhague, Munksgaard, 1954, 120 p.

Mahmoudian (M.), Linguistique fonctionnelle: débats et perspectives, Paris, P.U.F., 1980, 344 p.

Mainguenau (Dominique), Initiation aux méthodes de l'analyse du discours. Problèmes et perspectives, Paris, Hachette, 1976, 192 p.

Approche de l'énonciation en linguistique française, Paris, Hachette, 1981.

Genèses du discours, Bruxelles, Mardaga, 1984. l'Analyse du discours, Paris, Hachette, 1991, 268 p.

Malherbe (Michel), les Langages de l'humanité, Paris, Seghers, 1983, 444 p.

Malmberg (Bertil), la Phonétique, Paris, P.U.F., « Que Sais-je? », 1954; rééd. en 1993, 128 p.

Structural Linguistics and Human Communication, Berlin, Springer, 1963, 210 p.

New Trends in Linguistics, Stockholm, 1964; trad. fr. les Nouvelles Tendances de la linguistique, Paris, P.U.F., 1966, 343 p.

les Domaines de la phonétique, en suédois, Stockholm, 1969; trad. fr. P.U.F., 1971, 300 p.

Phonétique générale et romane, La Haye, Mouton, 1971, 478 p. le Langage, signe de l'humain, Paris, Picard, 1979, 292 p. Histoire de la linguistique, Paris, P.U.F., 1991, 496 p.

(ed.) A Manual of Phonetics, Amsterdam, North-Holland, 1968.

Marcellesi (Jean-Baptiste), le Congrès de Tours, études sociolinguistiques, Paris, Le Pavillon-Roger Maria, 1971, 357 p.

Marcellesi (Jean-Baptiste) et Gardin (Bernard), Introduction à la sociolinguistique, Paris, Larousse, 1974, 264 p.

Marchand (Hans), The Categories and Types of Present-Day English Word Formation, Wiesbaden, O. Harrassowitz, 1960, 379 p.

Marchello-Nizia (C.), Histoire de la langue française aux xive et xve siècles, Paris, Bordas, 1979; nouv. éd., Dunod, 1993, 384 p.

Marcus (Mitchel P.), A Theory of Syntactic Recognition for Natural Language, Cambridge, Mass., MIT Press, 1980, 336 p.

Marcus (Solomon), Linguistica Matematică, Bucarest, 1963; nouv. éd., Introduction mathématique à la linguistique structurale, Paris, Dunod, 1967, 292 p.

Granunatici si automate finite, Bucarest, 1964.

Poetica Matematică, Bucarest, Ed. academiei, 1970, 400 p.

Marin (Louis), Le récit est un piège, Paris, Éd. de Minuit, 1978, 152 p.

Marouzeau (Jules), la Linguistique ou Science du langage, Paris, Geuthner, 1921; 3° éd. 1950, 127 p.

Lexique de la terminologie linguistique, Paris, Geuthner, 1931; 3e éd. 1951, 265 p. Précis de stylistique française, Paris, Masson, 1940, 174 p.

Marr (Nikolai Iakovlevitch), Der Japhetische Kaukasus und das dritte ethnische Element im Bildungsprozess der mittelandischen Kultur, en russe, Moscou, 1920; trad. allemande, Stuttgart, Kohlhammer, 1923, 76 p.

Martin (Richard Milton), Truth and Denotation, a Study in Semantical Theory, Chicago, University Press, 1958, 304 p.

Martin (Robert), le Mot « rien » et ses concurrents en français, du XIV' siècle ă l'époque contemporaine, Paris, Klincksieck, 1966, 340 p.

Temps et Aspect. Essai sur l'emploi des temps narratifs en moven français, Klincksieck, 1971, 451 p.

Pour une logique du sens, Paris, P.U.F., 1983. Langage et croyance, Bruxelles, Mardaga, 1987.

Martinet (André), Phonology as Functional Phonetics, Londres. Oxford University Press, 1949.

la Prononciation du français contemporain 1945, Genève, Droz, 1954 ; 2º éd., 1971, 249 p. Économie des changements phonétiques. Traité de phonologie diachronique, Berne, A. Francke, 1955 ; 2º éd., 1964, 396 p.

la Description phonologique, avec application au parler franco-provençal d'Hauteville (Savoie), Genève, Droz, et Paris, Minard, 1956, 109 p.

Eléments de linguistique générale, Paris, A. Colin, 1960; 3° éd., 1991, 224 p.

A Functional View of Language, Oxford, Clarendon Press, 1962; trad. fr. Langue et Fonction, Paris, Gonthier, 1971, 224 p.

la Linguistique synchronique, études et recherches, Paris, P.U.F., 1965, 248 p.

le Français sans fard, Paris, P.U.F., 1969, 224 p.

Grammaire fonctionnelle du français, Paris, Credif, 1979, 276 p.

Des steppes aux océans. L'Indo-Européen et les Indo-Européens, Paris, Payot, 1986, 274 p. Syntaxe générale, Paris, A. Colin, 1985, 224 p.

Fonction et dynamique des langues, Paris, A. Colin, 1989, 208 p.

Mémoires d'un linguiste, Paris, Quai Voltaire, 1993, 300 p.

(éd.) le Langage, Paris, Gallimard, « Encycl. de la Pléiade », 1968, 1544 p. (éd.) Linguistique, guide alphabétique, Paris, Denoël-Gonthier, 1969, 490 p.

Martinet (André) et Walter (Henriette), Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel, Paris, France-Expansion, 1973, 932 p.

Martinet (André) et Weinreich (Uriel) [eds.], Linguistics to day, New York, Linguistic Circle of New York, 1954, 280 p.

Marty (Anton), Untersuchungen zur Grundlegung der allgemeinen Grammatik und Sprachphilosophie, Halle, H. Niemeyer, 1908.

Psyche und Sprachstruktur, Berne, Francke, 1940.

Mathiot (Madeleine), An Approach to the Cognitive Study of Language, New York, Humanities, 1968.

Matoré (Georges), le Vocabulaire et la Société sous Louis-Philippe, Genève. Droz, 1951, 371 p.

la Méthode en lexicologie. Domaine français, Paris, Didier, 1953; nouv. éd., 1963, 127 p. l'Espace humain, Paris, La Colombe, 1962, 208 p.

Histoire des dictionnaires français, Paris, Larousse, 1968, 208 p.

Maurer (K.) [ed.], Poetica. Zeitschrift für Sprach und Literaturwissenschaft, Munich, Fink, 1967 et suiv.

May (Robert) et Koster (Jan) [eds.], Levels of Syntactic Representation, Dordrecht, Foris Publications, 1981, 302 p.

Mazaleyrat (Jean) et Molinié (Georges), Vocabulaire de la stylistique, Paris, P.U.F., 1989. 379 p.

Mehler (Jacques) [ed.]. Cognitive Psychology Handbook, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall, 1970.

Meigret (Louis), le Tretté de la grammaire française, Paris, 1550.

Meillet (Antoine), Introduction à l'étude comparative des langues indo-européennes, Paris, Hachette, 1903 ; 8° éd., 1937, réimpr. 1964.

les Dialectes indo-européens, Paris, Champion, 1908; 2° éd. 1922, 142 p.

Aperçu d'une histoire de la langue grecque, Paris, Hachette, 1913 ; 7e éd., Klincksieck, 1965, 344 p.

Caractères généraux des langues germaniques, Paris, Hachette, 1917; 7º éd., 1949, 242 p. les Langues dans l'Europe nouvelle, Paris, Payot, 1918; 2º éd., 1928.

Linguistique historique et linguistique générale, Paris, Champion et Klincksieck, 1921-1936, 2 vol.; t. I, 335 p., rééd., 1958; t. II, 235 p., rééd., 1952.

la Méthode comparative en linguistique, Paris et Oslo, 1925, rééd. Champion, 1966, 117 p.

Esquisse d'une histoire de la langue latine, Paris, Hachette, 1928; nouv. éd. avec une bibliographie par J. Perrot, Klincksieck, 1966, 296 p.

Meillet (Antoine) et Cohen (Marcel) [éds], les Langues du monde, Paris, Champion, 1924; 2° éd., C.N.R.S., 1952, 1 296 p.

Meillet (Antoine) et Vendryes (Joseph), Traité de grammaire comparée des langues classiques, Paris, Champion, 1924; 3° éd., 1963.

Mel'čuk (I. A.), Analyse syntaxique automatique, en russe, Novosibirsk, 1964.

Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain; recherches lexico-sémantiques,
I. Montréal, Presses de l'Université, 1984.

Ménage (Gilles), Observations sur la langue française, Paris, 1672.

Menyuk (Paula), Sentence Children Use, Cambridge, Mass., MIT Press, 1969, 165 p.

Meschonnic (Henri), Pour la poétique. Essai, Paris, N.R.F. Gallimard, 1970, 180 p.; tome II, Épistémologie de l'écriture. Poétique de la traduction, 1973; tome III, Une parole écriture, 1973; tome IV (2 vol.), 1977.

Des mots et des mondes. Dictionnaires, encyclopédies, grammaires, nomenclatures, Paris, Hatier, 1991, 311 p.

(éd.), le Langage comme défi, Presses universitaires de Vincennes, 1992, 290 p.

Méthodes de la grammaire. Tradition et nouveauté [Actes du colloque tenu à Liège, 18-20 nov. 1964], Paris, Les Belles Lettres, 1966, 195 p.

Metz (Christian), Essais sur la signification au cinéma, Paris, Klincksieck, 1967, 246 p. Langage et cinéma, Paris, Larousse, 1971, 224 p.

Meyer-Lübke (Wilhelm), Grammatik der romanischen Sprachen, Leipzig, Reisland, 1890-1906, 4 vol.

Einführung in das Studium der romanischen Sprachwissenschaft, Heidelberg, Carl Winter, 1901, 224 p.

Historische Grammatik der französischen Sprache, Heidelberg, Carl Winter, 1913.

Michaels (L.) et Ricks (C.), The State of the Language, Stanford, California University Press, 1980, 624 p.

Milic (Louis T.), Style and Stylistics. An annotated Bibliography, New York, Free Press, 1968.

Miller (George A.), Language and Communication, New York, McGraw-Hill. 1951; trad. fr. Language et Communication, Paris, P.U.F., 1956, 404 p.

Miller (George A.) et Galanter (Eugene), Plans and the Structure of Behavior, New York, Holt and Co., 1960.

Miller (Philippe) et Torris (Thérèse), Formalismes syntaxiques pour le traitement automatique du langage, Paris, Hermès, 1992, 360 p.

Miller (Robert L.), The Linguistic Relativity Principle and Humboldtian Ethnolinguistics, La Haye, Mouton, 1968, 127 p.

Milner (Jean-Claude), De la syntaxe à l'interprétation. Quantités, insultes, exclamations, Paris, Éd. du Seuil, 1978, 408 p.

Ordres et raisons de langue, Paris, Éd. du Seuil, 1982.

l'Amour de la langue, Paris, Éd. du Seuil, 1978. les Noms indistincis, Paris, Éd. du Seuil, 1983.

Introduction à une science du langage, Paris, Éd. du Seuil, 1989, 710 p.

Misra (Vidya Niwas), The Descriptive Technique of Pānini, La Haye, Mouton, 1967, 175 p. Mitterand (Henri), les Mots français, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1960.

Moeschler (J.), Dire et Contredire. Pragmatique de la négation et acte de réfutation dans la conversation, Berne-Francfort, Peter Lang, 1982.

Modélisation du dialogue. Représentation de l'inférence argumentative, Paris, Hermès, 1989.

Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours, Paris,

Hatier, 1985.

Mohrmann (Christine), Sommerfelt (Alf) et Whatmought [eds.], Trends in European and American Linguistics, 1930-1960, Anvers et Utrecht, Spectrum, 1961.

Mohrmann (Christine), Norman (F.) et Sommerfelt (Alf) [eds.], Trends in Modern Linguistics, Anvers et Utrecht, Spectrum, 1963, 118 p.

Moignet (Gérard), Essai sur le mode subjonctif en latin post-classique et en ancien français, Paris, P.U.F., 1959, 2 vol.

les Signes de l'exception dans l'histoire du français, Genève, Droz, 1959, 248 p.

l'Adverbe dans la locution verbale, Québec, Presses de l'Université Laval, 1961, 36 p. le Pronom personnel français. Essai de psycho-systématique historique, Paris, Klincksieck, 1965, 180 p.

Moirand (Sophie), Une histoire de discours. Une analyse des discours de la revue « le Français dans le monde », 1961-1981, Paris, Hachette, 1988, 802 p.

Mok (Quirinus Ignatius Maria), Contribution à l'étude des catégories morphologiques du genre et du nombre dans le français parlé actuel, Paris, Mouton, 1968, 159 p.

Moles (Abraham), Théorie de l'information et perception stylistique, Paris, Flammarion, 1958, 224 p.

Moles (Abraham) et Vallancien (B.), Phonétique et Phonation, Paris, Masson, 1966, 258 p. (éds) Communications et langages, Paris, Gauthier-Villars, 1963, 215 p.

Moles (sous la direction d'Abraham), assisté de Zeltmann (Claude), la Communication, Paris, Centre d'étude et de promotion de la lecture, 1971, 576 p.

Molho (Maurice), Linguistique et Langage, Bordeaux, Ducros, 1969, 164 p.

Molinić (Georges), Éléments de stylistique française, Paris, P.U.F., 1987, 224 p.

Monnerot-Dumaine (Maurice), Précis d'interlinguistique générale et spéciale, Paris, Maloine. 1959, 211 p.

Montague (Richard), Formal philosophy. Selected Papers of Richard Montague, éd. par R. H. Thomason, New Haven, Yale University Press, 1974.

Morel (Mary-Annick) et Danon-Boileau (Laurent) [éds], la Deixis, Paris, P.U.F., 1992, 672 p.

Morier (Henri), Dictionnaire de poétique et de rhétorique, Paris, P.U.F., 1961, 492 p.

Morris (Charles W.), Signs, Language and Behavior, Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1946; nouv. éd., 1955, 365 p.

Signification and Signifiance, Cambridge, Mass., MIT Press, 1964.

Moser (Hugo), Deutsche Sprachgeschichte, Stuttgart, 1957.

Motsch (Wolfgang), Syntax des deutschen Adjektivs, Berlin, Akademie Verlag, 1966.

Mouloud (Noël), Langage et Structures, Paris, Payot, 1969, 252 p.

Mounin (Georges), les Problèmes théoriques de la traduction, Paris, Gallimard, 1963, 297 p. la Machine à traduire. Histoire des problèmes linguistiques, La Haye, Mouton, 1964, 209 p. Histoire de la linguistique, des origines au xx° siècle, Paris, P.U.F., 1967; 2° éd., 1970. Clefs pour la linguistique, Paris, Seghers, 1968, 190 p.; nouv. éd. 1971.

Saussure ou le Structuraliste sans le savoir, Paris, Seghers, 1968, 191 p.

Introduction à la sémiologie, Paris, Éd. de Minuit, 1970, 251 p.

Clefs pour la sémantique, Paris, Seghers, 1972, 268 p. Dictionnaire de la linguistique, Paris, P.U.F., 1974, 340 p. Linguistique et philosophie, Paris, P.U.F., 1975, 216 p. la Linguistique du xx' siècle, Paris, P.U.F., 1975, 256 p.

Mowrer (Orval Hobart), Learning Theory and the Symbolic Processes, New York, Wiley, 1960.

Mulder (Johannes W. F.), Sets and Relations in Phonology. An Axiomatic Approach to the Description of Speech, Oxford, Clarendon Press, 1968, 259 p.

Muller (Bodo), le Français d'aujourd'hui, Paris, Klincksieck, 1985, 302 p.

Muller (Charles), Essai de statistique lexicale : « l'Illusion comique », Paris. Klincksieck, 1964, 204 p.

Étude de statistique lexicale : le vocabulaire du théâtre de Pierre Corneille, Paris, Larousse. 1967, 380 p.

Initiation à la statistique linguistique, Paris, Larousse, 1968, 249 p.

Muller (Claude), la Négation en français. Syntaxe, sémantique et éléments de comparaison avec les autres langues romanes, Genève, Droz, 1991, 470 p.

Mundle (C. W. K.), A Critique of Linguistic Philosophy, Londres, Oxford University Press. 1970, 292 p.

Mynarek (Hubertus), Mensch und Sprache, über Ursprung und Wesen der Sprache in ihrer anthropologischen Valenz, Fribourg, Herder, 1967, 160 p.

Nash (Rose), Multilingual Lexicon of Linguistics and Philology: English, German, Russian, French, Paris, Klincksieck, 1969, 390 p.

Nef (F.), Sémantique et référence temporelle en français moderne, Berne, Peter Lang, 1986.

Nida (Eugene Albert), Morphology: the Descriptive Analysis of Words, Ann Arbor, Michigan. University Press, 1949, 342 p.

Outline of Descriptive Syntax, Glendale, Calif., 1951.

Message and Mission, the Communication of Christian Faith, New York, Harper and Row, 1960.

A Sympsis of English Syntax, Norman, Oklahoma, Summer Institute of Linguistics, 1960; 2" éd., La Haye, Mouton, 1966, 174 p.

Towards a Science of Translating, Leyde, Brill, 1964, 331 p.

- Nique (Christian), Grammaire générative : luppothèses et argumentation, Paris, A. Colin, 1978, 208 p.
 - Initiation méthodique à la grammaire générative, Paris, A. Colin, 1991, 176 p.
- Nolan (R.), Foundations for an Adequate Criterion of Paraphrase, La Haye, Mouton, 1970.
- Nyrop (Kristoffer), Grammaire historique de la langue française, Copenhague, Gyldendal, 1899-1930, 6 vol.
 - Etudes de grammaire française, Copenhague, Höst, 1919-1929, 7 vol.
- Oettinger (Anthony G.), Automatic Language Translation, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1960.
- Ogden (Charles Kay), Opposition, Londres, P. Kegan, 1932; rééd., Bloomington, Indiana, University Press, 1967, 103 p.
- Ogden (Charles Kay) et Richards (Ivor Armstrong), The Meaning of Meaning, Londres, P. Kegan, 1923; 8° éd., Routledge et Kegan, 1946.
- Ohman (Suzanne), Wortinhalt und Weltbild, Stockholm, 1951.
- Oldfield (Richard Charles) et Marshall (J. C.) [eds.], Language: Selected Readings, Harmondsworth, Penguin Books, 1968, 392 p.
- Olshewsky (Thomas M.) [ed.], Problems in the Philosophy of Language, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1969, 774 p.
- Olsson (Yngre), On the Syntax of the English Verb: with Special Reference to « have a Look » and Similar Complex Structures, Stockholm et Uppsala, Gothenburg, 1961.
- Ombrédane (André), l'Aphasie et l'élaboration de la pensée explicite, Paris, P.U.F., 1951, 444 p.
- Orrick (Allan H.), Nordica et Anglica: Studies in Honor of Stefan Einarsson, La Haye, Mouton, 1968, 196 p.
- Ortigues (Edmond), le Discours et le Symbole, Paris, Aubier, 1962.
- Osgood (Charles Egerton), Method and Theory in Experimental Psychology, Londres, Oxford University Press, 1953, 800 p.
- Osgood (Charles Egerton) et coll., The Measurement of Meaning, Urbana, Illinois, University Press, 1957, 342 p.
- Osgood (Charles Egerton) et Sebeok (Thomas A.) [eds.], Psycholinguistics. A Survey of Psycholinguistic Research, 1954-1964, Bloomington, Indiana University Press, 1965, 307 p.
- Osthoff (Hermann), Das Verbum in der Nominalkomposition im Deutschen, Griechischen, Slavischen und Romanischen, Iéna, 1878, 372 p.
 - Zur Geschichte des Perfects in Indogermanischen, mit besonderer Rücksicht auf Griechisch und Lateinisch, Strasbourg, Trübner, 1884, 653 p.
- Osthoff (Hermann) et Brugmann (Karl), Morphologische Untersuchungen auf dem Gebiete der indogermanischen Sprachen, Leipzig, Hirzel, 1878-1910, 3 vol.
- Pagès (Robert), le Langage, textes et documents philosophiques, Paris, Hachette, 1959, 96 p.
- Paget (Richard Arthur Surtees), Human Speech, Londres, Kegan, 1930, 360 p.
- Palmer (Frank Robert), A Linguistic Study of the English Verb, Londres, Longmans, 1965; 3º éd., 1968, 199 p.
 - (ed.) Prosodic Analysis, Londres, Oxford University Press, 1971, 284 p.
- l'ap (Arthur), Elements of Analytic Philosophy, New York, Macmillan, 1949, 526 p. An Introduction to the Philosophy of Science, Glencoe, Illinois, Free Press, 1962.
- Papp (Ferenc), Mathematical Linguistics in the Soviet Union, La Haye, Mouton, 1966, 165 p.
- Paquot (Annette), les Québécois et leurs mots, Québec, Presses de l'Université Laval, 1989.
- Pariente (Jean-Claude), le Langage et l'individuel, Paris, A. Colin, 1972, 312 p. l'Analyse du langage à Port-Royal, Paris, Éd. de Minuit, 1985, 388 p.

(éd.), Essais sur le langage [textes de E. Cassirer, A. Sechehaye, W. Doroszewski, K. Bühler, etc.], Paris, Éd. de Minuit, 1969, 348 p.

Parret (Herman), Language and Discourse, La Haye, Mouton, 1971, 292 p. (éd.), le Sens et ses hétérogénéités, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1991, 300 p. (éd.), Temps et discours, Presses universitaires de Louvain, 1993, 268 p.

Passy (Paul-Édouard), Étude sur les changements phonétiques et leurs caractères généraux, Paris, Didot, 1890.

Paul (Hermann), Principien der Sprachgeschichte, Halle, Niemeyer, 1880; 2° éd., 1886.

Paulus (Jean), la Fonction symbolique et le langage, Bruxelles, C. Dessart, 1969, 173 p.
Pavel (Thomas), le Mirage linguistique. Essai sur la modernisation intellectuelle, Paris, Éd. de Minuit, 1988, 210 p.

Pêcheux (Michel), Analyse automatique du discours, Paris, Dunod, 1969, 152 p. les Vérités de La Palice, Paris, Maspéro, 1975, 278 p.

l'Inquiétude du discours (textes choisis et présentés par D. Maldidier), Paris, Éd. des Cendres, 1990, 334 p.

Pedersen (Holger), Linguistic Science in the Nineteenth Century, éd. danoise, 1924; trad. par J. W. Spargo, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1931; réimpr., The Discovery of Language, Bloomington, Indiana, University Press, 1959.

Pei (Mario), The Story of Language, Londres, Allen and Unwin, 1952; 2° éd., 1966, 491 p.; trad. fr., Histoire du langage, Paris, Payot, 1954, 298 p.
Invitation to Linguistics: a Basic Introduction to the Science of Language, Londres, Allen and Unwin, 1965, 266 p.

Glossary of Linguistic Terminology, New York, Doubleday, 1966, 299 p.

Peirce (Charles Sanders), Selected Writings, éd. par Ph. P. Wiener, New York, Dover, 1958.

Collected Papers, Cambridge, Mass., Harvard Univ. Pr., 1960, 8 vol.

Penfield (Wilder) et Roberts (Lamar), Speech and Brain-Mechanisms, Princeton, University Press, 1959, 286 p.; trad. fr. Langage et Mécanismes cérébraux, Paris, P.U.F., 1963, 311 p.

Pergnier (Maurice), le Mot, Paris, P.U.F., 1986, 128 p.

les Fondements sociolinguistiques de la traduction, Presses universitaires de Lille, 1993, 280 p.

Perlmutter (David M.), Deep and Surface Structure Contraints in Syntax, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1971, 137 p.

Perrin (Isabelle) [éd.], Approches énonciatives de l'énoncé complexe, Paris. Peeters. 1992, 143 p.

Perrot (Jean), la Linguistique, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1953; 8° éd., 1969.

Peterfalvi (Jean-Michel), Introduction à la psycholinguistique, Paris, P.U.F., 1970, 160 p.

Petitot Corcorda (Jean), Morphogenèse du sens, Paris, P.U.F., 1985, 320 p.

Peytard (Jean), Syntagmes. Linguistique française et structures du texte littéraire, Paris, Les Belles Lettres, 1971, 289 p.

Piaget (Jean), la Formation du symbole chez l'enfant, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1945, 314 p.

Piaget (Jean) [sous la dir. de], Logique et connaissance scientifique, Paris, Gallimard, « Encycl. de la Pléiade », 1967, 1 345 p.

Piattelli-Palmarini (Massimo) [éd.], Théories du langage, théories de l'apprentissage, Paris, Éd. du Seuil, 1979, 534 p.

Picabra (Lélia), Éléments de grammaire générative. Applications au français, Paris, A. Colin, 1975, 122 p.

Picoche (Jacqueline) et Marchello-Nizia (Christiane), Histoire de la langue française, Paris, Nathan, 1989, 400 p.

l'icron (Henri), Vocabulaire de la psychologie, Paris, P.U.F., 1951; 4º éd., 1968.

l'Invessens (Michel), la Tour de Babil. La Fiction du signe, Paris, Éd. de Minuit, 1976, 176 p.

Pike (Kenneth L.), Phonetics, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1943.

The Intonation of American English, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1945. Phonemics, a Technique for Reducing Language to Writing, Ann Arbor, Univ. of Michigan Press, 1947.

Language in Relation to a Unified Theory of the Structure of Human Behavior, Blendale, Calif., 1954-1960, 3° vol.; 2° éd., La Haye, Mouton, 1967.

l'Inchon (Jacqueline), les Pronoms adverbiaux « en » et « y », Genève, Droz, 1972, 398 p. l'Inker (Steven), Language Learnability and Language Development, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1984, 436 p.

l'Ittuu (Massimo), *Problemi di filosofia del linguaggio,* Cagliari, Editrice Sarda, 1967, 152 p. l'olitzer (Robert), *Foreign Language Learning,* Englewood Cliffs, N.J., Prentice-Hall, 1965.

l'op (Sever), la Dialectologie. Aperçu historique et méthodes d'enquêtes linguistiques, Louvain et Gembloux, Duculot, 1950, 2 vol.

Pornet (Charles) [éd.], Varia Linguistica, vol. 4 [textes de Maupertuis, Turgot, Condillac, Du Marsais et A. Smith], Bordeaux, Ducros, 1970, 353 p.

l'orte (J.), Recherche sur la théorie générale des systèmes formels et sur les systèmes connectifs, Louvain, Nauwelaerts, et Paris, Gauthier-Villars, 1965, 146 p.

l'orzig (Walter), Das Wunder der Sprache, Berne, A. Francke, 1950, 415 p.

Die Gliederung des indogermanischen Sprachgebiets, Heidelberg, C. Winter, 1954, 251 p.

Postal (Paul Martin), Constituent Structure: A Study of Contemporary Models of Syntactic Description, Bloomington, Indiana University Press, et La Haye, Mouton, 1964; 3e éd. 1969.

Aspects of Phonological Theory, New York, Harper and Row, 1968, 326 p. Cross-Over Phenomena, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1971, 262 p.

On Raising. One Rule of English Grammar and Its Theoretical Implications, Cambridge, MIT Press, 1974, 447 p.

l'otter (Ralph Kimball) et coll., Visible Speech, New York, Van Nostrand, 1947, 441 p. l'ottier (Bernard), Systématique des éléments de relation. Étude de morphosyntaxe structurale romane, Paris, Klincksieck, 1962, 380 p.

Recherches sur l'analyse sémantique en linguistique et en traduction mécanique, Publ. Fac. des Lettres de Nancy, 1963.

Introduction à l'étude de la philologie hispanique : Phonétique et phonologie espagnole, Paris, Ediciones hispano-americanas, 1965, 103 p.

Introduction à l'étude des structures grammaticales fondamentales, Publ. Fac. des Lettres de Nancy, 1966.

Introduction à l'étude de la morphosyntaxe espagnole, Ediciones hispano-americanas, 1966, 125 p.

Présentation de la linguistique, fondements d'une théorie, Paris, Klincksieck, 1967, 78 p. Grammaire de l'espagnol, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 1969.

Théorie et analyse en linguistique, Paris, Hachette, 1987.

Sémantique générale, Paris, P.U.F., 1992, 240 p.

(éd.), les Sciences du langage en France au XX siècle, Paris, Selaf, 1980, 2 vol.; nouv. éd. Peeters-France, 1992, 758 p.

Poutsma (H.), A Grammar of Late Modern English, t. I: The Sentence; t. II: Part of Speech; t. III: The Verb and the Particles, Groningue, Noordhoff, 1926-1928, 3 vol.

Prindi (Michele), Sémantique du contresens. Essai sur la forme interne du contenu des phrases, Paris, Éd. de Minuit, 1987, 224 p.

Piteto (Luis), Principes de noologie : fondements de la théorie fonctionnelle du signifié, La Haye, Mouton, 1964, 130 p.

Messages et signaux, Paris, P.U.F., 1966, 168 p.

Etudes de linguistique et de sémiologie générale, Genève, Droz, 1975, 196 p.

Pertinence et pratique, Paris, Éd. de Minuit, 1975, 176 p.

Principles (The) of the International Association, Londres, 1949.

Prior (Arthur N.), Formal Logic, Oxford, Clarendon Press, 1955; 2° éd. 1962, 341 p. Time and Modality, Oxford, Clarendon Press, 1957, 148 p. Papers on Time and Tense, Oxford, Clarendon Press, 1968, 166 p.

Puhvel (Jaan) [ed.], Substance and Structure of Language, Berkeley, University of California Press, 1969, 223 p.

Pulgram (Ernst), Introduction to the Spectrography of Speech, La Haye, Mouton, 1959.

Purtill (Richard L.), Logical Thinking, New York, Harper and Row, 1972, 157 p.

Quellet (Henri), les Dérivés latins en « -or ». Étude lexicographique, statistique, morphologique et sémantique, Paris, Klincksieck, 1970, 247 p.

Quemada (Bernard), Introduction à l'étude du vocabulaire médical, 1600-1710, Paris, Les Belles Lettres, 1955.

les Dictionnaires du français moderne (1539-1863). Études sur leur histoire, leurs types et leurs méthodes, Paris, Didier, 1968, 684 p.

Quine (Willard van Orman), From a Logical Point of View, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1953.

Word and Object, Cambridge, Mass., MIT Press, 1960, 294 p.

Quirk (Randolph), The Use of English (avec des compléments de A. C. Gimson et J. Warburg), Londres, Longmans, 1962; 2º éd. 1968, 333 p.

Quirk (Randolph) et Greenbaum (Sidney), A University Grammar of English, Londres, Longmans, 1973, 484 p.

Raja (K. K.), Indian Theories of Meaning, Madras, 1963.

Ramat (Paolo), Typologie linguistique, Paris, P.U.F., 1985, 140 p.

Ramirez de la Lastra (Carlo) et Garcia Vives (Miguel), les Réflexes linguistiques, Paris, P.U.F., 1981, 232 p.

Ramus (Pierre de la Ramée, dit), Gramère, Paris, 1562; nouv. éd., Grammaire, 1572.

Rask (Ramus Christian), Investigation sur l'origine du vieux norrois ou islandais, en danois, Copenhague, 1818.

A Grammar of the Anglo-Saxon Tongue, trad. du danois, Copenhague, 1830 : 2° éd., Londres, 1865.

A Grammar of the Icelandic or Old Norse Tongue, trad. du suédois, Londres, 1843, 272 p. Raskin (Victor), Semantic Mechanisms of Humor, Dordrecht, D. Reidel, 1985, 284 p.

Rastier (François), Sémantique interprétative, Paris, P.U.F., 1987, 288 p. Sémantique et recherche cognitives, Paris, P.U.F., 1991, 272 p.

Reboul (Olivier), Introduction à la rhétorique, Paris, P.U.F., 1991, 238 p.

Récanati (François), la Transparence et l'énonciation, Paris, Éd. du Seuil, 1979. les Énoncés performatifs, Paris, Éd. de Minuit, 1981, 288 p.

Reformatski (A. A.), Introduction à la linguistique, en russe, Moscou, 1955.

Reibel (David D.) et Schane (Sanford A.) [eds.], Modern Studies in English. Readings in Transformational Grammar, Englewood Cliffs, N. J., Prentice-Hall, 1969, 481 p.

Reichenbach (Hans), Elements of Symbolic Logic, New York et Londres, Macmillan, 1947, 437 p.

Reichler (Claude) et coll., l'Interprétation des textes, Paris, Éd. de Minuit, 1989, 232 p.

Renou (Louis) [éd.], la Grammaire de Pānini. Texte sanscrit, traduction française avec extraits de commentaires, Paris, École française d'Extrême-Orient, 1948-1954; nouv. éd., 1966, 2 vol.

Reuck (A. V. S. de) et O'Connor (M.) [eds.], Symposium on Disorders of Language, Londres, Churchill, 1964, 356 p.

Revesz (Géza) [ed.], Thinking and Speaking: a Symposium, Amsterdam, North-Holland, 1954, 205 p.

Origins and Prehistory of Language, trad. de l'allemand, New York, Philosophical Library, 1956, 240 p.

Revzin (Isaac Iosifovitch), les Modèles linguistiques, en russe. Moscou, 1962 ; trad. fr. Paris, Dunod, 1968, 212 p.

Rey (Alain), la Lexicologie, Paris, Klincksieck, 1970, 324 p.

Littré, l'humaniste et les mots, Paris, Gallimard, 1970, 352 p.

Théories du signe et du sens, Paris, Klincksieck, 1973-1976, 2 vol.

le Lexique : images et modèles, Paris, A. Colin, 1977, 312 p.

Encyclopédies et Dictionnaires, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1982.

(éd.) le Dictionnaire historique de la langue française, Paris, Le Robert, 1992, 2 vol.

Rey-Debove (Josette), Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains, La Haye, Mouton, 1971, 330 p.

le Métalangage, Paris, Éd. Le Robert, 1978, 318 p.

Sémiotique, Paris, P.U.F., 1979, 156 p.

Richards (Ivor Armstrong), The Philosophy of Rhetoric, Londres, Oxford University Press, 1936, 138 p.

Richaudeau (François), Recherches en psycholinguistique, Paris, C.E.P.L., 1971.

Richelle (Marc), l'Acquisition du langage, Bruxelles, Dessart, 1971, 215 p.

Ricgel (Martin), l'Adjectif attribut, Paris, P.U.F., 1985, 224 p.

Ries (John), Was ist Syntax? Marbourg, Elwert, 1894, 164 p.

Riffaterre (Michael), Essais de stylistique structurale, Paris, Flammarion, 1971, 368 p.

Rivara (René), le Système de la comparaison. Sur la construction du sens dans les langues naturelles, Paris, Éd. de Minuit, 1990, 224 p.

Robbins (Beverly L.), The Definite Article in English Transformations, La Haye. Mouton, 1968, 248 p.

Roberts (A. Hood), A Statistical Linguistic Analysis of American English, La Haye, Mouton, 1965.

Roberts (Paul), English Syntax, New York, Harcourt, Brace and World, 1964, 404 p.

Robin (Régine), Histoire et Linguistique, Paris, A. Colin, 1973.

Rubins (Robert Henry), Ancient and Medieval Grammatical Theory in Europe, Londres, Longmans, 1951, 104 p.

General Linguistics: An Introductory Survey, Londres, Longmans, 1967; trad. fr. Linguistique générale. Une introduction, A. Colin, 1973, 400 p.

A Short History of Linguistics, Londres, Longmans, 1967, 248 p.; trad. fr. Brève Histoire de la linguistique, Paris, Éd. du Seuil, 1976, 252 p.

Robinson (Richard G.), Definition, Oxford, Clarendon Press, 1950.

Roget (Peter), Roget's Thesaurus (éd. abrégée avec des additions de J.-I., et S.-R. Roget), Harmonsdworth, Penguin, 1953 (éd. originale, 1852).

Romney (A. Kimball) et D'Andrade (R. Goodwin) [eds.], Transcultural Studies in Cognition, Menasha, Wisconsin, American Anthropologist, 1964, 186 p.

Ronat (Mitsou), Couquaux (Daniel) et al., la Grammaire modulaire, Paris, Éd. de Minuit, 1986, 360 p.

Rondeau (Guy), Introduction à la terminologie, Québec, Centre Éducatif et Culturel, 1981, 228 p.

Roos (Heinrich), Die Modi Significandi des Martinus von Dacia, Münster, Aschendorff. 1952, 167 p.

Rose (Christine Brooke), A Grammar of Metaphor, Londres, Secker and Warburg, 1958, 343 p.

Rosenbaum (Peter), The Grammar of English Predicate Complement Constructions, Cambridge, Mass., MIT Press, 1967, 128 p.

Rosenfield (Lawrence William), Aristotle and Information Theory, La Haye, Mouton, 1971, 149 p.

Rosengren (Inger), Semantischen Strukturen: Eine quantitative Distributions-analyse einiger mittelhoch deutscher Adjective, Copenhague, Munksgaard et Lund, Gleerup, 1966.

Rosetti (Alexandre), le Mot. Esquisse d'une théorie générale, Copenhague et Bucarest, 2º éd., 1947.

Linguistica, La Haye, Mouton, 1965, 268 p.

Sur la théorie de la syllabe, La Haye, Mouton, 1959 ; 2º éd. 1963, 43 p.

Rosiello (Luigi), Linguistica illuminista, Bologne, Il Mulino, 1967, 219 p.

Roudinesco (Elisabeth), *Initiation à la linguistique générale*, Paris, l'Expansion scientifique française, 1967, 96 p.

Rougier (Louis), la Métaphysique et le Langage, Paris, Flammarion, 1960, 256 p.

Roulet (Eddy), Syntaxe de la proposition nucléaire en français parlé. Étude tagméntique et transformationnelle, Bruxelles, AIMAV. 1969, 187 p.

(éd.) l'Articulation du discours en français contemporain, Berne, Peter Lang, 1985.

Rousseau (Jean-Jacques), Essai sur l'origine des langues ; où il est parlé de la mélodie et de l'imitation musicale [Genève, 1781], éd., introduction et notes par Ch. Porset, Bordeaux, Ducros, 1970, 24 p.

Rousselot (Jean-Pierre) et Laclotte (F.), Précis de prononciation française, Paris, Welter, 1902.

Ruegg, Contributions à l'histoire de la philosophie linguistique indienne, E. de Boccard, 1960.

Russell (Bertrand), An Inquiry into Meaning and Truth, Londres, Macmillan, 1940; trad. fr. Signification et Vérité, Paris, Flammarion, 1958, 408 p.

Logic and Knowledge, Essays 1901-1950, Londres, Macmillan, 1956.

Ruwet (Nicolas), Introduction à la grammaire générative, Paris, Plon, 1967; 2º éd., 1970, 448 p.

Théorie syntaxique et syntaxe du français, Paris, Ed. du Seuil, 1972, 295 p. Grammaire des insultes et autres études, Paris, Éd. du Seuil, 1982, 351 p. Ryle (Gilbert), The Concept of Mind, New York, Barnes and Noble, 1949.

Sahlin (Gunvor), César Chesneau du Marsais et son rôle dans l'évolution de la grammaire générale, Paris, P.U.F., 1928.

Sala (Marius) et Vintila-Radulescu (Iona), les Langues du monde, Bucarest et Paris, Les Belles Lettres, 1984, 476 p.

Salkoff (Morris), Analyse syntaxique du français : grammaire en chaîne, Amsterdam. J. Benjamins, 1979.

Une grammaire en chaîne du français. Analyse distributionnelle, Paris, Dunod, 1973, 199 p. Salomon (Louis Bernard), Semantics and Common Sense, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1964, 180 p.

Salzinger (Kurt et Suzanne) [eds.], Research in Verbal Behavior and Some Neurophysiological Implications, New York et Londres, Academic Press, 1967, 510 p.

Sandfeld (Kristian), Syntaxe du français contemporain, Paris, Champion, 1928-1936, 2 vol. nouv. éd., Genève, Droz et Paris, Minard, 1965, 3 vol. Linguistique balkanique. Problèmes et résultats, Paris, Champion, 1930, 243 p.

Sandmann (Manfred), Subject and Predicate, Édimbourg, Edinburg Univ. Publ., 1954, 270 p.

Sandys (John Edwin), History of Classical Scholarship from the Sixth Century B.C. to the lind of the Middle Ages, Cambridge, University Press, 1903; 3° éd., 1921.

- Sapir (Edward), Language: an Introduction to the Study of Speech, New York, Harcourt, Brace and World, 1921; trad. fr., le Language, Paris, Payot, 1953, 222 p. Selected Writings in Language, Culture and Personality, Berkeley, University of California Press, 1949; trad. fr., Anthropologie, Paris, Éd. de Minuit, 1967, 2 vol. Linguistique [articles traduits de l'américain], Paris, Éd. de Minuit, 1968, 289 p.
- Sapir (Edward) et Hoijer (Harry), The Phonology and Morphology of the Navaho Language, Berkeley, University of California Press, 1967, 124 p.
- Saporta (Sol) [ed.], Psycholinguistics: a Book of Readings, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1961, 551 p.
- Saporta (Sol) et Contreras (H.), A Phonological Grammar of Spanish, Seattle, University of Washington Press, 1962.
- Saumjan (S. K.). V. Chaoumian.
- Snussure (Ferdinand de), Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indoeuropéennes, Leipzig, 1878.
 - De l'emploi du génitif absolu en sanskrit, Leipzig, 1880.
 - Cours de linguistique générale, Lausanne, Payot, 1916, 331 p.; nouv. éd., 1972, 532 p.
- Snuvageot (Aurélien), les Procédés expressifs du français contemporain, Paris, Klincksieck, 1957, 243 p.
 - Prançais écrit, français parlé, Paris, Larousse, 1962, 235 p. Portrait du vocabulaire français, Paris, Larousse, 1964.
- Schaff (Adam), le Concept et le Mot, en polonais. Varsovie, 1946.
 - Introduction à la sémantique, en polonais, Varsovie, 1960; trad. fr. Paris, Anthropos, 1968, 335 p.
 - Langage et connaissance, suivi de Six Essais sur la philosophie du langage, en polonais, Varsovie, 1964; trad. fr. Paris, Anthropos, 1969, 374 p.
- Schane (Sanford A.), French Phonology and Morphology, Cambridge, Mass., MIT Press, 1968, 161 p.
- Scheffler (Israel), The Anatomy of Inquiry: Philososophical Studies in the Theory of Science, New York, Knopf, 1963.
- Scherer (George A.) et Wertheimer (M.), A Psycholinguistic Experiment in Foreign Language Teaching, New York, McGraw-Hill, 1964.
- Schlegel (Karl Wilhelm Frederick), Über die Sprache und Weisheit der Indier, in Œuvres complètes, t. VIII, Vienne, 1846.
- Schleicher (August), Linguistische Untersuchungen. Die Sprache Europas in systematischer Übersicht, Berlin, 1850.
 - Die deutsche Sprache, Berlin, 1860; 2e éd., 1869.
 - Die darwinische Theorie und die Sprachwissenschaft, Berlin, 1865.
 - Laut- und Formenlehre der polabischen Sprache, Berlin, 1871.
- Schmidt (Franz), Logik der Syntax, Berlin, Deutscher Verlag der Wissenschaften, 1957, 128 p.
- Schramm (Wilbur Lang), Approaches to a Science of English Verse, Iowa City, University Press, 1935, 82 p.
- Romanische und Keltische, gesammelte Aufsätze, Berlin, Oppenheim, 1886, 440 p. Hugo Schuchardt-Brevier, éd. par L. Spitzer, Halle, Niemeyer, 1928, 483 p.
- Press, 1969; trad. fr. les Actes du langage. Essai de philosophie du langage, Paris, Hermann, 1973.
 - Expression and Meaning, Cambridge, Cambridge University Press, 1979; trad. fr. Sens et expression, Paris, Éd. de Minuit, 1982, 248 p.

Sebeok (Thomas A.), Finnish and Hungarian Case Systems: their Forms and Function, Stockholm, 1946.

(ed.) Style in Language, Cambridge, Mass., MIT Press, 1964.

(ed.) Current Trends in Linguistics: t. I, Soviet and Eastern European Linguistics; t. II. Linguistics in East Asia and Southeast Asia; t. III, Theoretical Foundations; t. IV, Iber-American and Caribbean Linguistics; t. V, Linguistics in South Asia; t. VI, Linguistics in South-West Asia and North Africa; t. VII, Linguistics in Sub-Saharan Africa, New York, Humanities, 1963-1971, 7 vol.

(ed.) Portraits of Linguists. A Biographical Source Book for the History of Western Linguistics, 1746-1963, Bloomington et Londres, Indiana University Press, 1966, 2 vol.

(ed) Encyclopedic Dictionnary of Semiotics, Amsterdam, Mouton, 1985, 2 vol.

Sebeok (Thomas A.), Hayes (A. S.) et Bateson (M. C.) [eds.], Approaches to Semiotics: Cultural Anthropology, Education, Linguistics, Psychiatry, Psychology, Cambridge, Mass., MIT Press et La Haye, Mouton, 1964.

Sebeok (Thomas A.) et Zeps (Valdis), Concordance and Thesaurus of Cheremis Poetic Language, La Haye, Mouton, 1961, 259 p.

Sechehaye (Albert), Programme et Méthodes de la linguistique théorique, Paris et Genève, 1908.

Essai sur la structure logique de la phrase, Paris, Champion, 1926; nouv. éd., 1950.

Serbat (Guy), Cas et fonction, Paris, P.U.F., 1981, 216 p.

Seris (Homero). Bibliografía de la lingüistica española, Bogota. Instituto Caro y Cuervo, 1964.

Serrus (Charles), le Parallélisme logico-grammatical, Paris, Alcan, 1933. la Langue, le sens, la pensée, Paris, P.U.F., 1941.

Servien (Pius), le Langage des sciences, Paris, Blanchard, 1931; 2º éd., Hermann, 1938.

Seuren (Pieter A. M.), Operators and Nucleus: a Contribution to the Theory of Grammar, Cambridge, Cambridge University Press, 1969.

Shannon (Claude Elwood) et Weawer (Warren), Mathematical Theory of Communication, Urbana, Illinois, University Press, 1949.

Siertsema (Bertha), A Study of Glossematics. Critical Survey of its Fundamental Concepts, La Haye, Nijhoff, 1954, 240 p.

Silberztein (Max), Dictionnaires électroniques et analyse automatique des textes, Paris, Masson. 1993, 248 p.

Sinclair de Zwaart (H.), Acquisition du langage et développement de la pensée : sous-systèmes linguistiques et opérations concrètes, Paris, Dunod, 1967, 176 p.

Skinner (Burrhus Frederic), Verbal Behavior, New York, Appleton-Century-Crofts, 1957. Slama-Cazacu (Tatiana), Langage et Contexte, La Haye, Mouton, 1961, 251 p.

Slobin (D.) [ed.], The Ontogenesis of Grammar, New York, Academic Press, 1971.

Smaby (R. M.), Paraphrase Grammars, Dordrecht, Reidel, 1971.

Smith (Frank) et Miller (George A) [eds.], The Genesis of Language. A Psycholinguistic Approach, Cambridge, Mass., MIT Press, 1968, 400 p.

Snell (Bruno), Der Aufbau der Sprache, Hambourg, Claassen, 1952, 219 p.

Soames (Scott) et Perlmutter (David), Syntactic Argumentation and the Structure of English, Berkeley, University of California Press, 1979, 602 p.

Sohngen (Gottlieb), Analogie und Metapher, kleine Philosophie and Theologie der Sprache, Fribourg et Munich, K. Alber, 1962, 137 p.

Sørensen (Hans Christian), Aspect et Temps en slave, Aarhus, Universitetforlaget, 1949. 188 p.

Studies on Case in Russian, Copenhague, Ronsenkilde, 1957, 96 p.

Sørensen (Holger Steen), Word Classes in Modern English, Copenhague, 1958, 189 p.

- Spang-Hansen (Henning), Probability and Structural Classification in Language Description, Copenhague, 1950.
 - Recent Theories on the Nature of the Language Sign, Copenhague, 1954, 142 p.
- Spencer (John Walter), Enkvist (Nils Erik) et Gregory (Michael), Linguistics and Style: on Defining Style, an Essay in Applied Linguistics et An Approach to the Study of Style, Londres, Oxford, University Press, 1964, 109 p.
- Sperber (Dan) et Wilson (Deirdre), la Pertinence. Communication et cognition, Paris, Éd. de Minuit, 1989, 400 p.
- Spitzer (Leo), Stilstudien, Munich, Hueber, 1928; 2e éd., 1961, 2 vol.; trad. fr., Études de style, Paris, Gallimard, 1970, 536 p.
- Staal (J. F.), Word Order in Sanskrit and Universal Grammar, Dordrecht, Reidel, 1967, 98 p.
- Staline (Joseph Vissarionovitch), le Marxisme et les Problèmes de linguistique, Éd. de Moscou, 1952 ; rééd. dans les Cahiers marxistes-léninistes, n° 12-13, Paris, Maspero, 1966.
- Starobinski (Jean), les Mots sous les mots. Les Anagrammes de Ferdinand de Saussure, Paris, Gallimard, 1971, 162 p.
- Stati (Sorin), *Teorie di metoda in sintaxa*, Bucarest, Éd. Académie de la République socialiste de Roumanie, 1967, 271 p.

 les Transphrastiques, Paris, P.U.F., 1990.
- Statistique et analyse linguistique [Colloque de Strasbourg, 20-24 avril 1964]. Paris, P.U.F., 1966, 135 p.
- Stéfanini (Jean), la Voix pronominale en ancien et moyen français, Ophrys, Gap, 1962, 753 p.
- Steinberg (Danny D.) et Jakobovits (Leon A.) [eds.], Semantics. An Interdisciplinary Reader in Philosophy, Linguistics and Psychology, Cambridge, University Press, 1971. 603 p.
- Steinberg (N.), Grammaire française, Moscou, 1966, 2 vol.
- Steinthal (Heymann), Geschichte der Sprachwissenschaft bei der Griechen und Römern mit besonderer Rücksicht auf die Logik, Berlin, Dümmler, 1863; 2° éd., 1890.
- Sten (Holger), les Temps du verbe fini (indicatif) en français moderne, Copenhague, Munksgaard, 1952, 264 p.
- Stern (Hans Heinrich), Foreign Language in Primary Education, Hambourg, 1963, 103 p. Stern (Nils Gustaf), Meaning and Change of Meaning, Göteborg, 1931, 456 p.
- Stetson (R. H.), Motor Phonetics, La Haye, 1928; nouv. éd., Amsterdam, North-Holland, 1951, 216 p.
- Stevens (Stanley Smith) et Davis (Hallowell), Hearing: its Psychology and Physiology, New York, Wiley, 1938, 489 p.
- Stindlova (Jitka), les Machines dans la linguistique : colloque international sur la mécanisation et l'automation des recherches linguistiques, La Haye, Mouton, 1968, 336 p.
- Structures of English, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1973, 847 p.
- Structures of English and Spanish, Chicago, University Press, 1965, 328 p.
- Straka (Georges), Album phonétique, Québec, Presses de l'Université Laval, 1965, 1 brochure, 33 pages et planches, 188 p.
- Strang (Barbara M. H.), Modern English Structure, New York, St. Martin's Press, et Londres, Arnold, 1962.
- Strawson (Peter Frederick), Introduction to Logical Theory, New York, Wiley, et Londres, Methuen, 1952, 266 p.
 - Individuals: an Essay in Descriptive Metaphysics, Londres, Methuen, 1959; nouv. éd., 1964.

Strevens (Peter Derek), Papers in Language and Language Teaching, Londres, Oxford University Press, 1965, 152 p.

(ed.) Five Inaugural Lectures, Londres, Oxford, University Press, 1966, 129 p.

Sturtevant (Edgar Howard), An Introduction to Linguistic Science, New Haven, Connect., Yale University Press, 1949.

Suhamy (Henri), les Figures de style, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1981, 128 p. la Poétique, Paris, P.U.F., « Que sais-je? », 1986.

Sumpf (Joseph), Introduction à la stylistique du français, Paris, Larousse, 1971, 192 p. Sutherland (Roberd D.), Language and Lewis Carroll, La Haye, Mouton, 1970, 245 p.

Svennung (Josef), Anredeformen, Vergleichende Forschungen zur indirekten Anrede in der dritten Person, Uppsala, Almqvist, 1958, 495 p.

Tamba-Mecz, le Sens figuré, Paris, P.U.F., 1981, 200 p.

Tchang Tcheng-ming (B.), l'Écriture chinoise et le geste humain. Essai sur la formation de l'écriture chinoise, Paris, Geuthner, 1938, 206 p.

Tchekhoff (Claude), Aux fondements de la syntaxe : l'ergatif, Paris, P.U.F., 1978, 208 p. Tesnière (Lucien), Éléments de syntaxe structurale, Paris, Klincksieck, 1959; 2^e éd., 1965,

672 p.

Thimonnier (René), le Code orthographique et grammatical du français, Paris, Hatier, 1971. 320 p.

Thomas (Jacqueline), Bouquiaux (Luc) et Cloarec-Heiss (France), Initiation à la phonétique, Paris, P.U.F., 1976, 254 p.

Thomas (Owen), Transformational Grammar and the Teacher of English, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1965, 240 p.

Thomsen (Vilhelm), Sprogvidenskabens Historie, Copenhague, 1902 : trad. allemande. Halle, 1927.

Thorndike (Edward Lee) et Lorge (Irving), The Teacher's Word Book of 30 000 Words, New York, Columbia University Press, 1944, 274 p.

Thurot (Charles), Notices et Extraits de divers manuscrits latins pour servir à l'histoire des doctrines grammaticales au Moyen Âge, Paris, Impr. impériale, 1868, 592 p.

Thurot (François), Tableau des progrès de la science grammaticale (Discours préliminaire à « Ilermes »), introduction et notes par André Joly, Bordeaux, Ducros, 1970, 143 p.

Tissot (R.), Neuropsychopathologie de l'aphasie, Paris, Masson, 1966, 114 p.

Todorov (Tzvetan), Littérature et Signification, Paris, Larousse, 1967, 120 p. Théories du symbole, Paris, Éd. du Seuil, 1977, 378 p.

les Genres du discours, Paris, Éd. du Seuil, 1978.

(éd.) *Théorie de la littérature* [textes choisis des formalistes russes], Paris, Le Seuil, 1966. 320 p.

Togeby (Knud), Structure immanente de la langue française, Copenhague, 1951; 2e éd., Paris, Larousse, 1965, 208 p.

Immanence et Structure, Copenhague, Akademische Forlag, 1968, 272 p.

Tollis (Francis), la Parole et le sens. Le Guillaumisme et l'approche contemporaine du langage, Paris, A. Colin, 1991, 520 p.

Touratier (Christian), la Relative : essai de théorie syntaxique, Paris, Klincksieck, 1980.

Trabalza (Ciro), Storia della grammatica italiana, Milan, Hoepli, 1908, 561 p.

Traduction automatique et linguistique appliquée, Paris, P.U.F., 1964, 286 p. Trager (George Leonard) et Smith (Henry Lee), Outline of English Structure, New York,

American Council, 1957, 91 p.

Trier (Jost), Der deutsche Wortschatz im Sinnbezirk des Verstandes, Heidelberg, Carl Winter.

1931, 347 p.
Trnka (B.), Selected Papers in Structural Linguistics, La Haye, Mouton, 1980, 368 p.

- Trombetti (Alfredo), L'unitá di origine del linguaggio, Bologne, Beltrami. 1905, 222 p. Elementi di glottologia, Bologne, Zanichelli, 1923, 755 p.
- Troubetskoï (Nikolaï Sergueïevitch), Grundzüge der Phonologie, Prague, 1939; trad. fr. par J. Cantineau, Principes de phonologie, Paris, Klincksieck, 1949; réimpr. 1967, 430 p.
- Trudeau (Danielle), les Inventeurs du bon usage, 1529-1647, Paris, Éditions de Minuit, 1992, 226 p.
- Uldall (Hans Jorgen), Outline of Glossematics. A Study in the Methodology of the Humanities with Special Reference to Linguistics. Part 1: General Theory, Copenhague, Munksgaard, 1957, 90 p.
- Ullmann (Stephen), The Principles of Semantics, Oxford, Blackwell et Glasgow, Jackson. 1951; 2° éd., 1957, 314 p.

Précis de sémantique française, Berne, Francke, 1952. 342 p.

Semantics: an Introduction to the Science of Meaning, Oxford, Blackwell, 1962. Language and Style: Collected Papers, Oxford, Blackwell, 1964, 270 p.

Unesco, Bilingualism in Education, Londres, 1965.

Unesco, Description et Mesure du bilinguisme, Ottawa, 1967.

Uspenskij (B. A.), Principes d'une typologie structurale, en russe, Moscou, 1962; trad. angl. Principles of Structural Typology, La Haye, Mouton, 1968, 80 p.

Vachek (Josef) [éd.], Dictionnaire de linguistique de l'École de Prague, Utrecht et Anvers, Spectrum, 1960, 104 p.

A Prague School Reader in Linguistics: Studies in the History and Theory of Linguistics, Bloomington, Indiana, University Press, 1964, 485 p.

Valdman (Albert), le Créole : structure, statut et origine, Paris, Klincksieck, 1978, 402 p. (ed.), Trends in Language Teaching, New York, McGraw-Hill, 1966.

Valin (Roch), Petite Introduction à la psychomécanique du langage, Québec, Presses de l'Université Laval, 1954, 91 p.

Perspectives psychomécaniques sur la syntaxe, Québec, Presses de l'Université Laval, 1981, 98 p.

Van Benthem (Johan), Language in Action, Amsterdam, North-Holland, 1991, 349 p.

Vandeloise (Claude), l'Espace en français, Paris, Éd. du Seuil, 1986.

Van der Auwera (Johan), The Semantics of Determiners, Londres, Croom Helm, 1980, 310 p.

Van Dijk (Teun A.), Text and Context, Londres, Longmans, 1977, 260 p. Studies in the Pragnatics of Discourse, The Hague, Mouton, 1985.

Van Dijk (Teun A.) et Kintsch (W.), Strategies of Discourse comprehension, New York, Academic Press, 1983.

Van Ginneken (Jacques), la Reconstruction typologique des langues archaïques de l'humanité, Amsterdam, North-Holland, 1939, 182 p.

Van Hoof (Henri), Histoire de la traduction en Occident, Gembloux, Duculot, 1991, 320 p.

Van Riemsdijk (Henk) et Williams (Edwin), Introduction to the Theory of Grammar, Cambridge, Mass., The MIT Press, 1986, 366 p.

Van Wijk (Nicolas), les Langues slaves, La Haye, Mouton, 2e éd., 1956, 118 p.

Vasiliu (E.) et Golopentia-Eretescu (Sanda), Sintaxa transformationala a limbii romane, Bucarest, Éd. Académie de la République socialiste de Roumanie, 1969, 329 p.

Vendler (Zeno), Linguistics in Philosophy, Ithaca, N. Y., Cornell University Press, 1967, 203 p.

Adjectives and Nominalizations, La Haye, Mouton, 1968, 134 p.

Vendryes (Joseph), le Langage. Introduction linguistique à l'histoire, Paris, La Renaissance du Livre, 1929; nouv. éd., A. Michel, 1968, 448 p.

Vergnaud (Jean-Roger), Dépendances et niveaux de représentation en syntaxe, Amsterdam, John Benjamins Publ. Co., 1985, 372 p.

Vertov (A. A.), la Sémiotique et ses problèmes fondamentaux, en russe, Moscou, 1968.

Vet (C.), Temps, aspects et adverbes de temps en français contemporain, Genève, Droz, 1980. Vetters (Carl), le Temps, de la phrase au texte, Presses universitaires de Lille, 1993, 210 p. Viet (Jean) [éd.], Liste mondiale des périodiques spécialisés. Linguistique, La Haye, Mouton,

1972, 243 p.

Vignaux (G.), l'Argumentation. Essai d'une logique discursive, Genève, Droz, 1976, 348 p. Vildomec (Verobsj), Multilingualism, Leyde, Nijhoff, 1963, 262 p.

Vinay (Jean-Paul) et Darbelnet (Jean), Stylistique comparée du français et de l'anglais, Paris, Didier, 1958, 331 p.; nouv. éd., 1968.

Vinogradov (Viktor Vladimirovitch), la Langue russe, en russe, Moscou, 1945.

Grammaire de la langue russe, en russe, Moscou, 1960.

les Problèmes théoriques de la linguistique soviétique actuelle, en russe, Moscou, 1964.

Vion (Robert), la Communication verbale, Paris, Hachette, 1993, 302 p.

Visser (F. Th.), A Historical Syntax of the English Language, Leyde, Brill, 1963-1966, 2 vol., 1 305 p.

Vuillaume (Marcel), Grammaire temporelle des récits, Paris, Éd. de Minuit, 1990, 128 p.
Vygotsky (Lev S.), Thought and Language, trad. du russe. Cambridge, Mass., MIT Press, 1962, 168 p.

Wackernagel (Jakob), Vorlesungen über Syntax, Bâle, Birkhäuser, 1920-1924, 2 vol.

Wagner (Robert Léon), les Phrases hypothétiques commençant par « si » dans la langue française, des origines à la fin du XVI « siècle, Genève, Droz, 1939, 552 p.

Introduction à la linguistique française, Genève, Droz, et Lille, Giard, 1947, 143 p., Supplément bibliographique, ibid., 1955, 72 p.

Grammaire et Philologie, Paris, C.D.U., 1953-1954, 2 fasc., 193 p.

les Vocabulaires français; t. I, Définitions, les dictionnaires, Paris, Didier, 1967, 192 p.; t. II, les Tâches de la lexicologie synchronique, glossaires et dépouillements. Analyse lexicale, Paris, Didier, 1970.

la Grammaire française, Paris, SEDES, 1968, 152 p. l'Ancien Français, Paris, Larousse, 1974, 272 p.

Essais de linguistique française, Paris, Nathan, 1980, 200 p.

Wagner (Robert Léon) et Pinchon (Jacqueline), Grammaire du français classique et moderne, Paris, Hachette, 1962 ; éd. rev., 1967, 640 p.

Wahrig (Gerhard), Neue Wege in der Wörterbucharbeit, Hambourg, 1967.

Waismann (F.) [ed. R. Harre], The Principles of Linguistic Philosophy, Londres, Macmillan. 1965, 422 p.

Walter (Henriette), la Dynamique des phonèmes dans le lexique français contemporain, Paris. France-Expansion, 1976, 482 p.

la Phonologie du français, Paris, P.U.F., 1977, 162 p.

Enquête phonologique et variétés régionales du français, Paris, P.U.F., 1982, 256 p. le Français dans tous les sens, Paris, Laffont, 1988, 384 p.

Warnant (Léon), Dictionnaire de la prononciation française, Gembloux, Duculot, 3° éd., 1968, 654 p.

Wartburg (Walther von), *Französisches etymologisches Wörterbuch* [F.E.W.], Tubingen, puis Bâle-Paris, 1922-1970, 136 fascicules parus.

Bibliographie des dictionnaires patois, Genève, Droz, 1934, 147 p.

Évolution et Structure de la langue française, Berne, Francke, 1934; 5 éd., 1958. Problèmes et Méthodes de la linguistique, Paris, P.U.F., 1963.

Weinreich (Uriel), Languages in Contact, New York, Linguistic Circle of New York, 1953; réimpr. La Haye, Mouton, 1963, 161 p.

- Weinrich (Harald), Tempus, Stuttgart, Kohlhammer, 1964, 358 p.; trad. fr., Le Seuil, 1973.
- Weir (Ruth Hirsch), Language in the Crib, La Haye, Mouton, 1962; 2° éd., 1970, 216 p.

Weisgerber (Johann Leo), Von den Kräften der deutschen Sprache, Düsseldorf, Schwann, 1949-1951, 4 vol.

Die vier Stufen in der Erforschung der Sprachen, Düsseldorf, Schwann, 1963, 303 p.

- Wexler (Peter J.), la Formation du vocabulaire des chemins de fer en France (1778-1842), Genève, Droz. 1955, 160 p.
- Whatmough (Joshua), Language, a Modern Synthesis, Londres, Secker and Warburg, 1956, 270 p.
- Whitney (William Dwight), Language and the Study of Language, New York, Scribner, 1869, 505 p.

The Life and Growth of Language, New York, Adler, 1876; trad. fr., la Vie du langage, Paris, Baillière, 1877.

Whorf (Benjamin Lee), Language, Thought and Reality: Selected Writings, New York, Wiley, 1956; trad. fr., Linguistique et Anthropologie. Les Origines de la sémiologie, Paris, Denoël-Gonthier, 1969, 224 p.

Wierzbicka (Anna), Lexicography and Conceptual Analysis, Ann Arbor, Karoma, 1985.

Wilmet (Marc), la Détermination nominale, Paris, P.U.F., 1986, 200 p.

Winograd (Terry), Language as a Cognitive Process, Reading, Mass., Addison-Wesley, 1983, 640 p.

Winter (Werner) [ed.], Evidence for Laryngeals, La Haye, Mouton, 1965, 271 p.

Wittgenstein (Ludwig), Philosophical Investigations, Oxford, Blackwell, et New York, Macmillan, 1953; trad. fr., Investigations philosophiques, Paris, Gallimard, 1961, 368 p. avec le Tractatus logico-philosophicus.

le Cahier bleu et le cahier brun, Paris, Gallimard, 1965, 448 p.

Wittwer (Jacques), les Fonctions grammaticales chez l'enfant, Neuchâtel, Delachaux et Niestlé, 1959, 296 p.

Wooldridge (Terence Russon), les Débuts de la lexicographie française. Estienne Nicot et le * Trésor de la langue françoyse », Toronto, University of Toronto Press, 1977, 340 p.

Wotjak (Gerd), Untersuchungen zur Struktur der Bedeutung, Berlin, Akademie Verlag, 1971.

Wunderlich (Dieter), Tempus und Zeitreferenz im Deutschen, Munich, Hueber, 1970. (ed.) Probleme und Fortschritte der Transformationsgrammatik, Munich. Hueber, 1971, 318 p.

Wundt (Wilhelm), Völkerpsychologie: t. I, Die Sprache, Leipzig, Engelmann, 1900, 2 vol. Wyatt (Gertrud L.), Language Learning and Communication Disorders in Children, New York, Free Press, 1969.

Yule (Georg Udny), The Statistical Study of Literary Vocabulary, Cambridge, Cambridge University Press, 1944, 306 p.

/ampolli (Antonio) [ed.], Linguistic Structures Processing, New York, Elsevier-North Holland, 1977.

Zgusta (Ladislav), Manual of Lexicography, La Haye, Mouton, 1971, 360 p.

ZIII (Paul), Semantic Analysis, Ithaca, New York, Cornell University Press, 1960.

Vilberberg (Claude), Raison et poétique du sens, Paris, P.U.F., 1988, 240 p.

Vink (Gaston), l'Ancien Français, Paris, P.U.F., « Que sais-je ? », 1987. Phonétique historique du français, Paris, P.U.F., 1989, 256 p.

/linkin (N. I.), les Mécanismes de la parole, en russe, Moscou, 1958, 370 p.; trad. angl., Mechanisms of Speech, La Haye, Mouton, 1968, 461 p.

//ipf (George Kingsley), Selected Studies in the Principle of Relative Frequency in Language, Cambridge, Mass., Harvard Univ. Pr., 1932.

- The Psycho-Biology of Language, Cambridge, Mass., Riverside Press, 1935. Human Behavior and the Principle of Least Effort, Cambridge, Mass., Addison-Wesley, 1949.
- Zuber (Richard), Implications sémantiques dans les langues naturelles, Paris, Éd. du C.N.R.S., 1989, 176 p.
- Zvegincev (A. V.), Essai pour une linguistique globale, en russe, Moscou, 1962. Histoire de la linguistique aux XIX et XX siècles, en russe, Moscou, 1964, 2 vol. Sémasiologie, en russe, Moscou, 1957.
- Zwanenburg (W.), Recherches sur la prosodie de la phrase française, Leyde, Universitare Pers, 1964, 136 p.

a

abduction

In phonétique, on donne le nom d'abduction all mouvement par lequel les cordes vocales d'écartent l'une de l'autre, entraînant l'ouverture de la glotte et l'interruption de l'attitude vocale. En effet, pour la phonation, les cordes vocales s'accolent légèrement sur toute leur longueur dans un mouvement d'adduction*. l'air pulmonaire dû à l'expiration ne peut n'icouler à travers le larynx que par petites louffées successives, grâce à la vibration des cordes vocales, qui donne ainsi naissance à l'onde sonore laryngée, appelée voix*, indispensable à la production des sons du langage. l'abduction se produit lors de l'abandon de l'attitude vocale à l'occasion d'une pause dans In chaîne parlée, ou pour la production des consonnes sourdes dites « aspirées », comme le [p], le [t], et le [k] de l'anglais, pendant la realisation desquelles la glotte est ouverte. l'abduction est produite par l'écartement des antilages aryténoïdes auxquels sont fixées les extrémités postérieures des cordes vocales, à l'arrière du larynx.

aberrant

be dit d'une forme grammaticale irrégulière (par ex., en latin, l'ablatif pluriel *filiabus* est une forme aberrante dans la déclinaison de *filia*, *fille*).

bessif

On désigne sous le nom d'abessif un cas* utilisé than des langues finno-ougriennes, indiquant la privation, l'absence (correspondant à la préposition sans ou au préfixe an-).

ablatif

On designe sous le nom d'ablatif un cas*, utilisé dans diverses langues, exprimant la séparation et, par extension, la fonction locale d'éloignement d'un lieu (ex.: La barque s'éloigne du trivige). On donne parfois le nom d'ablatif à un cas de la déclinaison qui assume la fonction de plusieurs autres cas; ainsi, l'ablatif latin est la fois un ablatif, un instrumental, un comita-

tif, un agentif et souvent un locatif (v. ces mots). En latin, l'ablatif absolu est une proposition jouant le rôle d'un circonstant indépendant, dont le sujet est à l'ablatif et le verbe au participe ablatif (me nolente = malgré moi, « moi ne voulant pas »).

ablaut

Le terme germanique *ablaut* est parfois employé pour désigner un cas particulier d'alternance vocalique* ou de métaphonie*.

abréviatif

Qui indique une abréviation. Le point est un signe abréviatif dans O.N.U.

abréviation

Toute représentation d'une unité ou d'une suite d'unités par une partie de cette unité ou de cette suite d'unités est une *abréviation*. On distingue :

a) l'abréviation du syntagme, par laquelle certaines déterminations sont omises dans ortains contextes: la désignation du Parti communiste par le Parti est une abréviation due au contexte social. Dans le discours, une fois données certaines précisions, on peut les passer sous silence; si j'ai dit que le jardinier du château est venu me voir et que je raconte tout ce qu'il a fait chez moi, je le désignerai par la suite tout simplement par le jardinier;

b) l'abréviation du mot (simple, dérivé ou composé), qui consiste à en supprimer une partie. L'abréviation est alors la troncation* d'un mot. C'est un procédé très fréquent dans la langue populaire : l'automobile omnibus est devenue l'autobus (l'abréviation du syntagme et des mots donne un mot-valise qui ne conserve que le début du premier mot et la fin du dernier), puis autobus est devenu bus par suppression de la partie initiale (aphérèse); télévision est devenu télé par suppression de la partie finale (apocope).

L'abréviation peut être la réduction du mot entier à quelques lettres seulement de ce mot : on réduit *page* à l'abréviation p. et *pages* à pp.

L'abréviation peut aussi être constituée par une suite de mots réduits : ainsi le sigle ORSEC est la réunion des abréviations OR (organisation) et SEC (secours), et, dans C.N.R.S., C. est l'abréviation de Conseil, N. de National, R. de Recherche et S. de Scientifique. Selon les cas, les mots accessoires (prépositions notamment) sont omis ou non : P.S.d.F. a été l'abréviation de Parti Socialiste de France (par opposition à P.S.F., Parti Socialiste Français). mais dans S.F.I.O. (pour Section Française de l'Internationale Ouvrière), les unités de l' ne sont pas représentées. Ces sigles peuvent acquérir une autonomie telle que leur prononciation peut devenir syllabique (C.A.P.E.S. se prononce [kapss]) ou se confondre avec le mot (laser); ils peuvent donner naissance à des dérivés (C.A.P.E.S. donne capésien, C.G.T. donne cégétiste). Les éléments de l'abréviation sont généralement, mais pas toujours, représentés par des lettres suivies d'un point.

abruption

En rhétorique, syn. de APOSIOPÈSE.

absentia v. IN ABSENTIA.

absolu

1. Ablatif absolu. V. ABLATIF.

2. On dit d'un adjectif qu'il est absolu ou qu'il a le sens absolu quand, au sens propre, il n'est pas en principe susceptible de degrés de comparaison. Ainsi, géographique ne peut pas avoir de comparatif ou de superlatif. On emploie aussi absolu après superlatif pour désigner les constructions comme il est très grand, qui excluent toute comparaison. (V. RELATIF, SUPERLATIF.)

3. On appelle temps absolus l'ensemble des formes verbales du français exprimant le temps par rapport au moment de l'énoncé (présent, imparfait, futur, etc.); par opposition, les temps relatifs expriment l'aspect accompli par rapport aux temps absolus: ainsi le futur antérieur et le passé antérieur expriment l'accompli par rapport à un futur ou à un passé exprimé dans l'énoncé.

absolument

On appelle verbe employé absolument un verbe transitif employé sans complément d'objet (ex. : Pierre mange à cinq heures. Laisse-moi faire).

abstrait

1. Nom abstrait, syn., en grammaire, de NOM NON CONCRET. (V. CONCRET.)

2. En grammaire générative, on dit d'un verbe qu'il est abstrait quand il est théoriquement impliqué par les transformations de nominalisation ou d'adjectivisation, mais qu'il ne reçoit pas une réalisation morphophonologique. Ainsi, le nom ingénieur indique une nominalisation à partir du verbe théorique ingénic, comme ajusteur est dérivé de ajuster; l'adjectif audible implique une dérivaion adjectivale à partir d'un verbe théorique, de racine aud(i). On dit de même qu'un nom est abstrait quand on doit supposer un radical non réalisé pour rendre compte d'un mot dérivé; ainsi, le collectif marmaille (sur le modèle de valetaille) implique un nom abstrait de type marm.

3. En grammaire générative, par opposition aux phrases effectivement prononcées par les locuteurs d'une langue (ou phrases concrètes), on appelle phrase abstraite la phrase de structure profonde formée des symboles les plus généraux (SN [syntagme nominal]; SV [syntagme verbal], etc.). Le degré d'abstraction de la structure profonde est d'autant plus grand que la distance est grande entre la forme de la phrase réalisée et la forme profonde sousjacente. Par exemple, une grammaire qui analyse le verbe transitif comme issu de deux propositions dont la première est factitive (Jean lit un livre est issu de [Jean + fait] + [que + un livre + est lu par Jean]) a un caractère plus profond que la grammaire qui fait correspondre en ce cas la structure de surface et la structure profonde (Jean lit un livre issu de Jean + lit un livre). [Nous avons remplacé ici les symboles par des mots de la langue.]

ahus

En lexicographie, les notations par abus ou abusivement sont des marques de rejet qui signalent les sens ou les mots rejetés par les puristes : extensions de l'emploi d'un mot hors de son champ d'application originel, emprunts à d'autres langues ou transformations diverses altérant le sens « premier ». Ainsi, l'emploi de bien achalandé (dans boutique bien achalandée) avec la valeur de « fréquenté par de nombreux clients » est « reçu » ; mais le sens de « bien pourvu de marchandises » est jugé abusif ; l'expression contrôler une course, qui est un calque de l'anglais, est rejetée comme abusive par les puristes.

Laccent

1. L'accent est un phénomène prosodique de mise en relief d'une syllabe, parfois plusieurs, dans une unité (morphème, mot, syntagme). Il est donc classé parmi les prosodèmes*, ou éléments suprasegmentaux, au même titre que la quantité ou la pause*. Par sa nature, l'accent correspond à une augmentation physique de longueur*, d'intensité* et éventuellement de hauteur*. Certaines langues privilégient ce dernier paramètre, comme les langues d'Extrême-Orient, le suédois, ou le grec ancien et le latin classique : on parle alors de ton*. La tradition grammaticale a conservé ce terme dans les appellations qui définissent la place de la syllabe accentuée dans les langues à accent d'énergie : accentuation oxytonique*, paroxytonique*, proparoxytonique*.

Dans les langues à accent d'énergie, la mise en relief s'effectue essentiellement par l'intensité, c'est-à-dire une augmentation de la force expiratoire (cet accent est appelé nussi accent d'intensité, accent dynamique ou accent expiratoire). La durée et la hauteur interviennent aussi comme éléments secondaires. L'accent d'énergie a une lonction distinctive* dans les langues où il est mobile, comme en anglais, en russe, et dans la plupart des langues romanes. L'anglais oppose les mots 'import « importation » et import « importer » par le seul fait que la syllabe initiale est prononcée avec plus de force que la deuxième dans le premier mot, avec moins de force dans le second. L'italien présente des paires minimales reposant uniquement sur la différence de place de l'accent : an'cora « encore », 'ancora « ancre » ; 'debito « dette », de'bito « dû » ; en russe, 'mouka « tourment » et mou'ka « farine ».

Dans les langues où l'accent est fixe, l'accent d'énergie a une fonction démarcative*, il indique soit la fin du mot, comme en français où il n'affecte que la dernière syllabe, soit le début du mot, comme en tchèque où il affecte toujours la première syllabe. L'accent d'énergie exerce une fonction culminative* comme sommet d'une unité phonétique qui peut être le mot ou le groupe de mots : en français, la séquence « un enfant malade » /ôcnafamalad/ constitue un seul groupe phonétique dont l'accent porte sur la dernière syllabe /lad/ tandis que la séquence « un enfant jouait » /ôcnafague/ comporte deux accents, l'un sur /fa/, l'autre sur /ɛ/. L'importance de l'accent d'énergie dans les langues varie selon la force avec laquelle est prononcée la syllabe accentuée par rapport aux syllabes inaccentuées : en français, la différence est hible, les syllabes inaccentuées gardent toute leur force articulatoire, mais, dans les langues germaniques, les syllabes accentuées sont très fortes et les syllabes inaccentuées laibles.

2. Dans la langue courante, le terme « accent » renvoie souvent aux caractéristiques d'une façon de parler étrangère qui concerne la réalisation des phonèmes et le débit (accent étranger, accent méridional, etc.). Il peut aussi renvoyer à une expression affective ou à une forme d'insistance, et, dans ce cas, le terme d'accentuation* est préférable.

II accent

L'accent est un signe diacritique utilisé conjointement avec les lettres pour noter certains phonèmes ; ainsi, en français é note [e] dans ενέ è note [ε] dans relève, à note [α] dans mâle. L'accent est également employé pour distinguer des homonymes : ου (conjonction) et οù trelatif), ou pour indiquer la présence d'un phonème disparu : âue [anc, français asue]. En grec ancien, les accents, inventés par les éditeurs alexandrins d'Homère, notent des faits toniques de la langue. (v. AIGU, CIRCONFLEXE, GRAVE.)

accentuation

L'accentuation est une proéminence d'énergie articulatoire qui se manifeste par une augmentation physique de longueur*, d'intensité* et, éventuellement, un changement de fréquences* dans le passage de syllabe inaccentuée à syllabe accentuée. Le paramètre d'intensité n'est pas toujours suffisant pour être différenciateur, comme non plus celui de hauteur dans la parole ordinaire. En français standard, la durée fonctionne presque toujours comme la marque essentielle de l'accentuation : la syllabe accentuée est deux fois plus longue que la syllabe ordinaire, quelles que soient les variations de durée dues au nombre des phones dans la syllabe, à leur nature propre, à leur distribution, au type d'enoncé et à la personnalité du locuteur (les hommes allongent légèrement plus les syllabes que les femmes). Les variations d'intensité en décibels entre syllabe accentuée et inaccentuée ne sont pas très importantes. l'accent d'insistance permet une mise en relief de la 1^{re} syllabe, parfois la seconde de l'unité linguistique, avec une force et une durée accrue de la consonne et parfois l'introduction d'un coup de glotte.

Dans les langues dites à accent libre, l'accent d'insistance correspond à la syllabe accentuée du mot mis en relief. En français, l'accent d'insistance devient de plus en plus mobile, se rapprochant ainsi de la flexibilité des langues germaniques. N'importe quel terme lexical peut être accentué sous l'influence de discours argumentatifs, radiophoniques, télévisuels. Même les mots outils qui ne sont pas très souvent accentués peuvent le devenir : « je sais » accentué normalement sur « sais » peut être réalisé accentué sur « je » : « Je sais » au lieu de « Moi, je sais ». En règle générale, le rapport entre pronoms accentuables et inaccentuables semble évoluer en français standard.

accentué

On dit d'une syllabe qu'elle est accentuée quand elle porte un accent*.

accentuel

Le terme d'accentuel qualifie tout ce qui, unité ou rapport linguistique, se définit par le rôle de l'accent.

Une unité accentuelle est un morphème ou une suite de morphèmes, constituant d'une phrase et portant un seul accent principal : l'unité accentuelle correspond au « mot » (motracine, mot composé, mot dérivé) ou au syntagme de base (déterminant + nom).

Une opposition accentuelle est une opposition qui s'établit entre des signes linguistiques (morphème, mot ou syntagme) qui ne diffèrent que par la place de l'accent (comme les mots

italiens capitáno « capitaine », capitanó « il commanda », capítano « ils arrivent par hasard »), ou par le degré de hauteur de l'accent tonal (comme en chinois les mots $chu^1 = porc$; $chu^2 = bambou ; chu^3 =$ chu^4 = habitation).

Un contraste accentuel est celui qui s'établit entre deux séquences successives de la chaîne parlée se différenciant par la présence de l'accent sur l'une et non sur l'autre, par exemple dans le syntagme français un enfant pauvre entre les syllabes un en-fant et la syllabe pauvre, ou par la variation de hauteur d'une syllabe à l'autre dans les langues qui présentent un ton de syllabe.

acceptabilité

On dit d'un énoncé qu'il est acceptable quand il est à la fois grammatical, c'est-à-dire conforme aux règles de la grammaire (v. GRAMMATICALITÉ) et facilement compris ou naturellement émis par les sujets parlants. L'acceptabilité est un concept attaché au modèle de performance*; elle dépend donc non seulement de la conformité aux règles de grammaire (toute phrase agrammaticale est inacceptable), mais encore des règles définies par la situation (débit de la voix, bruit) ou par les propriétés psychologiques du sujet (vigilance, mémoire). Il existe des degrés d'acceptabilité; ainsi, à partir d'une certaine longueur, une phrase est inacceptable, mais cette inacceptabilité varie selon que la phrase est écrite ou parlée, selon qu'il s'agit de l'émetteur ou du récepteur.

acception

On dit d'un mot qu'il a plusieurs acceptions quand il a plusieurs sens différents selon les contextes; ainsi, le mot carte a plusieurs acceptions dans carte à jouer, carte géographique, etc. Un mot qui a plusieurs acceptions est polysémique*; celui qui n'en a qu'une est monosémique*.

accessoire

Les mots accessoires sont des mots non accentués qui sont dépourvus d'autonomie syntaxique (articles, prépositions). On dit aussi mot vide, mot outil.

accident

On appelle accident chacun des modes d'une chose, par opposition à la substance et aux attributs qui constituent l'essence d'une chose. L'opposition accident vs substance fonde la distinction adjectif ou verbe vs substantif dans la grammaire traditionnelle; dans L'enfant court, court est un accident et enfant une substance; claus Le temps est pluvieux, pluvieux est un mode de temps.

accidentel

On appelle propriétés accidentelles les propriétés de qualité, de quantité, de lieu, d'état, etc., qui penvent être attribuées aux personnes ou aux hosses qui sont les « substances ». Les propriétés accidentelles, ou accidents, sont les médicats des substances dans des propositions bien formées logiquement; dans Le livre est rouge, livre est la substance et rouge est la propriété accidentelle; dans Georges est ici, not est la propriété accidentelle attribuée à Georges.

nccolades

Les accolades constituent un système de notation qui, en grammaire générative, indique que l'on le choix entre deux suites possibles pour convertir un élément en un autre. Si la règle de réécriture du syntagme verbal (SV) est la nuivante :

$$SV \rightarrow \begin{cases} V + SN \\ V \end{cases}$$

cela signifie que le syntagme verbal peut être réécrit soit par un verbe suivi d'un syntagme nominal (*Pierre mange sa soupe*), soit par un verbe seul (*Pierre court*). [V. REECRITURE.]

accommodation V. ASSIMILATION.

accompagnement

In grammaire, le complément d'accompagnement indique la personne avec laquelle l'agent personne accomplit une action. (v. COMITATIE.)

accompli

l'accompli est une forme de l'aspect* indiquant, par rapport au sujet de l'énonciation (« je [dis que] »), le résultat d'une action faite antérieument. Pierre a mangé, Pierre avait mangé, Pierre au mangé sont, respectivement, un accompli présent, un accompli passé et un accompli lutur. L'accompli est exprimé en français par les formes verbales dites « composées » avec l'auxiliaire avoir. On utilise dans le même sens les termes de perfectif et de parfait.

necord

L'accord est le phénomène syntaxique par lequel, en français par exemple, un nom ou un pronom donné exerce une contrainte formelle sur les pronoms qui le représentent, sur les verbes dont il est sujet, sur les adjectifs ou participes passés qui se rapportent à lui. Le

résultat de cette contrainte formelle est que les pronoms concernés prennent les marques de personne, de genre et de nombre, les verbes concernés, celles de personne et de nombre, les adjectifs et participes concernés, celles de genre et de nombre en rapport avec le nom ou le pronom. Ainsi, dans Les pommes sont cuites, étant donné pommes, nom de genre féminin, pour lequel on a choisi le nombre pluriel, l'article (qui a les mêmes règles que l'adjectif) prend la forme du féminin pluriel, parce qu'il se rapporte à pommes, le verbe être se met au pluriel et à la troisième personne, le participe passé cuit prend le genre et le nombre de pommes. En réalité, les différentes langues n'effectuent pas les accords de la même manière. Certaines, comme le bantou, répètent sur tous les mots de la phrase certaines marques du sujet, conférant ainsi à l'énoncé une grande unité formelle. D'autres, comme l'anglais, réduisent à peu de chose les accords (l'article et l'adjectif sont invariables). Les langues à déclinaison connaissent également l'accord

En français, l'accord a une fonction dans la communication. La variation du verbe rappelle ainsi que celui ou ce dont on parle est « singulier » ou est « pluriel », ce qui permet de lever telle ou telle ambiguïté. La variation en personne permet également de rappeler le rapport existant entre le sujet et le locuteur : dans nous parlons, le locuteur est sujet (« je » est parmi les sujets de parlons), ce qui n'est pas le cas dans vous parlez. Toutefois, les marques morphologiques d'accord sont, en français, plus nombreuses dans la langue écrite que dans la langue parlée : la phrase Les poires sont mûres possède cinq marques (variations) à l'écrit par rapport au singulier, et deux seulement à l'oral.

L'adjectif et souvent le nom, attributs du sujet ou du complément d'objet, suivent la variation en nombre et en genre du sujet ou du complément d'objet comme dans Elles sont belles, ou dans Je les juge belles; dans la langue parlée, la variation en nombre de belles n'est manifeste que dans les cas de liaison.

Un problème particulier d'accord est celui qui est posé par le participe passé conjugué avec l'auxiliaire avoir (ou à la forme pronominale avec l'auxiliaire être quand le pronom signifie « à moi, à toi, etc. »); la règle veut qu'il varie comme le complément d'objet direct (variation analogue à celle de l'attribut du complément d'objet direct), à condition que

celui-ci soit placé avant le verbe (v. RICTION). Ex. : La pomme que je lui ai donnée est mûre. La main que je me suis foulée me fait mal.

acculturation

On désigne du nom d'acculturation tous les phénomènes socioculturels qui relèvent de l'acquisition, du maintien ou de la modification d'une culture*, en particulier l'adaptation d'un individu ou d'un groupe social à un nouveau contexte socioculturel ou sociolinguistique (on parlera ainsi de l'acculturation des émigrés récents).

accumulation

En rhétorique, groupement dans une même phrase et un même mouvement oratoire, de détails (mots) développant l'idée principale (ex.: Français, Anglais, Lorrains, que la fureur rassemble [Voltaire]).

accusatif

On donne le nom d'accusatif au cas", utilisé dans diverses langues, exprimant la fonction grammaticale de complément dans le syntagme verbal du type : verbe suivi de syntagme

nominal (ex., en latin: Claudius Claudiam amat). Dans les déclinaisons grecque, latine, etc., l'accusatif peut assumer des fonctions grammaticales ou locales traduites dans d'autres langues par l'allatif, l'illatif, etc.: direction, but, durée, etc. De même, on a dénommé accusatif d'objet interne (en grec: polemein polemon [livrer un combat]) un complément correspondant au français vivre sa vie; ce complément d'un verbe normalement intransitif représente la racine du verbe: l'accusatif de relation est un complément qui exprime le point de vue (« en ce qui concerne Pierre, quant à Pierre »), c'est-à-dire que sa valeur est celle d'une incise.

achoppement syllabique

On appelle achoppement syllabique l'interversion, oubli ou addition de sons ou de syllabes qui intervient non parce que la vitesse du débit est trop grande, mais parce que des troubles se présentent dans la programmation de l'énoncé. (Ex.: boujour pour bonjour; depuis jours j'ai observé pour depuis deux jours j'ai observé; mason pour maison.)

acoustique

La phonétique acoustique s'attache à étudier les propriétés physiques des ondes sonores de la parole (traitement du signal), leur mode de transmission dans le milieu, et le fonctionnement des générateurs acoustiques de l'appareil vocal qui donnent naissance à ces ondes. Elle s'occupe enfin de définir la nature exacte des liens qui peuvent être établis entre les propriétés physiques du signal et le fonctionnement du code linguistique. Dans cette dernière perspective, les investigations portent sur la recherche des indices acoustiques qui contribuent à l'identification et à la compréhension des unités linguistiques : mode et lieu d'articulation, variations des paramètres prosodiques de l'intonation. Le développement de la phonétique acoustique est lié à l'invention du spectrographe*, appelé sonagraphe* (nom commercial), qui fournit une représentation tridimensionnelle du signal de parole, fréquence, intensité, durée. La théorie binariste a utilisé ces données pour établir une grille de traits distinctifs définis en termes acoustiques correspondant aux traits définis en termes articulatoires ou génétiques. Les techniques plus récentes par ordinateur avec la mise au point de logiciels permettent l'analyse du spectre en temps réels et la représentation immédiate des données de fréquence, d'amplitude et de durée. Les détecteurs de mélodie ont permis la recherche des variables physiques par lesquelles se manifestent les formes linguistiques de l'accent, des tons et de l'intonation. Le développement des techniques en synthèse de la parole a également contribué à la recherche des traits d'identité acoustique, en permettant de faire varier un paramètre indépendamment des autres et de vérifier les conséquences auditives de cette modification. On a pu mesurer l'importance des effets compensatoires qui permettent d'obtenir un même effet acoustique par des articulations différentes, évaluer les effets acoustiques qui résultent du changement de configuration du conduit vocal, établir la relation entre les cavités et les formants, etc.

La structure acoustique des sons du langage a fait l'objet de descriptions détaillées concernant les différents types vocaliques ou consonantiques dans des langues différentes.

Len sons vocaliques

l'endant l'émission des sons vocaliques, la vibration des cordes vocales donne naissance a une onde complexe avec un ton fondamental* correspondant à la vibration de l'ensemble et des harmoniques* correspondant aux vibrations partielles. Les composantes de cette onde glottale sont ensuite modifiées par le conduit vocal qui agit comme un filtre acoustique en amplifiant les harmoniques correspondant aux frèquences de ses propres cavités de résonance et en annihilant les autres (fonction de transfert). Le conduit vocal peut être assimilé à un tube de section uniforme de 17,5 cm, fermé à une extrémité, la glotte, et ouvert à l'autre, les lèvres. Un tube de ce type est caractérisé par des fréquences de résonances fixes à 500 Hz, 1 500 Hz, 2 500 Hz (1/4, 3/4, 5/4 d'onde). Le déplacement des articulateurs dans l'acte de parole modifie la forme et le volume du conduit vocal et, partant, les fréquences de résonance, qui diffèrent ainsi pour chaque réalisation.

Les harmoniques privilégiés par la fonction de transfert sont appelés formants*. Le spectre vocalique présente les formants sous la forme de bandes plus ou moins nombres, plus ou moins parallèles à l'axe des temps et dont la position de fréquence, l'intensité et la durée permettent l'identification du son vocalique. Le timbre vocalique est caractérisé par les trois premiers formants F^1 , F^2 , F^3 , auxquels peuvent s'adjoindre des formants supplémentaires dus à des résonateurs tels que la cavité nasale ou divers sinus. La projection sur un plan des deux premiers formants F^{*} et F^{2} correspondant théoriquement aux cavités pharyngale et buccale fait apparaître une structure triangulaire, dont les extrémités sont les voyelles extrêmes [i], [a] et [u] : cette configuration correspond à peu près au triangle articulatoire qui représente la position moyenne de la langue selon l'axe antérieur-postérieur et l'axe ouvert-fermé. La position des deux formants principaux F' et F^2 sur le spectre permet de distinguer les voyelles compactes* (formants rapprochés = voyelles postérieures) des voyelles diffuses* (formants éloignés = voyelles antérieures), les voyelles graves* (formants de basses fréquences = voyelles vélaires ou labiales) des voyelles aiguës* (formants élevés = voyelles palatales). Par ailleurs, l'élévation de F' sur l'échelle des fréquences doit être interprétée comme le résultat d'une ouverture articulatoire, l'élévation de F' comme une antériorisation de l'articulation. Pour les voyelles antérieures, l'abaissement de P et F³ peut représenter un accroissement de la labialisation (arrondissement des levres). L'amplitude des formants peut être déduite de la fréquence des formants, des largeurs de bande et de la pente spectrale. Pour les voyelles postérieures [u] [o], F^t et F's se situent à des fréquences basses et les formants élevés sont faibles. Les voyelles ouvertes [a] [5] ont des formants qui sont proches en fréquence et donc intenses.

On distingue trois sources de variabilité liées aux différences physiologiques entre les locuteurs (différences de sexe, d'âge, etc.), aux effets de la coarticulation et aux latitudes variables de réalisation au plan linguistique. L'effet de coarticulation est d'autant plus marqué que le débit est plus rapide. Le contexte dental [d-d] provoque une forte augmentation de 35 p. 100 environ du F^2 des voyelles postérieures (200 à 300 Hz). Dans le cadre vélaire [g-g], F^2 est également plus élevé qu'en contexte [b-b] pour toutes les voyelles. Entre deux uvulaires [R-R], F^4 est plus relevé, surtout pour les voyelles fermées où F^4 est bas, au contraire la fréquence de F^2 est plus basse. La présence d'un [\int] provoque un abaissement de F^3 .

• Les voyelles nasales. Les trois ou quatre voyelles nasales $[\tilde{\alpha}]$, $[\tilde{\delta}]$, $[\tilde{\epsilon}]$, $[\tilde{\epsilon}]$ du français, qui apparaissent dans dans, don, daim, d'un, se caractérisent par un abaissement du voile du palais et donc la mise en communication du conduit nasal avec le conduit oral (pharynx et conduit buccal). Ce branchement en parallèle se produit à 10 cm au-dessus du larynx. La modification spectrale due au couplage des cavités nasales peut être interprétée comme l'adjonction de paires formant/antiformant (pôle/zéro) notés $F^{\prime m}$ et $A^{\prime m}$, liées à la présence d'une cavité supplémentaire. Leur position fréquentielle dépend du degré de couplage, c'est-à-dire du degré d'abaissement du voile du palais. Le couplage provoque en outre une modification de la fréquence des formants associés au seul conduit oral. Ces formants sont notés $F^{\prime\prime}$, on a donc $F^{\prime\prime}=F^{\prime}$ lorsque le voile est relevé (couplage nul).

Le premier formant nasal F''' vers 500-700 Hz est stable pour le conduit nasal d'un sujet donné et peu sensible au degré de couplage. Le premier formant oral F'' est plus élevé que F' après nasalisation. Sa fréquence dépend du degré de couplage et il peut même disparaître (œil nasal*). Les sinus (maxillaire, frontaux, sphénoïdaux) constituent autant de cavités qui introduisent plusieurs paires pôle/zéro supplémen-

taires dont la principale est à 300 Hz environ (Maeda, 1982).

Les consonnes

• Les occlusives. Les consonnes occlusives se caractérisent par un silence qui correspond à la tenue articulatoire de l'occlusion complète du conduit vocal. Pour une consonne occlusive initiale, la durée du silence se confond avec le silence préphonatoire et ne peut donc pas être mesurée. En règle générale, une consonne voisée est plus brève qu'une consonne non voisée. Une occlusive voisée dure généralement plus de 50 ms et pour un débit de lecture les durées varient de 70 à 120 ms environ. Les occlusives sourdes sont de 10 à 20 p. 100 plus longues. La nature de l'entourage influe également sur la durée de l'occlusion.

Dans le cas des occlusives voisées, le silence n'est pas total : les vibrations des cordes vocales pendant la tenue articulatoire se traduisent par une concentration de l'énergie dans les très basses fréquences (100-300 Hz) appelée « barre de voisement ». En français, le voisement s'établit généralement avant la fin du silence (plus précisément avant la barre d'explosion ou burst* pour les occlusives voisées). L'amplitude du voisement diminue au cours de la tenue pour les consonnes. Le voisement peut même s'interrompre avant la barre d'explosion si l'accumulation derrière le barrage occlusif est tel que la différence de pression au-dessus et au-dessous de la glotte devient trop faible pour permettre le voisement.

L'identification des occlusives repose sur l'analyse des transitions formantiques, c'est-à-dire l'inclinaison des formants que l'on observe au passage d'une consonne à

une voyelle et réciproquement. Ces transitions ont deux origines :

 la diminution du degré de constriction qui suit la rupture de l'occlusion provoquant un effet acoustique plus important que ne le suggère peut-être la faible amplitude du mouvement articulatoire;

- le mouvement des organes articulatoires vers une nouvelle cible.

Un resserrement aux lèvres [p/b] abaisse les fréquences des trois premiers formants. Les transitions CV sont donc montantes.

Une occlusion dans la zone dentale entraı̂ne une élévation de F^3 et F^4 et implique des transitions descendantes pour ces formants, alors que F^2 n'est pas perturbé.

Pour les vélaires, la caractéristique essentielle est la convergence de F^z et F^z ,

donnant une transition descendante pour F^2 et montante pour F^3 (pince vélaire*).

Les transitions de F^{t} sont montantes dans tous les cas (Fant, 1973).

a) Les occlusives labiales [p]/[b]: ces occlusives se caractérisent par une barre d'explosion à forme « diffuse-descendante »: en effet, l'énergie, faible et de brève durée, est généralement répartie dans une large bande de fréquence et les basses fréquences prédominent. La barre d'explosion est à peine visible, le bruit de friction étant faible ou nul. Le temps de l'ouverture labiale est de 10 ms au plus, la variation peut atteindre 500 Hz en 5 ms et ainsi contribuer à la présence d'une barre verticale continue. Les transitions sont d'ordinaire montantes.

b) Les occlusives dentales [d]/[t]: la barre d'explosion, intense, est « diffuse-montante », l'ènergie est répartie dans une large bande de fréquence et les fréquences élevées dominent, dépassant parfois 8 kHz. Les transitions formantiques sont peu marquées » la voyelle suivante est antérieure-fermée [i, e, y] et descendante pour les autres voyelles dont les formants F^2 et F^3 sont plus bas. F' est toujours plus plat ou montant. c) Les occlusives vélaires [k]/[g]: les occlusives vélaires sont « compactes ». L'énergie de la barre d'explosion, intense et de longue durée, est concentrée dans une étroite bande de fréquence. La fréquence de ce pic dépend de la taille de la cavité antérieure. Cette taille varie beaucoup en fonction de la forte coarticulation linguale de ces deux sons qui se déplacent d'un lieu d'articulation presque palatal à postvélaire en fonction du contexte. Ceci provoque d'importantes variations dans la fréquence du pic majeur qui peut passer de 1 à 3 kHz. Pour les non-voisées, ce pic se connecte par du bruit de friction aux formants F^3 , F^4 pour les voyelles palatales [i], [e] et [y], à F^2 , F^3 pour les [e], [a], [a] et [e] et à F^2 pour les voyelles postérieures. La barre d'explosion est parfois double.

• Les consonnes fricatives (ou constrictives). Les fricatives ou constrictives sont des bruits, c'est-à-dire des événements apériodiques. Ce bruit résulte d'une turbulence nérodynamique qui prend naissance en un ou plusieurs points du conduit vocal en raison de la présence d'un fort resserrement (ou constriction) ou d'un obstacle placé dans le flot d'air expiratoire. Pour les dentales [s]/[z], la constriction très étroite se place juste derrière les incisives supérieures. La pointe de la langue est abaissée, et le volume de la cavité dans la constriction est très réduite. Pour [ʃ]/[ʒ], la pointe de la langue, relevée, se place derrière les incisives, créant un chenal étroit dans la zone prépalatale. Le volume de la cavité antérieure est plus grand, d'autant que les lèvres nont projetées en avant (arrondissement). Il est probable que la présence des incisives dans le flot d'air renforce la turbulence pour [s]/[z] comme pour [ʃ]/[ʒ]. Pour articuler les labiodentales [f]/[v], les incisives viennent particulièrement au contact de la lèvre inférieure. La turbulence, faible, provient de l'air qui s'échappe latéralement et médianement. La position de la langue ne joue aucun rôle.

a) Pour les consonnes [s]/[z], en spectrographie, le bruit de turbulence apparaît de 4 à 8 kHz avec quelquefois deux concentrations diffuses, l'une vers 5 kHz et l'autre vers 8 kHz. L'intensité globale est relativement forte. Vers 3 kHz, la pente spectrale est de l'ordre de 15 à 25 dB/octave. L'intensité maximale se place vers 6 à 7 kHz mais apparaît souvent relativement constante entre 5 et 8 kHz. Les transitions formantiques pour [s] et [z] sont voisines de celles de [t]/[d] car ces deux paires sont

dentales

h) Les consonnes [ʃ]/[ʒ] : le bruit est visible de 1,6 à 2,5 kHz selon le degré de labialité des sons voisins, jusqu'à 7 kHz ou plus. Deux concentrations sont visibles apparées de plus de 1 kHz, la deuxième est supérieure à 4 kHz. L'intensité globale ent relativement forte. L'énergie peut montrer comme pour [s]/[z] une chute de

fréquence et d'intensité au voisinage de la voyelle adjacente ; il se produit de petits

silences de 10 à 20 ms encadrant la fricative.

c) Les consonnes [f]/[v]: les fricatives labiodentales [f]/[v] se distinguent des autres fricatives par leur faible intensité: si [s] et $[\mathfrak{f}]$ sont d'environ -7 à -15 dB, et -3 à -10 dB moins intenses que la voyelle suivante, ces valeurs atteignent -25 à -35 dB pour [f] et -20 à -30 pour [v]. Des pics diffus apparaissent vers 3,5 et 8 ou 10 dB. La consonne [v] diffère de [b] par l'intensité plus grande de la barre de voisement due à trois facteurs: absence d'occlusion, absence de barre d'explosion, réduction graduelle de l'intensité des formants au passage voyelle/consonne.

• Les consonnes sonantes. La structure acoustique des consonnes sonantes est caractérisée par une structure de formants. Intrinsèquement voisées, elles peuvent se

dévoiser au contact d'une consonne non voisée.

a) Les consonnes nasales [m], [n], [n]: les consonnes nasales sont souvent décrites comme des occlusives dans la mesure où on ne tient compte que de la partie buccale du conduit vocal où elles présentent une occlusion, au niveau des lèvres [m], dans la zone dentale [n], dans la zone palatale [n] et dans la zone vélaire pour la nasale dépourvue en français de valeur phonologique [n] dans les mots empruntés à l'anglais

comme parking ou dans des contextes d'assimilation subjonctif.

La consonné [m] possède quatre formants entre 0 et 2,5 kHz. On remarque la grande densité des formants ainsi que la présence d'antiformants résultant du branchement en parallèle d'une cavité supplémentaire. À rang égal, les formants d'une nasale et d'une non-nasale ne se correspondent pas. Ces formants se placent vers 0,3, 1, 1,3 et 2 kHz. Un zéro apparaît vers 1,4 kHz, ce qui entraîne une forte réduction de l'amplitude des formants 2 et 3. Si la position des formants 1 et 4 est stable, il n'en va pas de même pour les fréquences des formants 2 et 3 et du zéro dont les fréquences varient avec la coarticulation linguale.

La consonne [n] présente également quatre formants entre 0 et 2,5 kHz. Le premier formant (murmure nasal) stable à 300 kHz est à une fréquence égale à celle de [n]. Un deuxième formant stable est localisé vers 1 kHz. Un zéro s'intercale entre I^{i3} et

F⁴ de 1.5 à 2 kHz).

La consonne [n] se réalise [n] + [j] pour de nombreux locuteurs, ce qui se traduit

par la présence d'un élément terminal très proche d'un [j].

b) La consonne [I]: celle-ci est réalisée avec un contact de la pointe de la langue dans la zone alvéodentale, mais l'air peut passer latéralement d'un côté ou des deux côtés de la pointe de la langue. La fréquence du premier formant est assez stable vers 300 kHz. La fréquence est déterminée par la longueur totale du conduit vocal comme pour la grande majorité des sons. F², très variable, est déterminée par le degré de constriction pharyngale. Il est élevé au contact d'une voyelle antérieure (1,9-1,750 kHz) et plus bas (1,6-1,3 kHz) avec une voyelle postérieure. La fréquence du zéro et celle du 4° formant sont déterminées par la taille de la ou des cavité(s) parallèle(s). Il existe un groupe de deux ou trois formants supérieurs à des fréquences inférieures à 5 kHz. La présence d'un zéro à une fréquence variable peut provoquer l'affaiblissement de l'un ou l'autre des nombreux formants, avec un risque d'erreur dans l'identification du rang d'un formant : selon la fréquence du zéro, le formant le est ou non visible. D'importantes discontinuités apparaissent entre les formants de [I] et ceux des voyelles adjacentes, notamment pour F', F³, F³.

c) La consonne [R] : cette consonne présente une grande variabilité acoustique due à la coarticulation. Un ou plusieurs « battements » provoqués par des quasi-occlusions entre le dos de la langue et la zone vélo-uvulaire peuvent se produire à un rythme

variable (20 par seconde). Il n'apparaît pas d'énergie au-dessous de 1 kHz. L'intensité globale est faible (-20 à 20 dB au-dessous de la voyelle). En position finale, l'intensité pout être encore plus faible et cette consonne disparaît sur le spectre. Le spectre d'un R est proche de celui de la voyelle [o]. [R] présente une variante dévoisée en

position finale.

d) Les semi-consonnes [j], [w] et [u] : la sonante palatale [j] possède une structure acoustique proche de celle de la voyelle [i] : F' = 300 kHz, $F^2 = 2,1 \text{ kHz}$, F' = 3 kHz, $F^3 = 3,5 \text{ kHz}$. Le deuxième formant est souvent très faible. En position finale, après voyelles labiales, le 2^c et le 3^c formant peuvent baisser jusqu'à 1 900 et $2 \cdot 500 \text{ kHz}$. Lorsque [j] est précédé d'une voyelle labialisée antérieure et postérieure, le 3^c formant de la voyelle s'incurve vers le bas jusqu'à toucher le 2^c formant de la voyelle qui présente une rapide transition montante. F^3 remonte ensuite rapidement en direction de 3 kHz, valeur cible du F^3 de [j]. Lorsque [j] est suivi d'une voyelle labialisée antérieure ou postérieure, un phénomène identique se produit : le 3^c formant de [j] se connecte au 2^c formant de la voyelle contiguë. Ces formants différents dépendent en fait de la même zone du conduit vocal dans ces sons différents. Après une occlusive voisée, [j] conserve la même structure acoustique. Il palatalise fortement une occlusive. La barre d'explosion et le fort bruit de friction sont ceux que l'on trouve devant [i].

c) La sonante labiovélaire [w]: cette consonne labialisée (arrondie) est proche de [u]. Elle est le plus souvent suivie d'un [a], d'un [ɛ] ou d'un [i] en français. En débit rapide, tout groupe [uV] en hiatus peut devenir [wV]: louer [lue] devient [lwe]. Le formant F' est toujours intense vers 300 kHz. F² est souvent faible, vers 0,6 à 0,7 kHz. un peu plus élevé si précédé d'une dentale. F' et F² sont rarement visibles vers 2,2 et 3,3 kHz. En débit rapide, cette consonne ne possède plus d'état stable. On ne voit

que des transitions relativement lentes vers la cible vocalique.

(huit et oui, [uit] et [wi]). Cette consonne est toujours suivie d'un [i] en français (huit et oui, [uit] et [wi]). Cette consonne est proche de la voyelle [y]. En débit rapide, la séquence [yV] devient [yV] dans Suède, par exemple. Le formant F' se place vers 0,3 kHz, le formant F^2 vers 1,5 kHz, le formant F^3 souvent faible, atteint 2,1 à 2,2 kHz. Un formant F^4 est souvent visible vers 3,2 kHz. La transition du formant F' vers [i] est fortement montante, et fait contact vers 2,2 kHz avec le 3^c formant au moment où celui-ci amorce sa transition montante vers 3 kHz, fréquence du F^3 de [i].

acoustique (segment)

En reconnaissance de la parole, les segments acoustiques résultent de la segmentation du signal de la parole par repérage de discontinuité dans le spectre. Les segments acoustiques sont interprétés en termes de phonèmes, et en général, le nombre de phonèmes détectés est inférieur à celui des segments acoustiques. À une consonne occlusive non voisée correspondent généralement trois segments acoustiques, l'un représentant une zone de silence, l'autre une explosion de bruit, et une zone d'instabilité (transition vers la voyelle). À une voyelle ne devrait correspondre en principe qu'un seul segment acoustique centré sur la

partie la plus stable (les transitions appartenant par définition aux consonnes). Il arrive assez fréquemment qu'à une voyelle correspondent deux segments acoustiques (dispersion*), ou aucun (omission de la voyelle et/ou fusion* avec un phonème environnant). L'observation qualitative (Vaissière, 1982) permet de conclure que l'information suprasegmentale (et plus particulièrement la fréquence* du fondamental* superposée aux segments, la durée relative des segments en séquences et la position des pauses) permet dans un certain nombre de cas de détecter les erreurs de fusion* et de dispersion* vocalique et de les corriger. La présence de la montée de continuation majeure permet

de rattraper un certain nombre d'erreurs par l'algorithme suivant : si plusieurs segments fortement vocaliques ont été détectés en séquence et si la fréquence du fondamental superposée à l'ensemble de ces segments

indique une montée continue de F° d'amplitude x, et si x représente la montée principale de la phrase, alors on propose un regroupement de tous les segments vocaliques dans une seule et même voyelle. (V. DISPERSION.)

acquisition du langage

Pendant longtemps, l'acquisition du langage a été traitée par des psychologues, des sociologues et des pédagogues, sans lien direct avec les théories linguistiques. Ce n'est que vers les années 60, et avec les travaux de R. Jakobson, que l'idée de l'existence de rapports étroits entre structures de la langue et modalités d'acquisition s'est imposée et que, dès lors, la connaissance du développement verbal a pu éclairer celle du fonctionnement de la langue adulte.

Autour des années 70, on assiste ainsi à de multiples descriptions du langage enfantin à l'aide des catégories linguistiques utilisées pour décrire la langue des adultes. Plusieurs remarques peuvent être faites sur cette période. En premier lieu, il ne s'agit que de décrire les productions de l'enfant en tant que résultats d'un processus dont on ne sait rien. Celles-ci apparaissent comme des grammaires successives, évoluant avec l'âge de l'enfant et conformes aux théories utilisées. En deuxième lieu, cette optique envisage la production enfantine en termes de fautes ou de manques par rapport au langage adulte. On s'interroge sur ce qui conduit les maniements linguistiques de l'enfant à ressembler de plus en plus à ceux de l'adulte, surestimant l'aspect répétition-imitation au détriment de l'aspect créatif. En effet, dans son appropriation du langage, l'enfant fait de nombreuses tentatives de généralisation, de transfert; son apprentissage par essais et erreurs traduit sa capacité à faire des hypothèses, à anticiper, à risquer, à renoncer. Enfin, on pense que tous les enfants passent, à peu de chose près, par les mêmes stades d'acquisition, ce qui justifie, du point de vue méthodologique, la portée générale accordée aux études faites sur un seul enfant. Les études différentielles qui suivront vont montrer qu'au sein de tendances très générales se manifestent des variations entre les enfants qui ne peuvent en aucun cas être attribuées à des facteurs aléatoires. L'influence de N. Chomsky et. surtout, le primat déclaré de l'analyse formelle amènent les chercheurs à se centrer sur le développement syntaxique, négligeant le problème du sens des énoncés du langage enfantin, de ses liens avec le contexte, de ses effets sur l'entourage. La conséquence essentielle de ce centrage sur les aspects formels de l'acquisition du langage a été un recours au nativisme comme mode d'explication de l'acquisition rapide et régulière du langage par l'enfant.

Des études plus récentes ont pu faire apparaître que l'enfant produit des catégories sémantiques avant de construire des énoncés. On a remarqué que la saisie de l'invariant signifié précède celle des relations de classe. Comme ce que l'enfant a à dire est plus complexe, plus varié et évolue plus vite que les moyens linguistiques dont il dispose, la mise en relation syntaxique retarde sur l'utilisation des implications sémantiques des unités.

Mais le résultat le plus marquant des études sur l'acquisition des années 80 est la réhabilitation des événements langagiers de la première année de la vie de l'enfant. S'il n'y a pas encore présence de la langue chez l'enfant, il y a, depuis le départ, interactions et production de sens. Dans la perspective innéiste, la période verbale seule intéresse les linguistes, c'est-à-dire la période où émerge la compétence linguistique. Or, en fait, la

langue émerge d'une activité de langage, constituée par un vaste réseau d'échanges affectifs et communicatifs dans lequel l'enfant met en place des compétences de communication de plus en plus élaborées qui constituent ce que l'on nomme communication prélinguistique. Le dialogue naît de ces premiers épisodes interactifs, des proto-conversations, comme les appelle J. S. Bruner. C'est le point de départ et la source des acquisitions linguistiques qui, à leur tour, procurent à l'enfant les moyens d'accéder à de nouvelles possibilités d'échange. Insister sur le primat de ces compétences de communication, c'est rappeler le caractère éminemment social du langage. En effet, comme le souligne M. A. K. Halliday, l'enfant est confronté non pas à des grammaires, à des lexiques ou à des phrases émises au hasard, mais à du langage en action, aux autres et à luimême.

Les aspects différentiels dans l'acquisition commencent à être étudiés. L'existence de différences individuelles dans la vitesse avec laquelle le langage est acquis est une expérience courante. Plus délicates à observer sont les diverses stratégies que les enfants mettent en œuvre dans l'apprentissage. Certains enfants seraient par exemple plus portés vers la mise en mots des objets, d'autres vers la mise en mots des relations aux autres. Certains seraient plus « syntaxiques » et d'autres plus « lexicaux ». Même s'il semble probable que ces différences pourraient être liées à des styles cognitifs individuels différents, on considère globalement que celles-ci ont pour origine les divers contextes éducatifs, essentiellement familiaux, dans lesquels vivent les enfants. Les travaux sur ces questions s'inspirent principalement des idées proposées par B. Bernstein : les stratégies que produisent les enfants sont en grande partie déterminées par les caractéristiques langagières des différents contextes de socialisation qu'ils rencontrent dans leur vie quotidienne. Les études font une place importante aux échanges mère-enfant dans la constitution de ces différences : l'adulte joue bien un rôle de médiation entre l'enfant et le langage, mais il existe une complémentarité obligée entre le « monitorat » assuré par l'adulte, les capacités cognitives de l'enfant et le monde dans lequel ils vivent.

acrolecte

Dans les situations de continuum, l'acrolecte est une variété ou système linguistique considéré par les membres de la communauté comme le plus élevé et pouvant de ce fait se fondre nouvent avec la norme* ou même une surnorme*. Dans le continuum créole martiniquais ou guadeloupéen, l'acrolecte est représenté par la forme locale la plus proche du français métropolitain. L'acrolecte s'oppose au basilecte et au mésolecte.

acronyme

Sigle prononcé comme un mot ordinaire; ainsi C.A.P.E.S. est prononcé [kapes], O.N.U. est prononcé [5ny], par opposition au sigle épelé (S.N.C.F.).

Les acronymes s'intègrent mieux et permettent mieux la dérivation : il faut modifier le sigle non syllabaire C.F.D.T. pour dériver rédetiste, où le F disparaît, alors que C.A.P.E.S. donne aisément *capésien*. Un autre caractère fréquemment recherché par les concepteurs de sigles acronymes, c'est le jeu homonymique sur un lexème préexistant : on trouve ce jeu dans ECU (European Currency Unit) et dans ERASMUS, ESPRIT, etc. On parle encore d'acronyme quand les sigles ne recourent pas aux seules initiales : le point retenu est l'oralisation syllabaire. À ce titre, radar reste un acronyme, pour RAdio Detection And Ranging, ainsi qu'algol, ALGOrithmic Language.

acrophonie

On donne le nom d'acrophonie au principe de transcription selon lequel la constitution d'une écriture syllabique (écriture notant une syllabe par un seul signe graphique) a été faite à partir d'une écriture idéographique (où le signe graphique note un mot), en attribuant à l'idéogramme la valeur phonique de la première syllabe du mot qu'il représente. La lettre A proviendrait ainsi de l'idéogramme aleph, « bœuf ».

actanciel

1. On appelle modèle actanciel d'un récit un modèle par lequel on peut rendre compte d'une structure narrative par les rapports institués entre les actants ou protagonistes d'un récit, d'un mythe, etc., représentés par des « êtres » animés ou non-animés.

2. L. Tesnière qualifie d'actancielles les propositions transférées en actant (v. Translation). Dans Alfred espère qu'il réussira, qu'il réussira est une proposition transférée en substantif et en actant (qu'il réussira prend la place de son succès, le succès, la victoire, etc., qui sont des actants possibles du verbe espérer).

1. Le nom d'actant est donné à celui qui fait l'action indiquée par le verbe (intransitif) ou le groupe verbal formé du verbe et de son objet (transitif) : il répond à la question implicite que fait X? X est l'actant ou agent de

2. Dans l'analyse structurale du récit, l'actant est le protagoniste de l'action, distinct du bénéficiaire, au bénéfice de qui se fait l'action; actant et bénéficiaire peuvent se confondre

dans la même personne.

3. L. Tesnière appelle actants les unités désignant les êtres ou les choses qui, d'une manière ou d'une autre, même en tant que simples figurants, participent au procès exprimé par le verbe. Ainsi, dans la phrase Jacques donne un bonbon à son fils, bonbon et fils, qui ne représentent pas ceux qui font l'action, sont tout de même des actants. Les actants sont toujours des substantifs ou des équivalents de substantifs. Les verbes sont ainsi caractérisés par le nombre d'actants qu'ils peuvent avoir. (Il y a des verbes sans actant comme pleuvoir, des verbes à un actant comme tomber, des verbes à deux actants comme frapper, des verbes à trois actants comme donner.) Le mot actant a alors pour syn. argument. Le prime actant est le sujet de la phrase active, le second actant l'objet (dans la phrase active) et le contre-sujet* dans la phrase passive. Le tiers actant désigne celui au bénéfice ou au détriment duquel se fait l'action (complément indirect, complément second ou complément d'attribution). Ce type d'analyse a été repris tant dans la grammaire casuelle que dans l'analyse structurelle du récit.

1. On appelle acte de parole l'énoncé effectivement réalisé par un locuteur déterminé dans une situation donnée (v compétence, perfor

MANCE); on parle aussi dans ce cas d'événement de parole.

2. On appelle acte de langage l'utilisation du langage comme une action, et non plus seulement comme un message (v. performatif.)

À l'origine, acte de langage traduit l'anglais speech act. Il est donc difficile d'assigner l'acte de langage soit à la langue, soit à la parole. La problématique du précurseur des actes de langage, J. L. Austin, n'est pas essentiellement linguistique. Ce dernier part de l'observation des performatifs* tels que promettre ou baptiser, qui, employés à la bonne personne et dans les circonstances sociales opportunes, réalisent l'acte qu'ils dénomment. « Je te baptise Paul » affecte effectivement un nom à une personne, si les conditions de succès sont réussies. Dès lors, la problématique s'étend à tout acte de langage : dans un énoncé comme ferme la fenêtre, on distinguera l'acte locutoire (« prononcer cette phrase »), l'acte illocutoire* (« donner un ordre ») et l'acte perlocutoire* (« viser à obtenir que la fenêtre soit fermée »). L'observation des actes de langage amène à considérer aussi des actes de langage indirects, où la visée perlocutoire n'est pas assignable à une forme illocutoire codée en langue. Le social (présent dans l'illocutoire) est ici reporté au perlocutoire : il fait froid dans cette pièce constituera un acte de langage indirect (équivalent au plan perlocutoire à ferme cette fenêtre) si la situation comporte un locuteur susceptible de donner un ordre à l'interlocuteur, et d'être obéi.

acteurs

On appelle acteurs de la communication chacun des divers participants à la communication. (V. COMMUNICATION.)

actif

1. On appelle verbe actif un verbe dont la flexion s'oppose aux flexions des voix* moyenne et passive ; ce système de formes verbales implique que le sujet du verbe est l'agent d'une action s'exerçant sur un objet autre que lui-même. On dit ainsi que, dans la phrase latine Paulus legit librum (Paul lit un livre) où Paulus (Paul) est sujet et agent de l'action de legere (lire) qui s'exerce sur librum (le livre), le verbe legere est à la voix active ; la phrase est une phrase active. En français, on appelle verbe actif un verbe transitif ou intransitif dont la flexion s'oppose à la forme passive et à la forme pronominale sans que soit spécifié si le sujet est en même temps l'agent : la phrase Les parents aiment leurs enfants est une phrase active, le verbe aimer est à la voix active (opposée à la voix pronominale s'aimer et à la voix passive être aimé).

2. On appelle vocabulaire actif l'ensemble des mots qu'un sujet parlant est capable d'employer spontanément dans sa production linguistique.

action

1. On a appelé verbe d'action, par opposition à verbe d'état, un verbe qui exprime une action (» modifier quelque chose, effectuer un mouvement, produire un objet, etc. »), comme courir, marcher, descendre, lire, vendre, etc.

2. Action-réponse. V. RÉPONSE.

3. L'action est la quatrième partie de la rhétorique, qui traite de la prononciation, des mimiques et des gestes (pose de la voix, variété du ton, du débit, etc.). [Syn. hytocrisis.]

actualisateur

On appelle actualisateur tout morphème permettant l'actualisation, c'est-à-dire le passage de la langue à la parole. Les actualisateurs sont les différents éléments que la langue exploite pour relier les notions virtuelles (concepts) aux objets et procès de la réalité extérieure (référents).

On peut opposer les unités lexicales, signes complets (liaison d'un signifiant et d'un agnifié), et les actualisateurs, qui sont les morphèmes grammaticaux. Dans ce livre, livre correspond à la description saussurienne du signe (liaison d'un concept et d'une image acoustique), pendant que ce assure le lien entre le concept de livre et la réalité matérielle présente dans la situation (= le livre déterminé que j'ai sous les yeux). De même, dans le verbe, le morphème de temps sert d'actualitateur au concept; a dans marcha localise le procès conceptuel « marcher » sur l'axe du lemps. (V. EMBRAYEUR.)

actualisation

L'atualisation est l'opération par laquelle une unité de la langue passe en parole. Actualiser un concept, c'est l'identifier à une représentation réelle du sujet parlant. Par l'actualisation, tout concept est localisé (situé dans le temps ou dans l'espace) et quantifié (il reçoit un quantificateur).

In situation de communication peut à elle mettle assurer l'actualisation : Va! Feu! Bonput! Toutefois, c'est plus souvent la situation linguistique qui, dans le cas des énoncés à un mul terme, assure l'actualisation ; oui répond a un événement linguistique précédent (ques-

tion de l'interlocuteur). Parfois encore, l'actualisation est sous-jacente à l'énoncé; le lecteur d'un panneau portant l'inscription « interdit » rétablira, en fonction de la situation de communication, l'énoncé linguistique sous-jacent, par exemple « le passage est interdit ».

On distingue le caractère implicite ou explicite de l'actualisation. Ainsi, en français, la quantification est explicite dans le nom comme dans le verbe (un chien / des chiens ; je cours / nous courons). L'opposition entre actualisation explicite et implicite ne vaut, pour cette langue, que dans le cas de la localisation. Des hommes est explicitement actualisé du point de vue quantitatif (le pluriel marquant une certaine quantité d'hommes, plus d'un homme), mais implicitement du point de vue qualitatif (certains hommes, qui étaient plusieurs).

Selon les langues, les impératifs de l'actualisation diffèrent. Ainsi, considérant seulement l'aspect. le verbe indo-européen ne localisait pas l'action verbale dans le temps. L'actualisation temporelle n'était alors qu'implicite (en

dépendance du contexte).

Dans la plupart des langues, un certain type d'actualisation est nécessaire pour donner au message un caractère achevé : un énoncé minimal comprendra en principe deux termes : l'actualisateur et l'actualisé. À ce titre, le premier morphème cité ci-dessus (Va!) peut être considéré comme actualisé par la catégorie du nombre (va / allez).

actuel v. virtuel.

additif

On qualifie d'additif un bilinguisme ou une situation dans lesquels les deux langues en présence sont toutes deux valorisées. De ce fait leur emploi ou leur apprentissage ne s'accompagne d'aucun sentiment d'insécurité.

addition

Dans le premier état de la grammaire générative, l'addition est une opération consistant à ajouter un élément au cours d'une transformation. Cet élément doit être vide de sens puisque, en théorie, les transformations n'apportent aucune modification au sens des phrases de base. Ainsi, si on analyse la phrase Je pense que Paul viendra demain comme issue des deux propositions (Je pense cela, Paul viendra demain) par transformation complétive qui fond ces deux propositions en une seule phrase, l'élément que, ajouté au cours de cette transformation, est une conjonction vide de sens. (V OPÉRATEUR.)

adduction

En phonétique, on donne le nom d'adduction au mouvement par lequel, au moment de la phonation, les cordes vocales se rapprochent, mais sans se toucher complètement, et par lequel la glotte se rétrécit. L'adduction caractérise la mise en place des organes phonatoires au niveau du larynx pour l'adoption de l'attitude vocale : en effet, le rétrécissement de la glotte entraîne une accumulation de l'air sousglottique dû à l'expiration, qui ne peut s'écouler que par petites bouffées, grâce à la vibration des cordes vocales. Cet écoulement cyclique de l'air donne naissance à l'onde sonore laryngée que l'on appelle la voix* et qui est indispensable à la production des sons du langage.

L'adduction est le mouvement contraire de l'abduction*; elle est provoquée par l'accolement des aryténoïdes, auxquels sont fixées les extrémités postérieures des cordes vocales, à l'arrière du larynx.

adéquat

On dit d'une grammaire qu'elle est faiblement adéquate (ou qu'elle a une capacité* générative faible) si elle génère l'ensemble des phrases grammaticales d'une langue; une grammaire est fortement adéquate (ou elle a une capacité générative forte) si non seulement elle génère l'ensemble voulu de phrases, mais si elle assigne aussi à chaque phrase la description structurelle correcte. Une grammaire de type inductif (descriptif) est ainsi une grammaire faiblement adéquate, car, pour une même langue, on peut avoir un grand nombre de grammaires possibles, et ces grammaires décrivent de nombreux énoncés peu acceptables. En revanche,

une grammaire de type déductif (générative) a une forte adéquation parce qu'elle engendre toutes les phrases possibles à partir de règles établies a priori représentant la connaissance intuitive des règles que possède le sujet parlant.

adéquation

Quand on distingue les deux formes sous lesquelles les énoncés d'une langue s'offrent à nous, la forme écrite et la forme parlée, on pose le problème de l'adéquation de la première à la deuxième : ce terme désigne les rapports que l'écrit entretient avec le parlé qu'il représente. Ces rapports sont caractérisés par le fait que l'écrit est la représentation plus ou moins exacte des énoncés parlés de la langue. Dans le même sens, on dira que l'adéquation de l'alphabet latin par rapport à l'italien est plus grande que par rapport au français. (v. ADÉQUAT.)

adessif

On donne le nom d'adessif au cas*, utilisé dans les langues finno-ougriennes, exprimant la position « sur un lieu », à proximité immédiate d'un lieu (ex. : Le livre est sur la table).

ad hoc

On dit d'une règle de grammaire qu'elle est ad hoc quand elle a été construite uniquement pour rendre compte du phénomène qu'elle décrit, et qu'elle ne permet aucune généralisation.

adjacent

Deux éléments sont dits adjacents quand ils sont contigus dans une structure donnée. Ainsi, le syntagme nominal objet est adjacent au verbe dans la structure de base SN + Aux + V + SN (syntagme nominal + auxiliaire + verbe + syntagme nominal).

I. adjectif

La grammaire définit l'adjectif comme le mot qui est joint au nom pour exprimer la qualité de l'objet ou de l'être, ou de la notion désignée par ce nom (adjectif qualificatif), ou bien pour permettre à ce nom d'être actualisé dans une phrase (adjectif déterminatif). Des adjectifs aussi différents que bas, noir, fragile, petit, laid, glacial, hugolien, superbe, municipal, spirituel sont qualificatifs. Au contraire, la liste des déterminatifs est relativement restreinte ; ils se subdivisent en adjectifs numéraux, possessifs, démonstratifs, relatifs, interrogatifs et exclamatifs, indéfinis ; outre qu'ils ont des contraintes d'emploi spécifiques (en français, ils ont une place définie et ne peuvent être attributs). ils ont des fonctions de localisation, de quantification (pluralité), etc. Si l'on s'en tient au critère du sens, on doit constater toutefois que, dans beaucoup de ses emplois, l'adjectif qualificatif non seulement caractérise (ou qualifie), mais aussi détermine. Ainsi, dans Elle porte un pull-over rouge, rouge permet de distinguer parmi les autres un pull-over qui est ainsi individualisé.

Les adjectifs qualificatifs sont divisés en adjectifs qualificatifs proprement dits (exprimant une qualité) et adjectifs de relation ou relationnels: ces derniers sont dérivés de noms, par ex. universitaire de université, porcin de porc, économique de économie, et indiquent qu'il existe un rapport entre le nom qualifié et le nom dont l'adjectif dérive, l'usage définissant le ou les rapports exprimés: ainsi, l'agitation révolutionnaire peut être « l'agitation pour faire la révolution », « l'agitation de ceux qui veulent faire la révolution », « l'agitation qui est la révolution ». L'adjectif relationnel peut avoir des emplois synonymes ou complémentaires à ceux du « complément de nom » introduit par de: l'influence de la France et l'influence française sont synonymes, mais la situation française peut être équivoque: « la situation de la France » ou « la situation en France ». Les adjectifs qualificatifs proprement dits et les adjectifs dérivés de noms ont des propriétés syntaxiques différentes: position dans le syntagme nominal, possibilité ou non d'entrer dans une phrase avec être, etc.

L'adjectif qualificatif (adjectif qualificatif proprement dit ou adjectif relationnel) peut être épithète ou attribut. Il est épithète quand il entre dans le groupe nominal dont le mot principal est le nom auquel l'adjectif est joint (on dit qu'il le « qualifie » ou qu'il s'y « rapporte »); il n'y a dans ce cas aucun verbe qui mette en rapport l'adjectif avec le nom. Ainsi, dans la porte étroite, une extraordinaire aventure, un petit bonhomme, étroite, extraordinaire et petit sont épithètes. Quand l'adjectif exige ou implique la présence d'un verbe (celui-ci pouvant être « sous-entendu »), on dit qu'il est attribut du nom; c'est le cas dans Il est remarquable, On le considère comme sincère, Il se montre sérieux, et avec un verbe non exprimé dans Jacques, tranquille, se met à parler (v. ADVERBIAL).

On caractérise parfois formellement cette catégorie par le fait que ses éléments varient en genre et en nombre selon le genre et le nombre du nom qualifié; les traités de grammaire avancent souvent dans ce cas une règle orthographique selon laquelle le féminin se forme en général en ajoutant e à la forme du masculin si celui-ci n'en comporte pas. Les règles de la langue parlée sont différentes, l'adjectif y apparaissant généralement comme invariable. De toute manière, en langue écrite, nombre d'adjectifs n'ont pas d'opposition de genre (adjectifs à forme de masculin terminée par e comme remarquable, noms adjectivés comme marron); parfois même, nucune variation n'est possible ni en genre ni en nombre (adjectifs composés comme bleu-vert : des teintes bleu-vert).

Les adjectifs qualificatifs (à l'exclusion des adjectifs relationnels, comme métallique, géographique, etc.) ont des degrés de comparaison*. On distingue ainsi un superlatif relatif (Il est le plus sage de la classe) et un superlatif absolu (Il est très sage), un comparatif de supériorité (Il est plus grand que son ami), un comparatif d'égalité (Il est aussi grand que son ami) et un comparatif d'infériorité (Il est moins grand que son ami). De ce fait, l'adjectif employé sans degré de comparaison est dit adjectif au positif.

L'adjectif peut être substantivé (employé comme nom); on a ainsi les Noirs, les affreux, le haut; il peut être employé comme adverbe en conservant la variation en genre et en nombre (Elles sont assises studieuses) ou en devenant invariable (Il crie fort).

II adjectif

On donne le nom de locution adjective à la suite de mots qui joue le rôle d'un adjectif; dans une table de bois, de bois peut être analysé comme une locution adjective correspondant à un adjectif ou un participe: chaise cassée. De même dans fauteuil Louis XV l'expression Louis XV joue le rôle d'un adjectif.

adjectif verbal

1. En latin, la forme, de sens passif, terminée par -ndus, -nda, -ndum est dite adjectif verbal par opposition au gérondif de sens actif en -ndum, génitif -ndi, dat. et abl. -ndo. L'adjectif verbal employé comme épithète* exprime purement et simplement l'action que subit le nom auquel il se rapporte ; l'adjectif verbal employé comme

attribut* exprime l'action que le nom a l'obli-

gation de subir.

2. En français, l'adjectif verbal est une forme de sens actif qui, contrairement au participe présent invariable, s'accorde en genre et en nombre avec le nom auquel elle se rapporte. La forme du masculin singulier, généralement semblable à celle du participe correspondant, est en -ant : toutefois, l'adjectif verbal de verbes en -quer et -quer est en -cant (et non pas -quant), -gant (et non pas -quant) ; on a, en outre, des terminaisons en ent dans adhérent, affluent, coincident, compétent, confluent, convergent, différent, déférent, divergent, émergent, équivalent, excellent, expédient, négligent, précédent, somnolent, violent.

La distinction des sens de l'adjectif verbal et du participe correspond à la distinction des sens d'un verbe et d'un adjectif. Alors que l'action exprimée par le participe présent est limitée dans le temps, celle qui est dénotée par l'adjectif verbal correspond à une qualité plus ou moins permanente sans délimitation de durée. Ainsi, La petite troupe s'avance provoquant les passants et La petite troupe s'avance, provocante s'opposent : le participe présent provoquant exprime une action simultanée à celle de s'avancer; l'adjectif verbal provocante exprime une attitude indépendante, au moins pour la durée, de l'action de « s'avancer ». Le participe entre dans un syntagme verbal, l'adjectif verbal exclut le complément d'objet, ces compléments étant éventuellement construits comme les compléments d'adjectif.

Dans certains cas, le rapport entre le nom qualifié et l'adjectif n'est pas un rapport de sujet à verbe actif : la troupe provocante, c'est bien « la troupe qui provoque », mais une couleur voyante est « une couleur que l'on voit » (l'adjectif verbal a donc quelquefois le sens passif), une femme bien portante, c'est « une femme qui se porte bien » (voix pronominale), et une soirée dansante, c'est « une soirée au cours de laquelle on danse, qui est consacrée à la danse » (les rapports entre le verbe et l'adjectif verbal sont complexes).

adjectival

1. On appelle syntagme adjectival un syntagme constitué d'un adjectif éventuellement précédé d'un adverbe de degré ou de quantité et d'un complément de l'adjectif sous forme de syntagme prépositionnel. Ainsi, le syntagme adjectival très fier de son fils dans la phrase Paul est très fier de son fils est constitué de l'adjectif fier, de l'adverbe de degré très et du complément de l'adjectif de son fils. Dans certaines grammaires, le complément du comparatif est consi-

déré comme un constituant du syntagme adjectival (Paul est plus content de son sort que Pierre.) L'adjectif est la « tête » du syntagme adjectival. (V. ADJECTIVISATION.)

2. On appelle parfois adjectivaux deux classes différentes d'adjectifs qualificatifs; la première est définie par ceux des adjectifs qui entrent dans des phrases prédicatives, du type Jean est heureux, et dans des comparatifs et des superlatifs, du type Jean est plus heureux, Jean est le plus heureux; la seconde est définie par le même critère de la phrase prédicative, mais les adjectifs qui la constituent n'ont ni comparatif ni superlatif (aîné, cadet, circulaire, double, dernier, etc.).

adjectivisateur, adjectivateur

On appelle adjectivisateur un morphème, en particulier un suffixe, qui fait passer un terme de la catégorie des noms dans celle des adjectifs (c'est un translatif). Ainsi, en français, le suffixe el est un adjectivisateur dans structurel de structure, constitutionnel de constitution.

adjectivisation, adjectivation

On appelle *adjectivisation* la transformation qui convertit un syntagme prépositionnel (préposition suivie d'un syntagme nominal) en un syntagme adjectival ou en un adjectif.

Soit la phrase : L'industrie de France doit exporter. Si le syntagme prépositionnel de France est converti en un syntagme adjectival français par la transformation adjectivale, ou adjectivisation, on obtient la phrase transformée : L'industrie française doit exporter.

adjoint

On appelle adjoint tout constituent d'une phrase qui n'est pas structurellement indispensable et qu'on peut enlever sans que le reste de la phrase (composé d'un sujet et d'un prédicat) cesse pour cela d'être grammatical. Ainsi, dans la phrase Jean lit un livre dans le jardin, dans le jardin est un adjoint (de lieu) ; car, si on l'enlève. la phrase Jean lit un livre reste grammaticale. (On donne parfois comme synonyme à adjoint le terme d'expansion.) On distingue les adjoints de phrase qui sont des modificateurs de la phrase, réduite à ses constituants indispensables, et les adjoints de noms ou de syntagmes comme les adjectifs, qui sont les modificateurs d'un nom avec la fonction d'épithète. (V. CIRCONSTANT.)

adjuvant

Dans une analyse structurale du récit, on donne le nom d'adjuvant à la fonction assurée par un personnage (ou une force quelconque) qui agit pour faciliter la satisfaction du désir du héros. (v actant.)

adnominal

1. Le terme adnominal désigne la fonction d'un adjectif, d'un génitif ou d'un complément qui consiste à modifier le nom ou le syntagme nominal dans une construction endocentrique*. Ainsi rouge dans le livre rouge et de Pierre dans le livre de Pierre, ou Petri dans le latin liber Petri ont une fonction adnominale.

2. Dans la terminologie de O. Jespersen, les verbes constituent une catégorie adnominale, car les noms étant analysés comme une catégorie du premier degré* (le thème ou sujet), les verbes modifient le nom dans la phrase de base (ils constituent le prédicat ou commentaire). [V. CATÉGORIE.]

adoucissement

On donne le nom d'adeucissement à un phénomène d'évolution historique ou d'alternance synchronique, appelé aussi affaiblissement ou lénition, par lequel, dans certaines langues et dans une position donnée (en général à l'intervocalique), les consonnes sont réalisées avec un degré mineur de fermeture sous l'influence des voyelles : les fricatives non-voisées sont réalisées comme des voisées, les occlusives non-voisées commes des voisées ou les fricatives voisées, les occlusives voisées ou les fricatives voisées comme des spirantes, les géminées comme des consonnes simples, etc. L'adoucissement d'une consonne peut aller jusqu'à sa disparition.

Ce phénomène qui, en celtique, affecte l'ensemble du système consonantique, est observable dans le passage du système consonantique latin au sytème consonantique des langues romanes de l'Ouest (français, espagnol, portugais, etc.) : latin hibernum → français hiver, italien inverno; latin rotam -> français roue, espagnol rueda; latin ripam → français rive; latin aqua → ancien français aigue, français ruu, espagnol agua; latin rosam → français rose [roz], etc. D'un point de vue synchronique, l'espagnol présente une alternance entre les réalisations occlusives voisées [b], [d], [g], qui apparaissent soit après une pause, soit après et/ou avant une consonne, et les réalisations fricatives voisées correspondantes [β], [δ], [γ], qui apparaissent à l'intervocalique.

adresse

L'adresse désigne en lexicographie l'entrée ou item lexical (mot ou mot composé) sous lequel mont mises les informations qui le concernent (prononciation, étymologie, définition, exemples, idiotismes, synonymes, antonymes). Dans un dictionnaire d'usage, l'adresse se confond avec l'unité graphique délimitée par deux blancs typographiques et réduite à une des formes du paradigme verbal, nominal, adjectival, etc. Ainsi, les formes diverses je vais, il allait, nous irons, etc., sont réunies sous l'infinitif aller, qui constitue l'adresse; les noms ont pour adresse le singulier.

Si un mot graphique a deux distributions syntaxiques et significations différentes, il aura deux entrées homographes si ces deux sens ont deux étymologies différentes ; ainsi, cousin (terme de parenté, du latin consobrinus) et cousin (moustique, du latin populaire *culicinus). Si un mot se présente en synchronie avec des sens différents correspondant à des distributions distinctes, le lexicographe peut constituer autant d'adresses qu'il y a de sens distincts : il y a alors plusieurs homonymes, comme acte (de théâtre), acte (de loi), acte (au sens d'action), ou carre (géographique), carre (feuille épaisse), carte (à jouer) ; il peut aussi constituer une seule adresse regroupant les divers sens sous un même mot, ce dernier étant polysémique*, comme grève (plage) et grève (cessation du travail). L'adresse peut comporter une ou plusieurs sous-adresses, en caractères typographiques distincts, lorsque la forme d'un mot (féminin ou pluriel d'un nom, forme pronominale d'un verbe, etc.) a un sens particulier : ex. calculatrice est une sous-adresse de calculateur, car elle définit un type de machine différente.

adstrat

On donne le nom d'adstrat à la langue ou au dialecte parlé dans une région voisine du pays où l'on parle la langue prise comme référence; l'adstrat peut influencer cette dernière de diverses manières. L'anglais est un adstrat du français (et réciproquement). Il est à noter que, de nos jours, en raison du développement des moyens de communication, la notion d'adstrat n'implique pas nécessairement la contiguïté géographique, mais aussi une contiguïté politique, culturelle et économique de pays parfois éloignés.

adverbe

La grammaire définit l'adverbe comme un mot qui accompagne un verbe, un adjectif ou un autre adverbe pour en modifier ou en préciser le sens. En réalité, l'adverbe étant invariable, on a classé parmi les adverbes d'autres mots comme oui ou voici, qui ne correspondent pas à cette définition.

Les adverbes sont classés sémantiquement en : adverbes de manière, comme incognito, mal, gratis, volontiers, etc., et aussi français dans parler français; adverbes de quantité et d'intensité, comme assez, plus, beaucoup, trop, tout, moins; adverbes de temps, comme après, bientôt, depuis, ensuite, aussitôt; adverbes de lieu, comme ailleurs, arrière, derrière, devant, loin, partout, ici, là, là-bas, etc.; adverbes d'affirmation, comme assurément, aussi, certainement et surtout oui et si; adverbes de négation, comme non, aucunement, guère, jamais, rien, personne, ne et les locutions dont ne est le premier élément : ne ... que, ne ... pas, ne ... point, ne ... jamais (la langue familière tend à considérer le second élément comme ayant lui-même le sens négatif); adverbes de doute, comme apparemment, sans doute. Certains adverbes ont, comme les adjectifs, des degrés de comparaison* (loin, longtemps, près, souvent, tôt, tard), les adjectifs employés adverbialement et modifiant un verbe (bon, fort, sec, bas, cher), certaines locutions adverbiales, la plupart des adverbes de manière en -ment, enfin bien, mal et peu.

La catégorie traditionnelle de l'adverbe groupe en réalité des mots qui n'ont de commun que l'invariabilité (encore y a-t-il un adverbe variable : tout) : adverbes proprement dits équivalant à des syntagmes prépositionnels compléments circonstanciels, mots-phrases* et modalisateurs*. On a pu aussi distinguer les adverbes simples (très, anciennement, autrefois, etc.) et les adverbes composés (à la fois, comme de juste, à la folie, etc.), correspondant à la distinction entre adverbes et locutions adverbiales, mais dont les propriétés syntaxiques sont les mêmes.

Mobile, l'adverbe de phrase peut souvent être déplacé, pour des raisons stylistiques (équilibre, rythme, harmonie, mise en relief); dans le syntagme nominal, l'adverbe se place avant l'adjectif ou l'adverbe qu'il modifie.

adverbial

1. Le terme d'adverbial désigne la fonction d'un adverbe, d'un complément circonstanciel consistant à modifier le verbe dans une construction endocentrique*: ainsi prudemment dans Pierre conduit prudemment ou ce matin dans Pierre est venu ce matin ont une fonction adverbiale.

2. On parle de l'emploi adverbial d'un adjectif quand celui-ci a la valeur d'un adverbe et caractérise non pas seulement le nom auquel il se rapporte grammaticalement, mais aussi le procès exprimé par le verbe, comme dans

L'homme avançait courageux. D'une manière plus générale, on parle aussi d'emplois adverbiaux quand des adjectifs s'emploient en fonction d'adverbe avec un verbe pour caractériser le procès exprimé par celui-ci (ils sont invariables dans ce cas): Il parle bas, Il crie fort.

3. On appelle locutions adverbiales des suites figées de mots qui équivalent pour le sens et la fonction dans la phrase à des adverbes. Souvent, les locutions adverbiales sont d'anciens compléments circonstanciels dont les éléments ne sont plus saisis séparément : au petit bonheur, à pied, tout de suite, sans façon, en un tournemain. Les locutions adverbiales sont parfois appelées adverbes composés.

adverbialisateur

On donne le nom d'adverbialisateur à un morphème, en particulier un suffixe, qui fait passer un terme de la catégorie des adjectifs dans celle des adverbes. Ainsi, en français, le suffixe-ment est un adverbialisateur dans poli/poliment, correct/correctement.

adversatif

Une conjonction ou un adverbe sont dits adversatifs quand ils marquent une opposition, comme mais, pourtant, cependant, bien que, tandis que, alors que, etc.

affaiblissement

Syn.: ADOUCISSEMENT, LÉNITION.

affectif

1. On appelle langage affectif ou expressif celui qui traduit l'intérêt personnel que nous prenons à nos paroles par une manifestation naturelle et spontanée des formes subjectives de la pensée.

2. Le sens affectif d'un mot est constitué par l'ensemble des associations affectives qui sont liées à son emploi (syn.: CONNOTATION), par opposition au sens cognitif (syn.: DÉNOTATION), qui représente sa relation à l'objet signifié. Ainsi, le terme de collaboration a un sens cognitif (action de collaborer, de participer à une action, un effort) et un sens affectif péjoratif qu'il a gardé de son utilisation pendant et après l'occupation allemande en France, au cours de la Seconde Guerre mondiale.

afférence

L'afférence est une opération d'inférence permettant d'actualiser un sème afférent.

afférent

On parlera de sème afférent, par opposition à sème inhérent, pour désigner des sèmes construits, dans le procès discursif, par des

Inferences contextuelles et par la prise en compte des normes sociales.

Les inférences contextuelles à l'origine de la construction de sèmes afférents proviennent du contexte, souvent supérieur à la phrase, dans lequel figure l'unité. Le drapeau rouge est levé pourra, selon le contexte, renvoyer à « gauche politique » ou à « danger », « interdiction ».

affermissement

L'affermissement est un phénomène d'évolution historique constaté en particulier dans l'évolution du système consonantique de plusieurs langues indo-européennes, où il a souvent nuccédé à un phénomène d'affaiblissement* en liaison avec l'apparition de l'accent* d'énergie. Ainsi, en italique tardif, les consonnes occlusives non-voisées, qui s'étaient affaiblies en occlusives non-voisées lâches, retrouvent leur tension initiale, les occlusives voisées [b, d, g], qui s'étaient affaiblies en fricatives [β, δ, γ], retrouvent leur occlusion, etc. (Contr.: ADOU CISSEMENT.)

affinité

On parle d'affinité entre deux ou plusieurs langues, qui n'ont entre elles aucune parenté génétique, quand elles présentent certaines ressemblances structurelles (organisation de la phrase, vocabulaire général, déclinaison, etc.). l'ar exemple, les similitudes existant entre la déclinaison latine et la déclinaison russe sont dues à une parenté génétique puisque la grammaire comparée* attribue aux deux langues une origine commune: l'indo-européen; en revanche, les ressemblances entre le takelma et l'indo-européen sont dues, elles, à une certaine affinité. (V. FAMILLE TYPOLOGIE.)

affirmatif

La phrase affirmative, opposée à la phrase negative, est définie par son statut, l'affirmation: l'aul viendra est une phrase affirmative opposée à la phrase négative l'aul ne viendra pas.

affirmation

L'affirmation est le statut de la phrase consistant à présenter le prédicat de la phrase comme vrai, possible, probable, contingent ou nécesmire (par opposition à la négation, à l'interrogation, à l'ordre).

affixal

On appelle *transformation affixale*, dans la première étape de la grammaire générative, la transformation qui fait permuter les symboles AI. (affixe) et v (verbal) dans la suite Af + v → v + Af. Les constituents de l'auxiliaire T_{ms}

(temps), Inf (infinitif), PP (participe passé) sont des affixes ; les verbes et la copule être sont des verbaux. Ainsi dans la phrase de structure profonde :

L'enfant + Pas + dormir,

où Pas (passé) est un affixe représenté par ait, la transformation affixale fait permuter Pas et derm(ir), ce qui donne la phrase de structure de surface :

L'enfant + dorm(ir) + Pas.

La combinaison dorm(ir) et ait donne dormait.

affixation

L'affixation consiste à créer des mots nouveaux par l'adjonction d'affixes* à un radical.

affixe

1. L'affixe est un morphème non autonome adjoint au radical d'un mot pour en indiquer la fonction syntaxique (morphème casuel), pour en changer la catégorie (morphème entrant dans les nominalisations, les adjectivisations, etc.) ou en modifier le sens (morphème exprimant dans les verbes le factitif, l'inchoatif, etc.). Les affixes constituent une classe où l'on distingue, selon la place qu'ils occupent par rapport au radical, les suffixes, qui sont placés après le radical (en français ment dans vivement), les préfixes, qui sont placés avant le radical (en français, re- dans refaire), et les infixes, qui sont insérés dans le radical (en latin n dans jungo, donc le radical est jug).

On distingue aussi: les affixes dérivationnels, qui servent à former avec un radical un thème capable de fonctionner comme verbe, nom, adjectif ou adverbe; ainsi ation est un affixe dérivationnel en français et en anglais (v. SUFFIXE); les affixes flexionnels, qui entrent dans la flexion casuelle des noms ou des adjectifs ou dans la flexion verbale (v. DESINENCE); les affixes verbaux, ou désinences de temps (présent, passé, nombre et personne), d'infinitif et de participe passé.

2. Dans une première étape de la grammaire générative, les *affixes* sont des symboles représentant des morphèmes grammaticaux qui ont pour propriété de se combiner avec des morphèmes lexicaux; ils correspondent alors à l'ensemble des désinences de temps, de participe et d'infinitif; par leur présence, ils déclenchent la transformation affixale. (v. AHEXAL.)

affriquée

Une affriquée est une consonne qui combine très étroitement une occlusion et une frication. Ainsi la consonne initiale anglaise dans child (à

peu près [tf], mais notée [č]) ou la consonne initiale de l'italien giorno [dʒorno]. Bien que l'occlusion soit plus importante au début de l'affriquée et la frication à la fin, ces deux mouvements sont simultanés et non successifs comme on l'a longtemps cru. Dès le début de la prononciation de l'affriquée, les organes phonatoires sont en place pour une semi-occlusion, qui tend de plus en plus à renforcer son caractère fricatif, d'où le nom de semi-occlusive ou semi-fricative que l'on donne aussi à ce type d'articulations.

Dans l'histoire des langues, il semble que les affriquées aient tendance à perdre leur caractère occlusif pour devenir des fricatives. Cette évolution qui s'est produite dans le passage de l'ancien français au français moderne ([tsir] \rightarrow [sir] « cire », [tʃɛr] \rightarrow [ʃɛr] « cher ») est en cours en italien contemporain ([ditʃi] prononcé [diʃi] dici « tu dis »), en particulier sous l'influence des dialectes d'Italie centrale, sans qu'on puisse dire si elle se poursuivra jusqu'au bout, car des évolutions inverses peuvent également être constatées.

Sur le plan acoustique, les affriquées se différencient des occlusives par le caractère strident* qui correspond à un bruit d'intensité particulièrement élevée, et des fricatives par le caractère discontinu* correspondant à un silence (au moins dans les bandes de fréquences. situées au-dessus des vibrations des cordes vocales) suivi et/ou précédé d'une diffusion de l'énergie sur une large bande de fréquence.

agent

1. L'agent est, dans une grammaire casuelle, l'être qui accomplit l'action exprimée par le verhe

2. On appelle complément d'agent le complément du verbe passif sujet personne de la phrase active correspondante.

Ainsi, en français, dans la phrase Paul est blessé par Pierre, le complément d'agent (précédé de la préposition par ou de) par Pierre est le sujet de la phrase active correspondante Pierre blesse Paul.

3. La différence entre verbes intransitifs et verbes pronominaux à sens passif, d'une part (La branche casse, Les fruits se vendent cher), et verbes passifs, d'autre part (La branche est cassée, Les fruits sont vendus cher), est parfois interprétée comme étant celle de phrases orientées vers le procès ou l'action (intransitif, pronominal à sens passif) et de phrases orientées vers l'agent (passif).

agentif

1. On donne le nom d'agentif au cas" exprimant l'agent du procès, quand ce dernier n'est pas le sujet grammatical de la phrase. Le complément d'agent du verbe passif peut être exprimé par l'agentif (ex. : Paul est blessé par Pierre).

2. Syntagme agentif, nom donné au complément d'agent des phrases passives.

agglomérat

1. On appelle agglomérat un groupe de deux voyelles ou de deux consonnes successives. Par exemple, il y a un agglomérat consonantique [ks] dans le latin [duks], dux « chef ».

2. On appelle agglomérat sémantique une unité significative où les sèmes, traits pertinents distinctifs, n'ont entre eux aucune relation particulière et sont simplement ajoutés les uns aux autres ; ainsi, fille est un agglomérat sémantique formé de [+humain]. [-mâle], etc. L'agglomérat sémantique s'oppose à la configuration*, où les sèmes ont entre eux des relations particulières ; ainsi pour géant, [+humain] [+mâle] impliquent la dimension [+grand].

agglutinant

On appelle langues agglutinantes les langues qui présentent la caractéristique structurelle de l'agglutination, c'est-à-dire la juxtaposition après le radical d'affixes distincts pour exprimer les rapports grammaticaux. (v. AGGIUTINATION.) Ainsi, en turc, à partir de -ler (marque du pluriel) et de -i (marque du possessif), on formera, avec le radical ev, « maison », les mots evler « maisons » (nominatif pluriel), evi « maisons » (possessif singulier), evleri « maisons » (possessif pluriel). Les mots d'une langue agglutinante sont ainsi analysables en une suite de morphèmes distincts. Les langues agglutinantes se distinguent des langues flexionnelles*.

agglutination

1. L'agglutination est la fusion en une seule unité de deux ou plusieurs morphèmes originairement distincts, mais qui se trouvent fréquemment ensemble dans un syntagme. Ce processus a une grande importance dans l'évolution diachronique du français, car il entre dans la formation de nombreux mots : ainsi les mots lierre (l'hierre), aujourd'hui (au jour d'hui) résultent de l'agglutination. Ce processus est important synchroniquement dans le créole des Antilles, de Haïti.

2. Sur le plan de la typologie des langues, le processus d'agglutination caractérise les langues qui juxtaposent après la racine et, plus rare

ment, avant elle, des affixes nettement distincts, utilisés pour exprimer les divers rapports grammaticaux. Le basque est une langue agglutinante. (Contr. : Déglutinanton.)

agrammaticalité v. grammaticalité.

agrammatisme

On donne le nom d'agrammatisme à un aspect linguistique particulier de l'aphasie" d'expression; il se caractérise par la suppression quasi constante des morphèmes grammaticaux (prépositions, articles, pronoms sujets, désinences verbales) et la réduction des phrases à la seule séquence des morphèmes lexicaux. Ex. : Hôpital vite trois heures piqûre, c'est-à-dire (on m'a conduit très) vite (à l')hôpital (à) trois heures, (on m'a fait une) piqûre.

agraphie

L'agraphie est une perturbation de l'écriture, consécutive à une lésion corticale, indépendamment de tout trouble moteur; elle est en général liée à l'aphasie* et présente des caractères différents selon qu'il s'agit d'aphasie motrice ou d'aphasie sensorielle. Elle se distingue de la dysgraphie*.

aigu

1. On qualifie d'aigu un ton ou un bruit caractérisé par la prédominance dans le spectre acoustique des fréquences élevées. Les phonèmes médians, par exemple les voyelles palatales [i] et [y], les consonnes dentales [t] et [d], etc., sont caractérisés par un timbre aigu (syn. : CLAIR, contr. : GRAVE*). Ce trait acoustique est essentiellement dû à la forme du résonateur buccal, réduit et compartimenté.

2. L'accent aigu est un signe diacritique indiquant, en français, avec e (é), la voyelle fermée [e]. Il a été utilisé pour la première fois par R. Estienne en 1520. La graphie é peut noter plus rarement un [e] e ouvert, comme le second de événement. Tous les [e] ne sont pas notés par cet accent : clef, pied.

nire

On appelle aire linguistique le domaine géographique propre à un fait ou à un groupe de faits linguistiques donnés, à un dialecte, à une langue.

nlalie

Imploye au XIX° siècle pour désigner les troubles du langage connus sous le nom d'aphasie* motrice, le mot *alalie* a disparu au profit d'*aphasie*.

Alexandrins

Les grammairiens de la ville d'Alexandrie ont développé au III" siècle av. J.-C. une série de recherches qui, sans être elles-mêmes linguistiques, ont contribué par leurs fins à asseoir pour des millénaires une certaine conception de la langue. Leur travail a surtout été un travail d'édition consistant à rechercher, à collationner et à publier avec des commentaires les textes les plus célèbres de la Grèce de l'époque classique. En effet, les textes anciens différaient à bien des égards de la langue grecque du me siècle av. J.-C., surtout telle qu'elle était parlée à Alexandrie. Aussi les éditeurs alexandrins des textes anciens ont-ils pris l'habitude de les accompagner de commentaires (gloses) et de traités de grammaire destinés à faciliter la lecture des chefs-d'œuvre du passé. C'est ainsi qu'est née l'opinion que cette langue était plus « pure » et plus « correcte » que le parler quotidien d'Alexandrie. De là est issue la tradition qui consiste à privilégier la langue écrite par rapport à la langue parlée et à estimer qu'en évoluant la langue se corrompt et perd de sa pureté.

alexie

On appelle alexie, ou cécité verbale, un trouble de la lecture consécutif à une lésion corticale de l'aire postérieure de la zone du langage, sans qu'il y ait de troubles de l'appareil visuel. On distingue en général : l'alexie littérale, où le sujet, capable de lire relativement bien globalement les mots, ne peut lire les lettres ; l'alexie verbale, où le sujet. capable de lire les lettres, ne peut lire les mots ; et l'alexie phrastique, où le sujet, capable de lire les lettres et les mots, ne peut ni lire ni comprendre les phrases.

algorithme

On désigne du nom d'algorithme une succession d'opérations élémentaires rigoureusement décrites, aboutissant à la résolution d'une classe particulière de problèmes. La grammaire peut être considérée comme un algorithme : ensemble d'instructions explicites permettant la production des phrases.

aliénable

Il y a possession aliénable quand l'item possédé est lié de manière contingente au possesseur (Le chapeau de Pierre), et possession inaliénable quand l'item possédé est lié de manière nécessaire au possesseur (Le bras de Pierre. Le fils de lean).

aliénation

En sociolinguistique, le concept d'aliénation s'applique à la situation où un individu ou une communauté considère comme légitime l'abandon de sa langue au profit d'une autre.

alinéa v ronctuation.

allatif

On donne le nom d'allatif au cas* des langues turques et finno-ougriennes qui exprime la direction, le mouvement vers un but, un lieu (ex. : Il vient près de moi).

allégorie

Description ou récit consistant en la personnification d'un être abstrait (la justice, la guerre, etc.) dans une suite de métaphores, en général à valeur didactique (parabole, proverbe, fable).

alliance de mots

On appelle *alliance de mots* le rapprochement de deux termes contradictoires dont le groupement est interprétable métaphoriquement (ex. : Se hâter lentement. Une obscure clarté tombe des étoiles).

alliciant

L'alliciant est une expression par laquelle le locuteur essaie de prévenir une réaction hostile ou de gagner la sympathie des destinataires. Il en est ainsi pour mon cher, mon ami mis en apostrophe ou pour excellent, bon se rapportant à quelque chose qui touche au destinataire. L'emploi de l'alliciant, qui est une captatio benevolentiae, peut servir à prévenir des réactions à un discours qui peut mécontenter le destinataire.

allitération

L'allitération est la répétition d'un son ou d'un groupe de sons à l'initiale de plusieurs syllabes ou de plusieurs mots d'un même énoncé (ex. : farfouiller, chuchoter, sussurer, etc.). L'allitération est utilisée comme procédé de style dans la prose poétique ou en poésie (ex. : Pour qui sont ces serpents qui sifflent sur nos têtes) ; elle se distingue de l'assonance, qui porte sur les seuls sons vocaliques. Elle permet parfois, dans certaines poésies anciennes, de reconstituer une prononciation qui avait disparu au moment où le texte a été transcrit et qui n'avait donc pu être enregistrée.

allocutaire

On appelle parfois allocutaire le sujet parlant considéré à la fois comme celui qui reçoit des énoncés produits par un locuteur et comme celui qui y répond (V. INTERLOCUTEUR); au sens plus précis de « celui qui se voit adresser le message », on emploie plus souvent le terme de destinataire *.

allocutif

Chez J. Damourette et E. Pichon, l'allocutif est la personne à qui s'adressent les paroles de celui qui parle.

allocution

On désigne quelquefois du mot *allocution* l'acte par lequel un locuteur s'adresse à quelqu'un d'autre, appelé *allocutaire*.

allogène

Le caractère allogène des emprunts* permet d'évaluer leur acceptabilité. Particulièrement utile en matière d'aménagement linguistique et terminologique, le caractère allogène permet de distinguer, parmi les emprunts, ceux qui déstabilisent le système de la langue et ceux qui, motivés morphologiquement, sont conformes à la grammaire lexicale de la langue (ex. crédible) ou, motivés sémantiquement, viennent accroître la polysémie d'unités autochtones (ex. avancée au sens de « progrès »). On peut considérer que tout mot non allogène est un emprunt acceptable dès lors qu'il correspond à un besoin de dénomination.

alloglotte

Le terme d'alloglotte désigne une personne ou une population qui parle une langue différente de celle du pays ou de l'État dans lequel elle se trouve ; il s'agit de minorités linguistiques et souvent culturelles.

allographe

Dans l'écriture, l'allographe est la représentation concrète ou l'une des représentations concrètes du graphème*, élément abstrait. L'allographe est au graphème ce que l'allophone est au phonème. Les caractères formels de l'allographe dépendent notamment de l'environnement ; c'est ainsi qu'en grec le « sigma », correspondant à S, a deux allographes qui sont en distribution complémentaire : l'un des deux (σ) est toujours à l'initiale ou à l'intérieur des mots, l'autre toujours en finale (c). Ce sont donc des variantes : l'apparition exclusive de l'une ou de l'autre est commandée par l'environnement. De même, L majuscule et / minuscule sont deux allographes du même graphème. Chaque graphème peut avoir un ou plusieurs allographes; un graphème est donc constitue par une classe d'allographes. (V. IDIOGRAPHÈME.)

allomorphe

On appelle allemorphes les variantes d'un morphème en fonction du contexte. Les allomorphes peuvent être conditionnés phonologiquement (lorsque le choix de l'allomorphe est fonction de la forme phonologique de l'unité avec laquelle il se combine); par exemple, [le] / [lez] dans les syntagmes [le para] [lezafa] (les parents / les enfants). Le conditionnement peut être morphologique (lorsque le choix de l'allomorphe est fonction d'un autre morphème avec lequel il se combine); par exemple, all-(er)/(i-tra)/v-(a), où l'allomorphe i est conditionné par la désinence -ra du futur, 3° personne du singulier.

Le concept d'allomorphe permet, entre autres avantages, de mettre en évidence l'opposition morphème vs morphe. Le morphe est une des formes réalisées du morphème : les formes all-/-i/v sont trois morphes appartenant au même morphème de la langue ; le morphème est alors défini comme une classe de morphes. (v. architexeme, archiphonème.) L'existence de morphes distincts réalisant le même morphème en fonction de contextes phonologiques ou morphologiques permet le traitement commun des formes normales et des formes irrégulières à l'intérieur d'une description grammaticale : on dira ainsi qu'il y a un morphème de pluriel qui, en français, se réalise par plusieurs morphes (s, x, ou, en langue parlée, [c] dans les parents, [ez] dans les enfants). C'est seulement au niveau d'application des règles morphophonologiques que le morphème sera traduit en morphes, avec un choix éventuel entre divers allomorphes.

allongement compensatoire

On appelle allongement compensatoire l'allongement de la durée d'un phonème consécutif à la disparition d'un phonème contigu, celui des voyelles françaises dans des mots comme maître, fenêtre, après la chute du s qui existait dans des formes plus anciennes (maistre, fenestre, ctc.) et en italien, la gémination de la consonne h à la suite de la réduction de la semi-consonne labiovélaire [w] dans les formes du passé simple du verbe avere : ebbi, ebbe, ebbero « j'eus », « il eut », « ils eurent », du latin habui, habuit, habuerunt.

allophone

Le terme d'allophone est employé le plus fréquemment avec le sens de « variante combinatoire d'un phonème ». Dans cette acception,

les allophones d'un phonème sont les réalisations de ce phonème réparties dans la chaîne parlée de telle sorte qu'aucune d'entre elles n'apparaît jamais dans le même environnement qu'une autre (le phonème est alors défini comme une classe de sons). Le choix de chaque allophone en un point donné de la chaîne parlée est déterminé mécaniquement par le contexte et prévisible à coup sûr. Cette interprétation postule pour chaque phonème un nombre déterminé d'allophones, le nombre de distributions phonémiques possibles en un point de la chaîne parlée étant limité comme le nombre de phonèmes d'une langue. Ainsi, le phonème espagnol /d/ a deux allophones, un [5] fricatif en position intervocalique ([na 5a] « rien »), un [d] occlusif au contact d'une consonne ou en initiale absolue ([fonda] « auberge »). La notion d'allophone, qui s'est développée aux États-Unis, est souvent contradictoire, pour les linguistes qui l'utilisent, avec les notions de neutralisation et d'archiphonème, développées en Europe essentiellement par l'école de Prague ; selon le principe « une fois un phonème, toujours un phonème », il ne saurait être question qu'un allophone soit attribué à deux phonèmes dif-

On trouve chez certains linguistes l'utilisation du terme *allophone* avec une acception beaucoup plus large. Toute variante d'un phonème, qu'elle soit combinatoire ou libre (stylistique, sociale, individuelle), est un allophone de ce phonème. Chaque phonème possède donc un nombre infini d'allophones qui ont en commun les traits pertinents de ce phonème, mais se diversifient par ailleurs par des variations non pertinentes, plus ou moins importantes.

allosème

Un allosème est un sème susceptible de réalisations différentes selon l'environnement sémantique dans lequel il se trouve. Par exemple, dans pied bot vs pied de chaise, on peut dégager un sème [extrémité inférieure], mais ce sème ne se réalise que sous la forme des allosèmes [extrémité inférieure d'un animé] dans le premier cas, et [extrémité inférieure d'un nonanimé] dans le second. Cette distinction évite à l'analyse componentielle* d'en rester à la distinction traditionnelle entre sens de base et sens figuré (dans l'exemple cité, pied aurait pour sens de base « extrémité d'une jambe » et pour sens figuré « extrémité et support d'un meuble »).

allotone

Un allotone est une variante non pertinente, conditionnée par le contexte phonique, d'un ton ou tonème, de même qu'un allophone est une variante d'un phonème.

Ainsi, en grec, le mot ayant un accent aigu sur la dernière syllabe prend un accent grave lorsqu'il est suivi d'un autre mot. (v. BARYTON et OXYTON.)

allusion

Figure de rhétorique par laquelle on évoque une personne ou une chose connue sans la nommer.

alphabet

1. On donne le nom d'alphabet à tout ensemble de signes (disposés dans un ordre convention-

nel) utilisés par une écriture alphabétique* pour noter en principe des phonèmes, parfois des suites de phonèmes.

Ainsi. l'alphabet latin est composé de 26 lettres et sert à noter (avec de légères modifications et l'addition de signes diacritiques) le français ainsi que l'ensemble des langues romanes et anglo-saxonnes, le tchèque, le turc, etc.; l'alphabet grec, issu de l'alphabet phénicien, sert à transcrire le grec; l'alphabet cyrillique, issu des capitales de l'alphabet grec, sert à transcrire le russe et le bulgare. (V. ECRITURE.)

2. En grammaire, un *alphabet* peut être un ensemble fini des symboles désignant les éléments d'une langue.

alphabet phonétique

La transcription d'un discours, c'est-à-dire son enregistrement linguistique par la graphie, implique l'existence d'un système de signes symbolisant les sons du langage. Si l'on veut représenter le maximum de nuances phoniques, même celles qui n'ont pas de fonction linguistique, la transcription sera présentée entre crochets, ainsi [...]; si l'on ne veut représenter que les traits phoniques doués d'une fonction linguistique, la transcription se fera entre barres obliques, ainsi /.../. En fait, il n'existe pas de transcription phonétique parfaite, sinon celle qui est réalisée avec l'enregistrement du fait acoustique brut par des appareils d'analyse du son tels que les oscillographes, car il n'est pas possible de noter toutes les nuances phoniques de chaque réalisation d'un phonème. Une notation phonologique est plus simple qu'une notation phonétique, dans la mesure où elle ne se soucie pas de noter les différentes variantes d'un même phonème et utilise un seul signe là ou la transcription phonétique doit recourir à plusieurs signes différents pour signaler les principales variations (combinatoires, sociales ou individuelles) d'une même unité distinctive. La consonne initiale du mot français rail sera notée /r/ dans une transcription phonologique, mais suivant l'accent régional du locuteur, elle sera notée phonétiquement [r], [R] ou [Y]. Le but d'un alphabet phonétique international est donc de fournir un répertoire de signes correspondant aux principales réalisations phonétiques des différentes langues du monde, et dans lesquelles la notation phonologique opère un tri.

Le principe de l'alphabet phonétique est : « un seul signe pour chaque son, un seul son pour chaque signe ». Dans le Visible Speech de Bell, les symboles sont les diagrammes simplifiés des organes vocaux en position d'émission des divers sons ; l'Alphabetic Notation de O. Jespersen combine des lettres grecques correspondant aux différents organes vocaux et des chiffres arabes indiquant la position de ces organes pendant l'articulation. L'« alphabet phonétique international » (A.P.I.) est créé en 1888 par l'Association phonétique internationale (notamment par D. Jones, H. Sweet, P. Passy), puis mis à jour et perfectionné par elle au cours des années. Cet alphabet utilise des lettres empruntées aux alphabets grec et latin, en leur donnant la valeur qu'elles ont dans ces langues, ou des symboles dessinés par les phonéticiens, comme

le / [/ ou le /3/.

ALPH	IAB	EΤ	PH	10)	IÉT	IQI	JE	IN.	ΓER	N.A	TIC	ON	AL.	(rév	isio	on .	de	198	19)			
CONSONNES		Bilabiales		Labiodentales	-	Dentales	1 1 1	Alveolaires		Postalveolaires		Ketroflexes		l'alatales		Velaires	111	Ovulaires	-	Pharyngales		Clottales
Voisement	-	+	-	+	-	+	-	+	-	+		+	-	+	-	+	-	+	E	+	-	+
Occlusives	p	b					t	d			t	d	С	+	k	g	q	G			3	
Nasales		m		m				n				η		ŋ		ŋ		N				
Vibrantes roulées		В						r										R			:: -	
Vibrantes battues								r				τ										
Fricatives	ф	ß	f	v	θ	δ	s	z	ſ	3	ş	Z,	ç	ı	x	Y	χ	R	ħ	S	h	ĥ
Latérales Fricatives							4	ß														
	w 4			υ				L				ſ		J		щ						
Latérales			- 2 1					1				l		А		L			5 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			
Éjectives	p'						ť				ť		c'		k′		q					
Implosives	β	6					£	cſ					c	ſ	ƙ	g	ď	G				

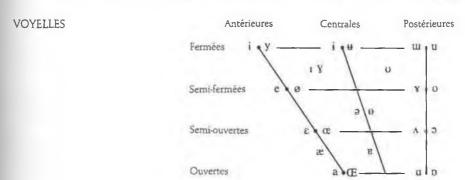


Illustration des signes de l'A.P.I.

Consonnes :

p, b, t, d, k, m, n, l, f et h ont la valeur qu'ils ont communément dans les langues européennes.

fr. gare, gu de gué ; angl. get

hindi \geq (!); suédois rt dans kort

hindi 3 (d); suédois rd dans bord

fr. dialectal quai; hongrois ty dans kutya; perse k dans yak

J fr. dialectal guêpe; hongrois gy dans nagy arabe hamza; all. du Nord Verein (fer?ain)

arabe ق ; esquimau K q

perse

all. w dans Schwester; japonais h devant u comme dans Huzi (Fuji)

esp. b intervocalique comme dans saber

angl. th dans thing; esp. c, z dans placer, plaza; grec θ θ

angl. th dans this; esp. d dans cada; danois d dans gade; grec δ ð

S angl. see; fr. son

Z angl. zeal ; fr. zèle ; russe 3

comme v en angl., fr., it.; all. w; russe B

1 angl. du Sud dans dry; angl.-américain ir dans bird

marathi ų (s); suédois rs dans tvärs; pékinois variété de ∫

pékinois variété de 3 Z.

fr. ch; angl. sh; all. sch; russe u; it. sc dans pesce, sci dans uscio

angl. s dans measure; fr. j dans jour, g dans géant; ll en espagnol d'Amérique du Sud ; russe *

all. ch dans ich; jap. h devant i comme dans hito Ç

polonais s dans ges, si dans gesia polonais z dans zle, zi dans ziarno 2

écossais ch dans loch; all. ch dans ach; esp. j dans hijo, g dans gente;

esp. g de luego; danois g de koge; grec γ; arabe &

χ arabe 7

h variété d'arabe C

R variété r de fr. dit parisien (r uvulaire fricatif)

٢ arabe &

h voisé, angl. entre sons voisés, dans behave, manhood ĥ

it. n dans invidia; esp. n dans ánfora

marathi ण (n) η

fr. et it. gn dans gnôle; esp. n n

angl. ng dans sing; esp. n dans cinco, tengo; all. ng dans Ding

esquimau eNima « mélodie »

angl. I dans table ; russe л ; une variété du polonais t gallois II dans Llangollen; kaffir hl dans hlamba « laver »

zoulou dhl dans dhla « manger » h

marathi 55 (1)

it. gl dans egli ; gli dans voglio ; esp. ll dans calle ; grec λι dans ήλιος

r roulé comme en anglais, italien, espagnol, russe, écossais. Ce signe est aussi utilisé quand c'est possible linguistiquement pour transcrire le 1

- battu [r], le r fricatif dental [J], le r uvulaire roulé [R], le r uvulaire fricatif [K].
- R r uvulaire roulé (« grasseyé »)
- tchèque ř
- esp. r dans pero
- r rétroflexe comme en hindi \vec{s} (r)

— Glides :

- w angl. will, walk; fr. ou dans ouate
- q fr. u dans nuit, nuage (u non syllabique)
- , hollandais w ; hindi व
- j fr. i dans mien (i non syllabique); angl. y dans yet, you; j dans l'all. Jahr

Voyelles :

- i fr. *si*
- e fr. thé; it. pesca « pêche »; russe петь
- є fr. mettre, maître ; all. Bett ; it. pesca « pêche », era « ère » ; russe этот
- a fr. parisien patte; russe maco
- α parisien pâte, pâle ; russe, premier a de палка
- o fr. porte, fort; all. Sonne; it. cosa
- o fr. beau; all. wohl; it. dove
- u fr. tout; all. gut; it. subito; angl. too
- y fr. lune ; all. über ; norvég. tjue
- ø fr. peu; all. schön
- œ fr. œuf, veuve; all. zwölf
- p angl. du Sud hot
- A américain cup
- v shan 'kv « sel »
- w shan -mw « main » ; roumain î de mîna « main »
- i russe ы dans сын
- u norvég. hus
 - angl. bit; all. bitte (peut être transcrit avec i)
- α angl. du Sud book (peut être transcrit avec u)
- y all. fünf, Glück (peut être transcrit avec y)
- æ angl. du Sud cat ; russe пять (peut être transcrit avec a ou ε)
- angl. about (voyelle « neutre » ou « schwa »); fr. e muet de petit; all. e dans bitte
- e angl. sofa; portugais de Lisbonne para
- Les affriquées sont normalement représentées par des groupes de deux consonnes (ts, $t\int$, dz, dz, etc.) ou bien par les signes \Box ou \Box ($t\bar{s}$ ou $t\bar{s}$, etc.).

- Signes diacritiques

Non-voisé	n d	Voisé	s t	h Aspiré	th dh	Soufflé	b a
Traqué	b a	Linguolabial	7	Dental	t d	Apical	t d
Laminal	1 <u>d</u>	, Arrondi	3	, Non arre	ondi ə	₊ Avancé	ų
Rétracté	i	" Centralisé	ë	w Labialisé	tw dw	j Palatalisé	t ^j d ^j
* Velarisé	t _k q _k	s Pharyngalisé	$t_{c}\bar{q}_{c}$	~ Nasalisé	ē		

Accents	Longueur	Tons	Contours
'accent principal ,accent secondaire	: longueur e : Iongueur moyenne e' brièveté eĕ	ou Extra-haut Haut Moyen Bas Extra-Bas	ou / montant descendant haut- montant bas- montant montant- descendant

alphabétique (écriture)

Les systèmes d'écriture à référence phonétique ou phonologique sont l'écriture alphabétique et l'écriture syllabique*, qui s'opposent à l'écriture idéographique*. Dans l'écriture alphabétique, les graphèmes" ont pour référence, en principe, des phonèmes uniques; ainsi les alphabets latin et cyrillique. (v RÉFÉRENCE.) Aucune langue pratiquement ne respecte la correspondance terme à terme entre les phonèmes et les graphèmes. Mais les systèmes n'ont jamais été entièrement phonologiques et ils ont tendance à le devenir de moins en moins. Ainsi, l'alphabet phénicien ne notait que les consonnes (par vingt-deux graphèmes), mais prêtait au destinataire l'aptitude à suppléer les voyelles qu'il fallait introduire entre les consonnes; il ne faut pas confondre ce système, qui écrira katib KTB, comme kitab, avec le système syllabique*. L'alphabet grec, au contraire, représentait les voyelles et les consonnes.

alternance

On appelle alternance la variation subie par un phonème ou un groupe de phonèmes dans un

système morphologique donné.

1. On distingue l'alternance combinatoire*, dépendant du contexte, et l'alternance indépendante du contexte. On distingue alors l'alternance vocalique, ou apophonie, qui affecte le vocalisme des éléments constitutifs au cours de la flexion (latin : facio/feci) ou entre mots simples et mots composés ou dérivés (latin : facio/efficio) ; l'alternance peut avoir la forme voyelle / zéro (grec : leipô/elipon). Les différentes formes sont appelées des degrés : ainsi, pour le verbe grec

signifiant « laisser », il y a alternance entre un degré plein leipein (infinitif présent) et un degré zéro elipon (aoriste); de même, en latin, entre esse (inf.) et sum (ind. prés.). Il y a une alternance de timbre entre leipein (infinitif présent) et leloipa (parfait), qui correspond au degré fléchi. Il existe un troisième type d'alternance, l'alternance quantitative, par exemple en grec tithêmi s'opposant à thes (indicatif présent/impératif). L'alternance consonantique est représentée par la mutation consonantique du germanique primitif: les occlusives sonores de l'indo-européen deviennent des sourdes, les occlusives sourdes deviennent des spirantes sonores et les occlusives sonores aspirées deviennent des spirantes sonores.

On appelle alternance thématique celle qui aboutit à la formation de thèmes différents à l'intérieur d'un même paradigme, en particulier à la distinction des formes faibles et des formes fortes, soit dans la conjugaison (thèmes s et es dans la conjugaison du latin esse), soit dans la déclinaison (thèmes patre et pater dans la déclinaison du latin pater).

2. On appelle alternance de langues la stratégie de communication par laquelle un individu ou une communauté utilise dans le même échange ou le même énoncé deux variétés nettement distinctes ou deux langues différentes alors que le ou les interlocuteur(s) sont expert(s) dans les deux langues ou dans les deux variétés (alternance de compétence) ou ne le sont pas (alternance d'incompétence). On parle aussi a ce sujet d'alternance de codes ou de code switching. Par l'alternance de compétence, le bilingue se met en représentation comme apte

a utiliser les deux codes. L'alternance d'incompétence au contraire est un expédient destiné à compenser une carence.

alternant

Dans la première étape de la grammaire génétative, certaines règles de réécriture doivent etre dédoublées pour permettre la génération de deux types de séquences de symboles (ou de symboles uniques) à droite de la flèche. Ces règles sont dites *alternantes*. On peut en prendre pour exemple la réécriture de SV:

$$RS \times (a) : SV \rightarrow V$$

(à lire : règle syntagmatique × (a) : SV est à réécrire en V, [verbe intransitif]);

$$RS \times (b) : SV \rightarrow V_{r} + SN$$

(à lire : règle syntagmatique × (b) : SV est à réécrire en V, [verbe transitif] suivi d'un syntagme nominal).

Les verbes du lexique incorporé à la grammaire générative considérée devront en conséquence comporter la spécification V₁/V₄.

La notion de règle alternante est à distinguer de l'opposition entre règle obligatoire et règle facultative. Le caractère facultatif d'une règle se marque graphiquement par l'emploi de parenthèses. Par exemple, on peut écrire RS × (a) de la façon suivante :

$$RS \times (a) : SV \rightarrow V. (Adv).$$

Dans le cas de la règle alternante, une liberté existe, mais aussi la nécessité d'un choix. Pour indiquer cette nécessité en évitant la multiplication des sous-règles, la présentation est souvent faite entre accolades :

$$RS \times : SV \rightarrow \begin{cases} V_i \\ V_t + SN \end{cases}$$

Une autre possibilité consiste à présenter les combinaisons possibles en séquences séparées par des virgules à l'intérieur d'une accolade. l'ar exemple :

$$RS \times : SV \rightarrow \{V_i, V_i + SN\}$$

alvéolaire

On donne le nom d'alvéolaire à un phonème consonantique articulé au niveau des alvéoles des dents d'en haut, le plus souvent par application de la pointe de la langue (V. APICO-ALVÉO-LAIRE); ce type de consonnes entre dans la classe des dentales*. En français, les consonnes [s] et [z] sont des fricatives alvéolaires.

nivéoles

Les alvéoles postérieures des incisives supérieures constituent l'articulateur supérieur pour la prononciation de certaines consonnes dites

« alvéolaires », comme les consonnes françaises et anglaises [ı, d, s, z, l, n] classées phonologiquement parmi les dentales, mais réalisées phonétiquement comme des alvéolaires.

alvéopalatales

Les consonnes alvéopalatales, dites aussi palatoalvéolaires ou postalvéolaires, sont des consonnes prépalatales articulées à la limite des alvéoles et du palais dur, ayant comme articulateur inférieur la pointe ou la région prédorsale de la langue; les fricatives [ʃ] [ʒ], les affriquées [tʃ], [dʒ] sont des alvéopalatales. Phonologiquement, les alvéopalatales sont à classer parmi les palatales, dont elles présentent les caractéristiques acoustiques (aigu, diffus).

amalgame

1. En linguistique fonctionnelle, il y a amalgame quand deux ou plusieurs morphèmes sont fondus de manière tellement indissoluble que si l'on retrouve les divers signifiés de chacun sur le plan du contenu, on n'observe qu'un seul segment sur le plan de la forme. Dans le français au il y a amalgame de à le, c'est-à-dire que cette forme unique correspond à plusieurs choix : à la préposition à, à l'article défini et aux marques de masculin singulier. De même dans aimons, la terminaison ons amalgame le monème de présent indicatif et celui de première personne du pluriel. L'amalgame est très fréquent en latin, comme dans toutes les langues flexionnelles, mais pratiquement absent des langues agglutinantes.

2. Dans les contacts de langues, quand il n'y a pas substitution (abandon de la langue naturelle au profit d'une autre) ou commutation (usage alterné de deux ou plusieurs langues), c'est-à-dire utilisation préférentielle de l'une des deux avec de nombreuses interférences* de l'autre.

ambiguïté

L'ambiguité est la propriété de certaines phrases qui présentent plusieurs sens. L'ambiguité peut tenir au lexique, certains morphèmes lexicaux ayant plusieurs sens. Ainsi, la phrase :

Le secrétaire est dans le bureau

a au moins deux sens, car secrétaire est soit une personne, soit un meuble (on parle alors d'ambiguïté lexicale).

L'ambiguïté peut tenir au fait que la phrase a une structure syntaxique susceptible de plusieurs interprétations. Ainsi, Le magistrat juge les enfants coupables répond soit à l'interprétation Le magistrat juge que les enfants sont coupables, soit à l'interprétation Le magistrat juge les enfants qui sont coupables (on parle alors d'ambiguïté syntaxique ou d'homonymie de construction). Les ambiguïtés syntaxiques sont dues à ce que la même structure de surface relève de deux (ou plus de deux) structures profondes différentes. Ainsi, Georges aime Marie autant que Jean répond soit à Georges aime Marie autant que Jean aime Marie, soit à Georges aime Marie autant qu'il aime Jean. De même, Pierre regarde manger un poulet est syntaxiquement ambigu, la phrase de structure profonde étant soit Pierre regarde (des gens) manger un poulet, soit Pierre regarde un poulet manger (quelque chose).

amnésique

L'aphasie amnésique est une forme d'aphasie* caractérisée par un manque de mots dans le discours spontané et des déficits à la dénomination des objets, des images d'objets, des couleurs, etc.

amphibologie

On appelle amphibologie toute construction syntaxique qui, sans être agrammaticale, est, par sa forme, équivoque, obscure ou ridicule (ex. : Je donne des bonbons à mes enfants qui sont enveloppés dans du papier).

amplification

En rhétorique, on appelle amplification le procédé linguistique par lequel on répète la même structure, on en accroît la longueur, le nombre, la quantité (ex. : la description du nez de Cyrano de Bergerac).

amplitude

En phonétique acoustique, on appelle amplitude de l'onde vocale l'écart entre le point de repos des particules d'air vibrant et le point extrême qu'elles atteignent dans leur mouvement.

L'amplitude de la vibration est responsable de l'intensité du son (si la fréquence* est constante). On peut rendre l'intensité d'un son quatre fois plus grande en en doublant l'amplitude. L'amplitude peut être augmentée par la combinaison de deux ou plusieurs vibrations de fréquence identique : ainsi, l'onde sonore produite par la vibration des cordes vocales est rendue audible grâce au renforcement de son amplitude à travers différents résonateurs de l'appareil phonatoire.

amuissement

On appelle *amuissement* le processus par lequel un phonème finit par ne plus être prononcé; par exemple, en français la consonne *h* dite aspirée, à l'Initiale de *héros*, les voyelles finales, ou, dans certaines positions, la voyelle neutre [ə] dite « e muet », « instable » ou « caduc » (dans la première syllabe du mot petit [pti], ou dans la deuxième syllabe du mot appeler [aple]).

amusie

L'amusie est la perte du langage musical consécutive à des lésions corticales. Le sujet atteint d'amusie est incapable de reconnaître et de reproduire les sons musicaux, alors qu'il en était capable avant sa maladie.

anacoluthe

Rupture dans la construction d'une phrase, l'anacoluthe est formée de deux parties de phrase qui sont syntaxiquement correctes, mais dont la séquence donne une phrase syntaxiquement anormale ou déviante. Ainsi, les suites celui qui n'est pas encore convaincu et c'est à lui que je m'adresse sont syntaxiquement correctes, mais la séquence celui qui n'est pas encore convaincu, c'est à lui que je m'adresse constitue une anacoluthe. Elle peut être une figure de rhétorique (ex. : Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus court, toute la face de la terre aurait changé [Pascal]).

anacyclique

Se dit d'un mot ou d'un groupe de mots qui présentent toujours un sens qu'on les lise à l'endroit ou à l'envers (de gauche à droite ou de droite à gauche) [ex.: Léon et Noël].

anaglyptique

L'écriture anaglyptique désigne le mode d'impression en relief de l'écriture Braille des aveugles.

analogie

Le terme d'analogie a désigné, chez les grammairiens grecs, le caractère de régularité prêté à la langue. Dans cette perspective, on a dégagé un certain nombre de modèles de déclinaison, par exemple, et on a classé les mots, selon qu'ils étaient ou non conformes à l'un de ces modèles. L'analogie a fondé ainsi la régularité de la langue. Par la suite, l'analogie a servi à expliquer le changement linguistique et, de ce fait, a été opposée à la norme". L'analogie fonctionne ainsi, selon l'expression de F. de Saussure, comme la « quatrième proportion nelle ». Ce type d'enchaînement logique joue, par exemple, quand on prononce le pluriel de cheval comme le singulier. Dans ce cas, le sujet parlant procède ainsi : au singulier [l(a) toro], le taureau, correspond un pluriel [letoro], les taureaux, donc, au singulier, [l(a), (a) val], le cheval, correspondra un pluriel [le s(a)val], "les chevals. On dira « x sera à je dis ce que vous lisez

rst à je lis » : c'est ainsi qu'on obtient la forme "vous disez. L'attraction analogique a donné le lutur enverrai au lieu de l'ancien français envoierai, sur le modèle de voir / verrai. De ce point de vue, l'analogie joue donc un rôle important dans l'évolution des langues et les néogrammairiens l'ont utilisée pour rendre compte de la réorganisation des systèmes linguistiques bouleversés par les lois phonétiques.

analogique

On appelle changement analogique toute évolution de la langue que l'on peut expliquer par un phénomène d'analogie*. La « faute » consiste à donner comme pluriel à le cheval [ləʃəvai] *les chevals [lcʃəvai], en conformité avec le type le mouton [ləmutə], les moutons [lemutə] ou, au contraire, à donner comme pluriel à le chacal [ləʃakai] *les chacaux [leʃako], en conformité avec le cheval [ləʃəvai], les chevaux [leʃəvo].

analogistes

Chez les grammairiens grecs, à partir du II° siècle av. J.-C. s'est développée une discussion sur l'importance qu'il convenait d'accorder à la régularité dans l'étude des phénomènes linguistiques. Les analogistes soutenaient que la langue est fondamentalement régulière et exceptionnellement irrégulière (reflétant la systématisation propre à la pensée), alors que la thèse inverse avait la faveur des anomalistes* (considérant la langue comme produit de la nature). Les analogistes se sont attachés à établir des modèles (« paradigmes ») selon lesquels la plupart des mots (dits alors « réguliers ») pouvaient être classés. De ce fait, ils étaient conduits à corriger tout ce qui pouvait apparaître comme une irrégularité sans parfois même s'apercevoir que ce qui est irrégulier d'un côté peut être parfaitement régulier d'un autre côté. Ainsi, la déclinaison de boûs, boos paraît irrégulière par rapport à korax, korakos, mais elle est régulière si on se place du point de vue historique, une fois admis les divers traitements du son transcrit par le digamma, lettre ancienne disparue de l'alphabet grec : boFs / boFos. Les recherches des analogistes ont beaucoup contribué à l'établissement de la grammaire.

analogue

On classait autrefois comme analogues les langues dont l'ordre des mots est relativement fixe, comme le français. Il s'agissait là d'une analogie avec ce qu'on croyait être l'ordre

logique. Dans la classification typologique de l'abbé Girard, analogue s'opposait à inversif.

analysabilité

En grammaire générative, l'analysabilité est la propriété d'une suite terminale générée par la base*, qui fait que cette suite possède la structure exigée pour qu'une transformation donnée puisse s'appliquer. Ainsi, si la transformation passive est définie comme une transformation qui s'applique aux suites de la forme

Pass + SN_1 + Aux + V + SN_2

(Pass = passif, SN_1 et SN_2 = syntagmes nominaux, Aux = auxiliaire, V = verbe), alors la suite générée par la base

Pass + le père + Prés + le journal est analysable dans la structure précédente et elle peut se voir appliquer la transformation passive. Au contraire, la suite :

Pass + l'enfant + court

n'est pas susceptible d'une telle analyse structurelle ; la transformation passive ne peut s'appliquer : elle est bloquée.

analyse

1. L'analyse grammaticale est un exercice scolaire visant à découvrir dans une phrase la nature et la fonction des mots qui la constituent. Ainsi, dans la phrase Ils l'on élu député, on devra donner dans l'analyse grammaticale la nature (nom) et la fonction (attribut de l'objet le) du mot député.

2. L'analyse logique, chez C. Bally, est un procédé d'analyse de la phrase fondé sur le postulat que les énoncés réalisés comprennent chacun deux parties, l'une qui est le corrélatif du procès, le dictum, l'autre par laquelle le sujet parlant exerce une intervention (pensée, sentiment, volonté) sur le dictum; c'est la modalité. C'est aussi un exercice scolaire visant à découvrir la nature et la fonction des propositions*.

3. L'analyse structurelle, en grammaire générative, est une procédure consistant à tester une phrase, générée par la base, pour voir si elle a une structure qui rende possible l'application d'une transformation (V. ANALYSABILITÉ).

analyse de contenu

Le contenu d'un texte peut être décrit en termes qualitatifs ou en termes statistiques; c'est l'objet de l'analyse de contenu. On peut se demander : « Comment ce texte est-il organisé et que pouvons-nous déduire de cette organisation pour caractériser son auteur ? » ou

« Quels sont les principaux éléments de contenu de ce texte? ». Il s'agit en quelque sorte de systématiser et d'essayer de fonder sur des bases rigoureuses ce qu'on appelle couramment « lire entre les lignes », de définir des règles qui déterminent l'organisation des textes. Il faut donc reconnaître la même idée sous des formes différentes et définir les paraphrases.

Il y a deux manières principales de découvrir le sens implicite sous le sens apparent. L'une consiste à utiliser le plus large environnement du texte (les circonstances de sa production, son but général), l'autre est de se concentrer sur les traits du texte dont on peut présumer qu'ils sont indépendants du contrôle conscient

de l'émetteur.

Face à la première, qu'on ne sait guère pour le moment définir de manière rigoureuse, la seconde méthode, dite « analyse de cooccurrence », se présente comme un affinement des comptages de fréquence. Au lieu de compter l'occurrence des concepts A, B et C, on compte le nombre de fois que A apparaît en même temps (dans la même phrase, le même paragraphe ou la même unité au sens large) que B et on compare avec le nombre total d'apparitions de l'un et de l'autre (de A et de B réunis). L'index qui en résulte peut être utilisé pour mettre en évidence la force de l'association entre les deux idées dans l'esprit de l'émetteur. La nature précise de l'association dans le texte n'est pas prise en considération - la phrase Les conservateurs détestent les progressistes associe

ainsi conservateurs et progressistes. Aussi de telles cooccurrences sont-elles largement indépendantes du contrôle conscient.

Une autre méthode utilisée est l'analyse d'évaluation assertive. On soumet à des sujets, choisis en fonction de la recherche, des propositions du type « A vous semble plutôt... X », où A est un mot ou une proposition et X un adjectif comme vrai, grand, faux, petit, etc. La convergence entre les sujets permet de définir leur culture, leur opinion, etc.

Une autre méthode est fondée sur l'utilisation d'un texte dont on supprime tous les 3° (ou les 4°, ou les 5°, etc.) mots. Avec un seul texte ou un seul groupe de textes on peut tester plusieurs sujets ou plusieurs groupes qu'on invite à remplir les blancs. Les écarts dans le nombre de bonnes réponses permettront de classer les sujets ou les groupes selon leur degré de compréhension. Il suffira évidemment de mettre le classement en parallèle avec les points de la description socioculturelle des sujets ou des groupes de sujets pour établir des relations de type sociolinguistique* entre un texte déterminé et des conditions socioculturelles.

Cette prodécure permet également de comparer des textes (ou des ensembles de textes) du point de vue de la lisibilité. Le sujet est alors invariant et les textes variables. Les caractères socioculturels des textes sont mis en rapport avec le nombre de fautes rencontrées pour chacun d'eux.

analyse de discours

On appelle analyse de discours la partie de la linguistique qui détermine les règles

commandant la production des suites de phrases structurées.

L'analyse de discours, ou analyse d'énoncé, trouve son origine dans la distinction faite par F. de Saussure entre la langue* et la parole*, bien que le linguiste genevois ait pensé que cette dernière, soumise au hasard et à la décision individuelle, ne relevait pas d'une étude rigoureuse. L'influence des formalistes russes, qui avaient élaboré un type radicalement nouveau d'analyse littéraire, et le travail de l'école de Genève ont maintenu, depuis F. de Saussure jusqu'aux années 50, le courant d'une linguistique de la parole opposant à la fonction de communication, essentielle pour l'étude de la langue, une fonction d'expression (phénomènes émotionnels, subjectifs, individuels) qui pose les problèmes de l'étude des énoncés supérieurs à la phrase, notamment de tout ce qui touche à l'énonciation.

La linguistique essaie de rendre compte non seulement de la phrase, mais aussi des suites de phrases à partir de trois séries de travaux ; les uns tentent de définir les règles qui commandent la succession des signifiés d'un texte : c'est l'analyse de contenu. De leur côté, les lexicologues, après avoir longtemps pris comme base opérationnelle le mot, ou unité graphique isolée, ont reconnu la nécessité de prendre en considération des

environnements plus larges (cooccurrences, incompatibilités, oppositions); l'unité lexicale est ainsi réinsérée dans le tissu des phrases qui la contiennent et son étude implique la référence au discours dans lequel elle apparaît (d'où la nécessité d'une typologie des discours). De même, les linguistes de l'école de Prague insistent sur l'idée de sous-codes propres à chacune des fonctions du langage. Enfin, le distributionnalisme américain, qui ne se préoccupe ni des fonctions du langage, ni de la distinction théorique entre langue et parole, admet que la linguistique doit s'attacher également aux énoncés supérieurs à la phrase, et il élabore (avec Z. S. Harris), au moyen de classes d'équivalence*, une

véritable procédure de réduction et de formalisation du discours.

L'analyse de discours dans l'école française a pour objets essentiels la relation du sujet parlant au processus de production des phrases (énonciation) ou la relation du discours au groupe social à qui il est destiné (sociolinguistique). L'analyse de discours proprement linguistique se fonde sur des opérations de réduction de phrases et sur certains concepts de la grammaire transformationnelle. Selon Z. S. Harris, on établit un certain nombre de classes d'équivalence (découpage du texte en éléments apparaissant dans des contextes identiques); mais on est conduit à admettre que seule la connaissance des règles de la langue permet de « normaliser les énoncés » et de réduire, par exemple Des millions de bouteilles ont été vendues à On a vendu des millions de bouteilles, ces opérations permettant d'établir plus rapidement les classes d'équivalence. Le discours résulte de l'application de règles à un certain nombre de

Dans ce cas, la production des énoncés est étudiée à partir de propositions de base qui aboutissent à des phrases de surface (phrases réalisées); le mode de passage de la phrase profonde à la phrase de surface est considéré comme l'indice d'un comportement linguistique qu'on met ensuite en parallèle avec un comportement non linguistique. Ainsi, l'analyse des énoncés de la guerre d'Algérie peut se faire à

phrases de base : la structure du discours est son histoire transformationnelle.

partir des propositions de base :

L'Algérie {est incluse dans, est dépendante de} l'Algérie, la France {est/n'est pas}

sur lesquelles peuvent intervenir les modalités (devoir et pouvoir, entre autres); on obtient alors les phrases de surface. L'Algérie est la France, L'Algérie n'est pas la France, L'Algérie est dépendante de la France, L'Algérie est indépendante de la France, L'autodétermination de l'Algérie, etc., dont les réalisations diverses peuvent être mises en relation avec les comportements politiques.

analyse conversationnelle

L'analyse conversationnelle étudie les règles sous-jacentes au fonctionnement des conversations et des échanges communicatifs, ces règles socioculturelles variant d'une société à l'autre. L'analyse conversationnelle s'insère dans le champ plus large de la linguistique de l'interaction qui étudie, dans une perspective fondamentalement dialogale, des unités supérieures à la phrase. Ce dépassement des unités traditionnelles de la

linguistique conduit à une démarche transdisciplinaire.

En effet, l'analyse conversationnelle, issue principalement de l'ethnométhodologie (travaux d'Hervé Sacks), de la pragmatique (école de Genève), intéresse également l'analyse de discours, la psychosociologie, la sociologie interactionnelle et l'ethnographie de la communication. On peut définir trois axes de recherche : étude des prises de parole dans le contexte de production ; étude des compétences individuelles et du contexte social dans la gestion des échanges langagiers ; mise en évidence des multiples niveaux du traitement des données dans l'échange verbal.

analytique

1. Un jugement est dit analytique quand il est nécessairement vrai, sa véracité étant assurée par les propriétés sémantiques des mots qui le constituent et par les règles syntaxiques de la langue qui mettent ces mots dans un certain type de relation: ainsi, Pierre est un homme est un jugement analytique, car Pierre a dans ses traits « humain » et la relation syntaxique de la phrase lui attribue ce trait. Un jugement est dit synthétique quand il n'est vrai que dans une situation donnée, que sa véracité dépend des circonstances, comme Pierre est ivre.

2. Une langue analytique est une langue isolante*: en particulier, on qualifie ainsi le

français.

3. On dit qu'une phrase est analytique si le sens du prédicat est entièrement contenu dans le sujet; par exemple, Mon père est un homme est une phrase analytique. On dira de même qu'une phrase relative est analytique si le sens de la principale est entièrement contenu dans celui de la relative; par exemple, la phrase Ceux qui parlent français parlent une langue est une phrase analytique.

4. Une procédure analytique est un type d'analyse linguistique qui consiste à découper l'énoncé en phrases, syntagmes, morphèmes pour aboutir aux unités ultimes, les phonèmes. Cette procédure de « haut en bas » s'oppose à la procédure synthétique, qui consiste à aller de bas en haut dans l'analyse, à partir des unités les plus petites pour les grouper ensemble selon des règles combinatoires et aboutir ainsi à la phrase. La procédure analytique est celle de L. Hjelmslev, par exemple, la procédure synthétique celle de Z. S. Harris.

anaphore

1. En rhétorique, l'anaphore est la répétition d'un mot (ou d'un groupe de mots) au début d'énoncés successifs, ce procédé visant à renforcer le terme ainsi répété. Par exemple : « Mon bras qu'avec respect toute l'Espagne admire / Mon bras qui tant de fois a sauvé cet empire, etc. » (Corneille, le Cid).

2. En grammaire, l'anaphore est un processus syntaxique consistant à reprendre par un segment, un pronom en particulier, un autre segment du discours, un syntagme nominal antérieur, par exemple. Ainsi, il y a anaphore par en dans la phrase: Des vacances, j'en ai vraiment besoin. Il y a anaphore par tous dans Femmes, enfants, vieillards, tous étaient venus. Le segment représenté est dit antécédent.

anaphorique

On dit d'un pronom personnel ou démonstratif qu'il est anaphorique quand il se réfère à un syntagme nominal antérieur ou à un syntagme nominal qui suit (Pierre, je le vois ; j'en ai assez de le voir inactif ; j'apprécie celui qui parle franchement, etc.). Cet emploi anaphorique s'oppose à l'emploi déictique* du démonstratif, comme dans les phrases : De ces cravates, j'aime mieux celle-ci plutôt que celle-là ; elle est surprise (elle renvoyant à une personne présente, mais non dénommée antérieurement).

anarthrie

L'anarthrie est le nom donné à l'aphasie* d'expression, caractérisée par des perturbations dans la réalisation des phonèmes et des séquences de phonèmes.

anastrophe

On appelle anastrophe un renversement de l'ordre habituel des mots. Si l'on pose que l'ordre habituel du latin est Claudius Claudiam amat, on dira qu'il y a anastrophe de l'accusatif dans Claudiam Claudius amat; il y a anastrophe de inter dans quos inter (au lieu de inter quos), anastrophe du pronom dans me voici (au lieu de voici + moi).

anglaise

L'anglaise est l'écriture cursive penchée vers la droite.

animaux

Les noms d'animaux constituent une sous-catégorie des noms qui désigne des êtres vivants non-humains et qui se caractérise par une syntaxe différente de celle des noms humains. Ainsi, le verbe penser implique un sujet humain; si on lui donne un sujet non-humain, on attribue à l'animal les propriétés de l'homme. (v. RECATÉGORISATION.)

animé

Les noms animés constituent une sous-catégorie des noms qui, sémantiquement, dénotent des êtres vivants, hommes ou animaux (Georges, père, chat), ou considérés comme tels (ange, démon, dieu), et qui se caractérisent par une syntaxe différente des noms non-animés (on dit aussi inanimés); par exemple, les deux classes de noms animés et non-animés se distinguent par l'opposition en / son dans les règles du possessif (l'ai vu sa fin [animé] / J'en ai vu la fin [non-animé]), l'opposition entre qui (animé) et que (non-animé), interrogatifs compléments (Qui vois-tu ? Que vois-tu ?), l'opposition de genre entre masculin (mâle) et

feminin (femelle) [lion / lionne; paysan / paysanne], le masculin et le féminin n'ayant pas le sens d'opposition sexuelle dans les non-animés (le soleil la lune, le fauteuil / la chaise), etc. On dit aussi que des morphèmes comme Jean, homme, chien, enfant ont le trait distinctif [+animé] et que des morphèmes comme rocher, table, arbre, Paris ont le trait distinctif [-animé]. Les verbes et les adjectifs ont un trait contextuel [+animé] ou -animé] (ou les deux) selon qu'ils sont compatibles avec des noms, sujet ou complément, affectés du trait [+animé] ou [-animé]. Ainsi, le verbe parler a le trait contextuel [+ animé sujet] parce qu'il implique que son sujet soit un nom [+animé] humain ou, par métaphore, animal; en revanche, germer implique un sujet non-animé concret ou abstrait (figuré). Selon que appréhender a le trait contextuel [+à objet animé] ou [-à objet animé], il a le sens de « arrêter qqn » (appréhender un malfaiteur) ou de « comprendre ijqch » (appréhender un argument).

annomination

lin rhétorique, l'annomination est une sorte de jeu de mots sur un nom propre (ex.: Tu es l'ierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église), ou sur un groupe de mots (ex.: Traduttore, traditore). Syn.: PARONOMASE.

nnulation

Dans la notation quasi arithmétique de Y. Bar-Hillel, la classification catégorielle d'un élément comme mourir s'exprime sous la forme d'une fraction dont le dénominateur dénote avec quelle autre catégorie cet élément peut se combiner, et dont le numérateur dénote la catégorie de la construction obtenue. Ainsi,

mourir est exprimé sous la forme $\frac{\Sigma}{n}$, qui signifie

que si Pierre est un nom, la phrase Σ Pierre est mort est grammaticale, puisque mourir combiné avec un nom donne une phrase. On peut établir la grammaticalité au moyen d'une règle d'annulation, comme en arithmétique :

$$n \cdot \frac{\Sigma}{D} = \Sigma$$

nutrement dit n et n s'annulent et il reste Σ , ce qui signifie que l'expression est une phrase; le point après n représente ici le signe de concaténation*.

anomalie

1. Chez les grammairiens du II^e siècle av. J.-C., le mot *anomalie* désignait le caractère d'irrégularité de la langue (opposé à l'analogie) et, par extension, tout emploi qui ne pouvait pas

s'expliquer en faisant jouer une régularité d'un certain type. Sur l'anomalie était fondée la thèse des anomalistes, qui soutenaient que dans la langue, produit de la nature, l'importance des exceptions était plus forte que celle des régularités. (v. ANALOGIE.)

2. En linguistique moderne, une phrase est dite anomale quand elle présente des divergences au regard des règles de la langue. Pour les anomalies grammaticales, on use plutôt des termes d'agrammaticalité et de degrés de grammaticalité, et on réserve celui d'anomalie pour désigner la déviation sémantique. Ainsi, la phrase Il écoute la musique qui reluit sur ses chaussures est sémantiquement anomale, car le sujet de reluire doit avoir les traits [+ objet concret] et [susceptible de recevoir et de renvoyer la lumière]; elle n'est donc interprétable que comme une métaphore, c'est-à-dire en modifiant les traits sémantiques du verbe. La différence entre anomalie et agrammaticalité varie avec les théories linguistiques, elle est souvent floue.

anomalistes

Chez les grammairiens grecs, par opposition aux analogistes", les anomalistes insistaient sur l'importance des irrégularités dans la langue. La grammaire ainsi conçue devenait avant tout une collection d'exceptions. Sans nier l'importance de l'analogie, ils mettaient en évidence le grand nombre d'irrégularités dont le raisonnement ne pouvait rendre compte (ainsi pour l'article grec on avait le masculin ho et le féminin hé, mais le neutre 10). De même, ils insistaient sur les distorsions qui existent dans la langue entre le nombre, ou le genre grammatical, et la réalité : Athenai « Athènes », pluriel, ne désigne qu'une cité, paidion « enfant », être animé, est neutre. Pour eux, la langue n'était pas le produit d'une convention humaine, source de régularité, mais plutôt de la nature. De ce fait, l'usage, beaucoup plus que les schèmes logiques, devait être pris en considération dans l'établissement des grammaires. D'une certaine manière, les discussions actuelles sur la place de la théorie et de l'usage en linguistique continuent la polémique des anomalistes et des analogistes.

anontif

Le terme anontif désigne, chez L. Tesnière, la troisième personne du verbe et correspond aux pronoms personnels proprement dits de la grammaire générative (opposés aux noms personnels): il, elle, eux, etc.

antanaclase

On appelle antanaclase la figure de rhétorique qui consiste en la reprise d'un mot avec un sens différent, comme dans læ cœur a ses raisons que la raison ne connaît point (Pascal).

antécédent

1. En grammaire générale, on dit qu'un membre de phrase, une proposition sont antécédents quand ils sont placés devant le terme ou la suite de termes pris comme base de référence. Ce sont surtout les subordonnées placées devant les principales qui sont appelées antécédentes. Ainsi, dans les phrases du type S'il vient, tu le préviendras, la proposition conditionnelle s'il vient est dite antécédente (s'oppose à conséquent).

2. En grammaire, on appelle antécédent le nom ou pronom qui précède un relatif et auquel ce dernier se rapporte ; dans ll n'a pas aimé le film que je lui avais conseillé, film est antécédent de que.
3. On appelle aussi antécédent le segment auquel se réfère un pronom anaphorique ; dans la phrase Pierre est malade ; il ne peut pas venir,

pronom il.

Pierre est l'antécédent du

(V. ANAPHORE.)

4. En grammaire générative, on appelle antécédent le syntagme nominal de la phrase matrice dans lequel vient s'enchâsser une relative; on appelle aussi antécédent le nom constituant de ce syntagme nominal et qui est sous-jacent au relatif. Dans la phrase J'ai lu le livre que tu m'avais donné, le syntagme nominal le livre, dans lequel vient s'enchâsser la relative que tu m'avais donné (tu m'avais donné que livre), est l'antécédent de cette relative. Livre est le nom antécédent du relatif que (issu de « que livre »). [V. RELATIVISATION.]

antépénultième

On donne le nom d'antépénultième à la syllabe qui précède l'avant-demière syllabe d'un mot (dite pénultième). Dans anticorps, la syllabe an est l'antépénultième et la syllabe ti la pénultième.

antéposé

Se dit d'un élément linguistique placé avant un autre dans une structure donnée. En français, l'article est *antéposé* au nom dans le syntagme nominal; dans d'autres langues il est *postposé* au nom.

antérieur

1. En phonétique, il y a réalisation d'une voyelle antérieure lorsque la masse de la langue s'avance dans la partie antérieure de la bouche. Comme elle s'élève en même temps vers le palais dur,

les voyelles antérieures sont dites aussi voyelles palatales* (en français, [i], [e], [e], [y], [ø], [œ], [a]). Les voyelles antérieures sont aiguës* sur le plan acoustique, par concentration de l'éner gie dans les hautes fréquences du spectre, avec élévation du formant haut jusqu'à 2 500 p/s pour [i]. (Contr.: POSJÉRIFUR.)

2. Passé antérieur, futur antérieur, V. PASSÉ, FUTUR.

antériorisation

L'antériorisation est un mouvement de déplacement des phonèmes vers l'avant de la cavité buccale, comme dans la phrase : c'est jeuli le Mareuc [se oclil meRoek] pour c'est joli le Maroc [se olil marok]. Ce phénomène, parfois associé à la fermeture, est susceptible, en phonostylistique, de certaines connotations comme le maniérisme, la coquetterie. (Contr. POSTÉRIORISATIONI.)

anthorisme

En rhétorique, l'anthorisme est une réplique cinglante à un adversaire, en reprenant ses propres paroles (ex.: Vous parlez de défense de la Société, mais c'est de votre Société, de votre « bonne Société »).

anthroponyme

On appelle anthroponyme le nom désignant une personne dans une communauté déterminée : nom de famille, prénom, surnom. La dénomination des personnes, régie autrefois par l'usage, est réglementée aujourd'hui par l'état civil. Le système français actuel, qui date du premier Empire, juxtapose un nom de famille précédé d'un ou de plusieurs prénoms. Mais le système russe, par exemple, intercale, entre le prénom et le nom, un patronyme (le prénom du père suivi du suffixe -itch pour les hommes ou ma pour les femmes). Au Moyen Âge, le nom principal de l'individu était le prénom qu'il recevait lors de son baptême : ensuite, il pouvait avoir, au cours de sa vie, un ou plusieurs surnoms. Les anthroponymes actuels (à part certains introduits récemment par des phénomènes d'immigration) viennent donc de prénoms et de surnoms. Leur origine peut être celtique, par l'intermédiaire de noms de lieux (Bourbon), latine (Marc, Emile), germanique (noms terminés par -aud [Arnaud], -bert [Flaubert], -ard [Gérard], -mon [Simon], etc.). Il faut noter aussi les noms issus de surnoms dénotant à l'origine une particularité physique (Legrand, Loucheur) ou psychologique (Gentil) une profession (Meunier), un titre (Lemaire) le lieu (Picard) ou la date de la naissance (fanvier).

anthroponymie

L'anthroponymie est la partie de l'onomastique* un étudie l'étymologie et l'histoire des noms de personne : elle fait nécessairement appel à des recherches extralinguistiques (histoire, par exemple). Ainsi, on constatera, grâce à la linguistique, que des noms comme Febvre, Fèvre, Luvre, Fabre, Faure (et les mêmes noms précédés dr le) remontent au latin faber et représentent des formes que ce mot a prises dans diverses regions. En revanche, la stabilité de l'état civil a fait que ce mot ayant cessé de désigner le lorgeron est devenu le patronyme de personnes exerçant d'autres métiers, et ce sont les mouvements de population qui font que telle forme méridionale issue de faber sert de nom à un l'arisien ou à un Picard.

anticadence

On donne le nom d'anticadence à la différenciation des membres de phrase enchaînés par lles éléments d'intonation tendue, incitante, qui reste suspendue au lieu de retomber comme dans la cadence, par exemple Tout s'éveillait au village / les femmes allaient au puits / les paysans portaient aux bêtes leur fourrage / des enfant criaient d'autres pleuraient. Les traits obliques indiquent les frontières établies par la voix au moyen d'anticadences.

nticipant

On dit qu'un pronom joue un rôle d'anticipant quand il se substitue à un syntagme nominal qui sera réalisé ensuite dans le contexte ou la phrase. Ainsi, le pronom interrogatif joue un tôle d'anticipant dans la phrase Qui est venu ? un ami; il se substitue, en effet, à un syntagme nominal présumant une réponse par un nom de personne (qui ?); le syntagme nominal de réponse est ainsi anticipé.

anticipation

1. En phonétique, on appelle anticipation l'action régressive exercée par un phonème sur un phonème antérieur (syn. ASSIMILATION RÉGRES-IV): ainsi, le p du latin capsa a été assimilé à par anticipation de ce dernier en devenant le trançais chasse. Lors du passage à l'italien, les adquences latines de deux consonnes différentes se sont souvent réduites à une géminée par anticipation de la seconde consonne: actum \(\rightarrow\) atto, axem \(\rightarrow\) asse, etc.

2. En linguistique, syn. de PROLETSE.

anticlimax

In rhétorique, on appelle anticlimax l'opposi-

tion dans une même phrase de deux gradations*, l'une ascendante, l'autre descendante.

antimentalisme

L'antimentalisme est une des caractéristiques de l'école de Yale, dont le représentant le plus connu est L. Bloomfield, et qui, en linguistique, représente l'aspect extrême du positivisme.

L. Bloomfield formule deux hypothèses sur

le sens :

a) une description scientifique complète des référés serait nécessaire pour définir l'emploi que les locuteurs font des mots correspondants : b) on pourrait, en dernière analyse, décrire

b) on pourrait, en dernière analyse, decrire alors dans les mêmes termes le sens de tous les mots. Mais c'est un objectif lointain et hors

du domaine de la linguistique.

De ce fait, la signification d'une forme est la situation dans laquelle le locuteur l'emploie et la réponse qu'elle évoque chez l'auditeur ; elle ne dépend pas de la subjectivité du sujet parlant (de sa manière de penser), la parole n'est pas, pour lui, un effet de la pensée ; cette analyse est donc antimentaliste et s'inspire du behaviourisme. L. Bloomfield a présenté la signification en termes de stimulus et de réponse selon le schéma : S.r.s.R. Un stimulus externe (S) conduit quelqu'un à parler (r); cette réponse linguistique du locuteur constitue pour l'auditeur un stimulus linguistique (s) qui est à l'origine d'une réponse pratique (R). S et R sont des données extra-linguistiques, alors que r et s sont des éléments de l'acte linguistique : ainsi, le désir d'une tartine de pain et de confiture « se fait sentir » chez Paul, ce désir est S; Paul, ne pouvant se préparer la tartine lui-même, la demande à sa mère, c'est l'acte linguistique, r. qui « répond » à ce stimulus S; r agit comme stimulus linguistique s sur la mère qui prépare la tartine (ou ne la prépare pas) R. Dans cette perspective, il y a corrélation entre la division du travail et le développement du langage. Les linguistes behaviouristes et antimentalistes ne se préoccupent ainsi que des événements accessibles à tous les observateurs (les données observables), quels qu'ils soient (conception positiviste), que des faits définis par les coordonnées du temps et de l'espace, que de mécanismes impliquant des opérations réelles et précises. Le but fixé est une description formalisable, non psychologique, rigoureuse et cohérente des faits grammaticaux.

antimétabole

En rhétorique, syn. de REVERSION.

antimétastase

En rhétorique, syn. de réversion.

antiphrase

On donne le nom d'antiphrase à l'emploi d'un mot ou d'un groupe de mots dans un sens contraire à sa véritable signification par un souci stylistique, par ironie, euphémisme ou pour se soumettre à un tabou. Ainsi, la phrase exclamative c'est gai ! peut exprimer le regret ou le dépit.

antisigma

L'antisigma est un signe de correction employé par les anciens copistes et ayant la forme d'un c renversé.

antithèse

L'antithèse est un mode d'expression consistant

à opposer dans le même énoncé deux mots, ou groupes de mots, de sens opposé; ex. : Et monté sur le faîte il aspire à descendre (Corneille. Cinna). Il y a antithèse entre monté et descendre.

antonomase

L'antonomase est une figure de style par laquelle, pour désigner une personne, on utilise un nom commun à la place du nom propre, ou inversement un nom propre à la place d'un nom commun; tel comploteur romanesque et tourmenté sera ainsi un Lorenzaccio (nom propre employé à la place d'un nom commun) ou Napoléon sera l'Empereur des Français. L'antonomase est également un phénomène d'évolution linguistique: en français, renard est l'ancien nom propre du « goupil » Renard.

antonymie

Les antonymes sont des unités dont les sens sont opposés, contraires ; cette notion de « contraire » se définit en général par rapport à des termes voisins, ceux de complémentaire (mâle vs femelle) et de réciproque (vendre vs acheter) [v. complémentarité. RECIPROCITÉ]. On prendra comme exemple l'opposition grand vs petit. Pour les définir, on use habituellement de l'opération ou test de comparaison qui met en évidence une de leurs caractéristiques, la gradation ; on compare la qualité représentée par l'adjectif et un degré plus haut de cette qualité (comparatif), comme dans Jean est plus petit que Jacques, ou bien on compare deux états de la même chose ou du même être dans le temps ou dans l'espace, comme dans *Notre maison est plus grande* qu'autrefois. On dira alors qu'il y a antonymie lorsque Notre maison est plus grande que la vôtre (n'est grande) implique Votre maison est plus petite que la nôtre (n'est petite).

Certains termes sont gradués d'une manière implicite, comme petit, grand, peu de, beaucoup de, qui impliquent un point de comparaison qui n'est pas explicité (norme de l'expérience de la communauté socio-culturelle) : en raison de la polarisation des oppositions, inhérente à l'expression du jugement, on peut avoir l'impression que les qualités opposées, traduites par les antonymes, sont absolues, mais il n'en est rien : les propriétés des antonymes grand vs petit, bon vs mauvais sont indépendantes l'une de l'autre, alors que pour les complémentaires la négation de l'un (mâle) implique la négation de l'autre *(femelle)*. Soit la phrase contenant l'adjectif *voûté* (dont l'antonyme

est droit):

X est plus voûté que Y et Y est plus voûté que Z.

Si on admettait que voûté et son contraire droit représentaient des qualités indépendantes. Y serait alors pourvu de deux qualités indépendantes, car il serait *plus droit que X et* plus voûté que Z. Lorsque l'on a affaire à des antonymes implicitement gradués, on présuppose une norme ; ainsi lorsque l'on dit Cet homme est mauvais, cela signifie que « cet homme est plus mauvais qu'il n'est normal de l'être ». C'est cette gradation implicite qui explique que, dans les interrogations, on ait tendance à n'employer qu'une des unités de la paire d'antonymes. En anglais, la question est How old are you ?, mais jamais How young are you ?, old peut impliquer alors une réponse où le nombre d'années est grand ou petit. L'opposition des contraires est ainsi neutralisée nu profit d'un des deux termes considéré comme non marqué; c'est le plus souvent le terme jugé supérieur. On retrouve cette neutralisation dans les nominalisations comme longueur vs largeur. On demandera la longueur d'un fleuve (petit ou grand), jamais la petitesse; on demandera la largeur d'une planche (large ou étroite), jamais son étroitesse; on prend des nouvelles de la santé d'un ami (en bonne santé ou malade), mais non de sa maladie. En ce cas, l'antonyme non marqué est appliqué à

ce qui est jugé supérieur dans la norme considérée.

Il existe cependant des points communs entre les antonymes, les réciproques et les complémentaires : ainsi, dans la paire de réciproques acheter vs vendre, la proposition lean a vendu la maison à Pierre implique la proposition Pierre a acheté la maison à Jean, comme dans les antonymes (mais cette implication réciproque ne se retrouve pas pour la paire de réciproques demander vs répondre : la question n'implique pas la réponse). Inversement, l'affirmation d'une propriété représentée par un terme d'une paire de contraires implique souvent dans la logique commune la négation de la propriété contraire : ainsi, dire que la maison est petite implique souvent que la maison n'est pas grande, de la même façon que, dans une paire de complémentaires, l'un des termes implique la négation de l'autre (Jean n'est pas marié implique Jean est célibataire). On comprend dès lors que l'on ait du mal à distinguer les antonymes des complémentaires et des réciproques, et que, dans la terminologie linguistisque on ait parfois réuni ces trois catégories de termes sous le nom générique d'antonymes, qui recouvre alors les contraires, les réciproques et les complémentaires.

noriste

L'aoriste est un temps des verbes grecs qui, avec des désinences spécifiques de personnes et de nombre, se présente soit avec un infixe adjoint à la racine (aoriste sigmatique ou noriste premier), soit avec une racine sans infixe et souvent au degré réduit (aoriste fort ou aoriste second). L'aoriste s'oppose au prément (non-accompli) et au parfait (accompli), qui présentent l'action dans son développement par rapport au sujet ; la valeur aspectuelle de l'aoriste est celle d'une action indépendante d'une relation avec le sujet d'énonciation (l'aoriste est non déterminé par rapport au temps de l'action); c'est la forme non marquée de l'aspect en grec. Il exprime soit l'action arrivée A son terme (aoriste proprement dit ou résultatif), soit l'action à son début (aoriste ingressif ou inchoatif), ou encore une action de caractère général, universel et atemporel puisqu'il n'implique pas de localisation dans le temps (aoriste gnomique).

aperture

On donne le nom d'aperture à l'ouverture du chenal buccal pendant l'émission d'un phonème. Pour certains linguistes, les particularités spécifiquement vocaliques sont en rapport unique avec les différents degrés d'aperture (N. Troubetskoy, *Principes de phonologie*, p. 98). Pour d'autres linguistes comme F. de Saussure, tous les sons peuvent être classés d'après leur degré d'aperture entre l'aperture minimale qui correspond aux consonnes occlusives et l'aperture maximale qui correspond aux consonnes les plus ouvertes.

apex

L'apex notait dans les inscriptions latines des I^{et}-II^e siècles une voyelle longue; il avait la forme d'un accent aigu.

aphasie

Les aphasies sont des perturbations de la communication verbale sans déficit intellectuel grave ; elles peuvent porter sur l'expression et/ou sur la réception des signes verbaux, oraux ou écrits. Ces troubles sont déterminés par des lésions focales (foyers lésionnels) de l'hémisphère cérébral gauche chez les sujets droitiers, et aussi le plus souvent chez les sujets gauchers (qui présentent toutefois des caractéristiques spécifiques). Dans

cet hémisphère gauche, les travaux de neuropsychologie et de neurolinguistique du XIX° siècle et du XX° siècle ont défini une zone du langage et, à l'intérieur de cette zone, des aires anatomiques dont l'atteinte entraîne des troubles différents du

comportement verbal.

Dans le cas de lésions de l'aire antérieure de cette zone (autour du pied de la frontale 3, aire de Broca), il existe des aphasies d'expression ou aphasies motrices. L'émission verbale est principalement, sinon uniquement, troublée : elle est parfois réduite à un mot ou à quelques expressions stéréotypées. Dans les cas les moins sévères, le langage spontané est pauvre et tend chez certains malades à prendre l'aspect d'un style télégraphique, les sujets s'exprimant essentiellement par des noms ou des formes nominales du verbe (agrammatisme*). Le trouble porte sur la réalisation des syllabes phoniques, sans qu'il y ait atteinte du système phonologique. La réception des signes verbaux et la compréhension ne sont pas troublées ; la lecture est intacte, mais l'écriture est troublée (agraphie*), sans que le caractère et l'intensité des perturbations graphiques soient de même ordre que dans l'expression orale.

L'aphasie de conduction, rangée par l'école française dans les aphasies d'expression, se caractérise par un trouble de la répétition des mots et des phrases et par un langage spontané que perturbent des télescopages de mots et des autocorrections, là aussi sans atteinte de la compréhension. La lésion responsable de cette forme siège à la

ionction pariéto-temporale postérieure.

En cas de lésions de l'aire postérieure de la zone de Wernicke (région temporale), on a des aphasies sensorielles ou aphasies de Wernicke. L'émission verbale est fluente. mais rendue plus ou moins incompréhensible par des mots déformés (néoformes et paraphasies littérales : liver pour niveler), des mots substitués aux termes attendus (paraphasies verbales, chaise pour table, par exemple), des itérations (persévérations). L'écriture manifeste les mêmes caractéristiques, les erreurs étant des paragraphies ; il en est de même pour la lecture à haute voix, les erreurs étant des paralexies. La compréhension ou la réception verbale sont toujours troublées, comme la compréhension du langage écrit. On distingue trois grands types d'aphasies sensorielles : la première, à dominante de surdité verbale, porte principalement sur la réception des signes verbaux ; la seconde, à dominante d'incompréhension verbale, porte sur la compréhension des signes verbaux, par ailleurs bien « entendus » ; la troisième, à dominante de désorganisation de l'attention, se manifeste par une émission particulière diffluente et paraphasique, mais elle est de régression rapide. Ces trois types d'aphasie sensorielle semblent correspondre à trois aires distinctes de la zone de Wernicke.

Le cumul de l'aphasie d'expression et de l'aphasie sensorielle donne un syndrome complexe, appelé en France aphasie de Broca (ce dernier terme désignant l'aphasie

motrice dans d'autres classifications).

A côté de ces grandes formes, on distingue aussi une aphasie amnésique : le sujet manque de mots dans le langage spontané et la dénomination d'objets ou d'images présente des déficits ; sous sa forme pure, le sujet ne présente pas d'autres troubles, mais le plus souvent l'aphasie amnésique se superpose à l'aphasie sensorielle.

Enfin, il existe des cas où le langage n'est perturbé que dans une seule de ses modalités (expression orale ou écrite, réception orale ou écrite). L'alexie pure, ou trouble de la lecture indépendant de tout trouble du langage et de l'écriture, est indiscutable ; en revanche, l'agraphie pure, ou trouble de l'écriture indépendant de troubles du langage oral, est contestée (elle coexiste en général avec un état confusionnel ou un déficit intellectuel). La surdité verbale pure (perte isolée de la réception des sons du langage) est exceptionnelle, mais est généralement admise.

L'analyse linguistique des aphasies (ou neurolinguistique) a confirmé les diverses variétés de troubles du langage, et surtout le maintien des caractéristiques de chacune au cours de l'évolution de la maladie. Elle a mis en évidence que la seule unité des aphasies est négative : la compétence linguistique du sujet parlant (sa connaissance intuitive des règles) reste préservée, tandis que les performances (les réalisations qui dépendent de différents facteurs psychophysiologiques) peuvent être perturbées isolément.

aphémie

Utilisé au XIX^e siècle pour désigner les troubles du langage parlé consécutifs à des lésions corticales, le terme d'aphémie est aujourd'hui remplacé par celui d'aphasie motrice.

aphérèse

L'aphérèse est un changement phonétique qui consiste en la chute d'un phonème initial ou en la suppression de la partie initiale (une ou plusieurs syllabes) d'un mot. Cette chute est, parfois, due à une confusion avec l'article : ainsi s'explique la formation du mot français boutique (gr. apothéké « lieu de dépôt, magasin »). Le phénomène d'aphérèse est fréquent en italien, où il explique la formation de mots comme : rena (du latin arenam), rondine (lat. hirundinem), etc., et la présence de doublets : scuro / oscuro, cagione / occasione, etc. Le démonstratif latin illum, illam a donné par aphérèse l'article français le, la. Il y a aphérèse d'une ou deux syllabes dans certains mots populaires ou argotiques français : autobus est devenu bus par aphérèse.

npical

On appelle apical un phonème réalisé avec la pointe de la langue rapprochée de la partie intérieure du palais dur, des alvéoles ou des dents (apicales dentales comme le/s/espagnol, apicales alvéolaires comme le/r/italien, apicales retroflexes comme le/t/indien).

apicalisé

On appelle apicalisée une consonne qui tend à elre réalisée comme une apicale, c'est-à-dire avec un rapprochement ou un contact de la pointe de la langue au niveau des dents, des alvéoles ou du palais dur : par exemple, le [s] trançais, normalement réalisé comme une prédorsale, c'est-à-dire avec la partie antérieure du dos de la langue, peut, dans certaines prononctations individuelles, être réalisé avec la pointe de la langue comme le [s] espagnol.

apico-alvéolaire

On appelle apico-alvéolaire le phonème réalisé

avec la pointe de la langue contre les alvéoles inférieures comme le $[\theta]$ anglais.

apico-dental

On appelle apico-dental le phonème réalisé avec la pointe de la langue contre les dents, comme le [s] espagnol de asa.

apico-prépalatal

Une consonne apico-prépalatale est une consonne dont la réalisation comporte le contact ou le rapprochement de la pointe de la langue contre la région antérieure du palais dur. Les consonnes cacuminales ou rétroflexes, comme celles qui existent dans les langues indiennes ([t], [d], [s], etc.), sont des apico-prépalatales. Les phonèmes /ʃ/ et /ʒ/, généra-lement réalisés en français comme des prédorso-prépalatales, peuvent l'être parfois comme des apico-prépalatales, sans que cette différence entraîne des oppositions phonologiques.

apocope

L'apocope est un changement phonétique qui consiste en la chute d'un ou plusieurs phonèmes ou syllabes à la fin d'un mot : le latin illine vient de illinee par apocope du phonème final; les mots français métro et cinéma viennent par apocope de métropolitain et cinématographe. (Contr. : APHÈRESE.) L'infinitif connaît très tôt l'apocope de la dernière syllabe dans la plupart des dialectes italiques (dormire → dormi, cantare → canta, etc.) et en roumain, où une forme apocopée subsiste aux côtés d'une forme longue (dormire /a dormi, cintare/a cinta, vindere/ a vinde, taceare/a tacea, etc.). La chute des voyelles finales lors du passage du vieil anglais à l'anglais moderne est un phénomène d'apocope: (ic) singe \rightarrow (1) sing « je chante »; en général, le contraste entre les formes du germanique primitif, les formes plus courtes de l'ancien anglais et les mots grandement réduits de l'anglais moderne est dû à une succession d'apocopes *[beranan] \rightarrow beran \rightarrow bere \rightarrow (to) bear « porter ».

Une apocope se produit aussi lors du passage

en italien littéraire, dès le Moyen Âge, des mots bontade, mercede, virtude aux formes brèves bontà, mercè, virtù.

Le plus souvent, l'apocope correspond à un phénomène de sandhi et vient de l'habitude de traiter certains mots de la phrase comme s'ils faisaient partie du mot qui précède ou qui suit. Ainsi, l'élision, en français, de l'article et de l'adjectif démonstratif est un phénomène d'apocope, qui permet d'éviter la rencontre de deux voyelles : la fille/l'amie.

apodioxis

En rhétorique, l'apodioxis est le rejet véhément ou indigné d'un argument jugé absurde de l'adversaire.

apodose

On désigne du nom d'apodose la proposition principale qui, placée après une subordonnée conditionnelle (dite protase), en indique la conséquence ou la conclusion. Ainsi, dans la phrase Si Pierre oublie encore l'heure du rendezvous, je vais me fâcher, la principale je vais me fâcher est l'apodose, et Si Pierre oublie l'heure du rendez-vous est la protase.

apophonie

Syn. d'alternance vocalique.

aposiopèse

On appelle aposiopèse l'interruption d'une phrase par un silence brusque suivi d'une digression, le plus souvent d'une rupture de construction. Ex.: Dix mille écus en or chez soi est une somme assez... O ciel ! je me serai trahi moi-même (Molière, l'Avare).

apostrophe

1. En grammaire, on dit qu'un mot est mis en apostrophe quand il sert à désigner par son nom ou son titre la personne (ou ce qui est assimilé à une personne) à qui on s'adresse au cours de la conversation. Monsieur et Jacques sont des apostrophes (sont mis en apostrophe) dans Pardon Monsieur! et Jacques, tais-toi!

2. En rhétorique, l'apostrophe est une figure par laquelle on s'adresse à des personnes absentes ou à des êtres abstraits (ex. : Ô Rage, ô Désespoir,

ô Vieillesse ennemie).

apparat critique

L'apparat critique désigne l'ensemble des notes, variantes, conjectures, etc., reproduites au bas des pages d'une édition et permettant au lecteur de se faire une opinion sur la teneur et les variantes possibles du texte.

appareil

On appelle appareil phonatoire l'ensemble des organes de la parole et des muscles qui les actionnent. (On dit aussi APPAREIL VOCAL.)

apparent

On donne la fonction de sujet apparent au pronom neutre il, sujet grammatical de verbes impersonnels dont le sujet réel est une proposition infinitive, une proposition complétive ou un syntagme nominal. Dans Il convient de sortir, Il est évident que Pierre s'est trompé, Il est arrivé un malheur, les divers pronoms il sont sujets apparents respectivement de convient, de est évident et de est arrivé. Ils remplacent le sujet réel de la phrase, déplacé de la position avant le syntagme verbal à une position après le syntagme verbal. (V. SUJET.)

apparenté

On dit que deux langues sont apparentées quand on sait (ou quand on peut supposer grâce à la grammaire comparée) que ces deux langues se sont développées à partir d'une langue unique.

appartenance

1. On dit qu'un élément appartient à un ensemble (A) et on écrit O ∈ A quand cet élément est énuméré parmi les objets, ou notions, dont la réunion constitue A (définition en extension) ou quand elle est impliquée dans la définition de l'ensemble (ensemble par compréhension). La notion d'appartenance doit être distinguée de la notion d'inclusion. On dira qu'un élément appartient à un ensemble et qu'un sous-ensemble est inclus dans un ensemble. La notion d'appartenance est largement utilisée en sémantique ; un mot étant analysé, pour le sens, en un paquet de sèmes, chacun de ceux-ci appartient à l'ensemble des sèmes* constituant le sens du mot. On dira ainsi que le sème « pour s'asseoir » € ensemble de sèmes du concept de « siège ».

2. On appelle appartenance l'emploi prédicatif du verbe être exprimant qu'un être ou un objet fait partie d'une classe, comme dans la phrase Jean est professeur (Jean appartient à la classe des professeurs), par opposition aux sens

d'identité* et d'inclusion*.

appel

On donne le nom d'expressions d'appel aux expressions et constructions syntaxiques orientées vers l'interlocuteur qui est concerné directement par le contenu. On dit plus souvent APPELLATIES.

appellatif

1. Les appellatifs sont des termes de la langue utilisés dans la communication directe pour interpeller l'interlocuteur auquel on s'adresse en le dénommant ou en indiquant les relations sociales que le locuteur institue avec lui : Madame, êtes-vous prête ? Camarades, tous à la manifestation ! Paul, viens ici. Les appellatifs sont des noms propres, des termes de parenté ou des noms spécifiques (papa, maman, Sire, Monsieur, etc.).

On trouve ces termes dans l'énoncé indirect avec une syntaxe particulière : J'ai rencontré hier madame Dupont.

2. On appelle fonction appellative, la fonction grammaticale remplie par les appellatifs de la

communication directe. Cette interpellation de l'interlocuteur par le locuteur est traduite par le vocatif dans les langues casuelles.

application

1. On dit de deux unités lexicales ou de deux expressions qu'elles ont la même application quand elles sont reliées chacune respectivement à la même situation : ainsi, l'expression anglaise sorry et l'expression française excusez-moi ont la même application dans la culture européenne.

2. On appelle champ d'application le domaine d'activité sociale dans lequel un mot est utilisé avec une acception particulière.

Ainsi, lorsque le champ d'application est l'institution politique, le mot *chambre* prend une

acception particulière.

appliquée (linguistique)

l'ar linguistique appliquée on désigne l'ensemble des recherches qui utilisent les démarches de la linguistique proprement dite pour aborder certains problèmes de la vie courante et professionnelle mettant en jeu le langage, et certaines questions que posent d'autres disciplines. Les applications de la linguistique aux recherches pédagogiques constituent un domaine essentiel de la linguistique appliquée. Quelle que soit la discipline enseignée, toute pédagogie requiert la mise au point d'un discours, et, de ce fait, la linguistique est partie prenante. Il en va de même quand la linguistique est utilisée à des fins documentaires pour permettre les classements les plus rationnels (analyse documentaire) quand les recherches portent sur la traduction automatique, quand elle inspire les travaux de planification linguistique, la normalisation et la constitution des terminologies. C'est en ce sens que le terme industries de la langue s'est substitué à celui de linguistique appliquée.

Dans certains cas, on a abouti à la constitution de disciplines intermédiaires : c'est ainsi que la psycholinguistique* étudie le fonctionnement et la genèse du langage, et les relations existant entre les faits psychiques et les faits de langue ; la neurolinguistique et la pathologie du langage s'occupent des rapports que les troubles du langage peuvent entretenir avec telle ou telle lésion corticale ou telle ou telle maladie mentale. La sociolinguistique se donne pour fin d'étudier les relations entre le comportement linguistique et le comportement social : en tant que membre de groupes (classe, famille, club sportif, profession, etc.), un être humain peut avoir une manière particulière d'utiliser la langue. De même, la géographie linguistique peut se donner comme objet de mettre en rapport des variations géographiques et des variations linguistiques. Enfin, l'ethnolinguistique met en rapport la linguistique avec l'ethnographie et l'ethnologie.

Dans tous ces domaines, la linguistique offre des hypothèses sur le langage et des techniques appropriées à l'étude des comportements verbaux, manifestations du sujet, du groupe social ou de l'ethnie : c'est alors qu'on peut parler proprement de

Imguistique appliquée.

appositif

Relative appositive. V. RELATIVE.

apposition

Le terme apposition est utilisé de manière différente selon les grammairiens. Il s'applique toujours au mot ou au groupe de mots qui, placé à la suite d'un nom, désigne la même réalité que ce nom, mais d'une autre manière (identité de référence) et en est séparé par une pause (dans la langue parlée) et une virgule (dans la langue écrite) : ainsi, chef-lieu de la Corse est en apposition dans Ajaccio, chef-lieu de la Corse, est la ville natale de Napoléon. Au sens strict, l'apposition est donc un emploi détaché du nom et s'oppose à l'adjectif apposé que l'on voit dans L'enfant, fessé, se promit de ne plus recommencer. Le critère de la pause (et de la virgule) n'est pas admis par tous les grammairiens : de fait, dans les groupes comme le professeur Durand, le mont Pélion et la ville de Paris, on analyse aussi Durand, Pélion et Paris comme des appositions à professeur, mont et ville. Enfin, par une dernière extension du mot. l'adjectif détaché a fini par être appelé également apposition. Il en est de même pour la proposition relative dans L'employé, qui était malade, n'est pas venu, et pour la complétive à l'infinitif dans Je ne veux qu'une chose, partir, ou introduite par que dans Cela me peine, que tu doives t'en aller.

Le nom mis en apposition n'a pas par luimême de fonction syntaxique, l'apposition n'étant pas à proprement parler une fonction grammaticale. Ainsi, un substantif peut être apposé à un sujet comme le professeur dans M. Dupont, le professeur, a les cheveux frisés; à un attribut, comme plein de prévenances dans Je le vois gentil, plein de prévenances ; à un complément d'objet, comme espèce de gros village aux rues tortueuses dans J'aperçois « la ville », espèce de gros village aux rues tortueuses ; à un complément adnominal, comme vieille femme ridée dans Je revois la coiffe de ma grand-mère, une vieille femme ridée; à un mot mis en apostrophe, comme le génie de la classe dans Vous, Duval, le génie de la classe, répondez. Un nom en apposition peut simplement rappeler un trait de la personne ou de la chose désignée ou bien lui donner un équivalent, grâce à une périphrase ; parfois aussi l'apposition permet de lever un doute sur l'identité de la personne ou de la chose dont il est question; ainsi, dans Pierre Corneille, écrivain français, a vécu au XVII siècle, écrivain français ajoute simplement un trait à la caractérisation de Pierre Corneille, alors que l'aîné des deux Corneille dans Pierre, l'aîné des deux Corneille permet de lever tout risque de quiproquo. Toutefois, les deux emplois (comme tous les emplois de l'apposition) sont prédicatifs et tendent à décrire la personne ou la chose désignée.

approximatif

On parle de système approximatif pour désigner les productions d'un apprenant pour passer de la connaissance intuitive ou explicite de sa langue d'origine (langue-source) à la pratique de la nouvelle langue (langue-cible). Chaque ensemble de ces productions résultant d'une analyse, certes insuffisante, des deux systèmes est conçu, par les linguistes, comme un progrès et non comme une faute ou même une interférence. La conception sous-jacente à la théorie des systèmes approximatifs conduit à revoir entièrement le système de l'évaluation de l'apprentissage dans le domaine des langues secondes comme dans le domaine des langues premières.

appui

On appelle voyelle ou consonne d'appui un élément phonique parasite qui s'insère entre deux phonèmes pour faciliter la prononciation du mot. Les voyelles d'appui s'insèrent généralement entre deux consonnes comme la voyelle [a] dans la prononciation méridionale de bifieck ou beefsteak [bifatek] ou dans la prononciation populaire de arc-bouter [arkabute].

arbitraire

Dans la théorie saussurienne. l'arbitraire caractérise le rapport qui existe entre le signifiant et le signifié. La langue est arbitraire dans la mesure où elle est une convention implicite entre les membres de la société qui l'utilisent ; c'est dans ce sens qu'elle n'est pas « naturelle ». Le concept qu'exprime un mot comme corde n'a aucun rapport de nécessité avec la suite des sons [kord] ou la graphie corde. La preuve en est que des langues aussi voisines que le français et l'italien ont pour désigner des objets identiques des mots entièrement différents : la même voiture sera macchina en italien et voiture en français. Arbitraire exclut dans cette acception la possibilité pour le sujet parlant de faire dépendre de sa volonté personnelle le choix de la forme exprimant tel signifié ou le choix d'un signifié pour telle forme. Il y a donc opposition entre l'acception linguistique d'arbitraire et ses autres acceptions dans la langue courante. L'arbitraire du signe est à mettre en rapport avec son caractère immotivé : en dehors de quelques onomatopées et de quelques formations, plus nombreuses toute

Inla que ne le pensait F. de Saussure, il n'y a aucune raison, au départ, pour qu'à tel signifiant corresponde tel signifié : ce n'est que lans la dérivation que les signes deviennent motivés; ainsi l'utilisation de dix pour exprimer le nombre dont il est le signifiant est immotivée, mans dizième, par exemple, est motivé par import à dix. On parle alors d'arbitraire relatif. linfin, l'arbitraire se distingue du caractère necessaire* qui définit une relation intérieure au signe, entre le signifiant et le signifié : une tols le rapport établi dans la langue, il ne dépend pas des individus de changer les correspondances entre les signifiés et les signillants ; la règle s'impose à tous et, si elle change I'une époque à l'autre, ce n'est jamais par la volonté d'individus isolés.

arbre

l'arbre est une représentation graphique de la "Iructure en constituants d'une phrase (celle-ci peut être représentée aussi par une parenthélibation*).

Si une grammaire contient les règles :

 $P \rightarrow SN + SV$ (la phrase est formée d'un syntagme nominal suivi d'un syntagme verbal)

SN → D + N (le syntagme nominal est formé d'un déterminant suivi d'un nom)

 $SV \rightarrow V + SN$ (le syntagme verbal est formé d'un verbe suivi d'un syntagme nominal)

D → le (le déterminant est le)

 $N \rightarrow p$ ère, journal (le nom peut être *père* ou *journal*)

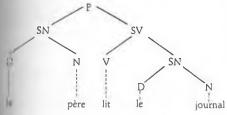
V → lit (le verbe est lit)

la phrase P est formée de la suite :

$$D + N + V + D + N.$$

Si l'on remplace les symboles catégoriels par laurs valeurs possibles (journal étant exclu de la position sujet par le verbe lit), on a :

La structure de cette phrase peut être représentée par l'arbre suivant :



Les traits pleins représentent les branches de l'arbre et les traits pointillés représentent la substitution aux symboles catégoriels de mots de la langue.

Dans cet arbre, SN et SV sont des nœuds : chaque nœud est étiqueté, c'est-à-dire qu'il reçoit une étiquette qui est un symbole catégoriel; les lignes pleines qui joignent les nœuds sont des branches. On dit que le nœud P domine les nœuds SN et SV et que le nœud SN domine D et N. Le symbole à gauche de la flèche dans les règles est le nœud dominant ; les symboles à droite de la flèche sont les nœuds dominés.

Cet arbre constitue la représentation ou description structurelle de P.

archaïsme

1. L'archaïsme est une forme lexicale ou une construction syntaxique appartenant, dans une synchronie donnée, à un système disparu ou en voie de disparition. A un moment donné, dans une communauté linguistique, il existe simultanément, selon les groupes sociaux et selon les générations, plusieurs systèmes linguistiques; en particulier, il existe des formes qui n'appartiennent qu'aux locuteurs plus âgés ; celles-ci seront considérées par les locuteurs plus jeunes comme des archaïsmes par rapport à la norme commune. Ainsi, Ch. Delescluze utilise en 1871, pendant la Commune, le terme de réacteur, qui paraît vieilli aux jeunes révolutionnaires, qui le mettent entre guillemets et n'utilisent pour leur compte que le mot réactionnaire.

2. Dans une perspective synchronique, il existe en syntaxe des formes canoniques répondant à des schèmes habituels de phrases; ainsi celui du verbe suivi d'un syntagme nominal, lui-même formé d'un déterminant et d'un nom (par exemple: sans dire un mot). Mais il existe aussi des formes non canoniques, où l'ordre verbe + syntagme nominal est inversé (ainsi: sans coup férir). La seconde construction, répondant diachroniquement à une forme de phrase qui a existé en ancien français, est qualifiée d'archaïsme. De même, le terme férir, qui ne s'emploie que dans ce groupe de mots, est un archaïsme relativement à frapper.

3. En stylistique, l'archaïsme est l'emploi d'un terme appartenant à un état de langue ancien et passé d'usage dans la langue contemporaine : l'archaïsme fait partie de l'ensemble des écarts entre la langue standard et l'expression litté-

raire. Le verbe cuider est un archaïsme au moment où La Fontaine en use dans ses Fables.

archigraphème

L'archigraphème est une unité abstraite qui, par convention, désigne les correspondants graphiques d'un même phonème. Ainsi l'archigraphème O désigne à la fois o, au, eau.

archilexème

La lexicologie structurale ayant calqué sa terminologie sur celle de l'analyse phonologique, la notion d'archilexème est parallèle à celle d'archiphonème.

L'archilexème représente la neutralisation d'une opposition de traits sémantiques, c'està-dire qu'il présente l'ensemble des sèmes communs aux diverses unités d'une même série lexicale.

À ce titre, [SIÈGE] est l'archilexème de la série pouf, tabouret, chaise, fauteuil, etc., pour autant qu'il neutralise l'opposition multilatérale existant entre ces termes, et qu'il présente l'ensemble des traits pertinents communs à toutes ces unités (soit ici, grosso modo, [inanimé] + [objet manufacturé] + [pour s'asseoir]).

Certains archilexèmes sont sciemment fabriqués, en particulier dans les vocabulaires scientifiques, comme gaz (= ensemble des traits sémantiques pertinents communs à oxygène, azote, hydrogène, etc.), ases (= ensemble des traits sémantiques pertinents communs à l'ensemble des formations biologiques suffixées en ase: diastases, etc.). On notera également le cas d'agrume, archilexème venu remplir une case vide du vocabulaire commercial et agricole.

archiphonème

On appelle archiphonème une unité abstraite définie par l'ensemble des particularités distinctives communes à deux phonèmes dont l'opposition est neutralisable". Ainsi, en français standard, l'opposition d'ouverture intermédiaire semi-fermé [e] et semi-ouvert [ε] qui fonctionne en syllabe finale ouverte (lait-lé) est neutralisée dans certaines positions : en syllabe fermée, où seule est possible la voyelle [ε] (ex. : vert, pertinent); en syllabe ouverte intérieure, où la voyelle est généralement réalisée avec un degré d'aperture intermédiaire entre la semifermeture et la semi-ouverture (ex. : maison, pédant); l'opposition de type normatif [e] vs [r] (cx.: pécheur - pêcheur) tend dans cette position à disparaître. De même, l'opposition [o] vs [o] est neutralisée en syllabe ouverte finale, où l'on a toujours [o] : mot, sot.

Dans les positions de neutralisation d'une opposition, les traits distinctifs sont les traits communs aux deux termes de cette opposition (par exemple : vocalique, palatal, non labialisé, ouverture intermédiaire pour [e] vs [ɛ]). Ce sont ces traits qui définissent phonologiquement l'archiphonème, représenté graphiquement par la lettre majuscule [E] ou [O]. L'archiphonème est donc l'intersection des ensembles formés par les traits pertinents de deux phonèmes dont l'opposition est neutralisable.

archisémème

La notion d'archisémème, équivalente à celle d'archilexème*, est utilisée en sémantique structurale pour définir le signifié de familles sémantiques. Le signifié de chaque mot étant considéré comme un sémème* ou paquet de sèmes (ensemble de sèmes), les sèmes communs aux sémèmes des mots de cette famille constituent un sous-ensemble inclus dans chacun des sémèmes, c'est-à-dire l'intersection de tous les sémèmes (S). Soit la série de noms de « chaises ». L'ensemble des descriptions des chaises fait apparaître certains caractères (dossier en bois, quatre pieds, pour s'asseoir) dont certains seront propres à certaines chaises seulement et d'autres communs à toutes les chaises: on aura ainsi: s₁ = avec dossier. $s_2 = sur pied$, $s_3 = pour une seule personne$, s₄ = pour s'asseoir ; l'ensemble des s de chaise constitue le sémème de chaise (S1). En appliquant la même procédure à fauteuil (S2), on pourra attribuer à ce dernier s₁, s₂, s₃, s₄, et en plus s_s (= avec bras). En procédant de même avec tous les noms de sièges (S₃ = pouf, S_4 = tabouret, S_5 = canapé) l'archisémème A de siège sera le sous-ensemble des s inclus dans tous les S, on posera l'inclusion :

$$A \subset \{S_1, S_2, S_5, S_4, S_5\}$$

C'est-à-dire l'intersection

$$A = S_1 \cap S_2 \cap S_3 \cap S_4 \cap S_5$$

On aura:

$$A = \{S_2, S_4\}$$

Calqué sur l'archiphonème (non susceptible de réalisation phonologique), l'archisémème paraît susceptible de réalisation lexicale (ict siège).

argo

L'argot est un dialecte social réduit au lexique, de caractère parasite (dans la mesure où il ne fait que doubler, avec des valeurs affectives

différentes, un vocabulaire existant), employé dans une couche déterminée de la société qui ne veut en opposition avec les autres ; il a pour but de n'être compris que des initiés ou de marquer l'appartenance à un certain groupe. l'argot proprement dit a été d'abord celui des malfaiteurs (jobelin, narquin, jargon de bandes de voleurs de grands chemins). Il s'est développé d'autres argots dans certaines professions (marchands ambulants) ou dans certains groupes (écoles, armée, prisonniers). Certaines professions tendent à doubler les termes techniques de termes argotiques. Tous ces argots ont en commun entre eux et parfois avec la langue populaire un certain nombre de procedés de formation (troncation, suffixation parasitaire, interversion de sons ou de syllabes). Ils utilisent aussi des procédés de codage : par exemple en largouji (jargon), addition de ji à la lin du mot et agglutination de l au début du mot; le loucherbem (boucher) transporte à la linale, avant la suffixation, la consonne initiale (en loucedé = en douce). Enfin, pour renouveler le stock des bases lexicales, les argots utilisent volontiers l'image (la cafetière pour la tête, la brioche pour le ventre), la substitution de synonymes partiels (le paternel pour le père) et les emprunts aux dialectes, ou bien, en donnant nouvent aux termes une valeur péjorative, aux langues étrangères (avec valeur péjorative, un bled, un Engliche, une mousmé; avec valeur méliorative, un caïd).

argument

I. En rhétorique, on appelle argument toute proposition visant à persuader. On a distingué relon les formes les arguments par analogie, par comparaison, par distinction, par récipro-

cité, par le ridicule, etc.

2. Emprunté à la logique, le terme d'argument désigne une entité à laquelle s'applique une fonction et pour laquelle elle possède une valeur. On posera ainsi dans une classification des verbes que Jean marche est un verbe à un argument, Jean mange une pomme est un verbe à deux arguments, Jean donne une pomme à duré est un verbe à trois arguments, et que il pleut est un verbe qui a sa fonction en luimème.

prrière

les voyelles d'arrière sont réalisées avec la masse de la langue ramenée en arrière de la bouche, le plus près possible du voile du palais (en l'unçais, [u], [o], [o] sont des voyelles d'arrière). On les appelle aussi voyelles postérieures ou

voyelles vélaires*, par opposition aux voyelles antérieures* (voyelles d'avant ou palatales). Les consonnes d'arrière sont réalisées avec la partie postérieure de la langue (consonnes dorsales) contre la région postérieure du palais et la région vélaire.

Sur le plan acoustique, les phonèmes d'arrière sont caractérisés par la concentration de l'énergie dans les basses fréquences du spectre (les deux formants sont dans le domaine bas du registre) et ont un timbre grave* qui s'explique par l'ampleur du résonateur buccal et son absence de compartimentation.

arrondi

Le trait *arrondi* caractérise les articulations vocaliques réalisées avec l'arrondissement des lèvres. Les voyelles vélaires sont souvent arrondies (le russe, le roumain présentent une voyelle vélaire non-arrondie : î). Le français oppose à une série de voyelles palatales non-arrondies une série de voyelles palatales arrondies : [y], [ø], [œ]. Cette articulation entraîne l'adjonction d'un résonateur secondaire, le résonateur labial (syn. : LABIALISE), ce qui explique que, sur le plan acoustique, les phonèmes arrondis soient bémolisés*.

arrondissement

L'arrondissement est le mouvement articulatoire qui accompagne en général la protraction des lèvres (labialisation* des voyelles dites « labialisées » ou « arrondies », comme les vélaires dans la plupart des langues [u, o, o] et les labiopalatales : en français par exem $p \in [y, o, \infty]$).

artefact

1. On dit qu'il y a artefact dans une recherche quand on a considéré comme résolu le problème posé et qu'on retrouve dans sa conclusion les prémisses de sa recherche. Ainsi, supposons qu'un sociolinguiste veuille voir si les diversifications sociopolitiques correspondent à des diversifications linguistiques et qu'il établisse d'abord un classement sociopolitique des locuteurs et examine ensuite, en se référant à ce classement, le comportement linguistique des individus ; il y aura artefact puisque l'isomorphisme des structures est impliqué par la méthode suivie et ne peut donc pas être démontré grâce à elle.

2. On appelle noms artefacts les noms concrets désignant des produits de l'activité humaine (la table, le livre, le disque, la serviette) par opposition aux noms naturels, noms concrets désignant les objets de la nature (la roche, le

volcan, la terre, la mer); cette opposition est fondamentale dans la classification des noms, car ces deux classes n'ont pas les mêmes propriétés syntaxiques.

article

On donne le nom d'articles à une sous-catégorie de déterminants (en français le, un, zéro, des) constituants obligatoires du syntagme nominal; dans L'enfant joue, je lis un livre, l' et un sont les articles, constituants nécessaires des syntagmes nominaux. Ils peuvent être précédés d'un préarticle (tout un livre) ou suivis d'un postarticle (le même enfant) et se distinguent des démonstratifs (ce, cet, cette, ces) qui occupent la même place, mais n'ont pas la même syntaxe (en particulier lors de la pronominalisation). Ils peuvent avoir le trait [+ défini] comme le, la, les ou le trait [-défini], comme un, une, des (la grammaire traditionnelle les appelle articles définis et articles indéfinis). Constituant obligatoire, l'article (défini) est absent devant les noms propres comme Jean, Paris, Médor, etc. (article défini + Jean) ; l'article (indéfini) peut prendre la forme zéro comme dans toute personne (toute + zéro + personne). Avec les noms non-comptables, l'article dit partitif indique un prélèvement quantitatif non défini : du beurre, de la farine, manger des épinards.

articulateur

Les articulateurs sont les organes phonatoires qui interviennent sur le passage de l'air laryngé et dont les mouvements, en modifiant la forme des cavités de résonance, donnent aux sons du

langage leur timbre caractéristique. L'articulateur supérieur (lèvre supérieure, incisives supérieures, alvéoles supérieurs, les différentes zones du palais dur, les différentes zones du palais mou, la luette, la paroi pharyngale) est en général immobile, sauf s'il s'agit de la lèvre ou de la luette. L'articulateur inférieur est toujours mobile : lèvre inférieure, pointe de la langue, différentes zones du dos de la langue, etc.

I. articulation

L'articulation est l'ensemble des mouvements des organes vocaux qui déterminent la forme des différents résonateurs sur le passage de l'air laryngé, et donc la nature des ondes sonores utilisées pour la production des sons du langage. L'articulation est déterminée par deux ordres de coordonnées, dont les premières définissent le mode d'articulation, c'est-à-dire la façon dont l'air s'écoule (vibration des cordes vocales, ouverture plus ou moins grande du chenal expiratoire), et les secondes définissent le point d'articulation (lieu d'articulation en phonologie), c'est-à-dire l'endroit où se situe le resserrement le plus étroit du chenal expiratoire.

II. articulation

On appelle articulations du discours des morphèmes ou suites de morphèmes qui servent à indiquer les rapports logiques entre les phrases ou, à l'intérieur des phrases, entre des constituants: ainsi, les conjonctions et, ou, mais, etc., les adverbes cependant, aussi bien, etc., sont des articulations logiques.

articulation (double)

On appelle double articulation, dans la linguistique fonctionnelle de A. Martinet, l'organisation spécifique du langage humain selon laquelle tout énoncé s'articule sur deux plans. Au niveau de la première articulation, l'énoncé s'articule linéairement en unités douées de sens (unités significatives : phrases, syntagmes, mots, etc.) dont les plus petites sont appelées monèmes (ou morphèmes) : la phrase l'enfant dormira s'articule ainsi en cinq monèmes [l- α f α -dorm-ir-a], dont chacun peut être remplacé, dans le même environnement, par d'autres monèmes sur l'axe paradigmatique, ou peut se retrouver, dans un environnement différent, combiné à d'autres monèmes sur l'axe syntagmatique.

Au niveau de la deuxième articulation, chaque monème s'articule à son tour dans son signifiant en unités dépourvues de sens (unités distinctives) dont les plus petites sont les phonèmes, en nombre limité dans chaque langue. Le monème dorme est formé de quatre phonèmes dont chacun peut être remplacé par d'autres dans le même environnement ou se combiner à d'autres pour former un monème différent. Le signifié peut également se décomposer, mais non linéairement, en unités de sens, ou sèmes : enfant = [humain] + [très jeune].

La double articulation permet une économie d'efforts à l'émission et à la perception du message. Il est ainsi possible, à partir de quelques dizaines de phonèmes, de former quelques milliers de monèmes dont les divers agencements véhiculent l'infinité des messages linguistiques d'une langue donnée.

La double articulation semble, pour A. Martinet, une caractéristique du langage humain, qu'elle différencie fondamentalement des autres productions vocales non linguistiques et des autres systèmes de communication, tels que codes et quasilangages (langage gestuel, langage musical, langage des animaux, etc.).

articulatoire (base)

On parle de base articulatoire pour désigner l'ensemble des habitudes articulatoires qui caractérisent une langue. Certaines langues ont une prédilection pour les articulations antérieures (labiales, dentales, apicales, palatales), comme le français, dont le système phonétique est dominé par l'articulation labiale; d'autres, comme le portugais, préfèrent les articulations postérieures vélaires ; d'autres encore les articulations pharyngales, laryngales, etc.

articulatoire (phonétique)

La phonétique articulatoire est une des branches les plus anciennes de la phonétique*. L'ancienne phonétique de l'Inde en offre, en effet, déjà des exemples très précis. Elle étudie les sons utilisés dans le langage humain d'après les mécanismes de leur production par l'appareil vocal. La description exacte et détaillée de tous les sons, que la phonétique s'était fixée comme objectif, s'est vite avérée impossible, malgré, ou plutôt par, la découverte de techniques d'observation et d'appareils de mesure de plus en plus perfectionnés. Il est vite apparu que les productions sonores de l'appareil vocal humain sont infinies. Il est seulement possible de décrire des classes de sons et les mécanismes généraux de la production du langage...

Cette description s'effectue en fonction de trois variables : l'activité du larynx (voisement ou sonorisation), l'endroit où se situe le resserrement maximum de la bouche (point d'articulation), la façon dont s'effectue l'écoulement de l'air à travers le chenal phonatoire (mode d'articulation). Il est parfois nécessaire de faire intervenir une quatrième variable correspondant à l'intervention d'un articulateur secondaire qui modifie la modulation du son élémentaire.

Le larynx est l'organe fondamental de l'émission du son. Sa fonction est avant tout respiratoire. Pour cet organe, comme pour les autres organes phonatoires, la

fonction vocale est une fonction secondaire, sociale et non biologique.

L'importance du larynx réside dans le fait qu'il contient les cordes vocales, replis de tissus horizontaux situés de part et d'autre du passage habituel de la colonne d'air montant des poumons. Les cordes vocales représentent le stade le plus évolué, chez les mammifères supérieurs, du diaphragme musculaire qui termine l'appareil respiratoire chez tous les animaux dotés d'un système respiratoire communiquant avec le monde extérieur, et qui, déjà chez les édentés les plus primitifs, entre en vibration nous l'action de l'air pulmonaire pour donner des sons. L'activité du thorax joue egalement un grand rôle, puisque c'est la contraction des muscles intercostaux, des muscles abdominaux, du diaphragme, puis leur relâchement qui détermine le cycle de la respiration : inspiration (phase active) et expiration (phase passive). L'acte de phonation se situe pendant le temps qui correspond à la phase passive de la respiration. lors de la phonation, le rythme respiratoire est modifié pour répondre aux besoins de l'émission sonore. Le temps inspiratoire est très court pour ne pas entrecouper le débit phonatoire ; le temps expiratoire, au contraire, est allongé pour

permettre une durée de l'émission aussi longue que possible (souffle).

Les cordes vocales s'entrouvrent au maximum pendant la respiration, formant un triangle dont la pointe s'appelle la glotte, et se rapprochent à la fin de l'expiration. Quand la pression de l'air excède celle des muscles, elle force les cordes vocales à s'ouvrir et à laisser passer une bouffée d'air. L'air étant repoussé de façon continue par les poumons, un cycle d'ouvertures et de fermetures successives est créé qui donne naissance à une vibration sonore d'origine laryngée, la voix. Beaucoup de sons de la parole sont constitués de la voix glottale modifiée de diverses manières par les formes du passage respiratoire au-dessus du larynx. Si, pendant l'expiration, la fermeture des cordes vocales est incomplète, il se produit un frottement glottal qui constitue un second type fondamental du son, c'est le chuchotement*. La voix comme le chuchotement sont modifiés par la position des organes vocaux dans la bouche et le larynx.

Certains sons ne sont pas modifiés par l'articulation supra-laryngale. On les appelle « sons glottaux » ; ils sont connus également sous le nom de clics* (occlusive glottale,

fricative glottale, sonante glottale).

L'hypopharynx est le premier résonateur qui modifie l'onde sonore et la pousse vers la bouche et les lèvres d'une part, vers le rhino-pharynx et les fosses nasales d'autre part, par le jeu de l'extrémité du voile du palais ou luette. L'espace buccal est délimité par des parois fixes (voûte du palais et maxillaire supérieur), des parois mobiles et rigides (maxillaire inférieur), des parois molles et mobiles (voile du palais. larynx, lèvres). Le déplacement des parois mobiles modifie la forme de la cavité buccale ou ajoute d'autres cavités (nasale, labiale), ce qui entraîne une modification de l'onde sonore. Le mouvement des différents organes entrant en jeu dans l'émission du son constitue l'articulation. Ces organes s'appellent articulateurs. Ils sont en général au nombre de deux, l'inférieur, en général mobile, se rapprochant du supérieur, qui est en général fixe. Mais les articulateurs peuvent être tous deux mobiles.

Si la circulation de l'air pulmonaire est libre à travers le chenal buccal et n'est gênée par aucune occlusion ni aucun resserrement, le son obtenu est une voyelle. Le timbre de celle-ci est modifié par le plus ou moins grand abaissement de la langue (voyelle ouverte, semi-ouverte, semi-fermée, fermée) et par le déplacement de la masse de la langue (voyelle antérieure ou palatale, centrale ou médiane, postérieure ou vélaire). Les consonnes sont obtenues par l'occlusion ou le resserrement du chenal buccal et peuvent être, suivant la nature de l'occlusion ou du resserrement, occlusive, fricative, affriquée (semi-occlusive ou semi-fricative), liquide (latérale et vibrante). Les consonnes non occlusives sont dites aussi continues. Il existe une classe de sons intermédiaires entre les voyelles et les consonnes : les glides (semi-consonnes ou semi-

voyelles).

D'après la nature des articulateurs (point d'articulation), on distingue les articulations bilabiales, labiodentales, apicales, prédorsales, dorsales, postdorsales, interdentales, dentales, alvéolaires, postalvéolaires, rétroflexes, prépalatales, médiopalatales, palatales, postpalatales, vélaires, uvulaires ou pharyngalisées. L'articulateur bilabial peut aussi intervenir comme articulateur secondaire pour déterminer un son labialisé ou arrondi

artificiel

On qualifie d'artificielles (par opposition à natuulles) des langues créées intentionnellement par des individus ou des groupes d'individus ilin de servir de moyen de communication entre des locuteurs parlant des langues différentes. L'espéranto (dont l'ido est une forme simplifiée née ultérieurement) a été créé en 1887 par un médecin polonais, Lazare Zamenhoff; il est employé dans le monde entier par quelques centaines de milliers de personnes. Les racines ont été choisies selon le critère de la plus grande internationalité, et les caractères grammaticaux tendent à simplifier l'apprentissage (invariabilité des unités lexicales, accent toujours sur l'avant-dernière syllabe, catégories reconnaissables à la terminaison o pour les noms, -a pour les adjectifs, -e pour les adverbes ; une seule conjugaison et un seul auxiliaire, esti être », possibilité de composition lexicale par juxtaposition). Le volapiik a été créé en 1879 à partir de l'anglais par Martin Schleyer, curé dans les environs de Constance. Son échec est dû à ses imperfections (simplifications capricieuses, déclinaisons arbitraires, conjugaison archaïque). Des linguistes en 1903 ont créé l'interlingua, rénové vers 1950, puis l'occidental (1922), le novial (1928). Toutes ces créations partent d'une langue, ou d'un groupe de

langues auxquelles elles empruntent les racines les plus courantes, les procédés de dérivation, et les structures grammaticales élémentaires.

aryténoïdes

Les aryténoïdes sont les deux cartilages du larynx à chacun desquels est fixée l'extrémité arrière des cordes vocales. Le mouvement des aryténoïdes, qui peuvent se rapprocher plus ou moins étroitement ou s'écarter l'un de l'autre, détermine l'accolement et, par conséquent, l'ouverture et la fermeture de la glotte*.

asémantique

Une phrase est asémantique quand, violant les règles sémantiques de la langue, elle n'est pas interprétable sémantiquement. Ainsi Le corridor élucide le trottoir est une phrase asémantique, car le verbe élucider implique que le sujet ne soit pas affecté du trait [+objet concret] et que le complément soit, en revanche, affecté du trait [+ abstrait]. Dans certains cas, l'agrammaticalité et l'asémantisme sont confondus ; en effet, dans la phrase précédente, on peut considérer que les incompatibilités constatées relèvent de règles de la syntaxe. Il existe des degrés d'asémantisme correspondant à des possibilités différentes d'interprétation (en particulier possibilité d'interpréter métaphoriquement).

aspect

L'aspect est une catégorie grammaticale qui exprime la représentation que se fait le sujet parlant du procès exprimé par le verbe (ou par le nom d'action), c'est-à-dire la représentation de sa durée, de son déroulement ou de son achèvement (aspects inchoatif, progressif, résultatif, etc.), alors que les temps*, les modaux* et les auxiliaires* de temps expriment les caractères propres du procès indiqué par le verbe indépendamment de cette représentation du procès par le sujet parlant. L'aspect se définit, par exemple, par l'opposition en français entre l'accompli (perfectif ou parfait) Pierre il mangé et le non-accompli (ou imperfectif) Pierre mange. Par rapport à la phrase souspicente « Je dis que », où « Je » est le sujet de l'énonciation, l'énoncé Pierre a mangé est analysé par le sujet comme le résultat présent d'une action passée, et Pierre mange comme une action présente en train de se dérouler : l'aspect accompli et l'aspect non-accompli sont tous deux des présents. De même, relativement à la phrase enonciative « Je dis que », Pierre mangeait et Pierre avait mangé sont des passés, mais le premier envisage l'action dans son déroulement et le second comme une action achevée. L'aspect est donc distinct du temps (présent, passé, futur), qui situe le procès relativement à l'énoncé, et non relativement à l'enonciation « Je dis que ».

Historiquement, le terme d'aspect a d'abord été employé en français (1829) pour désigner un caractère important de la conjugaison des verbes russes et d'autres langues laves : la distinction entre perfectif et imperfectif. Le russe oppose deux formes verbales distinctes pour traduire la phrase j'ai lu un roman hier soir : « protchital/

tchital »; la première, préfixée par rapport à la seconde, implique que l'action de lire a été achevée, que le roman a été terminé (perfectif), la seconde est une simple description de l'action (imperfectif). Cette notion d'aspect a été appliquée, par le linguiste allemand G. Curtius, à l'analyse de la conjugaison grecque; le système aspectuel du grec oppose trois thèmes du même radical « laisser » : leloip-, qui est un perfectif indiquant l'état résultant de l'achèvement de l'action, leip-, qui est l'imperfectif plus ou moins duratif, et l'aoriste lip-, qui considère l'action sans indication de durée (aspect ponctuel ou momentané).

L'aspect se distingue des modaux comme devoir et pouvoir, suivis de l'infinitif, qui expriment les modalités logiques, nécessaire / contingent, probable / possible (Il peut pleuvoir demain), et des auxiliaires de mode (semi-auxiliaires) ou aspectuels, qui expriment le procès dans son déroulement (inchoatif, itératif, semelfactif, imminent, etc.), comme aller, venir de, être en train de, être sur le point de, finir de, commencer à, suivis de l'infinitif (Pierre vient de partir, Pierre va aller chercher son billet à la gare).

De nombreuses langues ne possèdent pas de distinctions de temps ou de voix dans leur système verbal, mais toutes, semble-t-il, ont des oppositions d'aspect, même si, comme en français, ces oppositions sont souvent masquées par les distinctions temporelles. Dans les langues où le système aspectuel est prédominant (indo-européen ancien, slave, chamito-sémitique, chinois, langues négro-africaines, etc.), il existe souvent des couples de formes verbales opposant une forme marquée à une forme non marquée, la première étant dérivée de la seconde par des procédés variés (préfixes ou suffixes verbaux, alternance vocalique ou consonantique à l'intérieur de la racine, etc.).

aspectuel

La dénomination d'aspectuels est donnée parfois en français aux semi-auxiliaires" pour les différencier de l'aspect proprement dit.

aspiration

L'aspiration est un bruit dû à l'ouverture de la glotte pendant l'occlusion buccale et qui accompagne la prononciation des occlusives sourdes dans certaines langues: la glotte étant ouverte, mais tendant à prendre la position de la voix et donc à se resserrer pour la prononciation de la voyelle suivante, l'air s'échappe pendant ce temps en frottant contre les parois, ce qui produit un bruit de souffle, l'aspiration. L'aspiration est notée par [h]; ainsi, le grec ancien tithèmi comporte une occlusive dentale aspirée notée th. L'aspiration vocalique peut précéder l'émission d'une voyelle, sans son consonantique; ainsi, l'anglais hill commence par une aspiration.

Les occlusives sourdes sont réalisées comme non aspirées en français et dans la plupart des langues européennes, à l'exclusion du groupe germanique, où l'aspiration se produit régulièrement devant une voyelle accentuée. Le sanskrit et d'autres langues de l'Inde présentent aussi des occlusives sonores aspirées [bh, gh, dh]. Si l'aspiration est très forte, les aspirées tendent à devenir des affriquées (en hautallemand, les aspirées germaniques sont devenues des affriquées). L'aspiration peut avoir une simple valeur phonétique et constituer seulement une habitude articulatoire, comme en anglais et en allemand, mais elle peut aussi avoir une valeur phonologique comme dans les dialectes grecs qui opposent une série d'occlusives sourdes aspirées (provenant historiquement d'anciennes géminées) à une série d'occlusives sourdes non aspirées : p/ph, t/th, k/kh; il y a corrélation d'aspiration quand l'opposition entre consonnes aspirées et non aspirées est phonologiquement pertinente.

aspiré

Une occlusive aspirée est une occlusive caractérisée par un bruit sourd, ou souffle, que l'on entend entre l'explosion de la consonne et la voyelle suivante, surtout si celle-ci est accentuée. En effet, dans l'articulation des occlusives non aspirées, la glotte est fermée et les cordes vocales sont prêtes à entrer en vibration pour la réalisation de la voyelle suivante : dans l'articulation des consonnes aspirées, la glotte est ouverte, et, avant l'accolement des cordes vocales pour la mise en vibration vocalique, il

ne passe un certain temps pendant lequel l'air u'écoule en produisant le bruit du souffle. Les consonnes occlusives aspirées existent en auglais, ainsi qu'en sanskrit et dans d'autres langues de l'Inde.

ansertif

La phrase assertive, opposée à la phrase interrogative et à la phrase impérative, est définie par non statut*, l'assertion (syn. PHRASE DÉCLARATIVE). Paul vient est une phrase assertive ou déclarative, opposée à la phrase interrogative Paul vient-il ? et à la phrase impérative Paul, viens !

assertion

l'assertion est le mode de communication institué par le sujet parlant entre lui et son (ou ses) interlocuteur(s) et consistant à faire dependre ses propositions d'une phrase implitute Je te dis que (« Je porte à ta connaissance le fait que »), énonçant une vérité, déclarant un fait. L'interrogation dépend de la phrase implicite Je te demande si et l'impératif ou injonction de la phrase Je t'ordonne que.

assibilation

On appelle assibilation la transformation d'une occlusive en une sifflante : ainsi, dans l'évolution du français, il y a eu assibilation dans le cas de l' latin suivi de e ou de i (latin centum [kentum] devenant cent $[s\alpha]$, de r intervocalique (chaire devenu dans le dialecte parisien chaise), et i devant i dans inertie [inersi], patience [pasj α s], etc.

assimilation

1. On appelle assimilation un type très fréquent de modification subie par un phonème au contact d'un phonème voisin, et qui consiste pour les deux unités en contact à avoir des traits articulatoires communs. Cette modification peut correspondre à une mise en place anticipée des organes phonatoires en vue de la prononciation d'un phonème qui suit : c'est l'assimilation régressive ; ainsi, le latin capsa a donné le français châsse par assimilation régres-Mve de p à s qui suit. Elle peut correspondre, in contraire, à un retard dans l'abandon de la position des organes phonatoires corresponalant à la prononciation du phonème précédent : c'est l'assimilation progressive ; ainsi, le ture gitti vient de git + di « il alla » par mumilation de d à t qui précède. L'assimilation rut double quand le phonème est modifié à la lois par celui qui le précède et par celui qui le mil. L'assimilation joue un rôle très important dans l'évolution des langues, par exemple pour iles processus de mutation tels que la palataliwitton (assimilation à distance ou métaphonie).

Quand le phénomène concerne deux phonèmes contigus, il y a assimilation sur le mode d'articulation (dans *absurde*, l'occlusive voisée [b] devient [p] sourd devant [s] : [apsyrd]) ou sur le point d'articulation (dans certaines prononciations de *cinquième*, la vélaire [k] avance son point d'articulation pour devenir dentale [sētjem]). [Syn.: ACCOMMODATION; contr.: DISSIMILATION.]

- 2. L'assimilation linguistique est le processus par lequel un individu ou une communauté modèle partiellement ou totalement sa pratique langagière sur celle d'une autre communauté. Cela va du simple emprunt d'une articulation à la substitution complète d'une autre langue à la langue d'origine. L'assimilation linguistique est une partie de l'assimilation culturelle ou acculturation.
- 3. En sémantique, il y a assimilation lorsque l'isotopie d'un énoncé impose l'actualisation d'un sème. Par exemple dans le gendarme aboie, aboie se voit pourvu du trait « humain ».

associatif

- 1. On appelle sens associatif d'un mot l'ensemble des mots qu'un sujet (ou groupe de sujets) associe à un terme qu'on lui présente dans une épreuve d'association de mots (il s'agit de dire quels sont les mots que le terme présenté évoque); ces mots ainsi associés constituent la structure associative du mot-stimulus. Ainsi, si l'on présente à des sujets le mot diable, on dira que le sens associatif de ce mot est défini par la hiérarchie des réponses d'associations à ce mot (enfer, sombre, sinistre, méchant, péché, etc.). On appelle lien associatif le rapport qui unit le mot-stimulus au mot-réponse qui lui est associé dans cette épreuve.
- 2. F. de Saussure appelle rapports associatifs l'ensemble des rapports très divers, formels ou sémantiques, par lesquels un mot est associé à d'autres. Le rapport associatif unit des termes in absentia dans une série, justifiée par une association mentale qui les conserve ainsi en mémoire; les membres d'une série associative sont dans un ordre indéterminé et souvent en nombre infini. F. de Saussure donne comme exemple enseignement qui entretient des rapports associatifs avec enseigner, éducation, apprentissage, etc. (V. PARADIGMATIQUE).

association

On appelle association de mots l'ensemble des relations qui peuvent exister entre une unité donnée et une ou plusieurs unités latentes, non manifestées; les liens associatifs rap-

prochent des items en une série virtuelle. Ainsi, si l'on donne à un sujet un mot et qu'on lui demande de dire tous les mots qui lui viennent à l'esprit, tous les items donnés comme réponses forment les associations du mot; le rapport associatif, de virtuel qu'il était, devient tangible, observable. Les rapports associatifs sont attribués aux traits sémantiques des mots associés (similaires ou opposés) ou à l'expérience acquise de leur cooccurrence.

On appelle association syntagmatique l'association entre deux mots qui sont proches dans la chaîne parlée; si un sujet à table répond s'asseoir, il y a association syntagmatique. L'association paradigmatique est une association entre deux mots substituables au même endroit de la chaîne parlée; si le sujet à table répond chaise, on dira que l'association est paradigmatique.

assonance

On appelle assonance la répétition, à la finale d'un mot ou d'un groupe rythmique, de la voyelle accentuée qu'on avait déjà rencontrée à la finale d'un mot ou d'un groupe rythmique précédent : par exemple, dans le vers suivant de P. Eluard, les assonances en [ɛ] : Sous le ciel grand ouvert la mer ferme ses ailes.

assourdissemnt

Le phénomène d'assourdissement, appelé aussi dévoisement ou dévocalisation, consiste en une perte de la voix ou vibration laryngée par une fermeture de la glotte qui stoppe le passage de l'air. Ce phénomène peut correspondre à un changement historique ou à une alternance synchronique due à des variations combinatoires : le phonème [b] de robe se dévoise dans l'expression une robe toute rouge au contact du phonème non-voisé [t] et se réalise comme une occlusive non-voisée [b] (sans toutefois se confondre avec le phonème français [p], auquel il s'oppose aussi par l'opposition tendu vs lâche).

assumer

On dit d'un énoncé qu'il est assumé quand le sujet parlant prend à son compte l'assertion (positive ou négative), l'interrogation ou l'ordre qu'il formule à l'intention d'un interlocuteur; on dit d'un énoncé qu'il n'est pas assumé quand le sujet parlant met une distance entre lui et son énoncé au moyen d'une modalisation (emploi d'adverbes ou du conditionnel, d'incises, qui impliquent le doute, le rejet implicite, etc.). Ainsi, Paul viendra demain (assumé) s'oppose à Paul viendra peut-être demain ainsi qu'à Paul, à ce qu'on dit, viendra demain, Paul viendrait demain, etc. (non assumé).

astéisme

On appelle astéisme un procédé rhétorique qui consiste à faire l'éloge de quelqu'un en jouant la comédie du blâme ou du reproche (ex.: Boileau dans le Lutrin fait l'éloge de Louis XIV quand la Noblesse personnifiée se plaint du Roi).

astérisque

1. Placé avant un mot, l'astérisque indique une forme hypothétique ou reconstituée, considérée comme l'étymon d'un mot de la langue. Par exemple, le verbe français corroyer, attesté dès le xı siècle, est d'origine germanique; on reconstitue une forme "conredare, du latin populaire, non attestée, mais considérée comme la source directe du mot français.

2. Placé avant une phrase, l'astérisque indique un énoncé agrammatical. Ainsi, la phrase *Pierre voit le est une phrase agrammaticale. (v. PONCTUATION.)

astéronyme

L'astéronyme est un ensemble de trois astérisques indiquant dans l'écriture un mot qu'on ne veut pas nommer ; ainsi M*** désigne une personne non nommée.

asvllabème

Certains linguistes classent sous l'appellation de asyllabèmes les unités phoniques qui ne peuvent pas fonctionner comme centre de syllabe. Cette notion coïncide en partie avec la notion traditionnelle de consonnes (« qui sonne avec »); mais il est des langues, comme le tchèque, où les liquides [r] et [l] fonctionnent comme centres de syllabe et entrent donc dans la classe des syllabèmes. Inversement, certaines voyelles peuvent entrer dans la catégorie d'asyllabèmes lorsqu'elles se réalisent comme des glides: par exemple, en italien, la voyelle [i] a un allophone asyllabique [j] en fin de syllabe (mai prononcé [mai] ou [maj]).

asyndète

L'asyndète est, d'une manière générale, l'absence de liaison formelle entre deux unités linguistiques organisées ensemble.

En linguistique, l'asyndète est l'absence d'un mot de liaison là où la règle voudrait qu'il y en eût un. Ainsi, dans l'expression sur le plan forme, il y a asyndète par absence de la préposition et de l'article, puisque le bon usage veut qu'on dise sur le plan de la forme.

En revanche, l'asyndète par absence de coordination est une figure de rhétorique quand dans les énumérations on supprime *et* devant

le dernier terme, comme dans Femme, enfants, parents, il a tout sur les bras. Il peut y avoir asyndète entre des propositions, comme dans Il court, saute tout le temps (asyndète du coordonnant et). Les grammaires normatives du français moderne interdisent l'asyndète de la conjonction introduisant une complétive. Ce procédé syntaxique, fréquent en ancien français, apparaît aussi dans beaucoup de langues : au lieu de I think that you are ill (« Je pense que vous êtes malade »), l'anglais dit plus souvent I think you are ill.

asyntaxique

Se dit d'un énoncé contraire aux règles de la syntaxe. (Syn. : AGRAMMATICAL.)

atemporel

On appelle atemporel le temps du verbe qui Indique le non-passé (par rapport au passé [imparfait, passé composé, passé simple]) et le non-futur (par rapport au futur, au conditionnel); il est dénommé présent dans la nomenclature traditionnelle, mais ne correspond qu'à une partie des emplois de ce dernier; il s'agit du seul présent « à valeur générale » que l'on a par exemple dans La lune tourne autour de la terre. (V. GNOMIQUE [aoriste].)

athématique

En linguistique indo-européenne, et en particulier en grec, on donne le nom d'athématiques aux radicaux nominaux ou verbaux qui se terminent par une consonne ou une sonante sans voyelle thématique (voyelle e alternant avec o). Ainsi, en grec, les verbes du type luô, luomai sont des verbes thématiques (lu + o + mai), mais l'aoriste athématique elusa est formé non sur le thème, mais sur la racine (e + lu + sa).

atlas linguistique

Ouvrage dont le modèle a été longtemps l'Atlas linguistique de la France établi par Jules Gilliéron grâce aux enquêtes d'Edmond Edmont, un atlas linguistique se compose de trois éléments : un questionnaire indiquant les notions à faire dénommer par les sujets interrogés, les types de phrases à obtenir, les conversations à engager ; une détermination des points d'enquête et des personnes interrogées ; enfin, partie essentielle, des cartes* linguistiques sur lesquelles on reporte point par point les formes, les mots et les types de construction enregistrés. Pour dépasser le travail de Gilliéron et Edmont, A. Dauzat a posé, dès avant la Seconde Guerre mondiale, les fondements du Nouvel Atlas lin-

guistique de la France. Il s'agit d'un travail collectif par régions. Les enquêteurs pratiquent le parler de la région ; de ce fait la marge d'erreur dans le relevé des faits et dans leur interprétation est plus réduite. Un questionnaire spécifique à chaque région suscite des réponses ponctuelles mais surtout sert de guide à une conversation. En plus de la représentation cartographique des différences linguistiques, ces atlas fournissent des illustrations mariant la dialectologie à l'ethnographie. Chaque région française a désormais son atlas. On élabore maintenant des atlas qui chevauchent les frontières politiques comme l'atlas linguistique roman, qui tend à couvrir tout le domaine des langues romanes ou l'atlas linguistique européen. L'utilisation de l'informatique permet d'exploiter les données de manière beaucoup plus fructueuse et beaucoup plus parlante. (v. GEOGRAPHIE LINGUISTIQUE.)

atone

1. On dit de toute syllabe qui ne porte pas d'accent qu'elle est *atone*. Dans le mot espagnol *cabeza*, la première et la troisième syllabe sont atones. (Contr.: TONIQUE.)

2. On appelle *atones* les pronoms personnels (appelés aussi conjoints) qui se placent immédiatement avant le verbe ou l'auxiliaire avec la fonction de complément; ainsi, les formes *le, me, se* sont des formes atones dans *Je le vois, Il me parle, Il se félicite.* (Contr. : TONIQUE, DISJOINT.)

attaque

L'attaque est le mouvement de mise en place des cordes vocales pour les articulations vocaliques : elle peut être douce (comme à l'initiale en français, où les cordes vocales se mettent immédiatement dans la position de vibration) ou dure (comme à l'initiale en allemand, où les cordes vocales commencent par fermer tout le passage à l'air, puis s'entrouvrent brusquement).

attestation

On appelle attestation l'exemple daté de l'emploi d'un mot ou d'une expression.

attitude

1. On appelle verbes d'attitude (par opposition à verbes performatifs*) les verbes qui décrivent l'action accomplie simultanément à l'assertion qui suit le verbe d'attitude : jurer, promettre, souhaiter sont des verbes d'attitude.

2. Les attitudes langagières constituent l'ensemble des opinions explicites ou implicites sur l'usage d'une langue.

attraction

1. On donne le nom d'attraction à la modification morphologique que subit un mot sous l'influence d'un autre mot avec lequel il est syntaxiquement en rapport. Ainsi, en latin, il y a attraction, par l'attribut nominal, en genre et en nombre, d'un démonstratif neutre sujet d'une phrase prédicative avec esse : la phrase Hoc est error devient Hic est error, le neutre hoc devenant le masculin hic par attraction de error. Les phénomènes d'attraction peuvent concerner le genre, le nombre ou le cas d'un nom ou d'un pronom, le mode ou le temps d'un verbe de subordonnée (en ce cas on parle plutôt de concordance* de temps ou de mode). 2. On appelle attraction paronymique le phénomène d'étymologie populaire par lequel on donne les mêmes emplois ou des emplois équivalents à des mots qui à l'origine ne se rapprochaient que par la forme : le sens de « remarquable » qu'on donne souvent à émérite est dû à l'attraction paronymique de mérite.

attribut

Pour la grammaire, l'attribut est la manière d'être ou la qualité dont l'énoncé reconnaît l'appartenance à quelqu'un ou à quelque chose par le moyen d'un verbe exprimé ou sousentendu : dans Notre homme est fou, fou est attribut d'un sujet, avec lequel il est mis en rapport par l'intermédiaire du verbe être ou d'un verbe similaire (sembler, paraître, devenir). Il peut être aussi attribut du complément d'objet direct après des verbes comme appeler, avoir, choisir, connaître, consacrer, couronner, créer, croire, déclarer, dire, élire, estimer, faire, instituer, juger, nommer, ordonner, proclamer, rendre, réputer, saluer, savoir, trouver, vouloir, etc. La construction de l'attribut est généralement directe ; dans Il semble bon, Je le juge coupable, bon (attribut du sujet) et coupable (attribut du complément d'objet direct) sont construits directement ; il n'en va pas de même pour ennemi, fou, chef, intelligent dans Il est considéré comme ennemi, On le traite de fou, Il se conduit en chef, On le prend pour intelligent : comme, de, en, pour sont des prépositions qui introduisent souvent l'attribut. L'attribut peut être un nom précédé ou non de l'article (La pluie est une manne céleste, Elle est femme), un pronom (C'est lui), un adjectif (Il est rouge), un participe (C'est parti) ou une locution adjective (Il est à couteaux tirés avec elle), un adverbe devenu adjectif (C'est bien) ou un infinitif (Lutter c'est vivre); il peut être aussi une proposition conjonctive (Le malheur, c'est au'il est tombe à dix mètres de l'arrivée), bien qu'une partie des grammairiens y voient le sujet du verbe. L'attribut se place le plus souvent après le verbe (Il est travailleur), mais l'inversion est fréquente à des fins expressives (haute est la montagne), dans les locutions toutes faites (maudit soit le travail) et quand l'attribut est un adjectif interrogatif (quelle est cette étrange lueur ?).

attributif

1. En grammaire, la fonction attributive est celle des adjectifs et des syntagmes nominaux constituants des syntagmes verbaux dans la phrase prédicative avec être. Dans Pierre est heureux Pierre est un enfant, heureux et un enfant ont une fonction attributive.

On donne alors le nom de syntagme attributif au syntagme verbal formé de la copule (être) suivie d'un adjectif ou d'un nom attribut, ou d'un complément de lieu. Dans les phrases Pierre est heureux, Pierre est un ingénieur, Pierre est ici, est heureux, est un ingénieur, est ici sont des syntagmes attributifs.

2. On donne le nom d'attributif (ou complément d'objet secondaire) au syntagme prépositionnel. Cette fonction est exprimée dans les langues casuelles par le datif, qui indique en faveur de qui un acte est accompli : Pierre donne une pomme à son frère. Les verbes qui ont cette construction sont dits aussi attributifs ; ainsi prêter, louer, lire, etc., quelque chose à quelqu'un.

audibilité

L'audibilité est la capacité de reconnaître la forme temporelle des signaux sonores : reconnaissance de la forme des transitions d'attaque et d'extension (consonnes, diphtongues, etc.) dans leur assemblage à des sons vocalisés. On peut réserver à cette faculté de reconnaissance dans des conditions diverses (influence de la réverbération, du bruit, etc.) le nom de netteté.

audi-mutité

On désigne du nom d'audi-mutité, chez un enfant, un déficit important de l'expression linguistique sans trouble de l'audition, et de la reconnaissance auditive des signes verbaux sans déficit intellectuel majeur : l'enfant « enten dant muet » se comporte devant sa langue maternelle comme devant une langue étrangère ; la réalisation du langage peut être à peu près nulle.

audiogramme

Un *audiogramme* est la représentation graphique de la sensibilité de l'oreille aux différents sous

audiométrie

On appelle *audiométrie* la mesure de l'aptitude à saisir les différents sons de la parole.

auditeur

Celui qui reçoit des énoncés produits par un locuteur est appelé *auditeur*. (v. RÉCEPTEUR, INTER LOCUTEUR.)

augment

L'augment est un affixe préposé à la racine verbale dans la flexion de certaines formes du passé. Il se rencontre dans certaines langues indo-européennes. En grec, l'augment consiste en un élément e ou ē qui constitue une syllabe supplémentaire lorsque la racine verbale commence par une consonne (augment syllabique : ex. : ephere « il portait », de pherein « porter ») ou forme une voyelle longue lorsque la racine verbale commence par une voyelle (augment temporel ; ex. : ēge « il conduisait », de agein « conduire », de e + age).

augmentatif

On dit d'un préfixe (archi-, extra-, sur-, super-) ou d'un suffixe (-issime) qu'il est augmentatif quand il a le sens de « à un très haut degré, à un point élevé ». Ainsi, extradur est formé de l'adjectif dur et de l'augmentatif extra, le mot signifiant « qui est très dur » ; l'adjectif richissime est formé de l'adjectif riche et de l'augmentatif -issime.

Austin (John) logicien et linguiste britannique (Lancaster 1911-Oxford 1960). Professeur de philosophie à Oxford (1952-1960), il n'a pas publié de livres, mais ses articles ont été rassemblés dans Philosophical Papers (1961), Sense and Sensibilia (1962) et How do do Things with Words (1962). Convaincu que le langage ordinaire constitue la meilleure façon d'aborder les faits en fournissant le seul point de départ valide, il pense que, pour résoudre certains problèmes, il faut faire un inventaire exhaustif des situations où ils se posent, ce qui implique, contrairement à ce que pense Wittgenstein, que les emplois du langage ne sont pas infinis. Son apport essentiel réside dans le fait que, en comparant l'énoncé constatif (une chose est vraie ou fausse) avec l'énoncé performatif (l'acte de parole constitue par lui-même un acte), il montre que toute énonciation, destinée à être communiquée, est d'abord et avant tout un acte de parole (speech act) produit dans la altuation totale où elle est énoncée et où se frouvent engagés les interlocuteurs. On lui doit ninsi la définition de l'acte illocutionnaire. (V. Bibliographie.)

autochtone

Un système linguistique est dit autochtone quand il est originaire de la région où on le parle. Mais, dans la mesure où on évoque ainsi l'histoire, l'utilisation du terme implique une datation. En effet le français n'est pas autochtone en France si on prend comme référence l'époque de l'Empire romain. Et le gaulois n'a pas été autochtone en Gaule si on se reporte à la période qui a précédé l'arrivée des tribus celtiques quelque cinq ou six siècles avant J.-C. Pratiquement, on considère comme « autochtones » en Europe les langues qui étaient déjà parlées approximativement dans leur ressort actuel avant la fin du Moyen Âge. En ce sens, le français est autochtone.

autocitation

L'autocitation est une citation que qqn fait de son propre discours.

autocorrection

On appelle *autocorrections* les corrections qu'un sujet parlant apporte aux erreurs de son propre énoncé au moment où il aperçoit que celui-ci ne correspond pas à ce qu'il voulait dire; chez certains sujets aphasiques, les autocorrections se répètent plusieurs fois de suite après qu'un item erroné a été émis.

autodominé

On dit qu'un élément A est *autodominé* quand il est dominé par lui-même, c'est-à-dire par un élément A de même catégorie. Soit la règle de réécriture de la coordination :

$$N \rightarrow N et N$$

on dira que les N à droite de la flèche sont autodominés et que le N à gauche de la flèche est autodominant.

autoenchâssement

L'autoenchâssement est une opération qui consiste à enchâsser (insérer) dans une phrase une autre phrase de même nature syntaxique, par exemple lorsqu'on insère une relative dans une relative (le jardinier qui a pris le rateau qui était dans l'appentis).

autonome

1. On dit d'une unité qu'elle est autonome quand elle peut apparaître dans différents points de l'énoncé sans que la différence de place modifie en quoi que ce soit son rôle ou son acception propres (ex. : le samedi dans je me repose le samedi / le samedi je me repose).

2. On dit d'une langue qu'elle est autonome quand la communauté qui la parle ne cherche qu'en elle-même (et non dans un groupe

extérieur) les règles de l'usage. C'est ainsi que le corse est autonome de l'italien parce que les instances qui régissent l'italien ne se voient reconnaître aucune autorité par les corsophones. L'autonomie est une condition nécessaire de la reconnaissance (v. ce mot).

autonymie

On parle d'autonymie quand un signe renvoie à lui-même en tant que signe et non à l'objet, au monde (ex. : soir et espoir dans Soir rime avec espoir ; Baguette est un nom féminin; Robert se termine par un t). Ce mot est issu de la logique, où un terme autonyme est celui dont il est

uniquement fait mention.

L'usage autonymique d'un mot dans un énoncé est celui du mot-entrée dans le dictionnaire. Le dictionnaire propose à l'usager une forme hors discours (entrée), et il lui offre de cette forme des définitions et des fragments de discours où s'illustre le fonctionnement du mot. Ainsi l'entrée dans un dictionnaire est hors discours, et représente le niveau métalinguistique, c'est-à-dire celui où l'usage du code est appliqué réflexivement à un élément du code.

Tout mot d'un énoncé peut être détaché – par le locuteur ou l'interlocuteur – de son environnement et considéré en situation autonyme. Cas de la réflexion du locuteur sur son discours : J'ai dit « peutêtre », je n'ai pas dit « oui ». Cas de la réflexion de l'interlocuteur : Vous me dites « tout de suite » : maintenant, ou

dans une heure?

L'autonymie se distingue des autres situations métalinguistiques (demande de répétition, de définition, recherche dans le dictionnaire) par le fait qu'elle concerne toujours l'énoncé rapporté par le locuteur (autocitation) ou par autrui (citation).

autoréférent

Syn. de AUTONYME.

autorégulation

Syn. de fEED-BACK.

autorité

On dit que quelqu'un est une autorité ou fait autorité en matière de langue quand une communauté socioculturelle lui reconnaît le droit de définir ce qui est à dire et ce qui n'est pas à dire, c'est-à-dire la norme ou le « bon usage ». Ainsi, en France, l'Académie et chacun des académiciens sont des autorités. L'autorité reconnue peut fort bien aussi ne pas avoir eu l'intention d'offrir l'exemple de ce qu'il fallait

dire ou ne pas dire : les écrivains deviennent ainsi les garants du bon usage, et des autorités linguistiques. Les autorités prennent, en effet, généralement comme fondements de leurs jugements, ou bien leur propre usage, ou bien l'usage des bons auteurs, ou bien certains états passés de la langue, ou bien certains faits historiques et étymologiques, ou enfin certains modèles logiques.

autosegmentale (théorie)

La théorie autosegmentale est l'une des trois thèses, avec la structure syllabique et l'arbre métrique, qui ont contribué à la mise en place du cadre théorique de la phonologie multilinéaire substitué au cadre de la représentation linéaire unidimensionnelle défini par Chomsky et Halle (1966). Le néologisme autosegmental a été inventé par John Goldsmith qui a exposé cette théorie en 1976. Le renouveau de la phonologie générative a fait ses preuves dans différentes directions : domaine tonal (Goldsmith, Clements), domaine de l'accent (Halle et Vergnaud, Prince), domaine syllabique (Kaye et Lowenstamm, Clements et Keyser, Vergnaud, Selkirk), domaine des harmonies vocaliques (Clements, Halle et Vergnaud, Kaye...). La théorie n'est pas encore suffisamment avancée pour articuler ces différents domaines, l'absence d'uniformité qui se rencontre chez de nombreux auteurs est le symptôme d'une recomposition en cours. Une tentative d'unification de deux types d'approche de la phonologie plurilinéaire, phonologie autosegmentale et phonologie métrique, est proposée par Pierre Encrevé (1988) avec une mise à l'épreuve de la théorie dans les travaux relatifs au traitement de la liaison en français.

auxèse

En rhétorique, syn. d'HYPERBOLE.

auxiliaire

1. On donne le nom d'auxiliaire à une catégorie grammaticale qui comprend les verbes avoir et être suivis d'un participe passé (avoir vu, être tombé). En français, ils entrent dans la constitution des formes composées de verbes (il a mangé, il est venu, il est pris, il a été renversé) ; dans un verbe actif, ils opposent les formes composées (traduisant l'accompli) aux formes simples (traduisant le non-accompli) [v. ASPECT] : ils opposent un verbe transitif passif à un verbe transitif actif (être ou avoir été + participe passé). Les deux auxiliaires ont des distributions différentes : avoir est l'auxiliaire des verbes transitifs actifs (il a fini) et de quelques intran-

ntifs (il a couru), être est l'auxiliaire de la plupart des verbes intransitifs (être venu) ou des verbes transitifs passifs (être mangé), ou cumulé avec avoir dans les formes surcomposées passives (avoir été mangé).

On appelle auxiliaires de temps (ou auxiliaires verbaux) les verbes et locutions verbales qui, uivis de l'infinitif, expriment le déroulement ou l'achèvement d'une action, le factitif, l'inchoatif, etc. (v. ASPECT, SEMI-AUXILIAIRES), comme aller, venir de, être sur le point de, etc. On appelle auxiliaires de mode les modaux comme pouvoir et devoir, suivis de l'infinitif (v. MODAL).

2. Dans la première étape de la grammaire générative, on a donné le nom d'auxiliaire à une catégorie grammaticale (symbole Aux) constituant obligatoire du syntagme verbal et comprenant un constituant de temps, d'aspect et de modalité (pouvoir, devoir).

avant

Les voyelles d'avant, appelées aussi voyelles antérieures ou voyelles palatales, sont les voyelles réalisées avec la masse de la langue placée en avant de la bouche, au niveau du palais dur : par exemple, en français, les voyelles [i, e, ɛ, u, y, ø, œ].

axe

Dans la terminologie de F. de Saussure, les rapports syntagmatiques s'opposent aux rapports associatifs. Les linguistes post-saussuriens ont pris l'habitude d'opposer l'axe syntagmatique* (axe horizontal des rapports entretenus par les unités dans la chaîne parlée) et l'axe paradigmatique* (axe vertical des rapports virtuels entretenus par les unités susceptibles de commuter).

axiomatique

Une théorie axiomatique comporte quatre éléments: un vocabulaire ou liste des symboles à employer; des règles de formation, définissant quelles suites de symboles sont syntaxiques et acceptables comme formules du système; des axiomes, ensemble de formules correctes, mais non démontrées du système; enfin des règles d'inférence déterminant l'ensemble des théorèmes en partant de l'ensemble des axiomes.

axiome

On appelle axiomes l'ensemble des formules correctes, mais non démontrées, d'un système ou d'une théorie linguistique. Le symbole de départ des règles syntagmatiques d'une grammaire générative constitue un axiome : c'est par exemple le symbole Σ (phrase).

b

babil

Le babil désigne les manifestations vocaliques que produit l'enfant à partir du deuxième mois en même temps que les premiers sourires. Mais on trouve aussi d'autres termes employés : vocalisations, babillage, lallations, jasis, gazouillis. Babil enfantin et sourire jouent, l'un comme l'autre, un rôle capital dans la socialisation de l'enfant. Ils enrichissent le rapport à l'autre, sont à l'origine de la multiplication des réactions de l'entourage vis-à-vis de l'enfant. Très brèves au début (quelques dixièmes de seconde), les émissions du babil se développent en séquences plus longues (plusieurs dizaines de secondes) de semaine en semaine. Elles conduisent l'enfant à interagir vocalement avec son entourage dans des structures qui sont déjà des sortes de dialogues (proto-conversations) où chacun écoute l'autre, prend son tour de parole.

C'est de ce babil qu'émergent les phonèmes de la langue. En effet, les émissions produites au stade du babil ne correspondent pas aux sons de la langue qui entoure l'enfant. On sait encore peu de choses précises sur la manière dont le babil se façonne au contact de la langue maternelle pour finir par s'y conformer. Les données disponibles jusqu'ici montrent que l'influence est très rapide : dès le sixième mois, la langue imprime une influence très forte sur

l'activité vocale de l'enfant.

C'est de ce babil qu'émergent aussi les premières manifestations de la référence. En effet, le babil, dans son évolution, n'est plus constitué exclusivement, vers neuf mois, de productions aléatoires de sons. Il ne faut pas attendre l'apparition des premiers mots (en tant qu'émissions proches d'unités adultes quant à leur forme et à leur sens) pour que l'enfant commence à signifier à l'aide des sons. On constate qu'autour de neuf mois l'enfant utilise de façon relativement régulière des séquences phoniques dans des situations déterminées, familières.

balance

On appelle balance vocalique, dans les langues nordiques, le fait, pour une voyelle finale non accentuée, d'être conditionnée par la quantité de la syllabe radicale (a, i, u, sont conservées après une syllabe radicale brève, mais affaiblies en æ, e, o, après une syllabe radicale longue).

Bally (Charles), linguiste suisse (Genève 1865id. 1947). Disciple de F. de Saussure, il lui succède en 1913 dans sa chaire de l'université de Genève. Avec A. Séchehaye, il publie en 1916 le Cours de linguistique générale de F. de Saussure, reconstitué à partir de notes d'élèves. Son œuvre porte sur ce qu'il nomme « stylistique » : il s'agit d'étudier « la valeur affective des faits du langage organisé et l'action réciproque des faits expressifs qui concourent à former le système des moyens d'expression d'une langue ». A côté de la linguistique de la langue, qui a surtout préoccupé F. de Saussure, Bally a voulu fonder une linguistique de la parole en tant que moyens d'exprimer l'affectivité et la vie émotionnelle (V. Bibliographie.)

baragouin

Dans un échange verbal, le baragouin est une stratégie d'expression ou de commu nication par laquelle un locuteur essaie d'utiliser la langue maternelle de son interlo cuteur alors qu'il ne la connaît pas ou très mal. On désigne aussi cette stratégie comme broken language.

barbarisme

On donne le nom de barbarisme à la forme d'un mot qui n'est pas conforme aux règles de la langue et, en particulier, aux règles morphophonologiques, à une époque déterminée (dans une synchronie donnée); les barbarismes sont des formes agrammaticales, Ainsi, cueillira (pour cueillera) est un barbarisme On considère aussi comme barbarismes les formes qui ne sont pas reçues* dans une norme ou un usage jugé correct; ainsi, un verbi comme solutionner pourra être considéré par les grammairiens puristes comme un barbarisme (v. SOLÉCISME.)

Bar-Hillel (Yehoshua), logicien et linguiste straélien (Vienne 1915-Jérusalem 1975). Professeur de philosophie à l'université hébraïque de lerusalem et au Massachusetts Institute of lechnology, il étudie divers aspects de la atructure logique du langage sous l'angle néopositiviste ; il a été également un des théoritens de la traduction et de la documentation automatiques, qu'il a contestées par la suite. (V. Bibliographie.)

baryton

On appelle barytons en grammaire grecque les mots dont la syllabe finale porte l'accent grave ; ce dernier équivaut à une absence de ton (par opposition à l'accent aigu). Les syllabes finales qui portent un accent aigu changent de ton dans le contexte d'autres mots et portent alors un accent grave ; ainsi, basileús devient basileùs lorsqu'il est suivi d'un autre mot.

barytonaison

La barytonaison est le passage en grec de l'accent migu (présence de ton) à l'accent grave (absence de ton). Cet accent grave est placé sur la syllabe linale d'un mot, lorsque ce dernier est immédiatement suivi d'un autre mot. (V. BARYTON.)

has

- 1. Le formant bas, ou premier formant, est le lormant du pharynx (situé dans les zones de tréquence inférieures du spectre acoustique), par opposition à l'autre formant principal, le formant buccal, appelé formant haut ou deuxième formant et situé dans les fréquences supérieures.
- 2. Les voyelles basses sont celles qui sont réalisées lorsque la langue est dans une position basse et détermine une grande ouverture buccale. Dans la prononciation de [a], la voyelle la plus basse et aussi la plus ouverte, la langue est presque plate, dans une position très proche de la position de repos, avec seulement une cambrure suffisante pour que se crée un point d'articulation. Les voyelles semi-ouvertes ([e] et [n]) sont prononcées avec une deuxième position de la langue, plus proche de la position intermédiaire et dite basse supérieure.

Dans ces deux positions basses de la langue, les résonateurs du pharynx et de la bouche ont un volume relativement égal, de sorte que les deux formants principaux sont rapprochés et se trouvent dans la zone centrale du spectre. Les voyelles basses sont donc acoustiquement compactes.

1 Se dit en rhétorique du style simple et

familier, marqué de tournures populaires, par opposition au sublime.

base

- 1. Dans une première étape de la grammaire générative, la *base* définit les structures profondes de la langue. Elle est constituée de deux parties :
- a) la composante catégorielle ou syntagmatique, système de règles qui définit les suites permises de symboles catégoriels et, à l'intérieur de ces suites, les relations grammaticales entre les symboles catégoriels (c'est-à-dire les symboles représentant des catégories). Ainsi, si la phrase Σ est formée de SN + SV (suite permise des symboles SN, syntagme nominal, et SV, syntagme verbal), la relation grammaticale entre SN et SV est celle de sujet et de prédicat ;

b) le lexique, liste de morphèmes dont chacun est affecté de traits qui en définissent les propriétés phonologiques, syntaxiques et sémantiques: ainsi, mère est défini par les traits: nom, nom commun, féminin, animé, humain, etc.

La phrase de base est la phrase déclarative, affirmative et active. La phrase Georges écrit à Pierre est une phrase de base, mais non Georges n'écrit pas à Pierre, qui est une phrase dérivée de la phrase de base par l'addition de particules négatives.

2. En grammaire, on donne le nom de base ou racine au radical nu, sans désinence, d'un mot : ainsi, parl est une base verbale (parler, parlait, parlons, etc.).

basilecte

Le basilecte est la variété autochtone la plus éloignée de l'acrolecte. Aux Antilles françaises, c'est le « gros créole » ou « créole bitako » qui constitue le basilecte.

bâtarde

On désigne par écriture bâtarde une écriture utilisée au xv^e siècle, intermédiaire entre la ronde* et l'anglaise*.

battement

Un battement est un mouvement unique et très rapide d'un articulateur (la pointe de la langue contre les alvéoles ou le palais, ou la luette contre la racine de la langue ou la paroi pharyngale) qui a pour effet d'arrêter brusquement le passage de l'air, et par lequel se réalise le type de vibrante dite battue ou « flapped » (V. BATTU).

Le battement, qui comporte une seule interruption du passage de l'air, est à distinguer du roulement, qui consiste en une série d'interruptions récurrentes et qui est utilisé beaucoup plus couramment par les langues du monde.

battologie

On appelle battologie la répétition du même mot ou de la même phrase, la tautologie étant la répétition de la même idée sous des formes différentes.

battu

Un son battu est un son réalisé avec un mouvement unique et très rapide de battement d'un articulateur.

Comme le son roulé (en anglais trill), le son battu (en anglais flap) est généralement noté [r] et appartient à la classe des liquides vibrantes, dont il présente les caractéristiques acoustiques (discontinu, vocalique, consonan-

tique).

Le son battu peut correspondre à la réalisation habituelle de la liquide vibrante, ce qui est rare, ou bien apparaître seulement comme une variante combinatoire. Ainsi, en tchèque, la vibrante, habituellement roulée avec un nombre d'interruptions pouvant être de 3 ou 4 à l'intérieur, et de 4 ou 5 à l'initiale, est réalisée en position finale comme un son battu, avec une seule interruption : le phonème /t/ est réalisé comme un son roulé dans le mot /kora:l/ et comme un son battu dans le mot /kola:r/.

Baudouin de Courtenay (Jan Ignacy), linguiste polonais (Radzymin, région de Varsovie, 1845-Varsovie 1929). Au cours d'une longue carrière universitaire, il enseigne la linguistique à Cracovie, Saint-Pétersbourg et enfin Varsovie. Il est considéré comme le précurseur de la phonologie. Partant du fait que des sons différents pouvaient être perçus comme une même entité linguistique, il distingue une « physiophonétique » et une « psychophonétique », qui correspondent à peu près à la division entre phonétique et phonologie. (V. Bibliographie.)

Beauzée (Nicolas), grammairien français (Verdun 1717-Paris 1789). Il succéda en 1756 à Dumarsais dans la rédaction des articles de grammaire de l'Encyclopédie. Dans sa Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues (1767), il s'attache en particulier à développer la classification des propositions et des compléments. (V. Bibliographie.)

bech-la-mar, bichlamar, bêche-de-mer

Le bech-la-mar est une langue composite constituée par un pidgin mélanésien (à base grammaticale mélanésienne et à vocabulaire anglais) employé couramment dans les îles du Pacifique Sud.

béhaviourisme

Le béhaviourisme est une théorie psychologique qui explique les phénomènes linguistiques en analysant les seuls comportements observables et en les ramenant à des réponses à des situations, ces dernières étant définies comme des stimuli qui provoquent les réponses. La communication est ainsi réduite au schéma connu S-R (stimulus-réponse). Cette théorie, sous-jacente au structuralisme américain de L. Bloomfield, permet de renvoyer les problèmes du sens à l'expérience de la communauté socioculturelle. Le béhaviourisme a été critiqué par les linguistes générativistes (N. Chomsky) comme incapable de rendre compte de la créativité du sujet parlant et de l'apprentissage du langage chez l'enfant. (V. ANTIMENTALISME.)

bémolisation

La-bémolisation est l'abaissement de l'intensité d'un son par la diminution de sa fréquence. Cet effet peut être obtenu par trois procédés différents: la labialisation, qui a pour effet d'adjoindre le résonateur labial au résonateur buccal et de diminuer l'ouverture de l'orifice labial; la pharyngalisation, qui a pour effet de réduire l'orifice postérieur de la cavité buccale ou passage pharyngal; la rétroflexion, qui, par l'élévation de la pointe de la langue, provoque une augmentation du volume de la cavité buccale en avant de l'étranglement le plus étroit.

Le trait de bémolisation est désigné dans la transcription phonémique par le signe musical correspondant, placé au-dessus ou au-dessous du signe de la consonne bémolisée.

bémolisé

Un son bémolisé est un son caractérisé par un abaissement de l'intensité dû à différents procédés. Les sons bémolisés par labialisation sont les plus fréquents dans les langues du monde, comme le français, qui oppose les voyelles arrondies [y], [o], [œ] bémolisées aux correspondantes non-bémolisées [i], [e], [ɛ]. Les phonèmes bémolisés par pharyngalisation sont fréquents dans les langues sémitiques, comme l'arabe, qui oppose/si: n/« Chine » -/si: n/

nom de la lettre s ». Les phonèmes bémolisés par rétroflexion existent dans les langues de l'Inde (le bengali oppose deux noms de lettres [ba] - [sa]) et dans toutes les langues qui présentent des consonnes cacuminales.

Du point de vue acoustique, les phonèmes bémolisés sont caractérisés par une concentration de l'énergie dans les fréquences du spectre plus basses que pour le phonème correspondant non-bémolisé et par l'abaissement du deuxième, éventuellement du troisième formant de la voyelle suivante.

bénéficiaire

On appelle bénéficiaire celui au bénéfice de qui se fait l'action indiquée par le verbe; ce peut être le complément prépositionnel (datif) à Paul dans Pierre donne une pomme à Paul; ce peut être le sujet dans Pierre se lave. (V. DESTINATAIRE.)

Benveniste (Émile), linguiste français (Alep 1902-Versailles 1976). Disciple d'A. Meillet, à qui il succède en 1937 dans la chaire de grammaire comparée au Collège de France, il se situe dans le courant structuraliste issu de F. de Saussure et du cercle de Prague. Ses recherches ont porté sur les langues iraniennes, la grammaire comparée des langues indo-européennes et la linguistique générale. À la lumière du hittite, il définit rigoureusement la structure de la racine primitive en indo-européen. En linguistique générale, ses travaux constituent une problématique du langage plutôt qu'une théorie globale et portent sur la nature du signe linguistique, sur la structure des relations de personne et sur la notion d'énonciation. (V. Bibliographie.)

blculturalisme

On appelle biculturalisme la situation d'un individu ou d'une communauté qui relève de deux cultures, au sens anthropologique du terme : on peut être biculturel et monolingue.

blformantique

Les spectres acoustiques des sons du langage se caractérisent par une structure biformantique plus ou moins nette lorsqu'ils ne présentent que deux formants principaux, correspondant aux deux principaux résonateurs : le pharynx (F¹) et la bouche (F²). Les voyelles graves orales comme [a], [ɔ] par exemple sont biformantiques.

bigramme

Syn. de digramme.

bilabial

Une consonne bilabiale est une consonne labiale réalisée par une occlusion ou une constriction dues au rapprochement des deux lèvres l'une contre l'autre. Le français ne comporte que des occlusives bilabiales, orales [p] et [b], ou nasales [m]. L'espagnol présente une bilabiale constrictive [β], comme dans [saβer] « savoir », due à une spirantisation de l'occlusive voisée [b] en position intervocalique. Acoustiquement, les consonnes bilabiales se distinguent des autres consonnes labiales (labiodentales) par une turbulence moindre, due au fait qu'il s'agit de consonnes lisses, comportant une obstruction simple, et non de consonnes stridentes, comportant une obstruction complexe, labiale et dentale à la fois.

bilabiodentale

Une consonne bilabiodentale est une consonne réalisée par le rapprochement de la lèvre inférieure vers un point intermédiaire entre la lèvre supérieure et les incisives supérieures. Ainsi, dans le mot allemand fünf, la consonne écrite n est réalisée à un point d'articulation intermédiaire entre la position bilabiale de la voyelle qui la précède et la position labiodentale de la consonne qui la suit. Cette spécificité articulatoire notée [n] n'a pas d'importance phonologique, les articulations bilabiodentales étant à classer parmi les labiodentales, dont elles partagent les caractéristiques acoustiques (grave, diffus, strident).

bilabiopalatal

Un son bilabiopalatal est un son complexe, comportant un double point d'articulation, l'un palatal et l'autre bilabial. En français, les consonnes chuintantes [ʃ] et [ʒ] des mots chat et jaune, le glide [u] de nuit, les voyelles [y], [ø], [œ] de vu, vœu, heure, dites aussi voyelles palatales arrondies ou labialisées, sont des sons bilabiopalataux.

bilabiovélaire

Un son bilabiovélaire est un son réalisé avec un double point d'articulation, l'un vélaire et l'autre bilabial, comme en français le glide [w] de oui. Les voyelles postérieures sont fréquemment réalisées comme des bilabiovélaires, ainsi les voyelles [u], [o], [o], dites aussi vélaires arrondies ou labialisées.

bilatéral

1. Une consonne bilatérale est une consonne latérale dont l'articulation comporte un écoulement de l'air de part et d'autre du point d'articulation. C'est en fait le type le plus courant de consonne latérale, comme la latérale

dentale (ou alvéolaire) du français (le [1] de loup, de lit, de aller) ou la latérale palatale de l'espagnol llorar, calle, de l'italien figlio ou la latérale vélarisée du portugais.

Il arrive que la latérale soit réalisée comme une unilatérale sans qu'il s'ensuive de différence acoustique perceptible. Il n'y a donc pas d'utilisation phonologique de cette différence articulatoire.

2. Une opposition bilatérale est une opposition phonologique entre deux phonèmes possédant en commun un ensemble de traits distinctifs que l'on ne retrouve dans aucun autre phonème de la langue considérée. Ainsi, en français comme dans de nombreuses autres langues, les phonèmes /p/ et /b/ sont dans un rapport d'opposition bilatérale, car ce sont les seules

occlusives bilabiales. Toute opposition faisant partie d'une corrélation est nécessairement bilatérale. Les oppositions qui ne sont pas bilatérales sont dites « multilatérales ».

bilingualité

Certains, comme Hamers et Blanc, opposent la bilingualité au bilinguisme en mettant sous le premier l'ensemble des états ou des facteurs psychologiques liés à l'utilisation de deux systèmes linguistiques différents et sous le second les facteurs proprement linguistiques. La bilingualité peut être caractérisée par l'âge d'acquisition (enfance — adolescence — âge adulte — précoce), les modes d'acquisition (consécutive, simultanée) ou les rapports entre les systèmes (additive, soustractive, équilibrée, dominante, composée, coordonnée).

bilinguisme

1. D'une manière générale, le bilinguisme est la situation linguistique dans laquelle les sujets parlants sont conduits à utiliser alternativement, selon les milieux ou les situations, deux langues différentes. C'est le cas le plus courant du plurilinguisme.

2. Dans les pays où vivent ensemble des communautés de langues différentes, le bilinguisme est l'ensemble des problèmes linguistiques, psychologiques et sociaux qui se posent aux locuteurs conduits à utiliser, dans une partie de leurs communications, une langue ou un parler qui n'est pas accepté à l'extérieur, et, dans une autre partie, la langue officielle ou la langue communément acceptée. C'est notamment le cas des familles ou des groupes d'émigrés insuffisamment intégrés à leur patrie d'adoption et qui continuent à utiliser dans les relations intérieures au groupe qu'ils constituent la langue de leur pays d'origine. C'est le cas de certaines communautés juives un peu partout dans le monde, des travailleurs africains en France, des Portoricains aux États-Unis, etc.

3. Dans les pays où un dialecte* a été institutionnalisé comme langue au détriment des autres parlers (français dans la partie nord de la France, par exemple) ou aux dépens de langues de même origine (français en pays occitan), ou en recouvrant des langues d'autres familles linguistiques, le bilinguisme est la situation de la plupart des habitants qui pratiquent plus ou moins, dans la vie quotidienne, le parler indigène, mais dans beaucoup d'autres cas la langue officielle. Ce type de bilinguisme est le plus répandu, et la grande majorité des êtres humains est en ce sens plus ou moins bilingue. Dans ce sens on préfère parler de diglossie (v. ce mot), ce qui donne lieu à la problématique des conflits* linguistiques.

4. Dans le cas de déplacement massif de populations ou de « contacts de langues » à des frontières politiques ou linguistiques, le *bilinguisme* est la situation dans laquelle chacune des communautés (parfois l'une seulement), tout en donnant à sa propre langue un caractère officiel, est conduite à pratiquer assez couramment la langue de l'autre communauté : en Gaule, après les grandes invasions, il y a eu pendant un

temps assez long un état de bilinguisme (gaulois / latin).

5. Dans certains États comme la Belgique, le *bilinguisme* est l'ensemble des dispositions officielles qui assurent ou tendent à assurer à chacune des langues parlées dans le pays un statut officiel. On parle de même de bilinguisme pour caractériser la situation

existant dans chacune des régions des États multinationaux plurilingues où la langue de l'union et la langue locale ont un statut officiel. Ainsi, l'ancienne Union soviétique était un État plurilingue ; la langue de l'Union était le russe ; les langues des nationalités étaient le russe, l'ukrainien, le biélorusse, l'estonien, le lituanien, le letton et de nombreuses autres langues : la situation de l'Ukraine était caractérisée par un bilinguisme d'État russo-ukrainien.

6. Le bilinguisme est un mouvement par lequel on essaie de généraliser, par des mesures officielles et par l'enseignement, l'usage courant d'une langue étrangère en plus de la langue maternelle. Le bilinguisme est dans ce cas un mouvement politique fondé sur une idéologie selon laquelle l'apprentissage d'une langue étrangère dans des conditions définies doit permettre de donner aux individus des comportements et des manières de penser nouveaux et faire ainsi disparaître les oppositions nationales et les guerres.

7. Sur le plan individuel, le bilinguisme est l'aptitude à s'exprimer facilement et correctement dans une langue étrangère apprise spécialement. (v. ADDITIF, COMPOSÉ.

COORDONNÉ, CONSÉCUTIF, DOMINANT, ÉQUILIBRÉ, SIMULTANÉ, SOUSTRACTIF.)

bilitère

Se dit en sémitique d'une racine constituée de deux consonnes servant de support aux éléments vocaliques.

binaire

1. Une opposition binaire est un type particulier et privilégié de relation entre les traits distinctifs d'un système phonologique. Le choix de chaque trait distinctif équivaut à un choix entre deux termes d'une alternative : soit la présence ou l'absence d'une certaine qualité (par exemple, nasalisé vs non-nasalisé, voisé vs nonvoisé), soit deux qualités polaires de la même catégorie (par exemple, grave vs aigu). Si l'on considère que l'un des deux termes de l'alternative est positif et l'autre négatif, chaque trait exige en fait de l'auditeur une décision par oui ou par non.

2. En grammaire générative, on a appelé transformation binaire, dans une première étape de la théorie, une transformation portant sur deux phrases de la structure profonde, l'une étant la matrice et l'autre la constituante (v transformation). Ainsi, Je dis cela et Paul viendra sont les deux phrases de la structure profonde qui, soumises à des transformations, deviennent Je dis que Paul viendra; cette phrase est donc issue d'une transformation binaire.

binarisme

On donne le nom de binarisme à une théorie phonologique qui a reçu des applications dans d'autres domaines de la linguistique et dans d'autres sciences humaines, l'anthropologie en particulier. Cette théorie a été développée par

le linguiste Roman Jakobson (bien que luimême n'ait jamais employé ce terme) et par M. Halle. L'hypothèse de départ est que la plupart, sinon la totalité, des relations entre les unités phoniques distinctives des différentes langues s'établissent en fonction du principe binaire (présence ou absence d'un trait distinctif). Toutes les oppositions que l'on peut rencontrer dans les différentes langues du monde sont ainsi ramenées à une échelle dichotomique de 12 oppositions binaires susceptibles d'être définies aux différents niveaux qui correspondent aux étapes successives du processus de communication, en particulier le niveau articulatoire et le niveau acoustique, mieux connus pour le moment. Ce sont les oppositions: consonantique vs non-consonantique, vocalique vs non-vocalique, compact vs diffus, voisé vs non-voisé, nasal vs non-nasal, continu vs discontinu, strident vs mat, tendu vs lâche, bloqué vs non-bloqué, grave vs aigu, bémolisé vs non-bémolisé, diésé vs non-diésé. L'hypothèse binariste, malgré sa relative insuffisance, permet de répondre à certaines exigences de simplicité et d'universalité.

binauriculaire

Le terme de *binauriculaire* caractérise tout phénomène qui intéresse les deux oreilles.

L'audition normale est dite audition binauriculaire, car la réception des ondes sonores se fait par les deux oreilles. Mais les ondes sonores diffèrent d'une oreille à l'autre par des variations d'intensité sonique et par un écart de temps dans la réception des fractions correspondantes de l'onde sonore. Ces différences permettent la localisation des sources soniques qui est l'effet binauriculaire le plus important : pour localiser un son, on interprète les écarts, d'une oreille à l'autre, entre les écarts, d'une oreille à l'autre, entre les temps d'arrivée et les intensités de l'onde sonore. C'est également grâce au caractère binauriculaire de l'audition normale que l'on peut isoler les bruits pertinents des bruits de fond, dans une enceinte où plusieurs conversations se poursuivent : par exemple, en capter une et ignorer les autres.

La reproduction stéréophonique cherche à restaurer les conditions de l'audition binauriculaire pour donner à l'auditeur l'impression de la participation à l'audition directe.

bisémique

On dit d'un mot qu'il est bisémique quand il a deux sens différents selon les contextes; ainsi chasser un animal (chercher à le tuer ou à le capturer) et chasser une personne (la faire sortir, l'éloigner) sont des sens différents de chasser, qui est dit bisémique. (V. POLYSÉMIE.)

bit

Dans la théorie de la communication, le bit est l'unité de mesure de la quantité d'information. Le terme bit (on dit aussi binit) lui-même est une abréviation de l'expression anglaise binary digit. Les données, dans les systèmes d'information mécanique ou électronique, comme l'ordinateur, ne sont représentées que par deux états possibles ; c'est donc une notation binaire que l'on emploie pour illustrer ces indications. Le système binaire n'utilise que deux symboles: 0 ou 1. Les deux notations sont appelées bits. Le bit est donc la plus petite parcelle d'information que l'on puisse trouver dans la machine. Si on considère un code, ou système de signes, susceptible de servir de base à la transmission d'un message, ce code, comportant deux signaux possibles, tous deux également probables (0 et 1, par exemple), a une capacité de 1 bit chaque fois qu'il est utilisé; un code qui a 4 choix possibles équiprobables a une capacité de 2 bits ; un code qui a 8 choix possibles équiprobables a une capacité de 3 bits. Autrement dit, la capacité en bits d'un code de ce type est le logarithme à base 2 du nombre de signaux alternatifs qu'il comporte.

blanc typographique

Dans la transcription des phrases d'une langue, on sépare typographiquement, par des blaucs, des unités, appelées mots, qui sont elles-mêmes constituées d'un ou de plusieurs morphèmes.

Ainsi, dans Les coffres-forts ont été forcés, les unités Les coffres-forts et ont été forcés sont séparées les unes des autres par des blancs typographiques, mais elles ont deux (ou plus de deux) morphèmes (le + s, coffre + s + fort + s, etc.): le blanc typographique s'oppose ainsi au trait d'union, qui réunit deux unités qui, dans d'autres contextes, pourraient être analysées comme autonomes (ainsi coffre-fort), ou à l'absence de blanc typographique lorsque deux unités, par ailleurs autonomes, se trouvent réunies dans un mot composé (ainsi gentilhomme). Les emplois respectifs du trait d'union. du blanc typographique et de l'absence de blanc dans les mots composés reposent sur des règles complexes et souvent arbitraires : ainsi choux-rave s'oppose à chou rouge, pomme de terre s'oppose à pomme-cannelle. Les entrées d'un dictionnaire sont, par convention, des mots compris entre deux blancs typographiques au sens le plus strict.

blèsement

On appelle *blèsement* un trouble de la parole caractérisé par la substitution ou la déformation systématique d'une ou plusieurs consonnes. Ainsi, le zézaiement, qui est une forme de blèsement, consiste à remplacer la fricative sonore [3] par la sifflante sonore [z].

Bloch (Bernard), linguiste américain (New York 1907-New Haven, Connecticut, 1965). Professeur de linguistique à Yale (1943-1965), rédacteur en chef, à partir de 1940, de la revue *Language*, il fut un des plus fidèles représentants de la tradition bloomfieldienne. (V. Bibliographie.)

Bloomfield (Léonard), linguiste américain (Chicago 1887-New Haven, Connecticut, 1949). Formé à la linguistique indo-européenne classique, il s'est aussi intéressé à la description des langues amérindiennes et malayo-polyne siennes. Mais c'est en linguistique générale que son apport est fondamental. Il participe à la fondation de la revue Language et de la Sociéte américaine de linguistique, qui consacra la séparation entre linguistes et professeurs de langues vivantes. D'abord influencé par la psychologie de Wundt, il est profondément marqué par les théories béhavioristes (antimentalisme): soucieux de donner un statut scientifique à la linguistique, il ne veut prendre en compte dans la description que ce qui peut être rigoureusement observé (analyse phonologique, analyse de la phrase en constituanta unmédiats). Son influence sur la linguistique américaine a été profonde et durable (école distributionnelle). [V. Bibliographie.]

bloqué

1. Un phonème bloqué est un phonème dont le spectre acoustique est caractérisé par un taux blevé de la décharge d'énergie dans un intervalle de temps réduit, tandis que le spectre des phonèmes non-bloqués présente un taux plus lins de la décharge dans un temps plus long. Les phonèmes bloqués sont articulatoirement glottalisés, avec une compression ou une occlumon de la glotte. L'alphabet phonétique interuntional note ce trait par le signe suivant : 2 | Les oppositions entre occlusives bloquées ri non-bloquées apparaissent dans certaines langues indigènes d'Amérique (en navaho, par exemple), d'Afrique, d'Extrême-Orient et du Caucase : dans cette dernière région, le tcherkesse offre des paires minimales telles que 1 > a/ « creuse » vs/ta/ « nous », /c > a/ « nom » vs /ca/ « dent », /p > a/ « endroit » vs / pa/ essouffle-toi ».

2. On dit, en grammaire générative, qu'une transformation est bloquée quand elle ne peut pas s'appliquer, c'est-à-dire quand la phrase sur laquelle elle doit opérer n'a pas l'analyse

structurelle voulue (V. ANALYSABILITÉ); par exemple, en anglais, la transformation affixale est bloquée quand l'affixe de temps ne précède pas immédiatement la racine verbale; en ce cas, une autre transformation (transformation do) est appliquée I + Passé + not + know → I did not know.

Boas (Franz), anthropologue américain (Minden, Westphalie, 1858-New York 1942). Après avoir fait ses études en Allemagne, il fait partie d'une expédition en terre de Baffin (1883-1884) et se fixe aux États-Unis en 1887. Professeur à l'université Columbia (à partir de 1899), il a particulièrement étudié les Indiens de Colombie-Britannique. Il est l'un des fondateurs de l'American Anthropological Association et est à l'origine du Handbook of American Indian Languages (1911). Son influence a été profonde sur E. Sapir et sur la linguistique américaine. (V. Bibliographie.)

boîte de Hockett

La boîte de Hockett est une représentation graphique de la structure d'une phrase en constituants immédiats; elle a été présentée par C. F. Hockett dans A Course in Modern Linguistics (1958).

BOÎTE DE HOCKETT							
le	petit	chat	noir	mange	ait	un	poisson
article	adjectif	nom	adjectif	racine verbale	désinence	article	nom
	groupe nominal			verbe		syntagme nominal	
syntagme nominal				syntagme verbal			
		_		phrase			

bon usage

La norme, ensemble de règles qu'il faut respecter pour bien parler la langue (« bien » se référant ici à des modèles qui restent à définir), a pour fondements le plus souvent soit l'autorité de certaines personnes (écrivains) ou de certaines institutions, soit le bon usage. Celui-ci toincide avec la manière dont certains utilisateurs de la langue emploient celle-ci dans des conditions données. Selon la culture du groupe qui établit le bon usage, la liste de ces utilisateurs est plus ou moins fermée : le bon usage du latin pris comme modèle pour les thèmes ent la langue de Cicéron et de César ; de ce fait, un tour qui n'est pas attesté chez Cicéron ou chez César est suspect. En revanche, la liste

des écrivains français établie par M. Grevisse pour son livre le Bon Usage couvre plusieurs pages. Les conditions d'utilisation qui définissent le bon usage peuvent exclure telle ou telle circonstance : un tour cicéronien attesté uniquement dans la correspondance familière n'est pas de bonne langue ; une phrase que Hugo met dans la bouche de Gavroche n'est pas du bon usage. Enfin, on peut être amené à se référer à des écrivains de diverses époques ; la notion de bon usage est alors limitée par celle d'archaïsme. Un trait de la langue classique du XVII^e siècle doit, pour rester dans le bon usage, être encore attesté à l'époque contemporaine. La notion de bon usage est différente de celle d'autorité, bien que le bon usage puisse

fonder l'autorité et que l'autorité puisse se référer au bon usage : ainsi, un grammairien normatif pourra se voir reconnaître l'autorité sans être lui-même un écrivain. En sens inverse, des écrivains n'ayant jamais eu l'intention de légiférer en matière de langue, n'ayant même jamais imaginé que leur œuvre serait un modèle d'écriture peuvent être inclus dans la liste des auteurs de bon usage. Parfois, c'est à sa propre pratique courante de la langue qu'un groupe social déterminé se réfère pour définir le bon usage : ainsi, la bourgeoisie parisienne aux XVIII et XVIIII siècles a défini son usage comme le bon usage de la langue française.

Bopp (Franz), linguiste allemand (Mayence 1791-Berlin 1867). Un des fondateurs de la grammaire comparée, qui, quelques années avant Grimm, établit l'origine commune (indoeuropéenne) du sanskrit et des langues latine, grecque, persane et germanique, grâce à une comparaison rigoureuse des flexions verbales. Dans son œuvre maîtresse, *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, il étend son champ d'investigation à un plus grand nombre de langues indo-européennes en accordant toujours le primat à l'étude morphologique. (V. Bibliographie.)

boustrophédon

On donne le nom de boustrophédon à un type d'écriture (grec archaïque, étrusque, etc.) dans lequel les lignes se succèdent dans l'ordre où l'on trace les sillons d'un champ, c'est-à-dire alternativement de gauche à droite et de droite à gauche.

brachylogie

La brachylogie est une forme de la concision consistant, dans une suite de phrases qui comportent des constituants identiques, à supprimer ces derniers après la première phrase; ex.: Les mains cessent de prendre, les bras d'agir, les jambes de marcher (La Fontaine).

branche

1. Dans un ensemble formé par toutes les langues de même origine, on désigne comme une branche le sous-ensemble constitué par les langues de parenté plus étroite et qui se sont généralement séparées à une date plus récente.

2. Branche d'un arbre. V. ARBRE.

Bréal (Michel), linguiste français (Landau 1832-Paris 1915). Élève de F. Bopp (1857), dont il traduisit l'œuvre (1866-1872), introduisant ainsi en France la grammaire comparée et

la méthode des néo-grammairiens allemands, Bréal est cependant resté en marge du courant comparatiste, lui reprochant son systématisme, et l'absence de la prise en compte du sens des mots dans l'évolution de la langue. Ce qui l'intéresse dans l'étude du langage, c'est moins le matériel proprement linguistique que les faits de pensée et de civilisation que les mots recouvrent. (V. Bibliographie.)

bref

On dit qu'un son du langage est bref quand son extension dans le temps (ou durée*) est plus réduite que celle des autres sons auxquels on le compare. En général, les consonnes sont plus brèves que les voyelles. Parmi les consonnes, les occlusives sont plus brèves que les fricatives, les voisées sont plus brèves que les non-voisées. Parmi les voyelles, les voyelles fermées sont plus brève que les non-voisées. Parmi les voyelles plus brève que [e], [e] est plus brève que [e], à son tour plus brève que [a], etc. ; les voyelles postérieures sont plus brèves que les voyelles antérieures. En français, toutes les voyelles finales sont brèves par rapport aux autres.

Un phonème est bref quant il s'oppose linguistiquement à un autre phonème de la même langue, de durée supérieure, mais présentant les mêmes traits distinctifs par ailleurs. La durée des phonèmes brefs est en général inférieure de 50 p. 100 à celle des phonèmes

longs.

Alors que toutes les langues connaissent des sons brefs, les phonèmes brefs n'existent que dans les langues qui présentent l'opposition phonologique de durée, comme l'anglais, qui oppose un [i] (bref) à un [i:] (long): sit - seat, ou l'italien, qui oppose des consonnes brèves à leurs partenaires longues:/vano/ « vain » vs/vanno/ « ils vont »;/pala/ « pelle » vs/palla/ « balle ».

brévité, brièveté

Le terme technique de brévité désigne la valeur temporelle des sons ou des phonèmes brefs.

brisure

On appelle brisure (ou fracture) un type particulier de métaphonie ou de dilation aboutissant à la diphtongaison de la voyelle considérée Ce phénomène peut être un phénomène d'évolution historique, comme dans le vocalisme des langues scandinaves et des langues germaniques. Mais ce peut être aussi un phénomène d'ordre synchronique, comme dans de nombreux dialectes italiques méridionaux ou l'alternance morphologique féminin vs masculin et surtout singulier vs pluriel s'accompagne d'un phénomène de brisure par diphtongaison conditionnée de la voyelle tonique. Le [ɛ] est diphtongué en [je] devant un [i] ou un [u] final dans le dialecte sicilien, qui présente des alternances du type [vɛkkja] « vieille » vs [vjekkju] » vieux »; [bɛdda] « belle » vs [bjeddu] » beau », [bjeddi] « beaux »; [lɛgga] « qu'il lise » vs [ljeggu] « je lis ».

Bréndal (Viggo), linguiste danois (Copenhague 1887-id. 1942). Romaniste de formation, il s'est surtout préoccupé de linguistique génétale. Fondateur, avec L. Hjelmslev. du Cercle linguistique de Copenhague, il s'est efforcé de retrouver dans le langage les concepts de la logique élaborés par la philosophie depuis Aristote jusqu'aux logiciens modernes ». S'appuyant sur des critères sémantiques, il a tenté de formuler une nouvelle théorie des parties du discours. (V. Bibliographie.)

Brugmann (Karl), linguiste allemand (Wiesbaden 1849-Leipzig 1919). Professeur de sanskrit et de grammaire comparée à Leipzig de 1887 à 1919, Brugmann est l'un des principaux représentants du courant néo-grammairien. Fondateur en 1878, avec H. Osthoff, de la revue Morphologische Untersuchungen auf dem Gebiete der indo-germanischen Sprachen (* Recherches morphologiques dans le domaine des langues indogermaniques *), il est surtout l'auteur des deux premiers volumes, consacrés aux sons et aux formes, de la monumentale grammaire de l'indo-européen. (V. Bibliographie.)

bruit

- 1. Dans la production des sons du langage, on appelle bruit le son produit par une obstruction totale ou partielle du passage de l'air, de sorte que le bourdonnement laryngé ne constitue pas ou ne constitue qu'une partie de la source monore. Les sons du langage qui comportent un bruit dans leur articulation sont les consonnes, par opposition aux voyelles, constituées uniquement du ton laryngé diversement modulé.
- 2. Dans la théorie de la communication, on appelle bruit toute perte de l'information consécutive à un trouble dans le canal ou circuit communicant. À partir du moment où le message à transmettre est introduit dans le canal de transmission jusqu'au moment où ce message parvient au récepteur, ou destinataire, qui le décode, des causes de nature différente

peuvent perturber la transmission du message et diminuer, de ce fait, la quantité d'information transmise. Ces causes diverses sont rassemblées sous le terme de bruit ; le mot bruit peut tout aussi bien désigner le bruit proprement dit qu'une mauvaise transmission due à quelque défectuosité technique, ou une audition défectueuse. En un mot, le bruit désigne tout ce qui altère un message de façon imprévisible, tout ce qui fait qu'une séquence donnée de symboles introduite (input) dans le canal de communication ressort sous forme de symboles différents (output). En ce sens, par exemple, les psychologues estiment que la colère peut être considérée comme un bruit troublant le circuit communicant dans le cas de la communication vocale. On appelle erreur la différence entre la séquence de symboles introduite dans le canal de communication et les symboles qui en ressortent transformés par un facteur quelconque. Ce facteur d'erreur est le bruit. L'une des caractéristiques du bruit est d'être imprévisible, ce qui diminue la probabilité d'apparition du signe et, par là même, l'efficacité du code, pour la transmission du message. La diminution prévisible de la quantité d'information transmise qui résulte de la nonéquiprobabilité des signaux a pour conséquence la répétition du signal pour compenser cette diminution ; celle-ci est désignée sous le nom de redondance*. La redondance compense les pertes dues au bruit.

Brunot (Ferdinand), linguiste français (Saint-Dié 1860-Paris 1938). Professeur à la Sorbonne, il a cherché à définir une méthode historique associant les faits de langue (lexique et syntaxe) et les faits de société dans son *Histoire de la langue française, des origines à 1900*. Il a aussi tenté d'orienter les recherches vers la psychologie du langage : son ouvrage *la Pensée et la langue* (1922), « exposé méthodique des faits de pensée et des moyens d'expression qui leur correspondent », a influencé durablement l'enseignement du français. (V. Bibliographie.)

bruyante

Le terme de *bruyantes* est parfois réservé à un type de consonnes considérées comme présentant un degré d'obstacle plus grand que les autres, c'est-à-dire les occlusives [p, b, t, d, k, g] et les fricatives [f, v, s, z], etc. Les bruyantes s'opposent aux sonantes (nasales, latérales, vibrantes et glides), dont l'articulation comporte, au moins partiellement, un écoule-

ment libre de l'air qui les rapproche des voyelles.

buccal

La cavité buccale est la plus importante des cavités supraglottiques. Sa forme et donc son influence acoustique sur les ondes qui la traversent varient plus que celles de toute autre partie du conduit vocal par les déplacements de ses parois mobiles, la langue, l'extrémité du palais mou ou luette, le maxillaire inférieur. Pendant la phonation, la cavité buccale est limitée en avant par les incisives et en arrière par le point d'articulation, c'est-à-dire le point de resserrement le plus étroit. La position de la langue par rapport à la paroi supérieure de la cavité buccale détermine les articulations dentales, alvéolaires, prépalatales, palatales, postpalatales, vélaires, uvulaires.

Au niveau acoustique, les variations de la

localisation de l'articulation se traduisent par une opposition compact *vs* diffus et grave *vs* aigu.

but

- 1. On appelle complément de but, proposition subordonnée circonstancielle de but, le complément ou la subordonnée qui indiquent dans quelle intention est faite l'action indiquée par le verbe principal, vers quel objectif tend l'action de la principale; ex.: Il travaille pour réussir. Fais pour le mieux. Envoie les lettres rapidement pour que tout le monde soit averti à temps.
- 2. On donne parfois le nom de but à l'objet d'un verbe transitif, par opposition au nom sujet, qui est l'actant*; dans la phrase Pierre rédige un article, le complément un article est dit le but du verbe rédiger, dont le sujet-actant est Pierre.

C

cacologie

On a appelé cacologie une construction syntaxique agrammaticale (ex. : il est grièvement malade).

cacophonie

On donne le nom de cacophonie à une répétition, jugée désagréable à entendre, des mêmes sons (phonèmes ou syllabes). On peut citer comme exemple ce vers de Voltaire : Non, il n'est rien que Nanine n'honore.

cacuminal

On appelle consonne cacuminale (dite aussi, plus souvent, rétroflexe et, plus rarement, cérébrale) une consonne dont l'articulation comporte un contact du revers de la pointe de la langue contre le sommet de la voûte palatale (lat. cacumen). C'est un type d'articulation apicoprépalatale, à résonance creuse, le plus souvent occlusive. On en trouve des exemples en Inde, où le hindi présente une série de consonnes cacuminales.

En Europe, ce type d'articulations est surtout représenté dans le sud de la péninsule italique (Calabre et presqu'île de Salente), en Sicile, en Sardaigne, dans le sud de la Corse (Sotta) et en quelques points isolés des montagnes des Asturies. Dans ces derniers exemples, il n'existe le plus souvent qu'un seul exemple de consonne acuminale, l'occlusive voisée [d], prononcée avec plus ou moins d'énergie, simple ou géminée suivant les variantes locales et correspondant en général, historiquement, à l'aboutisment d'une latérale dentale géminée ou d'une latérale palatale ([bɛdu] « beau ». [ada] ail »).

Le suédois présente aussi un exemple d'articulation cacuminale dû au fait que un [r] apical se fond dans un [t] ou un [d] suivant pour former une seule consonne apico-prépalatale dans kort « bref » et bord « table ». Il existe aussi des voyelles cacuminales, réalisées avec une élévation du revers de la pointe de la langue vers la voûte du palais ; on les trouve dans le parler de certaines régions d'Angleterre

et en anglais américain, où elles résultent en général de la chute d'un [r] apical (girl, more, far, etc.).

cadavre exquis

Le cadavre exquis désigne l'emprunt, par les surréalistes, du jeu des « petits papiers ». Chaque participant note sur une bande de papier un nom, puis replie la partie écrite, passe à son voisin, qui note un adjectif, puis replie, passe à son voisin et ainsi de suite jusqu'à ce qu'on ait autant de phrases complètes que de participants. La plus réussie de ces phrases aléatoires ayant été « le cadavre exquis boira le vin nouveau », ce mode de production d'énoncés aléatoire reçut le nom de cadavre exquis. L'Oulipo de R. Queneau. également féru de « littérature potentielle », retiendra ce procédé.

cadence

La cadence est le relâchement, la descente de l'intonation qui marque la fin d'une unité linguistique (mot, syntagme, phrase) à un rythme régulier.

cadméen

Se dit d'un alphabet grec primitif composé de seize lettres.

caduc

Le terme de caduc s'applique à certains phonèmes, en particulier à certaines voyelles, susceptibles de disparaître dans le flux de la chaîne parlée. Le [ə] français atone de petit, par exemple, qui se prononce dans le groupe de mots une petite fille [ynpətitfij], mais qui disparaît dans des groupes de mots tels que la petite fille [laptitfij], les petits enfants [laptizafa], est une voyelle caduque, ou voyelle instable.

calque

On dit qu'il y a calque linguistique quand, pour dénommer une notion ou un objet nouveaux, une langue A (le français, par exemple) traduit un mot, simple ou composé, appartenant à une langue B (allemand ou anglais, par exemple) en un mot simple existant déjà dans

la langue ou en un terme formé de mots existant aussi dans la langue. Le calque se distingue de l'emprunt proprement dit, où le terme étranger est intégré tel quel à la langue qui l'emprunte. Quand il s'agit d'un mot simple, le calque se manifeste par l'addition, au sens courant du terme, d'un « sens » emprunté à la langue B; ainsi, le mot réaliser, dont le sens est « rendre réel, effectif », a pris aussi celui de « comprendre » (Il a réalisé la situation) par calque de l'anglais to realize. Quand il s'agit d'un mot composé, la langue A conserve souvent l'ordre des éléments de la langue B, même lorsque cet ordre est contraire à celui que l'on observe ailleurs dans l'usage de la langue; ainsi, gratte-ciel est formé des mots français gratte et ciel, mais c'est un calque de l'anglo-américain sky-scraper, dont il a modifié l'ordre pour se conformer à la syntaxe du français : en revanche, quartier-maître est formé des mots français quartier et maître, mais c'est un calque de l'allemand Quartiermeister, dont il conserve l'ordre (alors que, en français, le déterminant quartier devrait suivre le déterminé maître). De même, les composés Nord-Coréen, Sud-Africain, etc., sont des calques de l'anglais. Ce type de formation est devenu productif en français.

canal

1. Le canal (terme technique de la théorie de la communication) est le moyen par lequel, au cours du processus de la communication, les signaux du code sont transmis ; c'est le support physique nécessaire à la manifestation du code sous forme de message : ainsi, les câbles électriques pour la télégraphie ou la communication téléphonique, la page pour la communication écrite, les bandes de fréquence radio, les systèmes mécaniques de nature diverse. Dans le cas de la communication verbale, l'air est le canal grâce auquel sont transmis les signaux du code linguistique.

2. En phonétique, le terme de canal est parfois employé comme synonyme de chenal*, par exemple le canal buccal.

canonique

On dit d'une phrase, d'une forme de la langue qu'elle est canonique quand elle répond aux normes les plus habituelles de la grammaire. Ainsi, en français, la phrase a la forme canonique SN + SV (syntagme nominal suivi de syntagme verbal) et le syntagme verbal a la forme V + SN (verbe suivi de syntagme nominal); mais il existe aussi des formes non

canoniques du sytagme verbal, comme dans sans coup férir, où le complément d'objet précède le verbe.

capacité générative

Une grammaire générative capable de générer, à partir d'un mécanisme fini, toutes les phrases grammaticales d'une langue, et rien que cellesci, possède une capacité générative faible. Si, en plus, elle assigne à chaque phrase ainsi formée une représentation structurelle, qui comprend toute l'information nécessaire pour associer une interprétation sémantique et une interprétation phonétique à la phrase ainsi générée, elle possède une capacité générative forte. (V. ADÉQUAT.)

capitale

On donne en typographie le nom de capitales aux majuscules.

caractérisation

1. On dit d'une grammaire qu'elle caractérise la langue d'un corpus en tant qu'elle assigne à chaque phrase du corpus une description structurelle et qu'elle permet la dérivation des phrases grammaticales ne figurant pas au corpus.

Par exemple, une grammaire d'un corpus contenant :

Le chien aboie, le voyageur part, le garçon descend

caractérisera de façon satisfaisante la langue du corpus si elle permet :

a) d'indiquer la structure sous-jacente commune aux trois énoncés ;

b) de produire les énoncés le chien part, le voyageur descend, etc., et non "le voyageur aboie.

2. La caractérisation d'une unité lexicale polysémique pourra être formée de la définition de ses propriétés syntaxiques, différentes selon le sens (l'acception). Ainsi, en russe, le verbe jouer gouverne des prépositions et des cas différents selon qu'il s'agit de jouer aux échecs ou de jouer du piano. On dira que jouer, et jouer, ont une caractérisation syntaxique différente.

caractéristique

On qualifie de *caractéristique* ce qui constitue un trait distinctif. (Syn. : PERTINENT.)

I. cardinal

On appelle adjectifs numéraux cardinaux, ou noms de nombres cardinaux, les adjectifs ou noms exprimant la quantité, le nombre précis (um vingt, cent, mille, etc.), par opposition à ceux qui expriment l'ordre, le rang (ordinaux), la distribution en plusieurs catégories (distributifs). Les numéraux cardinaux sont des détentions de la company de la comp

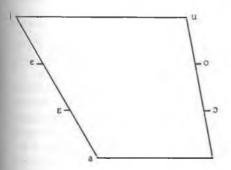
minants (comme les démonstratifs, les articles, les possessifs, les indéfinis), parce qu'ils peuvent ne pas être précédés d'un article (il a deux fils). Ils peuvent se présenter sous une forme simple (vingt, cent, mille) ou composée (vingt-deux, trois cents); ils sont invariables en genre et en nombre (sauf vingt et cent qui, dans certains l'as, prennent la marque du pluriel). Ils définissent par leur emploi les noms comptables. leur fonction fondamentale étant d'indiquer un nombre précis d'unités, sauf le cas de locutions figurées (cent sept ans, je l'ai dit cent fois, il en a vu trente-six chandelles). Les numéraux cardinaux peuvent aussi être employés dans la fonction des numéraux ordinaux pour indiquer la date (le trois janvier), la numérotation (page vingt-trois), le rang d'un souverain (Louis quatorze), avec une syntaxe particulière. Les numéraux ordinaux (premier, second, troisième, etc.) et les numéraux distributifs (triple, quadruple, etc.) sont des adjectifs qualificatifs qui, dans la fonction d'épithètes, sont généralement antéposés.

II. cardinal

On appelle son cardinal un son dont la position articulatoire a été adoptée comme norme. Les fondateurs de l'alphabet phonétique international, notamment Daniel Jones, devant l'impossibilité de trouver un signe graphique correspondant à chaque son, ont dégagé un système d'articulation standard pouvant servir de référence, de point de comparaison pour les articulations voisines, en particulier pour

les articulations vocaliques. Il a été ainsi établi un système de 8 voyelles cardinales ou voyelles cardinales primaires, de formation et de qualité acoustiques bien connues : i, c, ε , a, a, δ , o, u. L'observation aux rayons X a montré que les différentes positions de la langue correspondant à ces 8 voyelles forment dans la cavité buccale un trapèze idéal dont la représentation permet de décrire les voyelles qui diffèrent des vovelles cardinales. Les vovelles cardinales constituent des pôles articulatoires en fonction de deux dimensions : la position de la partie la plus élevée de la langue et le degré d'ouverture de la bouche (voyelle d'avant la plus ouverte, voyelle d'arrière la plus fermée, etc.). Entre ces pôles se situent les positions intermédiaires séparées par des degrés de différenciation acoustique approximativement égaux : i (u) - e (o), e (o) - ε (o), ε (o) - a (α).

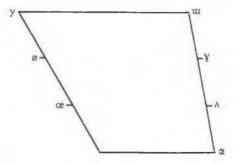
L'intervention d'une troisième variable, la position des lèvres, permet de dégager un système de voyelles cardinales secondaires : y, Ø, œ, α, Λ, Y, ω. Dans le système primaire, les lèvres sont protractées pour les voyelles postérieures et ont une position neutre pour les voyelles antérieures ; dans le système secondaire, au contraire, les lèvres sont protractées pour les voyelles antérieures et ont une position neutre pour les voyelles postérieures. On a ainsi un deuxième trapèze vocalique dont les voyelles d'arrière sont cependant beaucoup plus rares que les autres dans les langues du monde.





carte linguistique

On appelle carte linguistique une partie d'un allas linguistique représentant le pays dont les



parlers sont étudiés ; des numéros y signalent les localités où les enquêtes ont été effectuées. Des tracés de divers types (isoglosses*) séparent les zones où l'on trouve un trait linguistique déterminé des zones où l'on en trouve un autre.

I. cas

Le cas est une catégorie grammaticale associée au syntagme nominal, dont il traduit la fonction syntaxique dans la phrase. Considérons, par exemple. la fonction de sujet : si le verbe est transitif, tout en n'étant pas suivi d'un complément d'objet à l'accusatif (Pierre regarde), le cas utilisé pour la fonction sujet est alors l'ergatif; si le verbe est intransitif, passif ou transitif avec un complément à l'accusatif (Pierre regarde Paul); le cas utilisé pour la fonction sujet est le nominatif, toutefois, dans de nombreuses langues, le nominatif recouvre toutes les fonctions du sujet. Si le syntagme nominal est l'objet d'un verbe transitif, comme dans L'enfant lit un livre, le cas est l'accusatif; si le complément est un syntagme prépositionnel attributif d'un verbe qui a aussi un syntagme nominal complément, le cas est le datif (L'enfant lit un livre à son père); si la fonction est celle d'appellatif (Pierre, viens), le cas est le vocatif; si le syntagme prépositionnel est complément attributif d'un verbe intransitif, comme dans Pierre va à Lyon, ou un complément circonstanciel dans une phrase comme L'enfant lit un livre dans le salon, il est catégorisé par les traits sémantiques qui définissent sa relation au procès du verbe. Ainsi, le comitatif est le cas de l'accompagnement (Pierre vient avec ses parents), l'instrumental est le cas du complément de moyen ou d'instrument (Pierre le blesse avec un couteau), l'agentif est le cas du complément d'agent, en particulier dans les phrases passives (Pierre a été blessé par Paul).

Les fonctions syntaxiques « locales » reposent sur l'opposition entre le mouvement (la direction) et le « non-mouvement » : le cas directionnel s'oppose au cas locatif. Chacun de ces deux cas locaux est subdivisé selon l'opposition entre l'intérieur et l'extérieur du lieu : ainsi, le mouvement « venant de l'extérieur d'un lieu » est traduit par le cas ablatif, celui de « venant de l'intérieur du lieu », par le cas élatif ; le mouvement « vers l'extérieur d'un lieu » (vers, près de) est traduit par l'allatif, et « vers l'intérieur du lieu », par l'illatif ; le locatif est subdivisé en inessif (« à l'intérieur d'un lieu »), abessif (« près d'un lieu, à l'extérieur ») et adessif (« près d'un lieu, sur le lieu »). D'autres cas correspondent à des transformations : ainsi, le génitif est le cas du complément du nom indiquant la possession (Le chapeau de Pierre) est issu de la phrase Pierre a un chapeau. (v. aussi partitif, translatif.) Alors que l'ergatif, le nominatif, l'accusatif et le vocatif sont des cas grammaticaux, les compléments circonstanciels (et

attributs de verbes intransitifs) sont des cas concrets.

Le nominatif et l'accusatif sont dits aussi cas directs, et les autres, cas obliques (terminologie qui traduit les fonctions primaires et les fonctions secondaires relativement au verbe).

Les cas sont exprimés dans les langues par la position des syntagmes relativement au verbe (en français et en anglais); par des prépositions (à/de en français : Pierre vui à Paris/Pierre vient de Paris) et par des affixes nominaux qui varient avec les noms. C'est à ces affixes, dont l'ensemble forme la flexion nominale ou la déclinaison des noms que l'on réserve en général la dénomination de cas. Ainsi, en ancien français, il y in deux cas : le cas sujet (souvent marqué au singulier par un affixe s), qui traduit la fonction du sujet, et le cas régime (marqué au singulier par l'absence de s), qui exprime toutes les autres fonctions. Le français moderne ne connaît la flexion casuelle que pour les pronoms où il y a une opposition entre je (sujet) et me (complément).

Les langues à cas, ou langues casuelles, n'ont en général qu'un nombre limité de désinences (ou affixes) pour traduire les différentes fonctions : aussi tel cas formel d'une langue réunit-il des fonctions grammaticales ou concrètes assurées dans une autre langue par deux ou plus de deux cas. L'ablatif latin réunit les emplois de

l'instrumental, de l'agentif et parfois du locatif ; le génitif grec réunit les emplois du genitif et de l'ablatif, etc. Le latin connaît 6 cas, le hongrois 20 cas, le finnois 15 cas. (V SYNCRÉTISME.)

La classification nominale se fait sur différents critères selon les langues ; la flexion casuelle est aussi variée qu'il existe de classes de noms, et elle interfère avec les classifications par genre et avec les affixes de nombre.

II cas

On appelle grammaire de cas un modèle proposé par Ch. J. Fillmore qui rejette l'analyse de la phrase en sujet et prédicat, parce qu'elle ne permet pas d'exprimer les fonctions sémantiques pertinentes des entités impliquées dans le procès. En particulier, la notion de sujet ne peut pas être considérée comme ayant une valeur sémantique constante ; ainsi, dans Paul ouvre la porte, cette clé ouvre la porte, la porte s'ouvre, le sujet est, tour a tour, [agent], [instrument], [objectif], et dans Londres est pluvieux, c'est un [locatif]; d'où le projet d'établir une structure sous-jacente mentionnant les rôles sémantiques (les cas) qu'assument les syntagmes nominaux (arguments) avec tel ou tel verbe ou adjectif (prédicat). Par exemple, savoir se construit avec un [datif] (comme sujet) et un [objectif] (comme objet direct), alors que apprendre diffère de savoir en ce que son sujet est un [agent] (il en est de même pour entendre/écouter, voir/regarder, etc.). Cette approche permet de faire ressortir un certain nombre de régularités ; ainsi, dans Le jurdin abonde en fruits, Les fruits abondent au jardin, Les fruits sont abondants dans le jardin, les fonctions syntaxiques des arguments sont différentes, alors que les rôles sémantiques sont constants, d'où une structure casuelle unique pour abonder/abondant : [- (OBJ) (LOC)]. Les structures casuelles sont ensuite converties en structures de surface par des transformations qui réordonnent les arguments et permettent notamment de promouvoir l'un deux pour en faire le sujet. Les cas sont, en outre, censés appartenir à un ensemble d'universaux sémantiques ; après diverses recherches et remaniements (ainsi [datif] se trouve redistribué en [affecté], [objet] et [but]), Ch. J. Fillmore aboutit à la liste suivante : [agent], [affecté] (angl. experiencer), [instrument], [objet], [but], [lieu], [temps]; l'ordre dans lequel ils sont présentés correspond à une hiérarchie Indiquant une priorité pour la sélection du sujet.

casuel

Une langue casuelle est une langue qui a des affixes nominaux traduisant des fonctions urammaticales ou concrètes.

La flexion casuelle d'un nom est l'ensemble les formes nominales constituant la déclinaison de ce nom. (v. cas.)

catachrèse

La catachrèse est une figure de rhétorique consisunit à élargir le sens d'un mot au-delà de son domaine strict. C'est une métaphore" ou une métonymie" dont l'usage est si courant qu'elle n'est plus sentie comme telle : ex. : les pieds d'une suble, les ailes d'un moulin ou le collège est rentré.

atalyse

En glossématique, la *catalyse* est une opération par laquelle la chaîne syntagmatique (par exemple le syntagme latin *ludunt*) est complétée de façon à satisfaire à toutes les fonctions conditionnant la forme de la chaîne (c'est-à-dire capable de satisfaire ici le pluriel et la troisième personne de *ludunt*). En ce cas, on peut catalyser *ludunt* par *pueri* (les enfants) ou *liberi mei* (mes enfants), puisque c'est la fonction « sujet-verbe » qui détermine la personne et le nombre de *ludunt*. La chaîne établie par catalyse doit être grammaticalement acceptable dans la langue considérée, et elle ne doit pas avoir été altérée dans son sens.

catastase

On appelle *catastase* la première phase de l'articulation des consonnes, correspondant à la mise en place des organes phonateurs.

catégorématique

Dans la terminologie de É. Benveniste, le niveau catégorématique est le niveau de la proposition : cette dernière ne constitue pas une classe d'unités distinctives, elle ne peut donc pas

entrer comme partie dans une totalité de rang plus élevé, qui, serait, par exemple, le discours.

catégorème

Le catégorème est l'ensemble des traits sémantiques définissant les relations syntaxiques d'une forme avec les autres ; il correspond à la catégorie grammaticale. Ex. : triste a le catégorème « adjectif ».

catégorie

1. Le terme de catégorie désigne une classe dont les membres figurent dans les mêmes environnements syntaxiques et entretiennent entre eux des relations particulières. Ainsi, on dira que les mots chaise, table, bibliothèque, etc., qui peuvent figurer dans le même environnement syntaxique (par exemple : Pierre essuie avec un chiffon la ...), appartiennent à la même catégorie. Dans cet emploi, le terme de catégorie se confond avec celui de classe*.

2. On distingue aussi deux types de catégories. Les catégories syntaxiques définissent les constituants* selon leur rôle dans la phrase; ainsi, le syntagme nominal et le syntagme verbal, constituants immédiats de la phrase, sont des catégories syntaxiques de premier rang ou catégories principales ; les parties du discours (ou espèces de mots), constituants des syntagmes, sont des catégories de deuxième rang ; ce sont des catégories lexicales parce que les morphèmes de ces classes sont des mots du lexique. Les catégories grammaticales définissent les modifications que peuvent subir les membres de ces parties du discours en fonction du genre, du nombre, de la personne, etc. Le temps, la personne, le nombre, le genre sont des catégories grammaticales parce que les membres de ces classes sont des morphèmes grammaticaux (désinences verbales, flexion nominale). C'est souvent à ce demier emploi que l'on restreint l'usage du mot catégorie. Les catégories lexicales sont dites catégories primaires ; les catégories grammaticales sont dites catégories secondaires.

catégoriel

1. En grammaire générative, la composante catégorielle est la partie de la base qui définit. d'une part, le système des règles régissant les suites permises et, d'autre part, les relations grammaticales entre les symboles catégoriels formant les structures profondes de la langue. Ainsi, supposons que la composante catégorielle définisse les deux règles suivantes :

(1) $P \rightarrow SN + SV$

(2) $SV \rightarrow Aux + V + SN$

Ces deux règles signifient que le noyau P (de la phrase) est formé d'un syntagme nominal (SN) suivi d'un syntagme verbal (SV) et que le syntagme verbal (SV) est formé de l'auxiliaire (Aux), du verbe (V) suivi d'un syntagme nominal (SN). La relation grammaticale établie dans la règle (2) est celle du verbe (transitif) et de son complément d'objet.

2. On appelle symbole catégoriel un symbole représentant une catégorie : SN est le symbole de la catégorie du syntagme nominal. N' est celui de la catégorie du nom. Le symbole peut prendre des valeurs diverses ; ainsi, pour N on peut avoir les valeurs table, chaise, enfant, laideur, etc.

3. K. Goldstein appelle attitude catégorielle l'attitude du sujet parlant appréhendant un objet non pas dans son existence actuelle, mais comme représentant les propriétés générales de l'objet: c'est le passage du concret à l'abstrait. Cette attitude catégorielle ne serait pas conservée chez certains malades mentaux : ainsi, devant l'image d'un champignon, au lieu de donner le terme générique sollicité, le malade donnerait un terme spécifique, en étant incapable d'envisager la classe tout entière des champignons, définie par ses propriétés.

4. En matière de dérivation lexicale, on doit envisager le rapport catégoriel entre le formant de base et l'unité résultante. Une règle de dérivation lexicale par suffixation comprend les éléments suivants : la base, les suffixes, le rapport catégoriel et le sens. Par exemple, on peut passer d'une base verbale à un nom d'action par diverses règles de formation entraînant le sens « action de » (•age, V → N, « action de » : balayer, balayage ; labourer, labourage ; -ade, V → N, « action de » : glisser, glissade ; baigner, baignade, etc.).

catégorisation

La catégorisation est une opération consistant, après avoir analysé la chaîne parlée en éléments discontinus, à classer ces segments en catégories grammaticales ou lexicales selon les propriétés distributionnelles qu'ils possèdent.

causal

On dit d'une conjonction qu'elle est causale quand elle coordonne ou subordonne une proposition à une autre dont elle exprime la cause. Ainsi, dans les phrases: L'incendie a rapidement progressé parce que les matériaux étaient très inflammables ou car les matériaux étaient très inflammables, les conjonctions parce que (de subordination) et car (de coordination) sont des conjonctions causales, et la proposition can

(ou parce que) les matériaux étaient très inflammables est une proposition causale. On réserve le nom de subordonnée causale à la proposition exprimant la cause et introduite par les conjonctions de subordination parce que, puisque, comme, vu que, étant donné que, du fait que.

causatif

1. Le causatif, ou factitif, est une forme verbale nui exprime que le sujet fait en sorte que d'autres fassent l'action, au lieu de la faire directement lui-même ou que l'action ait lieu ilu fait d'un phénomène quelconque. Dans la phrase Pierre a fait construire par un entrepreneur une maison dans la banlieue lyonnaise, le sujet grammatical de la phrase est Pierre ; mais l'agent (l'actant) de construire est spécifié (c'est un entrepreneur). L'agent peut ne pas être spécilié, comme dans Pierre a fait construire une maison. En français, le causatif s'exprime soit par le verbe faire; soit par le verbe transitif lui-même (Pierre construit une maison dans la hanlieue lyonnaise); soit encore par les suffixes (i)fier et -(i)ser : raréfier, synthétiser. Dans d'autres langues, le causatif s'exprime par des marques morphologiques comme le redoublement, l'infixe. On distingue parfois le factitif, qui exprime une action que l'on fait faire à quelqu'un. spécifié ou non, et le causatif, qui exprime un état résultant de l'action faite : ainsi, le causatif Pierre a caramélisé du sucre signifie que Pierre it fait (en chauffant) que le sucre est devenu caramel.

2. On donne le nom de causatif existentiel à une classe de verbes transitifs (le plus commun en français est faire) dont l'objet est le résultat de l'action du verbe : ainsi, quand je dis Pierre écrit un livre, livre est l'objet résultatif de écrire, qui est alors un causatif existentiel, par opposition à l'objet simple dans Pierre lit un livre (le livre existe » avant l'action de lire).

cavité

l'appareil vocal comporte différentes cavités que traverse l'air issu du larynx au moment de l'acte de phonation. Ces cavités sont dites suprapharyngales ou supraglottiques.

Les deux cavités principales sont le pharynx et la bouche, auxquels peuvent s'adjoindre eventuellement, comme cavités secondaires, les losses nasales et la cavité labiale.

La cavité pharyngale est limitée vers le bas par le larynx et vers le haut par la racine de la langue et le voile du palais. La cavité buccale, dute aussi cavité antérieure, est limitée à l'avant par des incisives et à l'arrière par le point

d'articulation", c'est-à-dire le lieu de resserrement le plus étroit du chenal buccal pendant l'articulation. La cavité nasale intervient dans la phonation quand l'abaissement de l'extrémité du voile du palais, ou luette, permet l'écoulement libre, par les fosses nasales, d'une partie de l'air issu du larynx. La cavité labiale est comprise entre les incisives et les lèvres plus ou moins protractées. Elle intervient dans la phonation quand la projection des lèvres, qui s'accompagne en général d'un arrondissement, permet un allongement vers l'avant de la cavité labiale : ainsi pour la prononciation des consonnes labiales ([p], [m], [v] dans les mots français pain, mer, vitre) ou des voyelles labialisées ou arrondies ([u], [œ] dans les mots français loup, heure, etc.).

Chacune de ces cavités exerce l'influence d'un résonateur sur le son complexe produit par l'air vibrant issu de la glotte. Elle renforce certaines fréquences (celles qui correspondent à sa fréquence de résonance propre) et en affaiblit d'autres ; elle fonctionne ainsi comme un filtre acoustique.

La forme et le volume de chaque cavité peuvent être modifiés par le mouvement de ses parois mobiles (langue, luette, maxillaire inférieur, lèvres), ce qui entraîne une variation de sa fréquence de résonance et donc de son influence acoustique sur le son laryngé.

cécité

On appelle cécité verbale l'incapacité de lire constatée chez des sujets atteints de lésions corticales et ne présentant, par ailleurs, aucun trouble de la vision, ni perturbation du langage.

cédille

La cédille est un signe diacritique qui se met en français sous le c devant a, o, u, pour indiquer le son [s] et non [k] (ex. : façade, leçon, reçu). La cédille est à l'origine un z placé sous le c. au lieu de l'être après, pour transcrire le son [ts] puis le son |s]. On la trouve dès le VIII^e siècle dans les manuscrits wisigothiques, mais elle fut peu utilisée par les scribes, qui préféraient employer une lettre supplémentaire pour noter le son sifflant de c (ils écrivaient receut, aperceut). C'est l'imprimerie qui a développé l'usage de la cédille (comme celui des accents) : on la trouve pour la première fois en 1530 chez G. Tory et elle se généralisa rapidement dans l'usage typographique, tandis que l'écriture manuscrite conserva, longtemps encore, l'ancien usage du e intercalaire.

cénématique

Le terme de cénématique est utilisé par le linguiste danois L. Hjelmslev et les membres du Cercle linguistique de Copenhague pour désigner la science dont l'objet est l'étude des unités minimales distinctives, appelées « cénèmes ». Ce terme est choisi comme susceptible de s'appliquer à des langues hypothétiques dont la substance d'expression ne serait pas phonique.

cénème

Le terme de cénème, qui veut dire « unité vide » (vide de sens), est employé, de préférence à celui de phonème, par L. Hjelmslev et les linguistes du Cercle linguistique de Copenhague, pour désigner au plan de l'expression les unités distinctives minimales en faisant abstraction de la nature phonique du langage considérée comme accessoire, accidentelle. Le cénème est une figure d'expression qui s'oppose au plérème, figure de contenu.

central

1. Dans les fonctions du langage, certains linguistes de l'école de Prague opposent les fonctions centrales (généralement réduites à une seule, celle de communication) aux fonctions secondaires ou dérivées (par exemple, les fonctions conative, émotive, etc.). Cette conception a eu pour conséquences, entre autres, de restreindre la définition de la phrase à la phrase assertive et d'exclure de la description de la langue les faits de parole.

2. Les voyelles centrales (dites aussi moyennes ou mixtes) sont les voyelles réalisées avec la partie centrale du dos de la langue, rapproché du milieu de la voûte palatine, par opposition aux voyelles antérieures et postérieures. Le [a], dit « caduc », du français petit est une voyelle centrale intermédiaire ; le [î] du romain mîna (« main ») est une voyelle centrale fermée. Le suédois, le norvégien, l'anglais (hurt, sir, etc.) présentent aussi des voyelles centrales.

centralisé

Une voyelle centralisée est une voyelle dont l'articulation tend à se rapprocher de la voyelle centrale [a]; par exemple la voyelle notée [v] par l'alphabet phonétique international et que l'on entend en anglais dans un mot comme sofa ou en portugais de Lisbonne dans la première syllabe de para.

centrifuge

Les phonèmes centrifuges sont caractérisés articulatoirement par une cavité de résonance ayant la forme d'un cor et dont le volume est plus grand en avant de l'étranglement le plus étroit qu'en arrière. Les phonèmes centrifuges sont acoustiquement compacts". Les voyelles ouvertes $[a, \alpha]$, les consonnes vélaires et palatales $[k, g, p, \lambda, \int, 3]$ sont centrifuges.

centripète

Les phonèmes centripètes sont caractérisés articulatoirement par une cavité de résonance assumant la forme d'un résonateur de Helmutz, c'est-à-dire un résonateur dont le volume est plus grand en arrière de l'étranglement le plus étroit qu'en avant. Les phonèmes centripètes sont acoustiquement diffus*. Les voyelles fermées [i, u], les consonnes labiales et dentales [p, b, m, t, d] sont centripètes.

cérébral

Une consonne cérébrale est une consonne cacuminale* ou rétroflexe.

certitude

On donne parfois le nom de certitude à la modalité* logique du nécessaire (ex. : Il doit pleuvoir demain).

chaîne

Une langue apparaît d'abord comme une succession dans le temps d'événements vocaux, une suite de sons formant des énoncés et à laquelle on donne le nom de chaîne parlée : cette expression est due à F. de Saussure, qui met en valeur le caractère linéaire du langage. C'est comme succession d'unités discrètes et associées à un sens qu'il faut définir la langue : l'ordre des sons (phonèmes ou syllabes) notamment, mais aussi en français celui des mots ont une valeur significative; l'interversion aboutit quelquefois à une contrepèterie, plus souvent à une anomalie sémantique (ex. : Le soldat redoute le danger, Le danger redoute le soldat). Le caractère successif de la langue apparaît moins dans l'écriture ; c'est la raison pour laquelle on parle de chaîne parlée et non de chaîne de la langue. L'analyse de la chaîne parlée fait apparaître l'existence, à côté de l'axe selon lequel se succèdent les unités (axe syntagmatique*), d'un axe selon lequel se font les substitutions (axe paradigmatique*).

chaîne (analyse en)

L'analyse en chaîne de Z. S. Harris consiste à décrire les énoncés comme des concaténations de morphèmes ou de séquences de morphèmes. Étant donné un énoncé et la connaissance des classes de morphèmes, on demande à un informateur si telle ou telle séquence est une phrase; on obtient alors un ensemble de structures définissables comme des séquences de morphèmes et qui apparaissent comme des

phrases. La phrase est alors la séquence minimale acceptée par l'informateur : c'est la chaîne centrale. Ces chaînes peuvent se voir ajouter d'autres acquences de morphèmes qui ne sont pas accepters comme phrases ; ces chaînes sont des adjonctions, chacune d'entre elles pouvant s'in-

sérer à une place déterminée d'une chaîne centrale ou d'une partie de chaîne. Chaque chaîne centrale comprenant un nombre zéro, ou plus, d'adjonctions est une phrase; si Pierre est heureux est une phrase, Pierre est très heureux, qui comprend une adjonction, est encore une phrase.

champ

Déterminer un champ, en linguistique, c'est chercher à dégager la structure d'un

domaine donné ou en proposer une structuration.

La lexicologie cherche à définir des champs linguistiques. Le terme reste ambigupuisqu'on pourra envisager le champ sémantique d'un mot, le champ lexical d'une famille de mots ou le champ lexical d'une réalité extérieure à la langue. Par exemple, on pourra tenter d'établir le champ sémantique du mot père, le champ lexical des

mots père, mère, frère, sœur, le champ lexical de la parenté.

Les premières tentatives (Trier, Ipsen, Porzig) de délimitation de champs portent en fait sur des *champs conceptuels* (par exemple, le champ des mots désignant la connaissance »). Elles ont souvent été faites par des ethnographes et des anthropologues : il s'agit, par des procédures souvent raffinées, d'exploiter des données linguistiques pour bâtir les schèmes conceptuels d'une société. On a étudié en ce sens les vocabulaires de la parenté (comme chez les Iroquois Sénéca), les classifications botaniques populaires (aux structures particulièrement intéressantes en un pays de vieille culture comme la France), le vocabulaire des animaux domestiques, etc. Ainsi conçues, ces recherches ne concernent pas directement la linguistique, la structuration en langue ne recoupant pas la structuration conceptuelle (non-isomorphisme de la pensée et de l'expression). En particulier, ces recherches ne rendent compte que de la désignation des unités dans un certain système conceptuel (*mère* par rapport à *père*, *fille*, par exemple) et non de la polysémie essentielle au lexique (*mère de famille* vs cellule mère, maison mère, la mère supérieure, notre mère Ève).

Une solution proposée a consisté à partir en tout état de cause des données d'un champ conceptuel (le vocabulaire politique et social), et à élaborer ensuite des procédures proprement linguistiques pour l'étude des relations établies entre les termes. À l'intérieur du champ conceptuel socialement défini, il s'agit de mettre en evidence des réseaux linguistiques de synonymie ou d'antonymie et de corrélations diverses. Partie d'un champ conceptuel, cette procédure distingue en particulier les unités par leur champ dérivationnel. La notion de *champ dérivationnel* repose sur la constatation que le même morphème se distingue, dans ses diverses significations, par une série différente de dérivés. Par exemple, s'abstenir¹ (d'un vote) déterminera une série abstention, abstentionniste, pendant que s'abstenir² (de certains aliments)

déterminera une série abstinence, abstinent.

On a poussé plus loin encore cette tentative, en se fondant sur le principe que deux morphèmes qui ont des significations différentes diffèrent aussi quelque part dans leur distribution. On recherchera donc le *champ syntaxique* des unités ; par l'étude des ressemblances et des différences dans le comportement syntaxique, on pourra aboutir à des conclusions sur ressemblances et différences sémantiques. En effet, la utructure syntaxique est si prégnante du point de vue du sens que, dans certaines constructions syntaxiquement définies, même un verbe imaginaire recevrait un sémantisme par la construction qui lui est attribuée (voir à ce sujet les créations de Lewis Caroll ou d'Henri Michaux). Les champs seraient donc syntaxiques avant que d'être sémantiques. (v. COMPONENTIELLE JANALYSE).)

champ de dispersion

On appelle champ de dispersion l'ensemble des variations qui affectent la réalisation d'un même phonème soit dans des contextes différents (par variation combinatoire), soit dans un même contexte dans le parler d'une même personne ou des membres d'une même communauté. L'éventail des réalisations possibles d'un même phonème ne doit pas passer certaines limites articulatoires et acoustiques qui ne coïncident pas toujours exactement avec les limites du champ de dispersion des pho-

nèmes voisins. Il existe entre deux champs de dispersion une région appelée « marge de sécurité » sur laquelle on peut empiéter dans des circonstances exceptionnelles (l'auditeur, ayant conscience du caractère anormal dans lequel s'effectue l'émission du message, fera davantage appel au contexte), mais sur laquelle on ne peut empiéter trop régulièrement sans risques pour la compréhension et, à plus longue échéance, pour l'équilibre du système phonologique.

changement

1. Le changement, appelé aussi variation, est sans doute le caractère le plus important du langage. À deux époques données, on constate qu'un mot, ou une partie de mot, ou un procédé morphologique ne se présentent pas de la même manière, même si l'écriture peut parfois faire illusion. Ainsi, la terminaison du mot chevaux s'est prononcée d'abord [-aws] avant d'évoluer vers le son actuel [-o]. Soupe a d'abord désigné la tranche de pain sur laquelle on versait le bouillon avant de désigner l'ensemble constitué par la tranche et le bouillon, ou même le liquide seulement. Le changement dans l'espace géographique (v. géographie linguistique, dialectologie) se constate partout dès qu'on ne se préoccupe pas seulement de l'écriture, mais aussi de la prononciation et, d'une manière plus large, de la langue parlée. Il est bien connu que l'intonation générale de la phrase diffère parfois d'un village à l'autre alors qu'on y utilise la même langue ou le même dialecte : les consonnes et les voyelles n'ont pas exactement le même son. Le français parlé par un homme du peuple et le français parlé dans les milieux intellectuels présentent des différences telles qu'on peut deviner souvent l'origine sociale de celui qui parle. Enfin, les conditions dans lesquelles on parle (type de discours) ont une très grande importance dans ce domaine. Le changement peut résulter du contact entre les langues, et dans des situations de bilinguisme, on parlera d'emprunts, de calques, d'interférences.

2. On appelle changements phonétiques les modifications que subissent les sons d'une

langue au cours de son histoire.

Il y a lieu de distinguer les changements phonétiques proprement dits, simple transformation des habitudes de prononciation d'un phonème donné sans influence sur la structure phonologique de la langue considérée, et les changements phonologiques, variations qui entraînent la modification de la structure phonématique de la langue par la disparition et/ ou l'apparition d'un ou plusieurs phonèmes. Ainsi, le passage des voyelles longues de l'anglais ancien à des diphtongues (stan [sta:n] + stone [stown]) en anglais moderne constitue un changement phonétique. Par contre, le passage des prononciations affriquées de l'ancien français [ts], [dz] à des prononciations fricatives [s], [z] en français moderne correspond à un changement phonique puisqu'il a entraîné la disparition de deux phonèmes [ts] et [dz] et l'homonymie de mots tels que cire et sire.

Cependant, comme cette distinction est liée à l'opposition établie par la linguistique contemporaine entre « son » et « phonème », on a longtemps donné le nom de changement phonétique à toute modification affectant la prononciation des sons d'une langue, qu'elle ait ou non une importance linguistique. Sous l'apparent désordre des

Changements phonétiques qui accompagnent l'évolution des différentes langues, Jacob Grimm a été un des premiers, à la suite du Danois Rasmus Rask, à mettre en evidence, dès 1822, une certaine logique et une certaine régularité des changements phonétiques par sa découverte de la mutation germanique, appelée plus tard « loi de Grimm* ». Son intuition a été développée, cinquante ans plus tard, par les néogrammairiens tels que W. Scherer et H. Paul qui se sont efforcés de montrer que les changements phonétiques obéissent à des lois* « immuables », les exceptions étant expliquées par l'analogie et les emprunts. Les travaux ultérieurs ont montré que les changements phonétiques obéissent plutôt à des tendances qu'à des lois impérieuses.

3. En grammaire générative, le changement structurel est un des aspects de la transformation consistant, après l'analyse* structurelle, à effectuer diverses opérations de suppression, de réarrangement, etc., sur la structure ainsi analysée. (v. TRANSFOR MATION.)

Chaoumian ou Saumian (Sebastian Konsrantinovitch), linguiste (né en 1916). Dès 1952, il se fait le défenseur des théories structuralistes, en s'inspirant des travaux de R. Jakobson, G. Fant et M. Halle. Il en propose en 1965 un « modèle génératif applicatif » (ou « applicationnel »), sorte de métalangage de description des langues, comprenant deux niveaux : le « génotype », objet abstrait, et le « phénotype », forme extérieure que revêt le génotype. Chaoumian recourt souvent à la logique mathématique et fait explicitement référence aux travaux de Carnap, en se situant constamment par rapport à Chomsky, qu'il critique tout en partageant avec lui un certain nombre de principes.

chenal vocal

L'expression chenal vocal est souvent employée, ainsi que celle de conduit ou de canal vocal, pour désigner la partie supraglottique de l'appareil phonatoire, dont la forme et les réactions acoustiques au passage de l'air évoquent vaguement celles d'un tuyau.

chevauchement

Le terme de *chevauchement* est utilisé couramment en linguistique pour indiquer l'intersection de deux ensembles; les deux classes des noms et des adjectifs se chevauchent (ex.: un morphème comme *menteur* est à la fois nom et adjectif).

chiasme

In rhétorique, on appelle *chiasme* une inversion de l'ordre dans les parties symétriques de deux phrases, formant antithèse ou constituant un parallèle (ex. : *Un roi chantait en bas, en haut mourait un Dieu* [V. Hugo]).

chleuasme

En rhétorique, on appelle chleuasme le procédé qui consiste à s'adresser à soi-même les reproches qu'on veut faire retomber sur les autres; c'est un faux plaidoyer en forme de confession (ex.: Oui, je suis coupable de naïveté, pour avoir cru ce qu'on me disait).

choix

Dans la perspective fonctionnaliste, un énoncé n'a de sens que si sa production ne dépend pas entièrement du contexte, mais nécessite de la part du locuteur une décision, un *choix* entre plusieurs items, entre plusieurs types de phrase, etc., au cours du processus de l'énonciation. Ce choix, ou sélection, s'exerce donc sur les unités minimales significatives ou morphèmes, qui sont ainsi des unités de choix; entre plusieurs unités possibles dans un cadre typique de phrase, on choisit en fonction du message à transmettre une unité.

Chomsky (Avram Noam), linguiste américain (Philadelphie 1928). Diplômé de l'université de Pennsylvanie, où il a suivi l'enseignement de Z. S. Harris, Chomsky est, depuis 1955, professeur au Massachusetts Institute of Technology (MIT). Son premier livre publié, Structures syntaxiques (1957), remet en question les fondements épistémologiques de la linguistique structurale. Il démontre, en s'appuyant en particulier sur la théorie des automates, l'inadéquation pour la description syntaxique du modèle à nombre fini d'états (modèle de Markov) ainsi que du modèle de constituants élaboré par les distributionnalistes. Le modèle transformationnel qu'il propose offre, outre une plus grande simplicité, une puissance descriptive et explicative supérieure. Il introduit les concepts de grammaticalité et de

créativité : tout locuteur natif possède une certaine intuition de la structure de sa langue, qui lui permet, d'une part, de distinguer les phrases grammaticales des phrases agrammaticales, d'autre part de comprendre et d'émettre une infinité de phrases inédites. De même, une grammaire devra rendre compte explicitement de toutes les phrases grammaticales de la langue considérée. Dans Aspects de la théorie syntaxique (1965), il perfectionne sa conception de la syntaxe et ses relations avec la phonologie et la sémantique dans le cadre théorique beaucoup plus élaboré de la grammaire générative et présente dans Principes de phonologie générative (1968), en collaboration avec M. Halle, sa conception de la composante phonologique de la grammaire. Il a par la suite constamment modifié sa théorie. (V. Bibliographie.)

chrie

En rhétorique, on appelle *chrie* un exercice scolaire consistant à développer une idée d'autant de manières qu'il existait de lieux communs dans l'école.

chromatique

L'accent chromatique, appelé aussi accent musical, accent de hauteur (ou ton), consiste en une élévation du timbre de la voix due à une plus forte tension des cordes vocales et portant sur un mot ou sur une syllabe d'un mot. Le terme de chromatique s'explique par l'association naturelle entre la sensation visuelle de couleur et la sensation acoustique de timbre.

chronogenèse

Dans la linguistique de G. Guillaume, la chronogenèse est une opération systématique consistant à spatialiser le temps, qui correspond à la conjugaison des verbes.

chronothèse

Dans la linguistique de G. Guillaume, on désigne du nom de *chronothèse* chaque étape du procès de représentation du temps correspondant aux différents modes du verbe (infinitif, subjonctif, indicatif, mais non l'impératif, qui est un mode d'expression de l'événement verbal).

chuchotement

La wix chuchotée est le bourdonnement laryngé produit par la vibration des cordes vocales lorsque celles-ci occupent une position intermédiaire entre la position correspondant à la respiration normale (cordes vocales écartées et glotte ouverte) et celle qui correspond à la phonation (cordes vocales accolées et glotte fermée). Pour la production de la voix chucho-

tée, les cordes vocales sont partiellement accolées, mais la partie de la glotte qui se trouve entre les aryténoïdes reste ouverte en laissant passer l'air. La source sonore est alors faite d'un bruit d'écoulement semblable à celui d'un jet d'air qui traverse toutes les cavités supraglottiques et sert de support au message phonique. La voix chuchotée donne en principe une image complète de l'articulation et rend normalement l'expression phonétique à l'audition comme à l'analyse harmonique. Cependant, l'intensité est moins importante et la portée plus réduite que pour la voix normale.

chuintant

Les consonnes chuintantes sont des consonnes fricatives, en général postalvéolaires ou prépalatales, telles que [ʃ] dans le français chou et [ʒ] dans le français joue. Elles se différencient des consonnes qui leur sont le plus proches, les sifflantes [s] et [z], par un léger recul du point d'articulation et surtout par un jeu différent des lèvres, arrondies et protractées pour l'articulation chuintante.

L'adjonction de la cavité labiale entraîne un abaissement de la fréquence de vibration, de sorte que le spectre des chuintantes se distingue du spectre des sifflantes par une concentration de l'énergie dans des zones plus basses du registre (2 000 à 3 000 cycles par seconde au

lieu de 4 000 et plus).

chute

On appelle *chute* un changement phonique dû à la disparition d'un ou de plusieurs phonèmes à l'initiale d'un mot (aphérèse : latin arena — italien rena), à l'intérieur d'un mot (syncope : parabola — français parole), à la fin d'un mot (apocope : tramway — tram).

chva ou schwa

1. Ce terme, qui est la transcription d'un mot hébreu signifiant « néant », est parfois employé pour désigner la voyelle neutre, centrale [2], appelée « e muet » ou « e caduc » en français, et que l'on trouve fréquemment en position atone dans d'autres langues romanes, comme le portugais de Lisbonne, le roumain (ex. mîna [mwsna] « main »), certains dialectes italiques centro-méridionaux (Campanie, Abruzzes, etc.; ex.: [\(\lambda\) lattə] « le lait »). 2. On a expliqué par une série de sons vocaliques chva, chva, et chva, un certain nombre de correspondances entre les langues indoeuropéennes : ainsi, en latin l'alternance a/e dans jacio/jeci est expliquée par jak (degré zéro) et jack (degré e), a donnant a et ae donnant e

cible

In traduction, on appelle langue cible la langue dans laquelle est traduit un texte dont la langue connue est dite langue source ou langue de départ.

Irconflexe

L'accent circonflexe est un signe diacritique qui a en français diverses fonctions. Il indique en combinaison avec e (ê) la voyelle ouverte [e], avec a (â) la voyelle postérieure [a], avec o (ô) la voyelle fermée [o], dans forêt, mât, rôle. Il mert à distinguer des homonymes (sûr vs sur, prime vs jeune, etc.). Il est souvent la marque d'une voyelle ou d'une consonne amuïe (âne, de as(i)num; crûment de cruement). Il était utilisé dans les textes latins imprimés pour indiquer la ô exclamatif et les formes réduites des génitifs (lominim pour dominorum). En grec il notait sur la voyelle une intonation aiguë suivie d'une intonation grave.

circonlocution

On a donné anciennement le nom de circonloution à la périphrase.

circonstances

In rhétorique, les circonstances constituent les accessoires du fait qui est en discussion et entrent dans la démonstration en répondant aux questions qui ? quoi ? où ? par quels moyens ? pourquoi ? comment ? quand ?

circonstanciel

En grammaire, on donne le nom de circonstanciels aux compléments qui indiquent les circonstances dans lesquelles une action a été téalisée (compléments circonstanciels de temps, de lieu, de manière, de cause, de but, d'accompagnement, de prix, d'instrument, de moyen, etc.). Dans Il est mort vendredi dernier, vendredi dernier est un complément circonstanciel de temps de est mort. (Syn.: CIRCONSTANT.)

circonstant

1. En grammaire moderne, on donne d'une manière générale le nom de circonstants aux syntagmes prépositionnels compléments de groupe verbal ou de phrase. Dans Il va à Paris. Il habite une maison en banlieue. Il tire de l'eau du puits, etc., les syntagmes prépositionnels à l'atris, en banlieue, du puits sont des circonstants, mais le circonstant peut ne présenter aucune préposition réalisée en surface : dans Il vient demain. On fait suivre le terme « circonstant » du trait sémantique spécifiant la nature de la telation sémantique (temps, lieu, manière, etc.) : à Paris est un circonstant de lieu, demain un circonstant de temps.

2. L. Tesnière définit le circonstant comme l'unité ou la suite d'unités qui expriment les circonstances de temps, de lieu, de manière dans lesquelles se déroule le procès exprimé par le verbe. Le circonstant sera ainsi soit un adverbe, soit un équivalent d'adverbe. Le circonstant s'oppose aux actants*, qui désignent ceux qui, d'une manière ou d'une autre, participent au procès. Le nombre des circonstants n'est pas fixe (en principe) comme celui des actants: dans une phrase, il peut n'y en avoir aucun, il peut y en avoir un nombre indéfini. La translation d'un verbe en substantif quand ce substantif est circonstant a pour résultat une subordonnée circonstancielle.

circulaire

En lexicographie, on appelle définitions circulaires des énoncés tels que le premier renvoie au second et le second au premier. Un exemple caricatural serait : coq = mâle de la poule ; poule = femelle du coq.

On remarquera bien sûr que la circularité n'est jamais poussée à ce point. En particulier, elle comporte généralement des relais : A est défini par B qui est défini par C, et ce sera, par exemple, C qui sera défini par A. Ce sont les circuits trop courts, comme celui que l'on a signalé plus haut, qui doivent être évités.

En fait, la circularité des définitions de dictionnaire est inhérente au genre lexicographique : les termes métalinguistiques (c'est-àdire les termes permettant de fournir des indications sur une unité du code) sont également des unités de la langue ; par exemple, le terme métalinguistique mot (ex. : football, mot d'origine anglaise, désignant, etc.) fonctionne comme unité de la langue dans un énoncé du type: Il dit de grands mots, Il a le mot pour rire, etc. Les définisseurs (termes à valeur essentiellement métalinguistique) ne sont, dans les situations habituelles de communication, ni fréquents ni même parfois usuels. Un terme comme véhicule est rare dans la langue quotidienne, mais à peu près indispensable à la métalangue lexicographique.

civilisation

En sociolinguistique, on définit par civilisation tous les éléments de la vie humaine qui sont transmis par la société, qu'ils soient matériels ou idéologiques. Un mot de civilisation est un mot qui exprime une notion représentative de la communauté socioculturelle à une époque donnée. Une langue de civilisation est une langue

qui sert de support à une littérature écrite et qui joue un rôle important dans la diffusion et le maintien d'une culture.

clair

Une wyelle daire est une voyelle acoustiquement aiguë*, c'est-à-dire génétiquement palatale, telle que [i], [e], [a], [a], [y], [o] et [æ]. Les voyelles claires s'opposent aux voyelles sombres* ou graves. Le terme de clair, souvent employé traditionnellement, même par la première génération de phonologues et de phonéticiens structuralistes, traduit l'association naturelle entre l'impression auditive d'acuité sonore et l'impression visuelle d'acuité lumineuse, au nom de laquelle Mallarmé dénonçait le paradoxe des signes jour et mait qui associent la lumière du jour à une voyelle sombre [u] et l'obscurité de la nuit à des sonorités claires [ų] et [i].

claquant (son) ou claquante

Un son claquant (dit aussi claquement ou clic) est un son réalisé au moyen de deux occlusions : une occlusion principale, formée soit par les lèvres, soit par la partie antérieure de la langue contre les dents ou contre le palais et qui produit différents types de claquantes (labiale, dentale, rétroflexe, palatale, latérale). et une seconde occlusion, dite « occlusion d'appui », obligatoirement vélaire, produite par l'élévation de la partie postérieure du dos de la langue contre le palais mou. Cette double occlusion détermine une cavité où l'air est raréfié par un mouvement de succion. Quand l'occlusion antérieure prend fin, l'air se précipite de l'extérieur dans cet espace intermédiaire privé d'air avec un bruit de claquement; juste à ce moment, l'occlusion vélaire prend fin égale ment, de sorte que le son claquant peut être voisé ou non, nasal ou non.

Le bruit du baiser, le bruit qui sert à marquer un certain énervement ou celui qui sert à exciter les chevaux sont des sons claquants, respectivement labial, dental et latéral. (V. CLAQUEMENT.)

claquement

La corrélation de claquement caractérise les langues dites « langues à clics », comme le zoulou. où les différents types de clics (palatal. latéral, etc.) forment des séries de localisation parallèles à des séries correspondantes sans claquement. L'opposition de claquement est une opposition de localisation privative qui se retrouve dans plusieurs séries du même sys tème. (v. CLAQUANT.)

classe

Une classe représente un ensemble d'unités linguistiques ayant une ou plusieurs propriétés communes entre elles.

1. En grammaire distributionnelle, une classe grammaticale sera définie comme l'ensemble des unités ayant les mêmes possibilités d'apparaître en un point donné de l'énoncé.

La notion de classe grammaticale s'oppose ainsi à la notion de partie* du discours telle que la définit la grammaire traditionnelle, par référence à une théorie de l'adéquation entre le nom et la substance, le verbe et le procès, etc.

L'étude des potentialités d'occurrence permettra de constituer des classes à partir de la considération d'un corpus. Soient les phrases :

Le chien mord. Le voyageur disparaît. Le soleil brille, L'enfant arrive.

L'étude du corpus permettra de dégager les classes 1, 2, 3, correspondant aux « parties du discours » article, nom, verbe. La constitution de classes et leur affinement en sous-classes (c'est-à-dire nom animé/nom inanimé, verbe intransitif/verbe transitif, etc.) doivent permettre au grammairien de formuler les règles qui produiront toutes les phrases acceptables de la langue et elles seules. Dans le corpus donné plus haut, la sous-classification permet d'éviter *Le chien brille, *Le soleil mord, et de produire Lu chien arrive, Le soleil disparaît.

La notion de classe distributionnelle rend compte de certaines ambiguïtés des énonces réalisés. Je vais voir peut noter un mouvement (« Je me rends là-bas, pour voir ») ou un futur (« Je verrai dans peu de temps »), selon l'appartenance de classe du segment

vuis verbe ou auxiliaire. On peut ainsi opposer l'ambiguïté due à la classe (Je vais voir au sens 1 et au sens 2) et l'ambiguïté due à la structure de constituants : Des boutiques de frivolités désuètes pourra s'analyser en (Des boutiques de) (frivolités désuètes) ou Des boutiques (de frivolités) désuètes.

La notion de classe distributionnelle s'est révélée fructueuse en linguistique à divers niveaux (analyse phonologique, analyse morphématique, et jusqu'à l'analyse de discours de Z. S. Harris). Mais elle ne peut rendre compte de toutes les ambiguïtés de la langue; cette constatation est un des points de départ de la critique de N. Chomsky. La peur du gendarme (qu'a le gendarme ou qui est due au gendarme) n'est pas désambiguïsé ni par la considération des classes distributionnelles, ni par l'analyse en constituants immédiats. Seule l'histoire dérivationnelle de la phrase peut rendre compte de la double interprétation sémantique de la structure superficielle.

2. La notion de classe est utilisée en sémantique sur le modèle de la logique des classes. Par exemple, on établit la taxinomie des termes de parenté en étudiant les rapports entre les différentes unités; la classe des êtres dénotés (denotata) par le mot purent est plus grande que celle des êtres dénotés par le mot père, on dira que père est à l'égard de la classe des parents en relation d'hyponymie et que parent est en relation d'hyperonymie à l'égard de père.

3. On appelle classe de mots, en linguistique structurale et distributionnelle, une catégorie* de mots définis par des distributions analogues dans des cadres syntaxiques préalablement déterminés. Ainsi, on définira une classe de déterminants par la position qu'ils ont en français de précéder une autre catégorie, les noms. Les classes de mots

remplacent les parties du discours de la grammaire traditionnelle.

On appelle classe de morphèmes l'ensemble de morphèmes ayant le même environnement (contexte) et la même distribution. Dans l'environnement du suffixe adverbial ment figurent (doux) douce, (amical) amicale, (péjoratif) péjorative, etc.; ces morphèmes constituent une classe définie par l'environnement ment; ils s'opposent à une autre classe de morphèmes comme rouge, aîné, bon, etc., qui ont en commun avec la classe précédente certains environnements, mais qui n'ont pas celui-là.

On appelle classes nominales les catégories caractérisées par l'emploi de certains nuffixes, appelés indices de classe ou classificateurs, entre lesquelles certaines langues négro-africaines répartissent les noms selon la nature des êtres ou des choses qu'ils

désignent (humain, actant, nombre, etc.).

On appelle classe paradigmatique ou distributionnelle le regroupement en une même classe des morphèmes lexicaux ou grammaticaux qui peuvent être substitués les uns aux autres dans de nombreuses phrases, c'est-à-dire qui possèdent les mêmes propriétés distributionnelles. Soit la phrase :

Je mange un morceau de -

Les morphèmes suivants peuvent commuter à la place indiquée par le tiret : viande, pain, fromage, etc. Ils appartiennent à la même classe distributionnelle.

On appelle classe syntagmatique le regroupement en une même classe des morphèmes ayant les mêmes environnements. Ainsi, les morphèmes pressectiron, pousse-café, tire-bouchon appartiennent à la même classe parce qu'ils ont les mêmes environnements class le syntagme nominal comme ce-, le-, etc.

1. En analyse de discours*, on appelle classes d'équivalence les classes fondées sur

l'équivalence ou identité de distribution (Z. S. Harris).

La première opération consiste à rechercher entre les énoncés des termes identiques (pivots). Tout ce qui précède et tout ce qui suit le pivot, dans un énoncé donné, est

dit équivalent de tout ce qui. dans un autre énoncé, précède ou suit le même pivot. On détermine ainsi une première série de classes. Dans un deuxième temps, tout ce qui précède (ou suit) deux éléments d'une même classe d'équivalence apparaissant dans des énoncés différents est rangé dans de nouvelles classes. On peut ainsi établir un tableau à double entrée où l'ordre horizontal représente les rapports entre classes

d'équivalence et l'ordre vertical les différents segments d'énoncés.

Reprenons une partie du texte cité par Z. S. Harris: Des millions de gens ne peuvent pas se tromper; quatre personnes sur cinq dans l'ensemble disent qu'elles préfèrent la lotion capillaire X; quatre personnes sur cinq dans l'ensemble ne peuvent pas se tromper: vous aussi et toute votre famille, vous préférerez la lotion capillaire X. Vous serez satisfait. On aura un premier pivot ne peuvent pas se tromper. D'où une classe A comprenant Des millions de gens, quatre personnes sur cinq. On aura un second pivot, quatre personnes sur cinq. D'où une classe B comprenant disent qu'elles préfèrent la lotion capillaire X, ne peuvent pas se tromper.

Le tableau prendra la forme :

A

A₁ Des millions de personnes A₂ Quatre personnes sur cinq R

 B_1 ne peuvent pas se tromper B_2 disent qu'elles préfèrent la lotion capillaire X

Pour aller plus loin dans la réduction, il faut supposer connues certaines règles de la langue (rapport entre le « pronom » et le référé, par exemple ; transformations grammaticales permettant de poser l'équivalent de l'actif et du passif correspondant, ou de la relative et de la phrase de base dont elle dérive).

classème

En sémantique structurale, le classème est constitué par l'ensemble des sèmes* génériques.

Toute unité lexicale se définit, du point de vue sémantique, par un ensemble de sèmes (traits sémantiques minimaux), ou sémème. Ce sémème se compose de sèmes de nature diverse:

a) un ensemble de sèmes purement virtuels, de nature connotative (rouge = « danger »); l'ensemble de ces sèmes constitue le virtuème (ces sèmes virtuels ne s'actualisant que dans certaines combinaisons données de discours); b) un ensemble de sèmes constants, mais spécifiques: c'est par des sèmes spécifiques que rouge se distingue de vert (autre couleur) et de pourpre (nuance du rouge). Cet ensemble constitue le sémantème;

c) enfin, un second ensemble de sèmes constants, mais génériques. Un sème générique indique l'appartenance à une classe (pour rouge : couleur).

Ainsi, le classème constitue, avec le sémantème et le virtuème, l'ensemble sémique total de l'unité lexicale, son sémème, selon la formule qui suit : sémème = sémantème - classème virtuème

Chez A. J. Greimas, la considération du contexte entraîne une certaine distorsion de la terminologie ci-dessus. La manifestation en discours de deux ou plusieurs noyaux sémiques (configuration sémique) entraîne la manifestation de sèmes contextuels. Ce sont ces sèmes contextuels qui recevront ici le nom de classèmes. Les sèmes contextuels nés du rapprochement de chien/commissaire avec aboie (le chien aboie/le commissaire aboie) dépendent, en effet, de la classe « sujet » : classe des animaux dans le premier cas, classe des humains dans le second. Le sème contextuel [cri animal] et/ou [cri humain] recevra donc le nom de classème.

classificateur

On appelle classificateur un affixe utilisé, en particulier dans les langues bantoues, pour indiquer à quelle classe nominale appartient un mot. (Syn.: INDICE DE CLASSE.)

classification

1. La classification est une opération linguistique qui consiste à répartir les unités linguistiques dans des classes ou des catégories qui ont les

mèmes propriétés distributionnelles, sémannques, etc. : on obtient des *classes* de morphèmes.

2. On classe les langues en leur assignant une parenté plus ou moins grande fondée sur une communauté d'origine plus ou moins ancienne et des points de ressemblance plus ou moins nombreux : c'est une classification génétique ou lustorique qui permet d'établir des familles* de langues. On les classe aussi selon des listes de critères linguistiques préétablis (syntaxiques, morphologiques), sans se préoccuper d'autres ressemblances ni d'une possible communauté d'origine : on a alors une classification typologique, ou typologie*.

classique

1. On qualifie de classique un état de langue correspondant à un moment de la culture d'une communauté linguistique pris comme référence et norme ; les états de langue qui précèdent sont appelés préclassiques et ceux qui suivent postclassiques. Le concept de « classique » est lié à l'idée finaliste que la langue a atteint à un moment donné un état d'équilibre et de perfection, par rapport auquel les états antérieurs apparaissent imparfaits et les états postérieurs comme manifestant une décadence. 2. On donne le nom de français classique à un e état de langue », s'étendant du début du XVII° siècle à la fin du XVIII° siècle, considéré comme relativement stable et comme s'opposant par un ensemble de traits au français de la Renaissance (xvie siècle) et au français moderne (fin du XVIIIe-XIXe siècle).

clausule

1. À la fin d'un membre de phrase ou d'une phrase, les mots peuvent être disposés de manière à réaliser un certain rythme quantitatif, tonique ou accentuel. La prose latine fondait les clausules métriques sur certaines combinaisons de brèves et de longues : la clausule héroïque reproduisait ainsi la fin de l'hexamètre (- U U - U), vers des poèmes héroïques. Les clausules rythmiques sont fonction des accents toniques de mot ou de suites de mots.

2. En rhétorique, la clausule constitue la chute rythmée d'une période.

clic, click

Un clic est un son claquant*. Certaines langues africaines dites « langues à clics » en font une utilisation linguistique : ce sont quelques langues bantoues, dont le zoulou est la plus importante, et deux langues génétiquement

isolées, parlées elles aussi en Afrique du Sud : le hottentot et le bochiman. (V. CLAQUEMENT.)

cliché

En stylistique, on appelle cliché toute expression qui constituait un écart de style par rapport à la norme et qui s'est trouvée banalisée par l'emploi trop fréquent qui en a déjà été fait (l'aurore aux doigts de rose, l'astre des nuits): c'est un lieu commun.

clitique

On donne parfois le nom de clitiques aux pronoms atones du français, comme dans Il me l'a dit (te, se, le, etc.).

clivage

En grammaire générative, le divage est une opération d'enchâssement d'une relative ou d'une complétive dans une phrase matrice, accompagné de l'extraction d'un des syntagmes nominaux de cette relative. (v. CLIVÉ.)

clivé

En grammaire générative, une phrase est *clivée* quand l'enchâssement d'une phrase (relative ou complétive) dans la matrice s'accompagne de l'extraction d'un syntagme nominal constituant de la phrase enchâssée. Ainsi, en français, il y a transformation de clivage et phrase clivée quant à partir de *J'aime le chocolai* on obtient C'est le chocolai que j'aime par extraction de le chocolai et relativisation par que. (V. PSEUDOCILIVAGE.)

cluster

Syn. de AGGLOMERAT.

coalescence

La coalescence, ou contraction, est la fusion de deux ou plusieurs éléments phoniques en un seul, comme le passage de la diphtongue latine [aw] à la voyelle française [5] (latin $aurum \rightarrow or$) ou l'apparition de la voyelle $[\epsilon]$ en français moderne à partir de la séquence formée par la voyelle palatale [a] ou $[\epsilon]$ et le glide [j] dans des mots comme lait, reine, etc., prononcés à une époque antérieure [lajt], [rejn].

coarticulation

On appelle coarticulation la coordination de divers mouvements articulatoires pour la réalisation d'une même unité phonique. Ainsi, la fusion intime entre les différents éléments d'une même syllabe se traduit par des phénomènes de coarticulation tels que la nasalisation des voyelles, dans toutes les langues, sous l'influence assimilatrice des consonnes nasales suivantes par un mouvement anticipé

d'ouverture des fosses nasales. De même, dans un mot comme *abus*, l'articulation du [b] présente un arrondissement des lèvres qui anticipe progressivement la réalisation du [y]. La réalisation d'un même phonème implique la combinaison de plusieurs articulations, dont certaines correspondent à des choix phonétiques (habitudes articulatoires) ou phonologiques, mais dont d'autres sont nécessairement entraînées par la présence de certains traits : ainsi, l'ouverture vocalique s'accompagne d'une durée plus longue, car le mouvement des mâchoires se superpose au mouvement des lèvres.

cockney

Le cockney est l'argot" des quartiers populaires de Londres.

codage

Syn. de ENCODAGE.

code

Un code est un système de signaux (ou de signes, ou de symboles) qui, par convention préalable, est destiné à représenter et à transmettre l'information entre la source (ou émetteur) des signaux et le point de destination (ou récepteur).

Un code peut être formé de signaux de différentes natures, soit de sons (code linguistique), soit de signes écrits (code graphique), ou de signaux gestuels (mouvements des bras d'un homme qui tient un drapeau sur un bateau ou sur une piste d'aérodrome), ou de symboles comme les panneaux de signalisation routière, ou encore de signaux mécaniques comme les messages tapés en morse, etc.

Les signaux qui forment un code sont en nombre restreint; le nombre même de ces signaux est le plus souvent conventionnel et il ne varie qu'avec l'accord des usagers du code.

Intégré dans le processus de la communication, un code est un système de transformation de la forme d'un message* en une autre forme qui permet la transmission du message. Par exemple, l'écriture est un code qui permet de transformer un message acoustique en message graphique; de même, des signaux morses sont un code permettant de transformer un message de forme un message graphique en un message de forme mécanique. L'opération de transformation du message ou encodage. L'encodage se fait au niveau de l'émetteur-encodeur. Une fois codé, le message peut être transmis par l'intermédiaire du canal*, qui est le moyen par lequel le code ou

les signaux sont transmis. La forme codée n'a subi aucune modification de sens. Cette forme parvient ensuite au point de destination (destinataire ou récepteur-décodeur) au niveau duquel s'effectue l'opération de décodage, au cours de laquelle la forme codée se voit assigner un sens. L'ensemble des processus constituant la transmission du code, du codage au décodage, constitue le processus de la communication*. Le code étant une forme qui permet la transmission d'un message, d'une information, les signaux émis, nouvelle forme du message, doivent pouvoir être compris par le récepteur afin que la communication puisse s'établir. Le code est donc un système conventionnel explicite. La convention est donnée. explicitement formulée. La forme codée peut de ce fait être identifiée par le récepteur.

Les langues naturelles, qui sont les systèmes de communication par excellence, ont la forme d'un système de signes, ou code linguistique, formés de signes* vocaux — ou phonèmes — en nombre restreint, combinables, et donc les règles de combinaison, conventionnelles et communes à l'ensemble des utilisateurs du code, permettent la formation de signes linguistiques d'un niveau supérieur, les morphèmes.

code-mixing

Terme anglais correspondant à mélange de langues.

coder

Une fois qu'on a décidé de la série des concepts à communiquer, *coder*, c'est établir les éléments physiques capables d'emprunter le canal, et qui correspondent à ces concepts. (V. CODE.)

code-switching

Terme anglais correspondant à alternance de langues.

cognitif

1. On appelle fonction cognitive, ou fonction réferentielle, du langage la fonction de communication, traduite dans la langue par la phrase assertive servant à informer, à faire connaître une pensée à un interlocuteur. (v. Dénotation.)

2. On appelle catégorie cognitive une classe d'objets ou d'individus présentant des caractéristiques communes sur le plan de la représentation. Une catégorie est alors désignée par un concept naturel (ex.: un mammifère). Certains représentants sont des représentants pluitypiques d'une catégorie que d'autres. Ainsi un chien est un représentant plus typique de

la classe des mammifères qu'une baleine, tant par sa forme que par ses caractéristiques.

3. La grammaire cognitive, apparue au milieu des années 80, conçoit les opérations linguistiques comme des parcours au sein d'un espace abstrait; elle se donne pour objectif la simulation des processus mentaux, en mettant en œuvre une conception mentaliste du langage qui en fait classiquement un moyen de représenter la pensée. L'explication des faits linguistiques procède de la connaissance des états cérébraux qu'ils reflètent. La grammaire cognitive rejoint la grammaire universelle du XVII° siècle, traitant davantage du langage que des langues; elle répond aussi aux besoins économiques nouveaux, comme le traitement automatique des langues qui n'intéresse qu'un petit nombre de langues vivantes. Sur le plan théorique, la linguistique cognitive, d'abord dominée par la syntaxe formelle, privilégie la sémantique et les recherches sur le lexique et les schémas mentaux, cette sorte de psychosémantique étant à son tour bouleversée par les progrès des neurosciences, par le biais de l'imagerie médicale.

cohyponyme

Les conyponymes d'un terme A sont les unités lexicales dont le signifié est inclus dans celui de A, qui est dit superordonné*. Soit la série chaise, pouf, tabouret, fauteuil, banquette, on dira que ces mots (et d'autres) sont cohyponymes entre eux et hyponymes* de siège. Pour être cohyponymes, les unités, dans la hiérarchie des inclusions successives, doivent être de même niveau (ne doivent pas entretenir des rapports d'inclusion). Tulipe, rose, œillet, etc., sont cohyponymes entre eux et hyponymes du superordonné fleur. En revanche, tulipe noire ou œillet de Nice sont hyponymes, respectivement tulipe noire de tulipe, œillet de Nice de œillet, mais non cohyponymes.

collectif

On appelle *collectif* un trait distinctif de la catégorie du nombre* indiquant la représentation d'un groupe d'entités, par ailleurs isolables : ainsi, *la chênaie* désigne « un groupe de chênes ». Le terme *chênaie* a le trait distinctif » collectif », noté [+collectif].

On appelle nom collectif un nom désignant une réunion d'entités, par ailleurs isolables, conçue comme une entité spécifique. Les noms collectifs peuvent être dérivés de noms comptables au moyen d'affixes spécifiques, comme chênaie, frênaie, cerisaie par rapport à

chène, frêne, cerisier au moyen de l'affixe aie. Ces affixes peuvent avoir une valeur péjorative, comme aille dans valetaille. Les noms collectifs peuvent être aussi des noms-racines, comme la foule, le régiment, la troupe, la meute, la horde, l'essaim, la forêt, ou des noms de nombre dérivés, comme dizaine, douzaine.

collocation

On appelle collocation l'association habituelle d'un morphème lexical avec d'autres au sein de l'énoncé, abstraction faite des relations grammaticales existant entre ces morphèmes : ainsi, les mots construction et construire, bien qu'appartenant à deux catégories grammaticales différentes, ont les mêmes collocations, c'est-à-dire qu'ils se rencontrent avec les mêmes mots. De même, pain est en collocation avec frais, sec, blanc, etc. Les mots sont cooccurrents.

coloration

On appelle coloration le phénomène d'assimilation progressive (anticipation) ou régressive par lequel une voyelle communique sa couleur* aux consonnes contiguës : ainsi, la consonne vélaire [k] reçoit une coloration palatale dans les mots qui, cinquième, etc. La coloration des consonnes par les voyelles avoisinantes est une tendance caractéristique du français, surtout du français populaire et des dialectes, par rapport à d'autres langues comme l'anglais ou l'allemand. La coloration peut aboutir à un changement phonologique, dont un des exemples les plus frappants est le phénomène de palatalisation qui a marqué fortement le passage du système phonologique latin à celui des langues romanes par l'apparition de nouveaux phonèmes : [k] + [i] ou $[e] \rightarrow [t]$ en italien et en espagnol, [ts] en ancien français, etc. L'évolution de certaines langues, comme celle du vieil irlandais, offre un système complet de coloration des consonnes auguel on donne le nom d'infection*.

combinaison

1. La combinaison est le processus par lequel une unité de la langue entre en relation, sur le plan de la parole, avec d'autres unités elles aussi réalisées dans l'énoncé.

Sans définir le terme de combinaison, F. de Saussure le fait entrer en opposition avec le terme de substitution. On peut donc dire à sa suite que l'axe syntagmatique est celui des combinaisons, le syntagme étant la combinaison de plusieurs unités dans l'énoncé; l'axe paradigmatique est celui des substitutions.